

# HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

## **CHAPITRE 1: L'EXPANSIONNISME LINGUISTIQUE DU MONDE ROMAIN**

### **1. Les origines latines**

### **2. La Gaule romaine**

**Les peuples soumis  
La langue des Gaulois**

### **3. Les méthodes romaines de latinisation**

**Le rôle du grec dans l'Empire  
Les facteurs de latinisation  
Le bilinguisme latin-langues locales**

### **4. Les grandes invasions germaniques et le morcellement du latin**

**La victoire des «Barbares»  
Les suites de l'effondrement de l'Empire romain d'Occident  
Le morcellement du latin**

## **CHAPITRE 2: LA PÉRIODE GALLO-ROMANE *LA LANGUE ROMANE RUSTIQUE* (LA «LINGUA ROMANA RUSTICA») (VI<sup>E</sup> - IX<sup>E</sup> SIÈCLE)**

### **1. La suprématie franque et la germanisation du roman rustique**

**La langue franque  
La germanisation du roman rustique**

### **2. L'Empire carolingien et la naissance du plus ancien français**

**Le concile de Tours (813)  
Les Serments de Strasbourg (842)  
Le traité de Verdun**

### **3. Les conséquences linguistiques**

La fragmentation linguistique (dialectalisation)  
La démarcation du latin au roman  
La germanisation du roman

#### 4. L'état de la langue romane rustique

Le phonétisme roman  
Une grammaire simplifiée  
L'évolution du vocabulaire

### CHAPITRE 3: LA PÉRIODE FÉODALE : L'ANCIEN FRANÇAIS (IX<sup>E</sup> - XIII<sup>E</sup> SIÈCLE)

#### 1. La naissance du français

L'avènement des Capétiens  
Le premier «roi de France»  
L'expansion du français en Angleterre  
La langue du roi de France

#### 2. L'état de l'ancien français

Le système phonétique  
La grammaire

#### 3. Les langues parlées en France

#### 4. La domination culturelle du latin

La langue de prestige  
La création des latinismes  
Un phénomène ininterrompu de latinisation

## 5. L'influence de la langue arabe

Les emprunts de l'arabe au français  
Les chiffres arabes

## CHAPITRE 4: LE MOYEN FRANÇAIS UNE PÉRIODE SOMBRE

### (XIV<sup>E</sup> ET XV<sup>E</sup> SIÈCLES)

1. L'emploi du français dans les actes officiels
2. Les conséquences de la guerre de Cent Ans

L'éviction du français d'Angleterre  
La progression du français en France

### 3. L'état du moyen français

Une langue simplifiée  
Une langue écrite latinisant

## CHAPITRE 5: LA RENAISSANCE L'AFFIRMATION DU FRANÇAIS

### 1. La prépondérance de l'Italie

Les conflits  
Les italianismes

### 2. Les guerres de religion (1562-1598) et le Nouveau Monde

Les conséquences de la Réforme  
La découverte du Nouveau Monde

### 3. Le français comme langue officielle?

L'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539  
L'expansion du français en France

### 4. Les problèmes du français

L'omniprésence des patois  
La vogue des latiniseurs et écumeurs de latin  
Les défenseurs du français

## 5. Les premières descriptions du français

# CHAPITRE 6: LE FRANÇAIS AU GRAND SIÈCLE (1594-1715)

## 1. La progression du français

- L'imposition du français
- L'expansion extérieure du français
- Le sort des langues régionales
- Le départ des huguenots

## 2 Une langue de classe

- La langue littéraire
- La préciosité

## 3 Le siècle des «spécialistes de la langue»

- La pureté linguistique
- L'usage réel

## 4 L'état de la langue française

- L'expansion à pas de tortue du français normalisé
- Les francisants
- Les semi-patoisants
- Les patoisans
- La Nouvelle-France et les Antilles

## 5 Une langue internationale

# CHAPITRE 7: LE FRANÇAIS AU SIÈCLE DES LUMIÈRES (1715-1789)

1. Le rééquilibrage des forces en présence
2. L'expansion du français en France

Le français populaire  
Les patois

3. L'obstruction de l'école
4. L'amorce des changements linguistiques
5. La «gallomanie» dans l'Europe aristocratique
  - L'universalité du français
  - Des réserves à la prétendue universalité du français
6. Le début de l'anglomanie

## Chapite 8: La Révolution française: la langue nationale (1789-1870)

1. Les multiples changements de régime
2. La guerre aux «patois» sous la Révolution

La «tour de Babel» dialectale  
Le rapport Grégoire  
La terreur linguistique

3. La langue française de la bourgeoisie

Le calendrier  
Les poids et mesures  
La toponymie et les prénoms  
Les résistances à la francisation

4. L'instruction publique

L'imposition du français  
La réforme de l'orthographe  
Vers une langue nationale

5. Le retour au conservatisme sous Napoléon

**Le conservatisme linguistique  
Les retombées politiques sur le français**

## **6. Conservatisme et libéralisme (1815-1870)**

**Le conservatisme scolaire  
La persistance de la diversité linguistique  
Le libéralisme littéraire  
L'enrichissement du vocabulaire  
La récupération politique**

## **CHAPITRE 9: LE FRANÇAIS CONTEMPORAIN**

### **1. Le rôle de l'Instruction publique dans l'apprentissage du français**

- La mission «civilisatrice» de la France**
- La loi Ferry**
- Le maintien des patois**

### **2. La question de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires**

- La persistance du discours anti-patois**
- Les droits des langues régionales**

### **3. Les changements contemporains observés**

- La phonétique**
- La grammaire et la conjugaison**
- La féminisation des noms de métiers et professions**

### **4. L'épineuse question de l'orthographe française**

- La crise des langues**
- La «réforme» avortée de l'orthographe**
- Les «rectifications» orthographiques**

### **5. La coexistence des usages**

- Belgique, Suisse et Québec**
- Les pays créolophones et l'Afrique**

### **6. La normalisation et la législation linguistique**

- La normalisation et les organismes linguistiques**
- La langue officielle et la loi Toubon**

### **7. Le français dans les organisations internationales**

- L'Organisation des Nations unies**
- Les organismes rattachées aux Nations unies**
- Les grandes organisations internationales indépendantes de l'Onu**

### **8. L'hégémonie de l'anglais dans les sciences**

## **CHAPITRE 10: LES EMPRUNTS ET LA LANGUE FRANÇAISE**



## **Le phénomène des échanges linguistiques**

### **1. Qu'est-ce qu'un emprunt linguistique?**

#### **1.1 Les causes des emprunts**

#### **1.2 Un processus d'enrichissement ou d'assimilation ?**

#### **1.3 Les types d'emprunts**

#### **1.4 Les organismes de contrôle**

### **2. L'importance des emprunts du français**

### **3. L'apport des langues anciennes au français**

#### **3.1 Les mots latins d'origine populaire**

#### **3.2 Les mots empruntés au latin**

#### **3.3 Les mots d'origine gauloise**

#### **3.4 Les mots d'origine grecque**

#### **3.5 L'apport du francique au français**

#### **3.6 L'apport du normand**

### **4. L'apport des langues modernes**

#### **4.1 Les mots arabes**

#### **4.2 Les mots italiens**

#### **4.3 Les mots espagnols et portugais**

#### **4.5 Les autres langues d'Europe (moins l'anglais)**

#### **4.6 Les langues exotiques**

### **5. L'apport du français régional et des langues périphériques**

#### **5.1 Le français régional**

#### **5.2 Les langues périphériques**

### **6. Le cas particulier de l'anglais**

#### **6.1 Les anglicismes des Français**

#### **6.2 Les anglicismes des Québécois**

## **7. Les noms géographiques et les patronymes**

### **8. Les mots français dans les autres langues**

#### **8.1 L'influence du français sur l'anglais**

#### **8.2 Les mots français dans la langue allemande**

#### **8.3 Les mots français en néerlandais**

#### **8.4 Les mots français en italien**

#### **8.5 Les mots français dans les langues ibériques**

#### **8.6 Les mots français dans la langue russe**

#### **8.7 Le français dans la langue turque**

#### **8.8 Les mots français en persan**

#### **8.9 Les mots français en arabe**

#### **8.10 Les mots français en vietnamien**

#### **8.11 Divers**

## **11.- BIBLIOGRAPHIE**

## Chapitre 1: L'expansionnisme linguistique du monde romain

### **1. Les origines latines**

### **2. La Gaule romaine**

Les peuples soumis

La langue des Gaulois

### **3. Les méthodes romaines de latinisation**

Le rôle du grec dans l'Empire

Les facteurs de latinisation

Le bilinguisme latin-langues locales

### **4. Les grandes invasions germaniques et le morcellement du latin**

La victoire des «Barbares»

Les suites de l'effondrement de l'Empire romain d'Occident

Le morcellement du latin

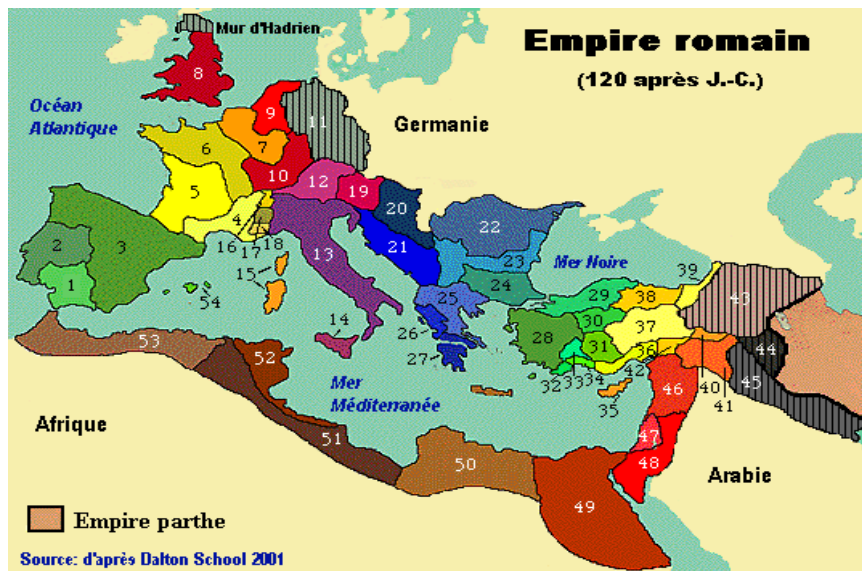
Bien avant l'arrivée des Romains, soit au début de l'âge du fer (entre le VIII<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère), la civilisation celtique, originaire de ce qui est aujourd'hui l'Allemagne du Sud et la France du Nord-Est, s'était implantée en Autriche, dans l'est de la France et le nord de l'Italie, en Espagne et dans l'île de Grande-Bretagne. C'est également à cette époque que s'établirent les relations commerciales entre les Celtes et les peuples de la Méditerranée (*voir la carte de l'aire celtique entre le V<sup>e</sup> siècle avant notre ère et le début des conquêtes romaines*). On sait aussi qu'au III<sup>e</sup> siècle des tribus celtes envahirent le monde gréco-romain en s'emparant de l'Italie du Nord, de la Macédoine et de la Thessalie.

Entre 1000 et 500 avant notre ère, l'Italie était habitée par trois types de peuples différents: les **Étrusques** (un peuple d'Asie mineure) au nord de Rome, les **Grecs** au sud de Rome et en Sicile, ainsi qu'un grand nombre d'**ethnies latines**: Vénètes, Samnites, Osques, Ombriens, Sabins, Péligniens, Lucaniens, Bruttiens, Volsques, etc. (*voir la carte*). Les Étrusques fondèrent Rome en -753 avec une coalition de Romains et de Sabins. Cette petite bourgade prit de l'expansion et repoussa les Étrusques, les peuples italiques et les Celtes, qui tous furent finalement soumis par les Romains au II<sup>e</sup> siècle (avant notre ère). La Gaule Transalpine (la majeure partie du sud de la France) fut soumise par Jules César (II<sup>e</sup> siècle avant notre ère), et la majeure partie de la Bretagne passa sous domination romaine au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, le tout après plus de deux cents ans de guerres sanglantes.

Après 800 ans de guerres, Rome avait réussi à soumettre à peu près toute l'Italie (*Italia*), la Corse (*Corsica*), la Sardaigne (*Sardinia*) et la Sicile (*Sicilia*). Entre 200 et 146, Rome avait acquis l'Espagne (*Hispania*), la Lusitanie (*Lusitania*), la côte adriatique (*Pannonia, Dalmatia, Thracia, Moesia*), la Tunisie appelée alors *Africa* (toute l'Afrique du Nord), la Grèce (*Graecia*), la Macédoine (*Macedonia*) et la Turquie appelée *Asia*. Puis, en quelques années, les Romains acquirent la Syrie (*Syria*) en 64, Chypre (*Cyprus*) en 58, la Belgique (*Belgica*) en 57, la Gaule (*Gallia*) en 52 et l'Égypte (*Aegyptus*) en 32; s'ajoutèrent, durant les 150 années suivantes, une grande partie de la Germanie, les Alpes, la Judée, la Grande-Bretagne (*Britannia*), la Dacie (*Dacia* ou Roumanie actuelle), l'Arménie, la Mauritanie (ou Maroc actuel), la Mésopotamie, l'Assyrie et même une partie de l'Arabie. La romanisation de l'Afrique du Nord, commencée au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère, ne se termina qu'au III<sup>e</sup> siècle de notre ère. Après les invasions des Vandales au V<sup>e</sup> siècle, l'Afrique redevint romaine sous l'empereur Justinien (482-565).

Cependant, à partir du VII<sup>e</sup> siècle, l'invasion arabo-musulmane et l'avènement de l'islam mettront un terme à la survivance de la romanisation de l'Afrique du Nord. Néanmoins, Rome devint un empire colossal qui, en l'an 200 de notre ère, s'étendait de la Grande-Bretagne en passant par l'Europe, puis jusqu'à l'Arabie, l'Arménie et toute l'Afrique du Nord (d'est en ouest: *Aegyptus, Cyrenaica, Numidia, Africa, Mauretania*).

On peut consulter une carte plus précise des provinces romaines vers 120 de notre ère ici:



Pour administrer ce vaste empire, Rome s'inspira de la pratique grecque et établit, en 286, deux chancelleries: l'une d'expression latine à Rome, pour l'Occident, l'autre d'expression grecque à Constantinople, pour l'Orient. L'Empire romain se trouva donc partagé en deux : un empire latin et un empire grec. Constantinople, la nouvelle Rome, administra la partie grecque (incluant l'Asie, la Syrie, la Judée et l'Égypte), qui survécut près de 1000 ans après l'Empire d'Occident (jusqu'en 1453).

## 2 La Gaule romaine

La conquête de la Gaule (*Gallia*) s'est étendue sur plusieurs décennies. En 120 avant notre ère, les Romains fondèrent d'abord la **Gaule transalpine**, celle qui correspondait à la Gaule «au-delà des Alpes» (vue de Rome), par opposition à la Gaule cisalpine (Italie du Nord) qui était située «avant les Alpes» (vue de Rome). Cette nouvelle province romaine fut appelée *Provincia* (d'où le nom ultérieur de «Provence»). Les Romains installèrent aussitôt des colonies de peuplement.

Entre 58 et 51 avant notre ère, Jules César, alors consul, entreprit la conquête du nord de la Gaule avec ses 11 légions (6000 hommes par légion): ce fut la célèbre «guerre des Gaules». César réorganisa ensuite l'ensemble de la Gaule transalpine qu'il divisa en quatre provinces : la **Narbonnaise** (ex-*Provincia*), l'**Aquitaine**, la **Lyonnaise** et la **Belgique**. La plus ancienne province, la Gaule narbonnaise, était une province «sénatoriale», alors que les trois autres étaient des provinces «impériales».

Une province dite «sénatoriale» était officiellement considérée comme une «province du peuple romain» et dépendait du Sénat qui représentait l'élite de l'ensemble des citoyens; une province dite «impériale» était généralement un territoire mal soumis ou situé aux frontières de l'Empire, d'où la nécessité d'entretenir des garnisons ou des armées complètes, le tout administré par un

gouverneur (le «légal d'Auguste») représentant l'empereur. La conquête des «Trois Gaules» (Aquitaine, Lyonnaise et Belgique) intervint une soixantaine d'années après la fondation de la *Provincia* (la Gaule narbonnaise), la Gaule étant entièrement conquise en 51 avant notre ère.

## 2.1 Les peuples soumis

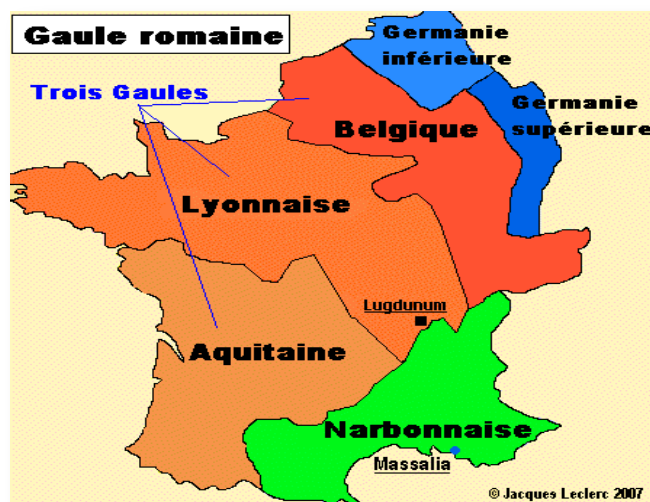
Lorsque les Romains ont conquis la Gaule, ils y trouvèrent plusieurs peuples qui parlaient des langues différentes, dont le gaulois, mais aussi le grec, l'ibère, le ligure et le germanique. Le Sud (la Narbonnaise), occupé plus tôt par les Romains, abritait des Ligures et des Grecs dans l'Est, ainsi que des Ibères dans l'Ouest.

Les **Grecs** étaient installés dans la région de Marseille (Massalia) dès 650 avant notre ère. C'est par la ville de Massalia que se développa l'influence grecque dans la région, car la colonie avait créé de nombreux comptoirs sur tout le long de la côte méditerranéenne. C'est ainsi que les Grecs avaient hellénisé une partie de la côte, mais dans la ville de Marseille le grec, le latin et le gaulois étaient couramment employés. Sur la côte est, le ligure était aussi utilisé, surtout entre Marseille et Gènes (aujourd'hui en Italie).

Les **Ligures**, un peuple non indo-européen, occupaient avant l'arrivée des Romains une partie de la Provence actuelle, ainsi que les Alpes, l'Isère et une partie du territoire de l'Italie d'aujourd'hui. Dans l'ouest de la Narbonnaise (ainsi qu'en Espagne), habitaient les Ibères, un autre peuple non indo-européen; ils parlaient l'ibère, mais leur langue disparut très tôt après la conquête romaine de 120.

De plus, la Gaule abritait aussi des **Germanains**, aux confins des territoires: Chérusques, Bataves, Bructères, Chamaves, Chattuaires (ou Chattes), Ubiens, Sicambres, etc. Il y avait une Germanie romaine à l'ouest du Rhin et une Germanie non romaine à l'est et en

Scandinavie. Tous ces peuples parlaient diverses variétés du germanique. À l'arrivée des Romains, environ deux à trois millions de Germanains vivaient à l'est de la Gaule, alors que de 600 000 à 800 000 autres habitaient encore en Scandinavie. Nombreux furent les Germanains qui servirent dans l'armée romaine comme «auxiliaires». À



partir du III<sup>e</sup> siècle, des Germains vinrent s'installer dans le nord-est de la Gaule, avec l'accord des Romains. Ces Germains furent soumis à l'influence de la langue latine. Le grec, l'ibère, le ligure et le germanique n'ont laissé de traces réelles que dans la toponymie locale, mais au début de la Gaule romaine ces langues étaient employées par les populations locales.

Toutes ces langues avaient pratiquement disparu à la fin de l'Empire romain. Les Grecs, les Ibères et les Germains furent entièrement romanisés. Quant aux Ligures, leur langue avait tellement été celtisée que, dès le début du V<sup>e</sup> siècle, on ne la distinguait à peu près plus du gaulois.

Il y eut, bien sûr, les **Gaulois**, un peuple celte. Les premiers Celtes apparurent en Gaule dès le IX<sup>e</sup> ou le VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère dans ce qui constitue aujourd'hui la Champagne. Ils ont rapidement conquis de vastes territoires, même si le Sud fut occupé plus tardivement, soit vers le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Le mot «Gaulois» est attesté, vers 168 avant notre ère, sous la forme de *Galli* par Caton l'Ancien pour désigner les habitants de la Gaule cisalpine (Italie du Nord).

À l'époque de la conquête romaine par César (58-51), les Gaulois occupaient tout le nord et le sud-ouest de la Gaule, mais ils étaient moins présents dans le Sud, alors une colonie romaine (la *Provincia Romana*). On pouvait dénombrer près d'une centaine de peuples gaulois, mais les Romains n'en avaient recensé formellement que 44 (*voir la liste des peuples gauloise* ou *la carte*). On distinguait néanmoins les **Belges** (en Belgique), les **Armoricains** (en Armorique), les **Aquitains** (en Aquitaine) et les Gaulois proprement dits et appelés «**Gaulois chevelus**» parce qu'ils habitaient la *Gallia comata* ou «Gaule chevelue», une dénomination étrange de la part de Jules César en raison de l'étendue des forêts où poussaient le hêtre, le chêne, le pin et le sapin. Les Éduens, Bituriges, Séquanais, Arvernes, Lingons, Carnutes, Cadurques, etc., faisaient partie des «Gaulois chevelus».

Les Gaulois formaient donc une myriade de peuples divisés. Par exemple, les Éduens du Morvan détestaient les Lingons du plateau de Langres, lesquels étaient les pires ennemis des Séquanais du Jura. Ce sont d'ailleurs ces rivalités interethniques qui donnèrent le prétexte de l'intervention romaine. Le concept de «nation gauloise» n'existait pas à l'époque. Des historiens ont estimé à cinq ou six millions le nombre d'habitants de la Gaule qui faisait près de 100 000 km<sup>2</sup> de plus que la France actuelle, mais d'autres spécialistes pensent que la Gaule celtique comptait environ 10 millions d'individus. Toutefois, d'autres croient que les Gaulois atteignaient même les 20 millions. La célèbre expression «**nos ancêtres les Gaulois**» ne remonte qu'au XIX<sup>e</sup> siècle pour des raisons de propagande. S'il est vrai que les Gaulois sont les ancêtres lointains de beaucoup de Français, des dizaines d'autres peuples le sont tout autant. Par exemple, les Grecs, les Phéniciens, les Germains, les Romains, les Ibères, les Basques, les Francs, les Ligures, les Aquitains, les Arabes, etc. Jusqu'à la Renaissance, les Français croyaient qu'ils descendaient des Francs. Autrement dit, les Français sont les descendants de nombreux peuples, pas seulement des Gaulois.

## 2.2 La langue des Gaulois

Tous les peuples gaulois parlaient une même langue, le gaulois, bien s'il existait des variantes locales importantes dans le temps et l'espace. Dans ses *Commentaires sur la guerre des Gaules* (*Commentarii de Bello Gallico*), **Jules César** décrit le peuple gaulois en affirmant qu'il était composé de «nations» différentes qui parlaient des langues distinctes :

### **La Gaule et ses habitants**

**Toute la Gaule est divisée en trois parties, dont l'une est habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains, la troisième par ceux qui, dans leur langue, se nomment Celtes, et dans la nôtre, Gaulois. Ces nations diffèrent entre elles par le langage, les coutumes et les lois. Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne et la Seine. Les Belges sont les plus braves de tous ces peuples, parce qu'ils restent tout à fait étrangers à la politesse et à la civilisation de la province romaine, et que les marchands, allant rarement chez eux, et, par conséquent, n'y introduisent pas ce qui est propre à amollir les cœurs, enfin parce qu'ils sont les plus voisins des Germains qui habitent sur l'autre rive du Rhin, et avec qui ils sont continuellement en guerre. Par la même raison, les Helvètes surpassent aussi en valeur les autres Gaulois ; car ils engagent contre les Germains des luttes presque journalières, soit qu'ils les repoussent de leur propre territoire, soit qu'ils envahissent celui de leurs ennemis. Le pays habité, comme nous l'avons dit, par les Gaulois, commence au Rhône, et est borné par la Garonne, l'océan et les frontières des Belges ; du côté des Séquanes et des Helvètes, il va jusqu'au Rhin ; il est situé au nord. Celui des Belges commence à l'extrême frontière de la Gaule, et est borné par la partie inférieure du Rhin ; il regarde le Nord et l'Orient. L'Aquitaine s'étend de la Garonne aux Pyrénées, et à cette partie de l'océan qui baigne les côtes d'Espagne ; elle est entre le Couchant et le Nord.**

Toutefois, il semble bien que Jules César ait manqué d'informations pertinentes. Il est possible aussi qu'on interprète mal les propos de César qui ne mentionne ici que les Belges, les Aquitains, les Gaulois et les Helvètes. Or, il s'agit de peuples celtes situés géographiquement aux deux extrémités du territoire: les Belges étaient au nord-est et les Aquitains au sud-ouest, avec les «Gaulois» au centre; quant aux Helvètes, ils étaient installés au nord de l'Italie (*voir la carte*). De fait, il est probable que le gaulois des Belges et le gaulois des Aquitains soient plus ou moins différenciés, mais il est tout aussi probable que les connaissances de Jules César sur la langue gauloise soient très rudimentaires, pour ne pas dire à peu près nulles, même si on sait que César parlait le latin et le grec, mais il ignorait tout de la langue gauloise et de ses variétés possibles.



Contrairement à César, les linguistes contemporains croient plutôt que la langue gauloise était relativement unifiée, à l'exception des régions situées aux extrémités du domaine celtique, notamment chez les Belges probablement plus influencés par les langues germaniques, et les Aquitains, par les langues ibère et basque. Bien que le gaulois puisse être fragmenté en dialectes plus ou moins distincts, cette langue présentait sans aucun doute une homogénéité rare pour l'Antiquité, et ce, pour un territoire aussi vaste que la Gaule.

Les Gaulois ne disposaient pas d'une écriture propre; il n'a jamais existé d'alphabet commun chez les Gaulois, les druides s'étant toujours opposés à un enseignement écrit des traditions religieuses, ce qui d'ailleurs constituera l'une des causes de la disparition de la langue gauloise. Dans les rares transcriptions préromaines en langue celtique, les Gaulois recouraient à des alphabets étrangers sans les transformer, en particulier l'alphabet grec.

En somme, le territoire gaulois conquis par les Romains renfermait surtout des Gaulois, mais aussi des Grecs, des Ligures, des Ibères et des Aquitains, des Germains (le long du Rhin) et, bien sûr, des colons romains. La Gaule était alors peuplée d'une dizaine de millions d'autochtones et par environ 200 000 colons, fonctionnaires et soldats originaires de l'Italie, surtout dans la Gaule narbonnaise et la ville de Lyon (Lugdunum). Or, on le sait aujourd'hui, tout ce beau monde va changer de langue et passer progressivement au latin entre le II<sup>e</sup> siècle et le V<sup>e</sup> siècle.

### 3 Les méthodes romaines de latinisation

Les Romains implantèrent partout leur système administratif et transformèrent profondément les peuples conquis. Ils n'imposèrent pas vraiment le latin aux vaincus; ils ignorèrent simplement les langues «barbares» et s'organisèrent pour que le latin devienne indispensable pour les élites locales.

#### 3.1 Le rôle du grec dans l'Empire

Il faut savoir aussi que le latin n'était pas l'unique langue administrative utilisée par les Romains. En fait, l'Empire romain était pratiquement bilingue: le latin et le grec se partageaient le statut de langue dominante. L'élite romaine connaissait la langue grecque parce que cette langue avait un grand prestige dans l'Empire. C'était la langue de la littérature et de la philosophie. Selon les régions de l'Empire, notamment en Asie Mineure et en Égypte, les Romains utilisaient normalement le grec avec leurs administrés. Les documents officiels, d'abord rédigés en latin, étaient systématiquement traduits dans les provinces hellénophones. Les documents destinés aux représentants de l'administration et aux gestionnaires du pouvoir impérial étaient uniquement en latin, mais les réponses faites aux cités grecques et à de nombreux ambassadeurs étaient généralement rédigées en grec. Au cours des deux premiers siècles de l'Empire, la pratique du grec était courante de la part du pouvoir romain et de l'administration. Ce n'est qu'à partir des règnes de Dioclétien et de Constantin que le latin a pris le pas sur le grec. Les documents officiels uniquement rédigés en latin étaient ceux destinés à l'armée et ceux relatifs à la citoyenneté

romaine (actes de naissance, actes de décès, testaments, etc.), car le droit demeurait romain (latin).

Dès le début du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, la classe dirigeante romaine a exercé sur la langue un interventionnisme réfléchi et déterminant. Le bilinguisme gréco-latin fut contrôlé par une forte pression sociale pour limiter l'emploi du grec dans certaines circonstances précises. Les Romains qui employaient, sciemment ou par inadvertance, le grec s'attiraient la réprobation de tous. Par exemple, Cicéron (- 106 - 43) lui-même, fut violemment critiqué par ses adversaires pour avoir parlé grec à des Grecs au Conseil de Syracuse. Voici son témoignage dans les *Verrines* (en latin : *In Verrem*, «Contre Verrès», Livre quatrième) à propos du procès contre Caius Licinius Verrès :

**Il [Verrès] considère comme un comportement indécent le fait d'avoir pris la parole devant un sénat grec : s'être exprimé en grec devant des Grecs, voilà qui est absolument inadmissible. Je lui ai fait là réponse que je pouvais, que je voulais et que je devais lui faire.**

Tous les notables romains parfaitement bilingues étaient jugés sévèrement s'ils employaient trop souvent le grec, une action répréhensible au point de vue social. Pour résumer, on peut affirmer que la langue du commandement restait le latin qui était la langue véhiculaire, mais le grec était utilisé auprès des nombreuses populations locales. Il était très rare que des documents officiels soient communiqués en grec dans les provinces d'Occident (Espagne, Lusitanie, Gaule, etc.). De même, il était peu fréquent que des documents officiels soient envoyés en latin dans les provinces hellénophones. Cependant, les Romains n'utilisèrent pratiquement jamais les autres langues locales telles l'araméen, le celtique, l'égyptien, etc. Toutes les autres langues étaient considérées comme «barbares» et peu dignes d'intérêt, même les langues latines comme l'osque, l'ombrien, le vénète, etc. Malgré l'importance du grec, c'est le latin qui s'est perpétué dans l'Empire, parce que c'était la langue des soldats et des colons romains.

Cependant, il ne faudrait pas croire que c'est le latin de César et de Cicéron, qui s'imposa dans les colonies. Le latin employé par les fonctionnaires, les soldats, les colons romains, de même que celui des autochtones assimilés, était différent du latin classique littéraire. Dès la fin du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, le latin classique parlé avait commencé à décliner. Au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, ce latin n'était plus utilisé par le peuple. D'ailleurs, des historiens de la littérature latine ont vu apparaître une décadence et une dégradation de la littérature et de la langue latines au II<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les auteurs Odile Morisset, Jean-Claude Thévenot dans *Lettres latines* (1966) remarquent que «les empereurs Hadrien, Antonin et Commode (117-192) réussirent à maintenir des conditions politiques favorables», mais que ces mesures n'empêchèrent pas «une décadence des lettres latines profanes». Pour sa part, Jean Barbet, dans *Littérature latine* (1965), considère que la littérature des deux premiers siècles de notre ère est archaïsante: «Les écrivains ont continué à écrire une langue classicisante,

artificielle [...]; ils ont même au II<sup>e</sup> siècle lu et imité de préférence les auteurs archaïques, cédant à une tendance déjà fort notable au temps de Cicéron.»

Parallèlement à cette langue classique réservée à l'aristocratie et aux écoles, il s'était développé un latin plus «populaire», essentiellement oral, dont les colorations régionales étaient certes relativement importantes en raison des contacts entre vainqueurs et vaincus de l'Empire. Progressivement, ce latin parlé fut employé par les clercs et les scribes pour la rédaction des actes publics et d'une foule de documents religieux ou civils. En fait, après l'effondrement de la gigantesque structure impériale, c'est le latin populaire qui allait triompher définitivement du latin classique. Le français, comme l'espagnol ou l'occitan, serait donc issu de ce latin populaire.

### 3.2 Les facteurs de latinisation

On peut résumer les facteurs de latinisation des habitants de l'Empire romain, notamment en Gaule, à un certain nombre de considérations externes.

#### 1) Le latin: langue de la promotion sociale

Les individus qui aspiraient à la citoyenneté romaine de plein droit devaient adopter les habitudes, le genre de vie, la religion et la langue de Rome. Dion Cassius, un historien romain, écrit que, déjà à l'époque de l'empereur Claude (10-47), le latin était obligatoire pour accéder au rang de «citoyen». C'étaient là les conditions pour bénéficier de tous les avantages de la citoyenneté romaine, indispensable à qui voulait gravir les échelons de la hiérarchie sociale. Il ne fait aucun doute que les élites gauloises durent apprendre le latin pour obtenir cette citoyenneté.

#### 2) La langue de la puissance financière

La monnaie romaine s'imposa dans tout l'Empire; les compagnies financières géraient l'administration romaine, en employant uniquement le latin. Un nombre incroyable de percepteurs et d'employés subalternes étaient nécessaires: les «autochtones» qui voulaient accéder à des postes plus élevés apprenaient le latin. Les marchés publics, les écoles, les temples, les théâtres, les thermes (bains), etc., constituaient autant de services utiles qui attiraient la population gauloise, surtout dans les villes. De plus, il est arrivé que les Romains envoient de force des notables gaulois à Marseille ou à Rome afin qu'ils apprennent le latin. Il y eut certainement une assimilation de la culture romaine par les élites gauloises, bien que son impact sur la langue de la masse fût, du moins durant un certain temps, assez négligeable.

#### 3) La langue de l'armée

L'armée constituait un autre puissant moyen de latinisation. À partir de l'an 300 avant notre ère, les peuples vaincus devaient payer un lourd tribut aux Romains en fournissant d'importants effectifs militaires, qui étaient commandés en latin. Ainsi, César incorpora massivement des Gaulois dans ses armées, et cette pratique fut poursuivie par ses successeurs. Les Gaulois, les Ibères, les

Ligures et les Germains furent particulièrement touchés par ces mesures. Les soldats à la retraite recevaient un lopin de terre et devenaient des colons. Après 375, les soldats germaniques, tous mercenaires et relativement bilingues, seront plus nombreux que les soldats romains, ce qui finira par perdre les Romains. En 423, plus de 40 000 Huns seront incorporés comme **mercenaires** dans l'armée romaine. À la fin de l'Empire, un sénateur aura raison de croire que «l'ennemi était dans la place avant même que les invasions eussent commencées».

#### **4) Les colonies de peuplement**

En guise de récompense pour services rendus, de nombreux Romains recevaient gratuitement des terres. Ces **colons** avaient droit aux meilleures terres, celles situées à des points stratégiques en vertu d'un plan précis. Les autochtones qui se révoltaient étaient simplement vendus comme esclaves. Ces colonies de peuplement furent importantes parce qu'elles contribuèrent à **étendre le latin jusque dans les campagnes**. On sait, par exemple, que la Narbonnaise fut beaucoup plus latinisée et plus tôt que les trois Gaules. Les colonies romaines étaient relativement nombreuses en Narbonnaise: Narbonne (*Narbon*), Nîmes (*Nemausus*), Arles (*Arelatae*), Orange (*Arausio*), Vienne (*Vienna*), etc. L'une des rares autres colonies au nord fut Lyon (*Lugdunum*). Les élites locales exerçaient des fonctions municipales, souvent honorifiques, mais qui constituaient des sources de privilèges et permettaient d'accéder à des postes administratifs plus importants. Dans les colonies de peuplement et les villes, c'est le latin parlé qui servait de langue véhiculaire. Il est indéniable que l'urbanisation et la municipalisation des cités furent des facteurs de romanisation et de latinisation.

#### **5) Un réseau routier efficace**

Les Romains construisirent un vaste réseau routier fait de chaussées dallées qui permettaient d'atteindre rapidement les régions les plus reculées de l'Empire. Ces routes servaient au transport des troupes militaires, des marchandises et des messageries de la poste impériale. Un tel réseau nécessitait un ensemble complexe de relais disposant de chevaux, de mulets et de bœufs publics, ainsi que de voitures légères, de chariots lourds et d'ateliers de réparation. En Gaule, un vaste réseau routier était axé sur la capitale lyonnaise (*Lugdunum*), les chefs-lieux et les camps militaires disséminés le long des routes, et tous ces éléments formèrent autant de points d'ancrage de la romanisation et de la latinisation.

#### **6) L'écriture latine**

Rappelons que les Gaulois ne disposaient pas d'une écriture propre. Avec la conquête romaine, **l'alphabet latin** se généralisa dans toute la Gaule. Les seuls **textes écrits étaient soit en grec soit en latin**. Il ne fait aucun doute que la colonisation romaine favorisa l'emploi de l'écriture latine, du moins chez les élites qui savaient écrire.

#### **7) Le début des invasions germaniques**

Vers 250-275, des hordes germaniques traversèrent la Rhin afin de s'emparer du butin des Gallo-Romains. Des Alamans et des Francs ravagèrent ainsi la Gaule. Dès lors, les populations locales virent arriver en masse des étrangers ne parlant ni le latin ni le gaulois. Le seul moyen de communiquer avec la population locale était d'utiliser le latin. En revanche, ces mouvements de population entraînent une augmentation considérable de germanophones qui s'installèrent en Gaule. La fréquence des contacts entre les Germains, les Gaulois romanisés (mais pas latinisés) et les Romains aurait créé une situation de bilinguisme ou de trilinguisme à l'est de la Gaule.

## 8) La christianisation

La christianisation commença dans le Sud de la Gaule à la fin du I<sup>er</sup> siècle. Au début, les premiers chrétiens étaient de langue grecque et c'est dans cette langue que naquit la religion chrétienne en Gaule. Au cours du III<sup>e</sup> siècle, de nouvelles églises apparurent dans tout le Sud, et elles utilisaient le latin. Les persécutions entreprises par les empereurs romains ne furent pas appliquées avec beaucoup de zèle en Gaule. Avec Constantin, premier empereur chrétien (306-337), la situation évolua considérablement. L'expansion de la nouvelle religion s'étendit dans toute la Gaule. Non seulement la christianisation renforça le sentiment d'appartenance à la «romanité», mais elle favorisa aussi l'usage de plus en plus généralisé du latin populaire. Les conséquences linguistiques de la christianisation furent majeures: le latin devint la langue véhiculaire entre les prêtres et les fidèles, alors que le lexique du latin parlé se transforma radicalement. Par voie de conséquence, en faisant le choix du latin plutôt que du grec (une langue toute aussi répandue), l'Église catholique a sauvé le latin de l'oubli, car il deviendra durant huit cents ans la langue véhiculaire de l'Europe instruite.

## 9) Le latin oral et le bilinguisme

Cependant, les communautés chrétiennes se rendirent compte assez rapidement des différences entre leur latin parlé et le latin véhiculé par l'Église catholique. C'est que le christianisme a d'abord touché les couches peu élevées de la société gauloise. Les prêtres furent dans l'obligation d'adopter une forme de communication différente de la langue orale de prestige utilisée à Rome. D'ailleurs, des hommes d'Église influents recommandaient de recourir à une langue simple (*sermo humilis*) apte à atteindre les masses, plutôt qu'au latin commun. On distinguera bientôt le «latin chrétien» et le «latin scolaire». Le premier sera ouvert aux innovations, le second défendra la pureté de la langue! En même temps, l'usage du gaulois continua de se maintenir partout dans les campagnes, et ce, jusqu'au V<sup>e</sup> siècle. Seule l'élite urbaine employait systématiquement le latin qui demeura la langue de la culture, de l'administration, de l'armée, de l'école et de la promotion sociale.

### 3.3 Le bilinguisme latin / langues locales

Il convient de faire la différence entre les mots «romanisation» et «latinisation». La romanisation implique une appartenance politique à l'Empire romain, mais pas nécessairement une assimilation par la langue. La latinisation suppose la

romanisation suivie d'un changement de langue des peuples conquis. De même, plus tard, dans les pays arabes, l'islamisation n'impliquera pas obligatoirement l'arabisation. Dans le monde chrétien, la christianisation n'entraîne pas nécessairement la latinisation.

Tout l'Empire romain, y compris l'Afrique du Nord, connut une longue période de bilinguisme latino-celtique ou, selon le cas, latino-germanique ou gréco-latin, qui commença dans les villes pour gagner plus tard les campagnes. Mais **l'implantation du latin ne s'est pas réalisée partout en même temps**. Il est certain que c'est en Gaule narbonnaise que cette langue s'implanta d'abord parce que la latinisation y a été plus profonde qu'ailleurs, alors que les colonies romaines y étaient très importantes et très influentes. Ainsi, la plus grande partie du vocabulaire occitan d'aujourd'hui est due à la latinisation précoce de cette province plus ancienne.

En général, **la latinisation fut plus lente au nord de la Gaule**, notamment en Belgique et en Afrique du Nord; elle **ne s'est jamais réalisée en Britannia** (Grande-Bretagne), en Germanie, en Grèce, en Asie mineure, bref nulle part dans l'Empire romain d'Orient où le grec fut utilisé à la place du latin.

En général, les Gallo-Romains parlaient leur langue celtique, mais dans les villes ils apprenaient le latin comme langue seconde pour pouvoir communiquer avec les autorités. La langue gauloise a commencé par ne plus être utilisée dans les villes à **partir du II<sup>e</sup> siècle, pour gagner ensuite progressivement les campagnes**. Vers le V<sup>e</sup> siècle, au moment de la dislocation de l'Empire romain, le gaulois était pour ainsi dire disparu, mais il est possible qu'il ait été employé par de petites communautés durant près d'une centaine d'années dans les régions très éloignées de l'Empire. En mai 1888, le philologue Gaston Paris (1839-1903), spécialiste des langues romanes, apportait ce commentaire au sujet de la langue gauloise dans une conférence intitulée «Les parlers de France» lors d'une réunion des Sociétés savantes:

*Le gaulois a péri complètement en Gaule, et nous ne le connaissons directement que par les rares mots qu'ont cités les anciens ou que nous ont transmis quelques inscriptions. Le français n'a hérité du gaulois qu'un nombre de mots extrêmement restreint, presque tous adoptés déjà par le latin de Rome et désignant des objets fabriqués en Gaule ou des produits de notre sol.*

Déjà au IV<sup>e</sup> siècle s'étaient amorcées des aires linguistiques latines quelque peu différentes entre le nord et le sud de la Gaule, avec Lyon comme pivot, sans que la communication n'en soit vraiment altérée. Certains documents de l'époque laissent croire qu'il existait un **latin septentrional** distinct d'un **latin méridional** dès cette époque.

En même temps, les ethnies vassales associées à la défense de l'Empire réussirent plus aisément à conserver leur langue. Rome garantissait l'autonomie administrative à certains peuples en échange de leur participation à la défense militaire contre des ennemis insaisissables tels que les pirates, les

pillards et les nomades. Ainsi, les **Gallois** en Grande-Bretagne, les **Basques** en Espagne et en France, les **Berbères** en Afrique, les **Arméniens**, les **Albanais**, les **Juifs** en Orient et plus tard les **Bretons** en Bretagne furent chargés de la police locale, et purent ainsi utiliser leur langue comme instrument véhiculaire. C'est ce qui explique en partie la survivance des langues comme le gallois, le basque, le berbère, etc. Partout ailleurs, la latinisation s'est accomplie, sauf dans l'Empire romain d'Orient où le grec allait remplacer le latin. La majorité des populations conquises allait délaisser peu à peu sa propre langue pour adopter celle de Rome.

#### 4 Les grandes invasions germaniques et le morcellement du latin

En 375, se produisit le choc des **Huns** contre les Ostrogoths germaniques, qui vivaient au nord de la mer Noire entre le Danube et le Dniepr (Ukraine). Les Huns étaient des tribus guerrières qui avaient été chassées de Mongolie par les Chinois quatre siècles auparavant; établis dans l'actuelle Hongrie, ils avaient décidé de partir vers l'ouest et avaient soumis les Ostrogoths. C'est cette année de 375 que l'on considère comme marquant le début des grandes invasions et le commencement de la dislocation de l'Empire romain menacé de toutes parts dans ses frontières. Après avoir vaincu les Ostrogoths, les Huns reprirent leur route vers l'ouest et s'attaquèrent aux Wisigoths, aux Burgondes, aux Alains, déclenchant ainsi des déplacements en cascades: Goths, Ostrogoths, Wisigoths, Vandales, Francs, Saxons, Burgondes, Alamans, etc., se butèrent les uns aux autres d'un coin à l'autre de l'Europe et se déversèrent sur l'Empire romain d'Occident. C'était la première fois que l'Occident est envahi par des populations asiatiques et est menacé de voir s'établir une civilisation étrangère à la sienne. On peut comparer les grandes invasions des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles à un jeu de billard: la première bille (les Huns) dispersa le système en place et chaque bille en repoussa une autre. Il en fut de même avec les tribus germaniques qui, poussées par l'est, partaient vers l'ouest, contraignant ainsi le voisin à quitter son pays.

En 447, le roi des Huns, Attila (395-453), avait étendu son empire de la mer Caspienne jusqu'en Gaule, après avoir mis l'Europe à feu et à sang et pillé l'Italie du Nord. Après sa mort, son Empire allait se disloquer et disparaître, non sans avoir fait exploser toute l'Europe.

##### 4.1 La victoire des «Barbares»

Dès la fin du III<sup>e</sup> siècle, les empereurs romains avaient accueilli de plus en plus de mercenaires germaniques comme soldats. Ils enrôlaient des Francs, des Goths, des Saxons, des Alamans, etc., afin de grossir l'armée parce que les Romains d'origine se désintéressaient de la guerre. Ces soldats germaniques offraient évidemment une plus faible barrière de protection contre les incursions des autres tribus germaniques, qui pénétraient de plus en plus dans l'Empire. En outre, Rome concédait des territoires à des Germains agréés comme alliés à des fins de colonisation.

En 395, à la mort de l'empereur Théodose, qui avait fait du christianisme la religion d'État, l'Empire, trop vaste pour être gouverné, fut partagé en deux :

l'Orient revint à Flavius Arcadius (395-408), l'Occident à Flavius Honorius (384-423). Théodose a organisé le partage de l'empire selon une stricte ligne droite: elle passe, au nord, au milieu des actuels Serbie et Monténégro et, au sud, au milieu de la Libye. À cette époque, cette division ne devait être qu'administrative. L'empire d'occident gardait Rome comme capitale; l'empire d'Orient avait Constantinople du nom de l'ancien empereur Constantin (272-337). Néanmoins, l'unité de l'empire était définitivement brisée, alors que celui-ci se trouvait divisé entre l'**Empire romain d'Occident** et l'**Empire romain d'Orient**. En un siècle ou deux, cette division allait ouvrir la voie à deux mondes distincts: d'un côté, le monde latin et la religion catholique (dite «universelle») romaine; de l'autre, le monde grec et la religion orthodoxe («celle qui défend les vrais dogmes»). Alors que l'empire d'Occident allait s'effondrer, l'empire d'Orient avait encore plusieurs siècles devant lui. À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, on parlera de l'Empire byzantin plutôt que de l'empire romain d'Orient.

À partir de l'an 407, Rome ne pouvait plus faire face à la pression venue de l'Est. Plusieurs centaines de milliers de Barbares germaniques déferlèrent successivement sur la Gaule, l'Espagne et l'Italie. Terrorisés par les Huns, les peuples germaniques, qui cherchaient depuis des décennies à entrer plus ou moins pacifiquement dans l'Empire, se trouvèrent brutalement poussés en dehors de leurs terres. Motivés autant par la peur que par le gain, les Germains pénétrèrent dans l'Empire et mirent à sac les villes trouvées sur leur passage. Même la ville de Rome n'échappa pas à la grande vague germanique quand elle fut pillée en 410 par les Wisigoths.

Ne pouvant lutter contre les envahisseurs, les Romains optèrent pour la négociation. C'est ainsi que, après quelques traités (*foedus*), les Burgondes, les Goths et les Vandales s'implantèrent durablement dans l'Empire qui leur offrait des terres en échange de leur collaboration militaire. Bref, ces «invasions» ont souvent été «pacifiques», car beaucoup résultaient de traités entre les Romains et un peuple germanique particulier. Il y eut certes des conflits militaires, mais ce ne fut pas toujours le cas. L'arrivée des Germains fut le commencement de la fin pour l'Empire. Les empereurs devinrent des personnages fantoches à la solde des hordes germaniques. Les principaux postes du gouvernement et de l'armée furent même attribués à des Germains.

Si les premiers empereurs romains avaient régné par l'armée, aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, c'est l'armée qui régnait par les empereurs: elle les désignait, les défaisait ou les supprimait pour divers motifs, futiles ou non. À la fin du VI<sup>e</sup> siècle, les «Barbares» s'étaient romanisés, mais au courant du V<sup>e</sup> siècle le monde romain finit par se «barbariser», c'est-à-dire se germaniser.

Du point de vue linguistique, ces «invasions» peuvent être décrites comme des phénomènes d'expansion linguistique où s'affrontèrent des langues au dynamisme variable. Alors que les transferts de population des peuples germaniques étaient appelés par les Romains des «invasions barbares», ces derniers les considéraient comme de simples mouvements migratoires: les *Völkerwanderungen* (la «migration des peuples»). Au moment des grandes invasions, le latin était déjà devenu la langue maternelle de pratiquement tous



les peuples de la partie occidentale de l'Empire romain, dont les Gaulois, mais avec des différences notables, selon les régions.

En raison de la loi de réadaptation au milieu, la langue latine populaire parlée dans les différentes provinces de Rome commença à se différencier peu à peu en fonction des conditions politiques, sociales et géographiques particulières. Dans les régions éloignées de Rome, comme le nord de la Gaule, et dans celles où il y avait des contacts avec des populations germaniques, il se développa une forme de latin parlé encore plus différente.

En 476, le roi des Hérules, Flavius Odoacre, ancien officier de l'armée romaine, s'empara de la ville de Ravenne, alors la capitale de l'empire d'Occident, et déposa le dernier empereur romain, Romulus Augustule, qui n'avait régné que dix mois, et renvoya les insignes impériaux à l'empereur d'Orient Zénon qui le gratifia en retour du titre de «roi d'Italie». On considère aujourd'hui cet acte comme la fin de l'Empire romain d'Occident. À la fin du V<sup>e</sup> siècle, l'Empire romain d'Occident avait laissé la place à la fondation de nombreux empires germaniques (*voir la carte ci-dessous*). Pour sa part, l'Empire romain d'Orient devait survivre jusqu'en 1453.

#### 4.2 Les suites de l'effondrement de l'Empire romain d'Occident

En Occident, les Ostrogoths s'installèrent en Italie, en Sardaigne et dans ce qui est aujourd'hui le Monténégro et la Serbie; les Wisigoths occupèrent l'Espagne et le sud de la France; les Francs prirent le nord de la France et de la Germanie; les Angles et les Saxons traversèrent en Grande-Bretagne après avoir chassé les Celtes en Armorique (Bretagne); les Burgondes envahirent le centre-ouest de la France (Bourgogne, Savoie et Suisse romande actuelle); les Alamans furent refoulés en Helvétie, les Suèves en Galice, alors que les Vandales conquièrent les côtes du nord de l'Afrique et se rendirent maîtres de la mer par l'occupation des Baléares, de la Corse et de la Sardaigne.

En cette fin du V<sup>e</sup> siècle, l'Empire romain d'Occident se trouvait morcelé en une dizaine de grands royaumes germaniques. Mais la plupart de ces royaumes ne purent constituer d'États durables, à l'exception de ceux des Francs et des Anglo-Saxons.

Quoi qu'il en soit, ces invasions germaniques ont contribué à bâtir l'Europe moderne, notamment en raison de certains rois francs, dont Clovis, qui allait fonder le Royaume franc et imposer le catholicisme, ainsi que Charles I<sup>er</sup> des Carolingiens, mieux connu sous le nom de **Charlemagne**. En Orient, les peuples hellénisés par les Romains furent balayés par les Goths, les Vandales, les Arabes et les Turcs. La langue grecque ne fut maintenue que dans son foyer d'origine: la Grèce aux montagnes arides et aux archipels isolés, mais elle continua comme langue officielle de l'Église orthodoxe dans l'Empire romain d'Orient. Sur le continent africain, le passage des Vandales et surtout des Arabes est venu à bout des populations latinisées qui se sont islamisées et arabisées. En 550, le christianisme byzantin marqua ses différences avec la religion du pape de Rome, en fondant la religion orthodoxe. L'Empire romain disparut, de même que le latin comme langue parlée. Cependant, les Romains

allaient laisser un héritage considérable : **l'alphabet latin** utilisé aujourd'hui par la moitié de l'humanité.

### 4.3 Le morcellement du latin

Du point de vue linguistique, l'effondrement de l'Empire romain d'Occident accéléra le processus de morcellement du latin parlé ou vulgaire (populaire) amorcé dès le II<sup>e</sup> siècle. Les communications avec l'Italie étant coupées, les échanges commerciaux périclitèrent, les routes devinrent peu sûres, les écoles disparurent, le tout entraînant une économie de subsistance rurale et fermée sur elle-même. Si bien qu'au VII<sup>e</sup> siècle la situation linguistique était extrêmement complexe dans l'ancienne Gaule romaine :

- 1) **les langues germaniques étaient devenues indispensables aux populations qui voulaient jouer un rôle politique puisque tous les rois ne parlaient que des langues germaniques;**
- 2) **le latin classique n'était plus utilisé que pour les écrits et les peuples gallo-romains ne le parlaient plus;**
- 3) **la langue parlée par les Gallo-Romains était un «latin chrétien», strictement oral, relativement éloigné du latin classique et soumis par surcroît aux variations géographiques particulières.**

Par ailleurs, au V<sup>e</sup> siècle, de nouveaux immigrants étaient arrivés en Armorique (Bretagne): les Celtes des îles britanniques, contraints de quitter leur territoire en raison des pressions des Saxons, s'étaient réfugiés dans le nord-ouest de la Gaule. Profondément romanisés tout en ayant conservé leur langue celtique (le breton, sinon le gallois), les nouveaux arrivés devinrent rapidement alliés des Romains et surveillèrent les frontières en tant qu'«auxiliaires» (mercenaires). Ils implantèrent le breton en Armorique d'autant plus facilement que la région s'était fortement dépeuplée à cause de la désertification. Après la prise du pouvoir par les Francs, les «Bretons» demeurèrent toujours autonomistes.

Mais la fragmentation des royaumes germaniques en Europe et l'absence de centralisation bureaucratique empêchèrent les vainqueurs germaniques d'imposer leur langue aux différentes populations conquises. Pourtant, par rapport à la population autochtone, les envahisseurs germaniques ont été encore plus nombreux que les Romains ne l'avaient été lors de la conquête des Gaules. Néanmoins, les peuples germaniques ont été linguistiquement assimilés par les Gallo-Romains. Les invasions des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles se soldèrent en effet par la latinisation et la christianisation des paysans francs et wisigoths sur l'ensemble du territoire gallo-romain. Seule l'aristocratie franque continuera d'utiliser sa langue germanique jusqu'à l'avènement de Hugues Capet en 987.

On peut expliquer ce phénomène par une certaine latinisation préalable chez les envahisseurs ou, du moins, des prédispositions à leur latinisation. Rappelons que le latin était une grande langue véhiculaire en Europe et que nombre de Germains devaient connaître cette langue seconde, surtout au sein des armées et des commerçants; d'autres étaient familiarisés à la langue latine véhiculaire en raison du commerce et des contacts avec les populations

locales. Aussitôt installés en Gaule, les Germains ont adopté les systèmes administratif et fiscal romains, puis ils ne tardèrent pas à se christianiser, ce qui ne pouvait que favoriser la propagation du latin tel qu'il était parlé à l'époque. Étant donné que les Germains se sont retrouvés avec une population massivement latinisée, de telle sorte que, les mariages mixtes aidant, ils ont lentement perdu leur langue d'origine pour passer au latin parlé, le tout après une période de bilinguisme germano-latin.

Une sorte de fusion s'est produite entre les Germains et les peuples romanisés: Gallo-Romains et Germains commencèrent à parler une autre langue qui n'était plus le latin, mais pas encore le français, le picard, le normand, l'artois, le champenois, l'orléanais, etc., ni l'italien, l'espagnol ou le catalan et leurs variétés, mais le **roman** (ou plus précisément le **gallo-roman** pour la France), c'est-à-dire une langue aux variantes infinies, selon qu'elle était parlée dans les différentes régions de la **France du Nord** (en pays franc) ou du **Sud** (en pays wisigoth ou burgonde), sinon de l'**Italie** (en pays ostrogoth), de la **Suisse** (en pays alaman), de l'**Espagne** (en pays wisigoth), du **Portugal** (en pays suève), des îles de la **Méditerranée** (en pays vandale), etc.

Le latin des Romains a fini par disparaître dans le secteur central de l'ancien Empire romain (Bavière, Suisse, Autriche), en Illyrie (Albanie) et en Pannonie (Monténégro et Serbie), en Bretagne insulaire (Grande-Bretagne), en Armorique (Bretagne française) et en Afrique du Nord (éradiquée par la conquête arabe). Par contre, le latin parlé s'est maintenu de la péninsule ibérique jusqu'en Italie (et la Roumanie) en passant par la Gaule gallo-romaine, mais ce n'était plus le latin du I<sup>er</sup> siècle qui était utilisé. Cette nouvelle langue latine se maintiendra jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère en se transformant sans cesse pour ne plus être du latin. Cela étant dit, jamais les Gallo-Romains ne se rendirent compte qu'ils ne parlaient plus le latin, alors devenu le «gallo-roman» (le "romanz"). Pour eux, c'était encore du latin, même s'ils avaient conscience de parler diverses variétés de «latin» selon les régions, notamment entre le Nord et le Sud.

Dans le cas particulier de la France du Nord, les langues issues du latin se modifièrent davantage qu'ailleurs (Occitanie, Italie, Espagne, Portugal, etc.) en raison des contacts fréquents avec les langues germaniques, notamment le francique, qui devint la langue de l'aristocratie franque. Par ailleurs, la latinisation des Germains en Gaule ne se fit jamais complètement, puisque la classe dirigeante continua d'utiliser sa langue (le francique), tout en étant bilingue. Ce n'est qu'en 987 que Hugues Capet deviendra le premier souverain de France à ne pas savoir s'exprimer en francique, mais en «français» (prononcé [franswé]). De plus, les nouveaux venus allaient amener avec eux tout un vocabulaire technique, politique et juridique, qui se greffera au latin parlé des populations locales. Ajoutons aussi que les Francs entraînent de nouvelles façons de prononcer le latin tardif, ce qui allait être hautement valorisé chez les Gallo-Romains.

## CHAPITRE 2: La période gallo-romane La langue romane rustique (La «lingua romana rustica»)(VI<sup>e</sup> - IX<sup>e</sup> siècle)





## **1. La suprématie franque et la germanisation du roman rustique**

La langue franque

La germanisation du roman rustique

## **2. L'Empire carolingien et la naissance du plus ancien français**

Le concile de Tours (813)

Les Serments de Strasbourg (842)

Le traité de Verdun

## **3. Les conséquences linguistiques**

La fragmentation linguistique (dialectalisation)

La démarcation du latin au roman

La germanisation du roman

## **4. L'état de la langue romane rustique**

Le phonétisme roman

Une grammaire simplifiée

L'évolution du vocabulaire

Les linguistes avancent le VIII<sup>e</sup> siècle comme la date (théorique) indiquant le passage du latin au roman, mais il ne s'agit là que d'une moyenne. La langue latine, avec ses diverses composantes, n'a pas changé partout au même moment. Ces importantes transformations se sont étendues, selon les régions, de la fin de l'Empire romain jusqu'à la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle. On peut considérer que les locuteurs du nord de la Gaule ont pris conscience de la coexistence de deux entités distinctes: le latin et les parlars vernaculaires courants, les langues d'oïl, un terme inventé par l'écrivain florentin Dante qui, dans *De vulgari eloquentia* (1303-1304), classa les langues romanes d'après la façon de dire «oui» dans chacune d'entre elles: la langue d'oïl (le françois), la langue d'oc (l'occitan) et la langue de si (l'italien).

### Texte original latin

**Totum autem quod in Europa restat ab istis, tertium tenuit ydioma, licet nunc tripharium videtur; nam alii oc, alii oïl, alii si affirmando locuntur, ut puta Yspani, Franci et Latini.**

### Traduction française

**Tout ce qui reste en Europe, en dehors de ceux-ci, parla une troisième langue, commune bien qu'aujourd'hui répartie en trois groupes: car les uns utilisent, comme particule affirmative, oc, les autres oïl, les autres si, autrement dit les Espagnols, les Francs et les Latins.**

On employait au singulier «langue d'oïl», car, à cette époque (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles), il s'agissait davantage de variétés linguistiques mutuellement compréhensibles que de langues distinctes. Durant tout le Moyen Âge, le mot «dialecte» ne fut jamais employé, seul le terme «patois» est attesté pour désigner un «parler incompréhensible» ou un comportement jugé grossier. Ce sens péjoratif est resté encore aujourd'hui pour désigner une «langue» hiérarchiquement inférieure.

Si Dante ne s'est pas trompé pour désigner l'aire linguistique des langues italiennes, il a considérablement erré pour ce qui concerne les langues d'oïl et d'oc en France et en Espagne. Néanmoins, les termes *oïl*, *oc* et *si* utilisés par Dante ont connu beaucoup de succès, bien que ces termes ne recouvrent pas les mêmes aires linguistiques ni les mêmes régions que pour nous. Dante n'était pas linguiste et il n'avait pas les connaissances qui se sont développées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On peut consulter aussi le texte «Les domaines d'oc, si et oïl, selon Dante» de MM. Jean Lafitte et Guilhem Pépin, **en cliquant ICI, s.v.p.**

## 1 La suprématie franque et la germanisation du roman rustique

Au cours des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, les différents royaumes germaniques s'affaiblirent: les Ostrogoths furent conquis par les Romains d'Orient, puis par les Lombards; les Wisigoths éliminèrent les Suèves avant d'être exterminés à



leur tour par les Francs au nord et par les Arabes en Espagne; les Vandales subirent le même sort en Afrique du Nord et les survivants furent islamisés.

Finalement, les Francs sortirent grands vainqueurs de ces affrontements en soumettant presque toute l'Europe romanisée à l'autorité de quelques monarques. **Clovis**, le roi des Francs (*rex Francorum*), de 466 à 511, combattit le dernier représentant de l'autorité romaine à Soisson en 486; il étendit ses États de la Loire jusqu'au Rhin, puis se convertit au catholicisme et reçut ainsi l'appui de ses sujets gallo-romans.

Clovis fut le premier roi à parler le germanique (et non plus le latin), plus précisément le francique ripuaire, une situation qui ne prendra fin qu'avec Hugues Capet (en 987), dont la langue maternelle sera le «français». Néanmoins, Clovis et ses soldats avaient une certaine connaissance du latin, car ils étaient familiers avec la discipline et l'administration romaines. Avec Clovis, commença la dynastie des Mérovingiens (< de Mérovée, le grand-père de Clovis et troisième roi franc, qui aurait vaincu Attila le 20 juin 451, grâce à une coalition).

### 1.1 La langue franque

Le nombre réduit des Francs (environ 5 %) par rapport à la population gallo-romane leur interdit d'imposer leur langue à tout le pays. Après une période de bilinguisme germano-latin, la plupart des colons francs se latinisèrent, mais pas l'aristocratie franque qui continua d'employer sa langue. Quant à de nombreux notables gallo-romans, ils apprirent la langue franque (ou francique) afin de communiquer avec les communautés franques installées dans le Nord-Est demeuré germanophone.

Seuls ces «irréductibles», habitant près de la frontière linguistique des langues romanes et des langues germaniques, conservèrent leur langue francique. Aujourd'hui, quatre formes de francique (*voir la carte linguistique*) sont parlées en Moselle (no 57): le **francique mosellan** (dans le pays de Nied); le **francique rhénan** (du bassin houiller jusqu'à l'Alsace); le **francique ripuaire**; le **francique luxembourgeois** (dans le pays thionvillois). Le francique parlé encore dans le nord-est de la France n'est pas celui des Francs (Clovis) qui ont fondé la France, car cette langue a disparu sans laissé de trace dès le VII<sup>e</sup> siècle; elle s'est fondue dans le latin des Gallo-Romans, qui était sur le point de se transformer en une langue romane qui deviendra l'ancêtre du français.

Lorsqu'on observe la géographie linguistique de l'Europe, on constate que l'ancien territoire de la Francie occidentale coïncide aujourd'hui avec une aire linguistique exclusivement romane (exception faite de la Bretagne et des provinces basques), soit les deux tiers de la France actuelle, ce qui prouverait l'assimilation de la langue franque.

En revanche, l'ancienne Francie orientale a maintenu la langue franque, le francique, puisque ce territoire correspond aujourd'hui à des pays germaniques tels que l'Allemagne, l'Alsace, la Suisse alémanique et l'Autriche. Dans l'ensemble du pays franc, les Francs romanisés avaient délaissé leur langue dès le VIII<sup>e</sup> siècle, tandis que l'aristocratie se vit dans l'obligation d'envoyer ses

enfants à l'extérieur du pays pour leur faire apprendre la langue franque, qui n'était plus la *lingua franca* (au sens de «langue véhiculaire»).

Néanmoins, le francique des Francs a laissé des vestiges linguistiques dans la France d'aujourd'hui. Le francique mosellan (ou francique lorrain) fait partie des parlers franciques de l'Ouest et est parlé aujourd'hui par environ 400 000 locuteurs dans le département de la Moselle (no 57), notamment dans la région de Thionville. Quatre formes de francique sont parlées en Moselle: le *francique mosellan* (dans le pays de Nied); le *francique rhénan* (du bassin houiller jusqu'à l'Alsace); le *francique ripuaire*; le *francique luxembourgeois* (dans le pays thionvillois). N'oublions pas que cette région est coupée en deux par la frontière linguistique séparant les langues romanes et germaniques. Le francique lorrain ou francique de Lorraine demeure donc une sorte de reliquat des Francs qui ont fondé la France.

Si la plupart des Francs ont perdu leur langue dès le VIII<sup>e</sup> siècle, ils ont en même temps exercé une influence profonde sur la langue rustique des populations locales, et par conséquent, au français, en particulier dans le nord du pays franc.

## 1.2 La germanisation du roman rustique

La population gallo-romane (autochtone) parlait ce qu'on appelait à l'époque la «*lingua romana rustica*», c'est-à-dire la **langue romane rustique**, encore perçue dans la conscience populaire comme du «latin», un latin dit «vulgaire» (de *vulgus* : qui signifiait «peuple») bien différent de celui des siècles précédents. Affranchie de toute contrainte, favorisée par le morcellement féodal et soumise au jeu variable des lois phonétiques et sociales, cette langue romane dite rustique se développa spontanément sur son vaste territoire. Elle prit, selon les régions, des formes les plus variées. C'est ainsi que sortit du sol de l'ancienne Gaule romaine toute une floraison de parlers régionaux, subdivisés en dialectes (ou patois).

Pendant que le latin écrit restait intact, les langues néo-latines, qui allaient devenir le français, l'occitan, l'italien, l'espagnol, etc., se transformèrent lentement. C'est en ce sens qu'on emploie aujourd'hui l'expression «langues romanes»: issues du latin, elles se sont modifiées en passant par le roman. Elles se sont distinguées de plus en plus pour devenir distinctes (français, espagnol, italien, etc.) tout en conservant de nombreux éléments communs. Mais quelque 400 à 500 ans sépareront le latin populaire du IV<sup>e</sup> siècle du premier texte français (IX<sup>e</sup> siècle) et encore davantage pour l'espagnol et l'italien. On peut consulter, d'une part, un tableau montrant une typologie historique des langues romanes, d'autre part, une carte des langues romanes. Dans le pays de Clovis, qui deviendra la France, la langue française n'existait pas encore. Elle ne sera attestée qu'au IX<sup>e</sup> siècle et portait alors le nom de «langue rustique». C'est ainsi qu'elle était appelée lors du Concile de Tours en 813 qui la plaçait sur le même pied que la langue tudesque (*theotisca*) ou germanique.

Mais la cohabitation linguistique du francique et du roman rustique entraîna de profonds bouleversements linguistiques. Ces changements sont d'ordre phonétique, morphologique, syntaxique et lexical. De fait, les Francs donnèrent au roman rustique de nouvelles tendances phonétiques en raison de leur accent nordique et de leur système vocalique («voyelles») dans lequel les voyelles longues s'opposaient aux brèves; cela portait les Francs à prononcer les voyelles romanes beaucoup plus fortement que ne le faisaient les populations autochtones. Celles-ci se hâtèrent d'adopter les nouvelles prononciations qui étaient socialement très valorisées. Les phonèmes prononcés à la franque modifièrent totalement la langue gallo-romane.

### - La phonétique

Par exemple, mentionnons l'introduction du [w] germanique qui fut traité comme le [v] latin et devint une gutturale comme dans *guerre* (< francique *werra*), tandis que *vastare* passait à *wastare* puis à *gâter*, *vespa* à *wespa* puis à *guêpe*, et *vipera* à *wispara* puis à *guivre* (animal imaginaire à corps de serpent, à ailes de chauve-souris et à pattes de pourceau). Des mots latins comme *huit* (< *octo*), *huis* (< *ostium*, d'où *huissier*), *hermine* (< *arminia*), *huître* (< *ostrea*), etc., doivent leur [h] initial à une ancienne prononciation germanique utilisée dans des mots comme *hache*, *hotte*, *huche*, *haillons*, *hangar*, *héron*, *hareng*, etc. Quelques diphtongaisons nouvelles sont aussi imputables à une influence germanique, dont l'habitude était notamment de prononcer plus énergiquement les voyelles que les Gallo-Romans.

### - La morphologie et la syntaxe

Au point de vue morphologique, les finales *-and*, *-ard*, *-aud*, *-ais*, *-er* et *-ier* sont d'origine francique, sans oublier un assez grand nombre de verbes en *-ir* du type *choisir*, *jaillir*, *blanchir*, etc. Soulignons que l'influence germanique s'exerça considérablement sur les noms de lieux (Criquebeuf, Elbeuf, Caudebec, Honfleur, Trouville, etc.) ou de personnes en raison de la pénétration politique.

De plus, la syntaxe germanique exerça également une influence assez importante, comme l'atteste le fait de faire placer le sujet après le verbe lorsqu'un complément ou adverbe précède celui-ci. Par exemple, *l'endemain manda le duc son conseil* pour *le duc appela le lendemain son conseil*. Tous ces faits illustrent que la germanisation de la «langue romane rustique» fut très considérable au point où les langues d'oïl prendront des aspects très différents des autres langues issues du latin, notamment au sud où les langues occitanes sont restées plus près du latin.

### - Le vocabulaire

L'influence du francique fut considérable sur les parlers romans de cette époque. Les historiens de la langue affirment souvent que le français ne doit au francique que quelques centaines de mots. Henriette Walter en dénombre exactement 544, ce qui représente 13 % de tous les mots étrangers introduits dans le français, notamment dans les domaines de la guerre, l'ornementation,

la nourriture, l'agriculture, etc., sans oublier les adjectifs de couleurs (*bleu, gris, brun, blanc*) et de quantité (*guère, trop*, etc.). Nous y reviendrons plus loin (cf. 3.2)

## 2 L'Empire carolingien et la naissance du plus ancien français

Lorsque le royaume des Francs passa aux mains de **Charlemagne** en 760 (dynastie des Carolingiens), celui-ci entreprit la réimplantation de l'ancien Empire romain. Il y réussit presque en Occident: lui échappèrent la Grande-Bretagne et l'Espagne, qui demeurèrent respectivement aux mains des Anglo-Saxons et des Arabes. Ses tentatives pour réunir l'Empire d'Orient (appelé *Empire byzantin*) échouèrent. Lorsqu'il se fit couronner empereur du **Saint Empire romain germanique** — en latin: *Sacrum Romanorum Imperium Nationis Germanicae*; en allemand: *Heiliges Römisches Reich Deutscher Nation* — en décembre 799, son royaume s'étendait du nord de l'Espagne jusqu'aux limites orientales de l'Allemagne actuelle, de l'Autriche et de la Slovénie (voir la carte de l'empire de Charlemagne).

L'unification politique réussie par Charlemagne ne dura pas assez longtemps pour que celui-ci impose dans tout son empire le **francique rhénan**, sa langue maternelle (et la langue locale de sa région de naissance), et probablement la langue courante à la cour carolingienne (mais en concurrence certaine avec le latin). Pour ce qui est du latin, l'époque de Charlemagne se remit aux études latines. Les clercs et les lettrés dévorèrent, copièrent massivement et pillèrent littéralement les classiques romains. Dans les faits, la population ne comprenait plus le discours de l'Église ni celui du pouvoir royal.

Des centaines de mots latins ont été empruntés par les contemporains de Charlemagne, eux qui parlaient la langue romane rustique, mais n'écrivaient (pour ceux qui pouvaient le faire) qu'en latin d'Église. Durant plusieurs siècles, les parlers romans furent rejetés au profit du latin classique (emprunts) et du latin ecclésiastique (écriture). Les rares lettrés pratiquaient une sorte de bilinguisme dans la mesure où ils parlaient la langue romane rustique de leur région, communiquaient entre eux par le latin réappris et vénéré.

### 2.1 Le concile de Tours (813)

On sait que, lors du concile de Tours de 813, l'Église catholique ordonna aux prêtres de faire leurs prêches de manière à ce que le peuple puisse les comprendre, car les fidèles ne comprenaient plus la langue des lettrés et des clercs. Ainsi, dans le canon 17, les évêques rassemblés par Charlemagne décidèrent que les homélies ne devaient plus être prononcées en latin, mais en «*rusticam Romanam linguam aut Theodiscam, quo facilius cuncti possint intellegere quae dicuntur*», autrement dit en «langue rustique romane» ou en «langue tudesque» (germanique), selon le cas. On peut lire les exemples qui suivent :

- Qu'à aucun dimanche et aucune fête ne manque quelqu'un qui prêche la parole de Dieu de manière à ce que le peuple des fidèles puisse le comprendre. (Mayence, canon 25).

- Que l'on s'efforce de prononcer les sermons de l'évêque et les homélies des saints pères dans une langue appropriée, afin que tous puissent comprendre. (Reims, canon 15).

- Et que chacun s'efforce de traduire clairement ces dites homélies en langue romane rustique ou en tudesque, afin que tous puissent plus facilement comprendre ce qui est dit. (Tours, canon 17).

Mais les termes utilisés pour désigner la langue des fidèles paraissent parfois ambigus. Ainsi, la «lingua romana rustica» pouvait être comprise comme étant la «langue romane rustique» ou la «langue romaine rustique», et la «lingua theodisca» comme la «langue germanique», le «francique» ou le «tudesque». Quelques décennies plus tard, Haino (décédé en 836), évêque de Bâle et conseiller de Charlemagne, dont le diocèse comprenait des communautés romanes et germaniques, exigea que ses prêtres enseignent le *Pater* et le *Credo* «tant en latin qu'en langue barbare» (*tam latine quam barbarice*):

**2. Il faut ordonner que l'oraison du Seigneur dans laquelle toutes les choses nécessaires à la vie humaine sont renfermées, et le symbole des apôtres dans lequel la foi catholique est renfermée toute entière, soient appris par tous, tant en latin qu'en langue barbare, afin que ce qu'ils disent par la bouche soit cru par le coeur et soit compris.**

Dans ce cas, on oppose la langue «latine» à la langue «barbare», sans qu'il ne soit question de la langue «romane» ou «rustique». Dans le vocabulaire des VI<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, le mot *rusticus* signifiait «inculte» ou illettré. Plus précisément, la «langue romane rustique» correspondait au «latin des illettrés», ceux qui ne savaient ni lire ni écrire. En 858, l'évêque de Tours ordonna ce qui suit : «Que personne ne s'approche de la source baptismale s'il n'a pas compris, même dans sa langue, le *Notre Père* et le *Symbole*.» Quoi qu'il en soit, tous ces canons et *capitula* («capitulaires» ou lois des rois francs) ont été généralement d'interprétation plutôt délicate et il n'est pas surprenant que l'Église ait maintenu son latin encore une bonne centaine d'années, car on sait que les habitudes sont lentes à se modifier. Il faut aussi comprendre que la forme linguistique recommandée par le concile de Tours ne correspondait pas vraiment à la «langue vulgaire réelle» ou la «langue naturelle» du peuple, mais plutôt à la «langue intelligible» par le peuple. De plus, la «langue du peuple» devait se définir comme une sorte de compétence passive, du moins suffisamment pour permettre la compréhension, donc pas le dialogue, la communication étant unidirectionnelle. Ces considérations linguistiques témoignent éloquemment que les élites parlant le latin avaient conscience que la langue employée par le peuple au IX<sup>e</sup> siècle n'était plus celle du VIII<sup>e</sup> siècle et

que la «traduction» en «latin d'illettrés» supposait désormais une norme linguistique différente.

## 2.2 Les Serments de Strasbourg (842)

À la mort de Charlemagne en 814, et après celle de son fils, Louis le Pieux en 840, ses petits-fils se disputèrent l'Empire: Lothaire (795-855), Pépin (803-838) et Louis (805-976), puis tardivement, d'un second lit, Charles (823-877). Finalement, **Charles dit le Chauve** et **Louis dit le Germanique** scellèrent une alliance contre leur frère aîné, **Lothaire**, par les *Serments de Strasbourg* (842).

Les *Serments de Strasbourg* sont réputés pour être les premiers textes rédigés en langue *vulgaire* (du latin *vulgus*: «peuple»). Le déroulement de l'événement et les serments sont présentés dans l'*Histoire des fils de Louis le Pieux*, dont le texte complet a été rédigé en latin par un conseiller et cousin de Charles II le Chauve, **Nithard** (790/800-844), celui-ci étant le fils de Berthe (v. 779- 823), fille de Charlemagne, et du poète Angilbert surnommé l'«Homère de la cour». Bref, Nithard était le cousin de Lothaire, de Louis et de Charles. C'est le roi Charles de la Francie orientale, qui avait commandé cette œuvre de propagande (une histoire qui impute les fautes de gouvernement à Lothaire) à son cousin afin de voir fixer par écrit, pour la postérité, le récit des événements de son temps. Toutefois, ce texte de Nithard ne nous a été conservé que par une copie datée des environs de l'an 1000, c'est-à-dire postérieure de plus de cent cinquante ans à la rédaction originale.

Si le texte complet des *Serments de Strasbourg* fut écrit en latin, de courts extraits, qui devaient être lus en public, furent rédigés en deux versions: l'une en **roman** (proto-français) et l'autre en **germanique** ou tudesque (francique rhénan). Charles II le Chauve (roi de la Francie orientale) prononça le serment dans la langue des soldats de son frère, c'est-à-dire en francique rhénan; Louis II le Germanique (roi de la Francie occidentale) s'exprima en roman. Cet événement illustre aussi le mélange des langues qui avait cours à cette époque et la possibilité que les personnages influents (nobles, hauts fonctionnaires, grands commerçants, officiers, etc.) aient été généralement bilingues. Une telle situation d'échange linguistique signifie certainement que les deux langues vernaculaires étaient comprises par les aristocraties franques.

(3a) En langue romane (romana lingua)	(3b) En langue tudesque (teudisca lingua)	(6) En français moderne
Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre	In Godes minna ind in thes christianes folches ind unser bedhero gehaltnissi, fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got geuizci indi mahd furgibit,	[Pour l'amour de Dieu et pour le salut peuple chrétien et notre salut à tous deux, à partir de ce jour dorénavant, autant que Dieu m'en donnera savoir et

<p>Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresi fazet et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.</p>	<p>so haldih thesan minan brudher, soss man mit rehtu sinan brucher scal, in thiu thaz er mig so sama duo, indi mit Ludheren in nohheiniu thing ne gegango, the, minan uuillon, imo ce scadhen uuerdhen.</p>	<p>pouvoir, je secourrai ce mien frère, comme on doit selon l'équité secourir son frère, à condition qu'il en fasse autant pour moi, et je n'entrerais avec Lothaire en aucun arrangement qui, de ma volonté, puisse lui être dommageable.]</p>
--	--	---

Ainsi, en ce 14 février 842, les frères s'exprimèrent par solidarité dans la langue maternelle de l'autre et de celle de ses soldats. Selon la tradition, la naissance du français aurait coïncidé ainsi avec la naissance de la France. On affirme en effet que les **Serments de Strasbourg** (842) constituent «l'acte de naissance du français» parce que tous les documents écrits antérieurement étaient rédigés en latin, mais on trouve le mot «françois» appliqué à la langue seulement vers le XII<sup>e</sup> siècle. Cependant, on peut douter que la version «romane» de ce traité entre deux princes carolingiens appartienne vraiment à la langue courante de cette époque. La version romane des *Serments* ne peut être considérée comme une représentation de la langue parlée au IX<sup>e</sup> siècle, car il ne s'agit nullement de la «langue romane rustique» parlée à l'époque, mais un texte rapporté par des lettrés et destiné à la lecture à haute voix.

Cela étant dit, le texte des *Serments* permet de constater une certaine évolution du latin jusqu'au roman (avant de devenir plus tard le «françois»), l'internaute se reportera aux traductions des ***Serments de Strasbourg*** reproduites ici ([cliquer, s.v.p.](#)). Le texte original (texte 3) a été rédigé en *roman rustique* (ou «romanz») en 842 pour Louis le Germanique, qui s'adressait aux soldats de Charles le Chauve ([voir le texte 3](#)), et en *tudesque* (ou germanique) pour celui-ci, qui s'adressait aux soldats de son frère. Les textes 1, 2, 4, 5 et 6 sont donc des reconstitutions reproduisant l'état de la «langue» à six époques (du latin classique au français contemporain), seule la version 3 (en roman et en tudesque) étant originale.

En comparant le **texte 1** (latin classique), le **texte 2** (latin populaire) et le **texte 3** (roman rustique), il est possible de relever certaines différences au plan phonétique; on notera, par exemple, l'apparition en roman du [z] et du [h], qui proviennent d'influences germaniques. Au plan morphologique, on est passé de trois genres (masculin, féminin, neutre) à deux, le neutre étant disparu; la déclinaison est passée de six cas du latin à deux (sujet et complément) en roman rustique. Pour ce qui concerne la syntaxe, les prépositions paraissent plus nombreuses et l'ordre des mots tend à rester assez libre.

Cependant, ce texte compte aussi de nombreuses traces suspectes de ce «latin des lettrés» habituellement utilisé par les chancelleries de cette époque. Notons, entre autres, l'absence de l'article (alors en usage en roman), la place

du verbe en fin de phrase et surtout le conservatisme graphique comme l'absence des diphtongues (alors en usage en roman oral) et l'emploi des lettres finales dans *nunquam*, *in damno*, *conservat* (qui n'étaient plus prononcées en roman). On constate aussi que la correspondance entre la lettre et le son est aléatoire. Ainsi, le même phonème peut être transcrit par les lettres *e*, *o* ou *a* : *meon fradre Karlo*, *meon fradre Karle*, *son fradra*.

N'oublions pas que la langue romane rustique demeurait une langue exclusivement orale, le latin continuant de demeurer la seule langue écrite. C'est pourquoi l'historien Nithard, en fin lettré qu'il était, ne pouvait qu'être fortement influencé par la façon d'écrire le latin de son temps au moment où il devait transcrire le roman rustique parlé. On croit aujourd'hui que Louis le Germanique aurait été incapable de lire à haute voix un texte roman rédigé en «latin des illettrés», mais qu'il lui était aisé de le faire avec les graphies latines savantes alors en usage. On peut s'imaginer, par exemple, ce que serait un texte contemporain rédigé en créole martiniquais avec une graphie exclusivement française:

(Texte 1) Créole martiniquais avec une graphie créole	(Texte 2) Créole martiniquais avec une graphie française	(Texte 3) Version française
Tout pep kréyol ki asou latè annou ba kò-nou lanmen.	Tout peuple créole qui dessus la terre à nous ko nous la main.	Peuples créoles du monde entier donnons-nous la main.

Le texte 2 n'est plus vraiment du créole, car il est très aligné sur le français. Il en fut de même avec la version romane transcrite par Nithard, très alignée sur le latin. C'est pourquoi, plutôt que de voir dans les *Serments de Strasbourg* l'acte de naissance du français, il conviendrait plutôt de les considérer comme la marque d'un nouveau système d'écriture pour une même langue. Cette langue des *Serments* n'est pas celle parlée par le peuple — personne ne parlait cette langue —, mais plutôt une langue intermédiaire entre le «latin des lettrés» et le «latin parlé des illettrés», et qui pouvait être néanmoins comprise par le peuple. Il s'agit donc d'un texte artificiel, véritablement «reconstitué» et destiné à être lu oralement pour être compris par un ensemble d'individus disparates.

### 2.3 Le traité de Verdun

Le traité de Verdun de 843 marqua le début de la dissolution de l'empire de Charlemagne, consacrant ainsi sa division qui s'avèrera définitive.

Le traité divisa en effet royaume de Charlemagne en trois États: Charles II (dit «le Chauve») reçut la partie ouest (en vert) de l'Empire franc — la **Francie occidentale** à l'ouest de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône (ce qui deviendra la **France**) —, Louis I<sup>er</sup> (dit «le Germanique»), la partie est — la **Francie orientale** ou **Germanie** (en jaune) —, et Lothaire I<sup>er</sup>, la partie du



centre, la **Francie médiane** (en orange) à l'est du Rhône, c'est-à-dire la **Lotharingie** (dont le nom se transformera plus tard en *Lorraine*), ainsi que la couronne impériale; le royaume de Lothaire s'étendait de la mer du Nord à l'Italie et englobait notamment la Bourgogne, les Pays-Bas et la Belgique actuels.

Charles II fut le premier «roi de France» — il parlait le francique rhénan —, mais son règne fut marqué par les premières incursions des Normands (856-861). Pendant qu'il guerroyait en Germanie, les Normands mettaient à feu et à sang les plus grandes villes de France (Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, etc.).

Après la mort de Lothaire (en 855), la Lotharingie s'affaiblit très rapidement et devint l'enjeu de rivalités incessantes entre la France et la Germanie. Ultérieurement, la Lotharingie fut séparée au profit du royaume de France (Flandre, Bourgogne, etc.) ou du Saint Empire romain germanique (rive gauche du Rhône, Provence, Savoie). En 875, Charles II cumula les titres de roi de la Francie occidentale (France) et d'empereur d'Occident, sans que la France ne soit intégrée dans l'Empire germanique. Par la suite, chacun des royaumes (France, Germanie et Lotharingie) se morcela encore au gré des héritiers et des changements de régimes. Chaque morceau de l'ancien Empire germanique connut par la suite un destin distinct.

Le 29 février 888, le duc Eudes fut élu roi par ses pairs, les grands seigneurs de la Francie occidentale. Mais l'autorité royale déclina constamment en France, car les vassaux devinrent plus puissants que le roi. En effet, les princes y exerçaient le pouvoir politique de façon autonome. Celui du roi devint forcément limité: il ne jouait plus que le rôle d'arbitre au pouvoir plus symbolique que réel. Les guerres féodales se succédèrent pendant que l'Europe souffrait d'une économie des plus rudimentaires.

Quant à la Lotharingie, elle rassemblait des aires linguistiques germaniques au nord (Belgique flamande, Pays-Bas, Luxembourg) et romanes pour le reste (Belgique wallonne, ouest de la France, Suisse romande, Italie valdôtaine).

### 3 Les conséquences linguistiques

La dislocation de l'Empire de Charlemagne entraîna un grand nombre de conséquences qui eurent des incidences sur les langues: règne de la féodalité, qui morcela l'autorité royale; invasion des Normands en Angleterre, en France et en Italie; ère des croisades, qui fit découvrir l'Orient; toute-puissance de l'Église de Rome, qui assujettit le monde chrétien. En même temps, deux grandes puissances firent leur entrée: l'islam turc, qui arrêta l'essor des Arabes, et l'expansion mongole dans toute l'Asie, fermée alors aux contacts internationaux. La société médiévale refléta un monde dans lequel l'information était rare, les communications difficiles et les échanges limités. C'est dans ce cadre peu favorable que naîtra bientôt la langue française.

#### 3.1 La fragmentation linguistique (dialectalisation)

Étant donné que les contacts entre les régions et les divers royaumes wisigoth, ostrogoth, burgonde, alaman, vandale, etc., étaient devenus peu fréquents, les

divergences linguistiques s'accroissent de plus en plus et donnent naissance à des idiomes romans distincts. La *lingua romana rustica*, ou «langue romane rustique», parlée dans le nord de la France (royaume des Francs), devint différente de celle parlée dans le sud du pays et en Espagne (royaume des Wisigoths), de celle parlée en Italie (royaume des Ostrogoths), etc. À l'intérieur même des frontières de ce qui est aujourd'hui la France, la langue romane rustique prit des formes particulières, surtout entre le Nord et le Sud. La dialectalisation a dû progresser rapidement entre l'an 800 et l'an 1000, pour s'accroître encore davantage au cours du XII<sup>e</sup> siècle et se poursuivre durant les siècles suivants.

En mai 1888, le philologue Gaston Paris (1839-1903), spécialiste des langues romanes, apportait ce commentaire au sujet de la langue romane dans une conférence intitulée «Les parlers de France», lors d'une réunion des Sociétés savantes:

*Si on avait demandé, il y a un millier d'années, à un habitant de la Gaule, de l'Espagne, de l'Italie, de la Rhétie ou de la Mésie : «Que parles-tu ?», il aurait répondu, suivant son pays : «romanz, romanzo, romance, roumounsch, roumeuns», toutes formes variées d'un seul et même mot, l'adverbe romanice, qui signifie «dans la langue des Romains». La langue que nous parlons, que parlent les autres peuples que je viens de nommer, est le roman, la langue des Romani, c'est-à-dire le latin ; c'est pour cela qu'on appelle ces peuples les peuples romans, leurs langues les langues romanes, et qu'il existe ou qu'il devrait exister entre eux un sentiment de solidarité et d'union remontant au temps où tous portaient avec orgueil ce nom qu'aujourd'hui ils ont oublié, sauf dans les Alpes et dans les Balkans.*

Là où les Francs ont été majoritaires, ils ont maintenu leur langue germanique, qui s'est par la suite transformée et fragmentée en un grand nombre de dialectes; là où ils ont été minoritaires, ils se sont rapidement assimilés et se sont romanisés (voir la carte de l'aire germanique actuelle). Dans la Francie occidentale, la langue «romane rustique» se transforme lentement avant de devenir du français, du picard, du normand, de l'artois, de l'orléanais, etc.

### 3.2 La démarcation du latin au roman

Il est difficile de décrire avec précision les langues parlées dans le nord de la France à cette époque, puisqu'il s'agissait de langues essentiellement orales. Néanmoins, certains documents peuvent nous aider sur ce que pouvait être la langue de la période romane, appelée selon le cas *romanz*, *romant*, *lingua romana*, etc., ce qui témoignait que les locuteurs avaient conscience qu'ils ne parlaient plus le latin. Par exemple, les *Gloses de Reichenau*, vraisemblablement rédigées vers 750 dans le nord de la France, présentent un glossaire de mots romans interprétant des termes de la Vulgate, avec une traduction latine officielle, attestant par le fait même que le latin n'est plus compris. En voici quelques exemples rapportés par Frédéric Duval dans *Mille ans de langue française: histoire d'une passion* (p. 85):

Latin biblique	Glose de 750	Français moderne
semel	una vice	une fois
ponatur	mittatur	Mettre
optimos	meliores	Meilleurs

in ore	in bucca	Bouche
femur	coxa	Cuisse
liberos	infantes	Enfants
canere	cantare	Chanter
pulcra	bella	Belle
hiems	hibernus	hiver
cementarii	mationes	maçons

On ne peut que constater les ressemblances formelles entre la langue du VIII<sup>e</sup> siècle et le français moderne (*bucca/bouche, infantes/enfants, bella/belle, hibernus/hiver*), et les différences par rapport au latin lui-même (*ore, liberos, pulcra, hiems*). Dans les rares documents écrits au cours de cette période romane, il faut toujours se rappeler que ces textes sont rédigés par des clercs ou des lettrés, lesquels ont tendance à reproduire les graphies connues du latin d'Église. On ne saurait donc se baser sur de tels textes pour reproduire la langue orale qui, par surcroît, différait selon les régions. On sait néanmoins que la phonétique avait considérablement changé, que la grammaire s'était transformée, notamment avec l'apparition des articles et des prépositions, ainsi que l'élimination de quatre cas du latin (sur six). Le lexique apparaît de plus en plus sous une forme non savante (*bucca, infantes, bella, etc.*), non calquée sur le grec ou le latin classique (*ore, liberos, pulcra, etc.*). La germanisation du gallo-roman fut non seulement considérable au plan phonétique, mais également au plan lexical.

### 3.2 La germanisation du roman

Il est probable que près d'un millier de mots germaniques se soient implantés dans la langue romane, mais seulement quelque 400 d'entre eux sont restés jusqu'à aujourd'hui. Contrairement aux mots provenant du latin vulgaire, les mots d'origine germanique peuvent être considérés comme de véritables emprunts. Évidemment, les mots empruntés par le roman vulgaire à l'ancien germanique, plus précisément le francique, reflètent le type de rapports ayant existé entre les Gallo-Romans et les Francs: il s'agit de contacts reliés à la guerre, l'agriculture, l'organisation sociale, la vie quotidienne, etc., bref, des mots qui concernent peu la science. La liste qui suit présente quelques-uns des **termes franciques** passés au roman, puis au français.

#### Emprunts au francique

abandon	bûche	épieu	gars	jardin
agrafe	canif	équipe	gauche	laid
allemand	chambellan	escrime	gerbe	lice
anglais	chouette	étrier	germe	long
arquebuse	coiffe	étron	grappe	marais
attraper	convoi	faîte	gris	marcher
aulne	cotte	fauteuil	guêpe	maréchal
banc	crapaud	fauve	guérir	marquis
bande	cric	félon	guerre	mésange
baron	cresson	fief	guetter	osier
bâtiment	crotte	flamand	guide	poche
beignet	cruche	flanc	hache	rang
blanc	danser	flèche	haie	[re]garder
blason	dard	fourbir	hallebarde	riche
blé	déguerpir	fourreau	hameau	rôtir
bleu	déraper	franc	hanneton	saisir

blond	dérober	frapper	harde	saligaud
bois	échanson	froc	heaume	sarrau
bord	écharpe	gage	héberger	sénéchal
bordel	échevin	gain	héron	soupe
botte	éperon	gant	hêtre	taper
brandir	épervier	garçon	houx	tas

L'un des apports les plus insolites de l'ancien germanique (ou francique) a trait aux adjectifs de couleur. De fait, les linguistes s'expliquent encore mal l'abandon de certaines couleurs latines. Ainsi, le français a conservé les termes latins qui ont donné les adjectifs *rouge* (< rubeus), *noir* (< niger), *vert* (< viridis), *jaune* (< galbinus), *violet* (< viola); mais il a perdu les termes *albus* (blanc mat), *candidus* (blanc brillant), *caeruleus* (bleu azur), *cyaneus* (bleu foncé), *caesius* (bleu-vert), *glaucus* (entre vert et bleu), *fuscus* (basané), *pullus* (brun foncé), *flavus* (jaune d'or), *fulvus* (or-brun), etc., lesquels ont été supplantés par des termes germaniques: *blanc* (< blank), *brun* (< blao), *gris* (< grîs), *blond* (< blund), *fauve* (< falw), etc.

La conscience linguistique des Gallo-Romans se transforma également. Alors qu'ils s'étaient toujours identifiés comme des «Romains», les habitants du pays franc, ceux du Nord en particulier, se considèrent désormais comme des *Francs*. À partir du VIII<sup>e</sup> siècle, le mot «Franc» ou plutôt *Franci* ne désignait plus les membres des communautés germanophones, mais bien les habitants de la «Gaule du Nord», par opposition aux habitants du Sud, les *Romani*. Le pays deviendra plus tard la «France» («le pays des Francs»), et sa langue nationale, le «françois» avant de devenir le français.

En ce sens, les Francs ont largement contribué à germaniser les langues néo-latines de la «Gaule du Nord» et de la Francie occidentale. Plus que pour toute autre langue romane issue du latin, les parlers du Nord s'éloignèrent de leur latinité primitive. C'est ce qui explique aujourd'hui que le français soit la moins «romane» des langues néo-latines (espagnol, occitan, italien, portugais, catalan, etc.).

#### 4 L'état de la langue romane rustique

Il faut bien se rendre compte qu'une langue ne change pas du jour au lendemain, mais lentement durant des décennies ou des centaines d'années. De plus, cette transformation s'effectue de différentes façons, mais elle touche toujours la phonétique, le vocabulaire, puis la grammaire. Or, ce sont les transformations phonétiques qui ont fait passer le latin au roman, puis le roman au français. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'en faire une brève description.

Au I<sup>er</sup> siècle, le latin possédait un système vocalique de cinq voyelles simples, mais chacune de ces voyelles pouvaient être longues ou brèves, la durée étant un trait phonologiquement pertinent. Quant au système consonantique, il comprenait 18 phonèmes. À part la lettre [h], toutes les consonnes écrites se prononçaient en latin classique, et ce, peu importe leur place (initiale, médiane, finale) dans le mot.

##### 4.1 Le phonétisme roman

Dans la langue gallo-romane, le phonétisme du latin fut radicalement modifié. De façon générale, on peut affirmer que les consonnes latines ont subi des modifications relativement mineures, surtout lorsqu'on les compare aux modifications survenues aux voyelles.

##### - Les consonnes

Les principales transformations consonantiques sont les suivantes: la disparition du *-m* final de l'accusatif latin, la disparition du [h] et sa réintroduction germanisante, le maintien des consonnes en position forte et leur affaiblissement en position faible par la palatalisation. Soulignons aussi que la langue romane avait introduit les constrictives dentales [θ] et [ð] comme en anglais dans *thing* et *this*, probablement sous l'influence du francique. Notons que les scribes des plus anciens textes écrits en «français», par exemple, les *Serments de Strasbourg* (842) et la *Vie de saint Alexis* (vers 1045), ont tenté par la graphie de rendre compte des sons [θ] et [ð]; on trouve dans les *Serments* la graphie *dh* (p. ex., *aiudha*, *cadhuna*) pour [ð], alors que dans la *Vie de saint Alexis* les lettres *th* servent parfois à identifier le son [θ] (*espethe*, *contrethe*).

Dans les textes romans, la lettre *h* était employée dès le V<sup>e</sup> siècle pour signaler l'aspiration dans certains mots d'origine francique comme *honte*, *haine*, *hache*, *hair*, *hêtre*, *héron*. etc. Or, la lettre *h* continuait de s'écrire en latin classique, mais elle ne correspondait à aucune prononciation dans la langue parlée; c'était tout au plus une affectation due à un héritage de mots empruntés au grec. C'est ainsi qu'on a distingué les mots dont l'*h* initial est dit «aspiré» de ceux dont l'initiale est une voyelle ou un [h] «non aspiré», c'est-à-dire qu'ils ne permettent ni liaison ni élision. On ignore le degré d'aspiration qui se faisait sentir à l'époque romane, mais on croit que cette prononciation, si elle était significative à l'origine, a diminué plus tard pour disparaître au cours de l'ancien français.

#### - Les voyelles

L'évolution des voyelles latines a été beaucoup plus complexe que celle des consonnes. Les voyelles ont connu des transformations considérables et leur évolution fait appel à des règles de phonétique combinatoire un peu difficiles à assimiler pour tout non-spécialiste. Ainsi, le traitement subi par les voyelles sera différent selon que la voyelle est dans une syllabe dite accentuée (ou *tonique*) ou dans une syllabe dite inaccentuée (ou *atone*). Un fort accent d'intensité, parce qu'il concentre l'énergie articulatoire sur la syllabe accentuée, peut provoquer indirectement l'affaiblissement des voyelles inaccentuées. La syllabe accentuée se trouve en position de force; elle aura tendance à rester accentuée en latin vulgaire et en roman, voire à demeurer intacte:

**[a] > [è] devant une consonne: mare > mer; [e] > [è] devant une consonne: ferru > fer [i] en syllabe libre > intact: ni-du > nid [i] en syllabe entravée > intact: vil-la > ville [o] > [ou] : corte > cour**

Ce ne sont là que quelques exemples qui ne rendent pas compte de toutes les règles de la phonétique combinatoire, mais il s'agit ici de ne donner qu'une notion.

Lorsqu'une voyelle latine est dite *atone*, c'est qu'elle ne porte pas l'accent tonique. Parce que les voyelles atones se trouvent dans une position de faiblesse articulatoire, elles vont subir un affaiblissement généralisé en roman. Les **voyelles initiales** sont en position de force et c'est la raison pour laquelle elles vont se maintenir davantage. Les voyelles [i], [u] et [a] sont particulièrement résistantes, probablement parce qu'elles sont ou très ouvertes ou très fermées, ce qui suppose une plus grande dépense articulatoire; par contre, les voyelles [o] et [e] subissent des altérations.

**[i] > se maintient**

**LIBERARE** > livrer

**CICONIA** > cigogne

**[u] > se maintient**

**LUCORE** > lueur

**FUMARE** > fumer

**[a] > se maintient**

**VALERE** > valoir

**SALUTE** > salut

**[o] > u**

**VOLERE** > vouloir

**DOLERE** > douleur

Toutes les **voyelles finales** disparurent (entre les VI et VIII<sup>e</sup> siècles), sauf [a] qui devient un [ë] sourd avant de devenir un [è] muet dans la langue parlée.

[a] > [ë] : **CANTA** > chantë > il chante                      **ROSA** > rozë > roz (rose)    [i] :

**MURI** > mur    [o] : **CANTO** > chant    [u] : **BONU** > buen > bon-n > bon

Il y a aussi les voyelles situées à l'avant-dernière syllabe (la pénultième), qui disparaissent (entre le IV<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> siècle), car elles sont en position de faiblesse:

**VETULU** > vètlo > vèklo > vjèj > vieille    **FEMINA** > femna > fèmë > fam-më >

fam (femme)    **FRIGIDU** > freit > frèt > frwa (froid)    **TABULA** > tablë (table)

Encore une fois, il ne s'agit ici que de quelques exemples.

Le roman a connu aussi un processus de diphtongaison (deux voyelles prononcées en une seule émission) qui n'a affecté que les voyelles [e] et [o]. La première manifestation de ce phénomène remonterait au III<sup>e</sup> ou au IV<sup>e</sup> siècle et serait lié aux invasions germaniques.

[e:] > [ie] : pedem > \*piede > pied    [ò] > [uò] : bovem > \*buòve > boeuf

La langue romane a connu une seconde diphtongaison au VI<sup>e</sup> et au VII<sup>e</sup> siècle, qui s'est produite dans certaines conditions:

[e:] > [ie] : melius > \*miejlus > mieux    [ò] > [òì] > : noce > \*nòidzet > nuòjdzet > nuit

Ce sont là les seules diphtongues de la période romane, mais, quelques siècles plus tard, l'ancien français développera de nombreuses autres diphtongues.

N'oublions pas qu'il s'agit là d'une évolution couvrant près de dix siècles. Une description couvrant une si longue période répartie en quelques lignes ne peut que tronquer la description historique. C'est pourquoi cette brève présentation ne saurait être exhaustive, car elle ne tient pas compte de toute l'évolution du phonétisme latin. Néanmoins, elle reflète la complexité de l'évolution du phonétisme latin qui est devenu le roman, la langue mère du français.

#### **4.2 Une grammaire simplifiée**

Le latin était une langue à **déclinaison**, qui variait selon le genre du substantif. On comptait trois genres (le masculin, le féminin et le neutre) et cinq types de déclinaison différents: type I (*Terra, -ae*), type II (*Dominus, -i*), type III (*Miles, militis*), type IV (*Senatus, senatus*), type V (*Res, rei*). De plus, dans chaque type de déclinaison, les cas étaient au nombre de cinq: nominatif, accusatif, génitif, datif, ablatif. Cinq déclinaisons, six cas et trois genres, cela signifiait plus de 90 flexions pour les seuls noms; dans le cas des adjectifs, on en comptait six types distribués en deux classes, pour un total de 216 flexions. Noms et adjectifs formaient donc au moins 306 flexions.

Lors de la période romane, on passa à trois types de déclinaison et à seulement deux cas (le cas sujet et le cas objet), en plus de perdre le neutre absorbé par le masculin. La langue romane a donc grandement simplifié le nombre de flexions nominales, en passant de 90 à 12.

Le latin possédait à l'origine trois genres, le masculin, le féminin et le neutre, et deux nombres, le singulier et le pluriel. De façon générale, la marque du genre se trouvait en latin dans la désinence des noms et des adjectifs, c'est-à-dire dans leur terminaison. Dans l'évolution du latin au roman, les marques du genre ont perdu leurs caractéristiques d'origine. Pour simplifier la description,

indiquons seulement les grandes tendances suivantes:

- 1) La déclinaison féminine en -as a donné des mots du genre féminin en français: rosam > rose / rosas > roses.
- 2) Les pluriels neutres latins en -a ont également donné des mots au féminin en français: folia > feuille; arma > arme; labra > lèvres.
- 3) Les mots masculins latins en -is sont devenus masculins en français: canis > chien; panis > pain; rex/regis > roi; pes/pedis > pied.
- 4) Les noms latins terminés en -er> sont aussi devenus masculins: pater > père; frater > frère; liber > livre; magister > maître.

Pendant la période romane, le latin a perdu le neutre qui a été absorbé par le masculin; par exemple, *granum* > *granus* > *grain* (masc.). Du neutre latin, *granum* et *lactis* (lait) sont passés au masculin en français; du masculin latin, *floris* (fleur) est passé au féminin en français; par contre, *gutta* (goutte) et *tabula* (table) sont restés au féminin; mais *burra* (bure) a conservé le féminin du latin pour passer au masculin lorsqu'il a désigné le «bureau» en français.

#### 4.3 L'évolution du vocabulaire

Le patrimoine lexical a aussi évolué en roman et ces mots font aujourd'hui partie de la préhistoire du français. Il s'agit d'un certain nombre de «reliques gauloises», mais aussi de mots constituant le fonds latin lui-même, auxquels il faut ajouter les emprunts grecs passés au latin et, bien sûr, ceux que le roman a emprunté au francique (cf. le no 3.2).

##### - Les «reliques gauloises»

Le français n'a jamais emprunté de mots directement de la langue gauloise. C'est plutôt le latin qui a emprunté un certain nombre de mots gaulois à l'époque des conquêtes romaines. Une fois adoptés par les Romains, les mots gaulois ont continué d'évoluer comme des mots latins que le roman a assimilés par la suite. Aujourd'hui, seul l'historien de la langue peut en reconnaître les origines celtiques.

Ce fonds gaulois est certes le plus ancien, mais c'est aussi le plus pauvre. Plus d'une centaine de mots (probablement environ 150) sont parvenus jusqu'à nous. Ils concernent des termes désignant des végétaux, des animaux, des objets de la ferme, etc. En voici une liste non exhaustive:

##### Mots d'origine gauloise

alouette < alauda	bruyère < bruko	
arpent <	cervoise <	lieue < leuga
arepennis	cervesia	lotte < lotta
balai < banatto	char < carru	mouton < multo
benne < benna	charpente <	quai < caio
barde < bard	carpentu*	sapin < sappus
boisseau < bosta	charrue < carruca*	soc < soccos
bouc < bucco	chêne < cassanus	suie < sudia
boue < bawa	cloche < cloc	talus < talo
bouleau <	druide < druida	valet < vasso
betulubriser <	galet < gallos	vassal < gwa
brissim	jarret < garra	

##### - Le fonds gréco-latin

Le fonds latin correspond en premier lieu à la masse du vocabulaire hérité du «latin vulgaire», c'est-à-dire à l'ensemble des mots d'origine latine qui ont subi une transformation phonétique entre les IV<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. C'est le fonds proprement originel de la langue, celui qui provient du latin parlé populaire. À partir d'un examen des dictionnaires modernes, on peut estimer ce fonds roman à environ 12 000 mots hérités de cette époque.

Le fonds roman comprend également les mots du **latin classique**, c'est-à-dire du latin qui était surtout utilisé par les nobles et les écrivains, mais aussi des emprunts techniques du gaulois, du grec et du germanique déjà intégrés au latin vulgaire. Certaines nouveautés méritent d'être signalées: les nombreux changements de sens, l'abondance de dérivations diminutives et le grand nombre de provincialismes hérités du latin vulgaire.

Voici quelques exemples de provincialismes issus du latin vulgaire, et qui ont même fini par supplanter les termes du latin classique:

### LATIN CLASSIQUE > LATIN VULGAIRE

**anus** > **vetulo** («vieux»)  
**caput** > **testa** («crâne», «tête»)  
**ictus** > **colpus** («coup»)

### LATIN CLASSIQUE > LATIN VULGAIRE

**jecorem** > **ficato** («foie»)  
**mares** > **masculi** («masculin»)  
**pignus** > **wadus** («gage»)

### LATIN CLASSIQUE > LATIN VULGAIRE

**plaustra** > **carru** («char»)  
**pueros** > **infantes** («enfants»)  
**pulcra** > **bella** («belle»)

Dans ce fonds primitif, on compte également des **mots grecs**. Le latin parlé a largement puisé dans la langue grecque, particulièrement à l'époque où le sud de la Gaule subissait la colonisation grecque (I<sup>er</sup> siècle avant notre ère); ces mots grecs ont été par la suite latinisés par le peuple. Par exemple, *gond* (lat. *gomphus* < gr. *gomphos*), *ganse* (gr. *gampsos*), *dôme* (gr. *dôma*), *lampe* (lat. *lampada* < gr. *lampas*), etc., sont des termes qui ont été transformés phonétiquement au cours de leur passage du grec au latin et du latin au français.

Toute cette période concerne la préhistoire du français, car il s'agit de l'histoire du latin au roman, une langue aux multiples variétés qui prendra des formes différentes selon qu'elle était parlée au nord ou au sud du territoire gallo-romain. Comme toujours, ce sont des événements politiques et militaires qui finiront par assurer la disparition du latin et l'émergence des langues romanes, lesquelles donneront naissance au français, à l'occitan, à l'espagnol, etc. Les périodes de bouleversements ont entraîné des changements linguistiques, alors que les périodes plus calmes ont permis à la langue de «digérer» ses transformations. Bref, l'état de la langue reflète toujours l'état de la société, que



ce soit sous le régime féodal pendant la période de consolidation du pouvoir royal, pendant la Révolution française ou au cours de la période moderne ou contemporaine.

## Chapitre 3: La période féodale: l'ancien français (IX<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècle)

### 1. La naissance du français

- L'avènement des Capétiens
- Le premier «roi de France»
- L'expansion du français en Angleterre
- La langue du roi de France

### 2. L'état de l'ancien français

- Le système phonétique
- La grammaire

### 3. Les langues parlées en France

### 4. La domination culturelle du latin

- La langue de prestige
- La création des latinismes
- Un phénomène ininterrompu de latinisation

### 5. L'influence de la langue arabe

- Les emprunts de l'arabe au français
- Les chiffres arabes

Les caractéristiques principales du régime féodal furent le morcellement et la fidélité. Afin de s'assurer la fidélité de ses vassaux, un suzerain (seigneur) accordait à chacun d'eux un fief (une terre) qui leur servait de moyen de subsistance; en retour, les vassaux s'engageaient à défendre leur seigneur en cas d'attaque extérieure. Quelles furent les conséquences politiques de ce système? Le morcellement du pays et la constitution de grands fiefs, eux-mêmes divisés en une multitude de petits fiefs; les guerres entre seigneurs étaient très fréquentes parce qu'elles permettaient aux vainqueurs d'agrandir leur fief. Chacun vivait par ailleurs relativement indépendant dans son fief, sans contact avec l'extérieur. Dans un tel système, la monarchie demeurait à peu près sans pouvoir.

## 1 La naissance du français

On situe la naissance du français vers le IX<sup>e</sup> siècle, alors qu'il faut attendre le X<sup>e</sup> ou le XI<sup>e</sup> siècle pour l'italien, l'espagnol ou l'occitan.

Mais ce français naissant n'occupait encore au IX<sup>e</sup> siècle qu'une base territoriale extrêmement réduite et n'était parlé que dans les régions d'Orléans, de Paris et de Senlis (*voir les zones en rouge sur la carte*) par les couches supérieures de la population. Le peuple parlait, **dans le Nord**, diverses variétés d'oïl: le françois dans la région de l'Île-de-France, mais ailleurs c'était le picard, l'artois, le wallon, le normand ou l'anglo-normand, l'orléanais, le champenois, etc. Il faut mentionner aussi le breton dans le Nord-Ouest. Les rois de France, pour leur part, parlaient encore le francique (une langue germanique) tout en utilisant le latin comme langue seconde pour l'écrit.

À cette époque, les gens du peuple étaient tous unilingues et parlaient l'un ou l'autre des nombreux dialectes alors en usage en France. Seuls les «lettrés» écrivaient en «latin d'Église» appelé alors le «latin des lettrés»,

aujourd'hui «latin ecclésiastique», et communiquaient entre eux par cette langue.

Dans le Sud, la situation était toute différente dans la mesure où cette partie méridionale du royaume, qui correspondait par surcroît à la Gaule la plus profondément latinisée, avait été longtemps soumise à la domination wisigothe plutôt qu'aux Francs. Les variétés d'oc, plus proches du latin, étaient donc florissantes (provençal, languedocien, gascon, limousin, etc.), surtout que l'influence linguistique wisigothe avait été quasiment nulle, sauf dans la toponymie. Dès le X<sup>e</sup> siècle, le catalan se différencie de l'occitan par des traits particuliers; en même temps, le basque était parlé dans les hautes vallées des Pyrénées.

Quant aux langues franco-provençales (voir le texte de Manuel Meune à ce sujet) du **Centre-Est**, elles correspondaient plus ou moins à des anciennes possessions des Burgondes, puis de l'empereur du Saint Empire romain germanique. Bref, à l'aube du X<sup>e</sup> siècle, l'aire des grands changements distinguant les aires d'oïl, d'oc et franco-provençale étaient terminées, mais non la fragmentation dialectale de chacune de ces aires, qui ne faisait que commencer. Soulignons qu'on employait au singulier «langue d'oïl» ou «langue d'oc» pour désigner les langues du Nord et du Sud, car les gens de l'époque considéraient qu'il s'agissait davantage de variétés linguistiques mutuellement compréhensibles que de langues distinctes.

## 1.1 L'avènement des Capétiens

En mai 987, Louis V, le roi carolingien de la Francie occidentale était décédé subitement dans un accident de chasse en ne laissant aucun héritier direct. Le 1<sup>er</sup> juin, les grands seigneurs du royaume se réunirent à Senlis pour élire un successeur au trône de la Francie occidentale. L'aristocratie franque élut **Hugues I<sup>er</sup>** qui fut sacré quelques jours plus tard, le dimanche 3 juillet 987, dans la cathédrale de Noyon. Il fut surnommé aussitôt le «roi à chape» en raison de son titre d'abbé laïc qu'il détenait dans les nombreuses «chapes» ecclésiastiques — la chape (la «capa» ou cape) étant le manteau à capuchon que portaient les abbés —, d'où le terme *Capet*.

Avant d'être couronné «roi des Francs» (*rex Francorum*), Hugues I<sup>er</sup> était un puissant seigneur respecté; il était comte de Paris, comte d'Orléans, duc des Francs et marquis de Neustrie (nord-ouest de la France sans la Bretagne), et possédait de nombreuses seigneuries laïques et abbayes (Saint-Martin-de-Tours, Marmoutier, Saint-Germain-des-Prés et Saint-Denis). Ses alliances familiales avaient favorisé son élection comme «roi des Francs» par l'aristocratie: il était frère d'Othon (duc de Bourgogne), beau-frère de Richard (duc de Normandie), et gendre de Guillaume III Tête d'Étoupe (duc d'Aquitaine), depuis son mariage en 970 avec la princesse Adélaïde, la fille de Guillaume III. 'est avec l'avènement de **Hugues Capet (en 987) que le premier roi de France** (encore désigné comme le «roi des Francs») en vint à parler **comme langue maternelle la langue romane vernaculaire** (plutôt que le germanique), ce qui sera appelé plus tard comme étant le **français** ou **françois** (prononcé [franswè]).

Dans le système féodal de l'époque, la France était dirigée par une vingtaine de seigneurs territoriaux, descendants de fonctionnaires ou de guerriers carolingiens, qui détenaient des pouvoirs considérables parfois supérieurs à ceux du roi, comme ce fut le cas, par exemple dans le Nord, avec les comtes de Flandre et les ducs de Normandie, à l'est avec les ducs de Bourgogne et, au sud, avec les ducs d'Aquitaine. En raison des invasions étrangères, ces seigneurs avaient obtenu du roi de vastes territoires en échange de leurs services. La légitimité de Hugues Capet était alors relativement fragile. Par exemple, lorsqu'il s'opposa à son vassal Adalbert de Périgord qui refusait de lever le siège de Tours, le roi lui demanda : «Qui t'as fait comte?» Et le vassal de lui répondre: «Qui t'as fait roi?»

Hugues I<sup>er</sup> sera le fondateur de la dynastie des Capétiens et s'appuiera sur des règles d'hérédité, de primogéniture (priorité de naissance) et d'indivisibilité des terres domaniales. C'est donc Hugues Capet qui remplaça la monarchie élective en vigueur sous les derniers Carolingiens en une monarchie héréditaire. D'ailleurs, Hugues Capet avait fait élire et sacrer son fils aîné Robert quelques mois après sa propre élection, soit le 25 décembre 987. La dynastie des Capétiens réussit à renforcer ainsi l'autorité royale et entreprit la tâche d'agrandir ses domaines. Contrairement aux rois précédents qui transportaient leur capitale d'une ville à l'autre, les Capétiens se fixèrent à Paris.

## 1.2 Le premier «roi de France»

Ce n'est qu'en 1119 que le roi **Louis VI le Gros** (qui régna de 1108 à 1137), un descendant de Hugues Capet, se proclama, dans une lettre au pape Calixte II «roi de France» (*rex Franciae*), plus précisément «roi de la France», non plus des Francs, et «fils particulier de l'Église romaine». C'est le premier texte où il est fait référence au mot **France**. D'où le mot **français** (et «françois» ou «françoys»). En réalité, c'est le mot **françois** ou **françoys** (prononcé [franswè]) qui était attesté à l'époque, le mot **francien** ayant été créé en 1889 par le philologue Gaston Paris pour faire référence au «français de l'Île-de-France» du XIII<sup>e</sup> siècle, par opposition au picard, au normand, au bourguignon, au poitevin, etc. Mais il faut aussi considérer qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle le terme **françois** ou **françoys** désignait autant la langue du roi que le parler de l'Île-de-France ou même toute autre variété d'oïl (picard, champenois, normand, etc.). Autrement dit, la notion de «françoys» recouvrait une réalité linguistique encore assez floue. Les mots **France**, **Franc** et **françoys** étaient souvent utilisés de façon interchangeable, que ce soit pour désigner le pays, le pouvoir ou la langue du pouvoir.

Dans les conditions féodales, les divergences qui existaient déjà entre les parlers locaux se développèrent et s'affermirent. Chaque village ou chaque ville eut son parler distinct: la langue évolua partout librement, sans contrainte. Ce que nous appelons aujourd'hui l'**ancien français** correspondait à un certain nombre de variétés linguistiques essentiellement orales, hétérogènes géographiquement, non normalisées et non codifiées. Les dialectes se multipliaient et se divisaient en trois grands ensembles assez nettement individualisés, comme on les retrouve encore aujourd'hui (*voir la carte de la France dialectale*): les **langues d'oïl** au nord, les **langues d'oc** au sud, le **franco-provençal** en Franche-Comté, en Savoie, au Val-d'Aoste (Italie) et

dans l'actuelle Suisse romande. L'une des premières attestations de l'expression *langue d'oc* est attribuée à l'écrivain florentin Dante Alighieri (1265-1321). Dans son *De Vulgari Eloquentia* («De l'éloquence vulgaire») rédigé vers 1305 en latin, celui-ci classait les trois langues romanes qu'il connaissait d'après la façon de dire *oui* dans chacune d'elles (par exemple, *oïl*, *oc*, *si*), d'où la distinction «langue d'oc» (< lat. *hoc*) au sud et «langue d'oïl» (< lat. *hoc ille*) au nord, pour ensuite désigner les parlers italiens (*si* < lat. *sic*). Le célèbre Florentin distinguait dans leur façon de dire «oui» les trois grandes branches des langues romanes (issues du latin) connues: «Nam alii Oc; alii Oil, alii Sì, affirmando loquuntur, ut puta Yispani, Franci et Latini», ce qui signifie «les uns disent *oc*, les autres *oïl*, et les autres *si*, pour affirmer, par exemple, comme les Espagnols, les Français et les Latins». On peut consulter aussi le texte «Les domaines d'oc, si et oïl, selon Dante» de MM. J. Lafitte et G. Pépin, [en cliquant ICI, s.v.p.](#)

Bien que le français («françoys») ne soit pas encore une langue officielle (c'était le latin à l'écrit), il était néanmoins utilisé comme **langue véhiculaire** par les couches supérieures de la société et dans l'armée royale qui, lors des croisades, le porta en Italie, en Espagne, à Chypre, en Syrie et à Jérusalem. La propagation de cette variété linguistique se trouva favorisée par la grande mobilité des Français: les guerres continuelles obligeaient des transferts soudains de domicile, qui correspondaient à un véritable nomadisme pour les soldats, les travailleurs manuels, les serfs émancipés, sans oublier les malfaiteurs et les gueux que la misère générale multipliait. De leur côté, les écrivains, ceux qui n'écrivaient plus en latin, cessèrent en même temps d'écrire en champenois, en picard ou en normand pour privilégier le «françoys».

Cette langue «françoise» du Moyen Âge ne paraît pas comme du «vrai français» pour les francophones du XXI<sup>e</sup> siècle. Il faut passer par la traduction, tellement cette langue, dont il n'existe que des témoignages écrits nécessairement déformés par rapport à la langue parlée, demeure différente de celle de notre époque. Les étudiants anglophones des universités ont moins de difficultés à comprendre cet ancien français que les francophones eux-mêmes, la langue anglaise étant bien imprégnée de cette langue! Voici un texte d'ancien français rédigé vers 1040 et extrait de *La vie de saint Alexis*. Dans ce document, Alexis renonce à sa femme, à sa famille et à la «vie dans le monde» pour vivre pauvre et chaste. C'est l'un des premiers textes écrits en ancien français qui nous soit parvenu. Il s'agit ici d'un petit extrait d'un poème de 125 strophes. Ce n'est donc pas une transcription fidèle de la langue parlée du XI<sup>e</sup> siècle, même s'il faut savoir que la graphie était relativement phonétique et qu'on prononçait toutes les lettres:

Ancien français	Français contemporain
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. bons fut li secles al tens ancïenur</li> <li>2. quer fait iert e justise et amur,</li> <li>3. si ert creance, dunt ore n'i at nul prut;</li> <li>4. tut est müez, perdut ad sa colur:</li> <li>5. ja mais n'iert tel cum fut as anceisurs.</li> <li>6. al tens Nöé et al tens Abraham</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le monde fut bon au temps passé,</li> <li>2. Car il y avait foi et justice et amour,</li> <li>3. Et il y avait crédit ce dont maintenant il n'y a plus beaucoup;</li> <li>4. Tout a changé, a perdu sa couleur:</li> <li>5. Jamais ce ne sera tel que c'était pour</li> </ol>

7. et al David, qui Deus par amat tant,  
 8. bons fut li secles, ja mais n'ert si vaillant;  
 9. velz est e frailes, tut s'en vat remanant:  
 10. si'st ampaiet, tut bien vait remanant  
 11. puis icel tens que Deus nus vint salver  
 12. nostra anceisur ourent cristientet,  
 13. si fut un sire de Rome la citet:  
 14. rices hom fud, de grant nobilitet;  
 15. pur hoc vus di, d'un son filz voil parler.  
 16. Eufemien -- si out annum li pedre --  
 17. cons fut de Rome, des melz ki dunc  
 ieret;  
 18. sur tuz ses pers l'amat li emperere.  
 19. dunc prist muiler vaillante et honurede,  
 20. des melz gentils de tuta la cuntretha  
 21. puis converserent ansemble  
 longament,  
 22. n'ourent amfant peiset lur en forment  
 23. e deu apelent andui parfitement:  
 24. e Reis celeste, par ton cumandement  
 25. amfant nus done ki seit a tun talent.

les ancêtres.  
 6. Au temps de Noé et au temps  
 d'Abraham  
 7. Et à celui de David, lesquels Dieu  
 aima tant.  
 8. Le monde fut bon, jamais il ne sera  
 aussi vaillant;  
 9. Il est vieux et fragile, tout va en  
 déclinant:  
 10. Tout est devenu pire, bien va en  
 déclinant (?)  
 11. Depuis le temps où Dieu vint nous  
 sauver  
 12. Nos ancêtres eurent le christianisme.  
 13. Il y avait un seigneur de Rome la  
 cité:  
 14. Ce fut un homme puissant, de  
 grande noblesse;  
 15. Pour ceci je vous en parle, je veux  
 parler d'un de ses fils.  
 16. Eufemien -- tel fut le nom du père --  
 17. Il fut comte de Rome, des meilleurs  
 qui alors y étaient  
 18. L'empereur le préféra à tous ses  
 pairs.  
 19. Il prit donc une femme de valeur et  
 d'honneur,  
 20. Des meilleurs païens de toute la  
 contrée.  
 21. Puis ils parlèrent ensemble  
 longuement.  
 22. Qu'ils n'eurent pas d'enfant; cela leur  
 causa beaucoup de peine.  
 23. Tous les deux ils en appellent à Dieu  
 parfaitement  
 24. «Ô! Roi céleste, par ton  
 commandement,  
 25. Donne-nous un enfant qui soit selon  
 tes désirs.»

Pour un francophone contemporain, il ne s'agit pas d'un texte français, mais  
 plutôt d'un texte qui ressemble au latin. Pourtant, ce n'est plus du latin, mais du  
 français, un français très ancien dont les usages sont perdus depuis fort  
 longtemps.

### 1.3 L'expansion du français en Angleterre

Au cours du X<sup>e</sup> siècle, les rois furent souvent obligés de mener une vie itinérante sur leur petit domaine morcelé et pauvre. Incapable de repousser les **envahisseurs vikings** (ces «hommes du Nord» — *Northmans* — venus de la Scandinavie), Charles III le Simple leur concéda en 911 une province entière, la Normandie. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte cédait au chef Rollon le comté de Rouen, qui deviendra le duché de Normandie. En échange, Rollon s'engageait à bloquer les incursions vikings menaçant le royaume des Francs et demeurait vassal du roi et devenait chrétien en 912 en la cathédrale de Rouen sous le nom de Robert (Robert I<sup>er</sup> le Riche).

#### - L'assimilation des Vikings

Les Vikings de Normandie, comme cela avait été le cas avec les Francs, perdirent graduellement leur langue scandinave, le **vieux norrois** apparenté au danois. Dans leur duché, désormais libérés de la nécessité de piller pour survivre, les Vikings devinrent sédentaires et fondèrent des familles avec les femmes du pays. Celles-ci parlaient ce qu'on appellera plus tard le normand, une langue romane qu'elles ont apprise naturellement à leurs enfants. On estime que la langue des Vikings, encore vivante à Bayeux au milieu du X<sup>e</sup> siècle, n'a pas survécu bien longtemps au-delà de cette date. Autrement dit, l'assimilation des vainqueurs vikings s'est faite rapidement et sans trop de problèmes. L'héritage linguistique des Vikings se limite à moins d'une cinquantaine de mots, presque exclusivement des termes maritimes: *cingler, griller, flâner, crabe, duvet, hauban, hune, touer, turbot, guichet, marsouin, bidon, varech, homard, harfang, etc.*

Moins d'un siècle après leur installation en Normandie, ces anciens Vikings, devenus des Normands, prirent de l'expansion et partirent chercher fortune par petits groupes en Espagne en combattant les Maures aux côtés des rois chrétiens du Nord (1034-1064), ainsi qu'en Méditerranée, en Italie du Sud et en Sicile, jusqu'à Byzance, en Asie mineure et en «Terre Sainte» lors des croisades. Partout, les Normands répandirent le français hors de France.

#### - Les prétentions à la couronne anglaise

De plus, le duc de Normandie devint plus puissant que le roi de France avec la conquête de l'Angleterre. Rappelons que les Normands étaient depuis longtemps en contact avec l'Angleterre; ils occupaient la plupart des ports importants face à l'Angleterre à travers la Manche. Cette proximité entraîna des liens encore plus étroits lors du mariage en 1002 de la fille du duc Richard II de Normandie, Emma, au roi Ethelred II d'Angleterre. À la mort d'Édouard d'Angleterre en 1066, son cousin, le duc de Normandie appelé alors Guillaume le Bâtard — il était le fils illégitime du duc de Normandie, Robert le Magnifique, et d'Arlette, fille d'un artisan préparant des peaux — décida de faire valoir ses droits sur le trône d'Angleterre.

C'est par sa parenté avec la reine Emma (décédée en 1052) que Guillaume, son petit-neveu, prétendait à la couronne anglaise. Selon les anciennes

coutumes scandinaves, les mariages dits en normand à la *danesche manere* («à la danoise») désignaient la bigamie pratiquée par les Vikings implantés en Normandie et, malgré leur conversion officielle au christianisme, certains Normands avaient plusieurs femmes. Or, les enfants nés d'une *frilla*, la seconde épouse, étaient considérés comme parfaitement légitimes par les Normands, mais non par l'Église. Autrement dit, Guillaume n'était «bâtard» qu'aux yeux de l'Église, car il était légalement le successeur de son père, Robert le Magnifique (v. 1010-1035).

### - La bataille de Hastings (14 octobre 1066)

Avec une armée de 6000 à 7000 hommes, quelque 1400 navires (400 pour les hommes et 1000 pour les chevaux) et... la bénédiction du pape, Guillaume II de Normandie débarqua dans le Sussex, le 29 septembre, puis se déplaça autour de Hastings où devait avoir lieu la confrontation avec le roi Harold II. Mais les soldats de Harold, épuisés, venaient de parcourir 350 km à pied en moins de trois semaines, après avoir défait la dernière invasion viking à Stamford Bridge, au centre de l'Angleterre, le 25 septembre 1066. Le 14 octobre, lors de la bataille de Hastings, qui ne dura qu'une journée, Guillaume réussit à battre Harold II, lequel fut même tué.

### - Les nouveaux maîtres et la langue

Le duc Guillaume II de Normandie, appelé en Angleterre «William the Bastard» (**Guillaume le Bâtard**), devint ainsi «William the Conqueror» (**Guillaume le Conquérant**). Le jour de Noël, il fut couronné roi en l'abbaye de Westminster sous le nom de **Guillaume I<sup>er</sup> d'Angleterre**.

Le nouveau roi s'imposa progressivement comme maître de l'Angleterre durant les années qui suivirent. Il évinça la noblesse anglo-saxonne qui ne l'avait pas appuyé et favorisa ses barons normands et élimina aussi les prélats et les dignitaires ecclésiastiques anglo-saxons en confiant les archevêchés à des dignitaires normands. On estime à environ 20 000 le nombre de Normands qui se fixèrent en Angleterre à la suite du Conquérant. Par la suite, Guillaume I<sup>er</sup> (1066-1087) exerça sur ses féodaux une forte autorité et devint le roi le plus riche et le plus puissant d'Occident. Après vingt ans de règne, l'aristocratie anglo-saxonne était complètement disparue pour laisser la place à une élite normande, tandis qu'il n'existait plus un seul Anglais à la tête d'un évêché ou d'une abbaye. La langue anglaise prit du recul au profit du franco-normand.

Guillaume I<sup>er</sup> d'Angleterre et les membres de sa cour parlaient une variété de français appelé aujourd'hui le **franco-normand** (ou **anglo-normand**), un «français» teinté de mots nordiques apportés par les Vikings qui avaient, un siècle auparavant, conquis le nord de la France. À partir de ce moment, le mot **normand** perdit son sens étymologique d'«homme du Nord» pour désigner un «habitant du duché de Normandie». La conséquence linguistique de Guillaume le Conquérant fut d'imposer le franco-normand, considéré comme du «français» plus local, dans la vie officielle en Angleterre. Alors que les habitants des campagnes et la masse des citadins les plus modestes parlaient l'**anglo-saxon**, la noblesse locale, l'aristocratie conquérante, ainsi que les gens d'Église



et de justice, utilisaient oralement le **franco-normand**, mais le clergé, les greffiers, les savants et les lettrés continuaient pour un temps d'écrire en **latin**.

Le **françois de France**, pour sa part, acquit également un grand prestige dans toute l'Angleterre aristocratique. En effet, comme tous les juges et juristes étaient recrutés en France, le «françois» de France devint rapidement la langue de la loi et de la justice, sans compter que de nombreuses familles riches et/ou nobles envoyaient leurs enfants étudier dans les villes de France. Le premier roi de la dynastie des Plantagenêt, Henri II (1133-1189), du fait de son mariage avec Aliénor d'Aquitaine en 1152, englobait, outre l'Irlande et l'Écosse, plus de la moitié occidentale de la France. Bref, Henri II gouvernait un royaume allant de l'Écosse aux Pyrénées: c'était la plus grande puissance potentielle de l'Europe. Par la suite, Philippe Auguste (1180-1223) reprit aux fils d'Henri II, Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre, la majeure partie des possessions françaises des Plantagenêt (Normandie, Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Aquitaine, Limousin et Bretagne). À ce moment, toute la monarchie anglaise parlait français (le «françois»), et ce, d'autant plus que les rois anglais épousaient systématiquement des princesses françaises (toutes venues de France entre 1152 et 1445). Il faut dire aussi que certains rois anglais passaient plus de temps sur le continent qu'en Grande-Bretagne. Ainsi, Henri II d'Angleterre passa 21 ans sur le continent en 34 ans de règne. Lorsque, en 1259, Henri III d'Angleterre (1216-1272) renonça officiellement à la possession de la Normandie, la noblesse anglaise eut à choisir entre l'Angleterre et le Continent (France), ce qui contribua à marginaliser le franco-normand au profit, d'une part, du français parisien, d'autre part, de l'anglais.

#### 1.4 La langue du roi de France

Au cours du XII<sup>e</sup> siècle, on commença à utiliser le «françois» à l'écrit, particulièrement dans l'administration royale, qui l'employait parallèlement au latin. Sous Philippe Auguste (1165-1223), le roi de France avait considérablement agrandi le domaine royal: après l'acquisition de l'Artois, ce fut la Normandie, suivie de la Touraine, de l'Anjou et du Poitou. C'est sous son règne que se développa l'administration royale avec la nomination des baillis dans le nord du pays, des sénéchaux dans le Sud.

Mais c'est au XIII<sup>e</sup> siècle qu'apparurent des œuvres littéraires en «françois». À la fin de ce siècle, le «françois» s'écrivait en Italie (en 1298, Marco Polo rédigea ses récits de voyages en françois), en Angleterre (depuis la conquête de Guillaume le Conquérant), en Allemagne et aux Pays-Bas. Évidemment, le peuple ne connaissait rien de cette langue, même en Île-de-France (région de Paris) où les dialectes locaux continuaient de subsister.

Lorsque **Louis IX (dit «saint Louis»)** accéda au trône de France (1226-1270), l'usage du «françois» de la Cour avait plusieurs longueurs d'avance sur les autres parlers en usage, mais il n'était pas parlé partout en France. Au fur et à mesure que s'affermissait le domaine royal et la centralisation du pouvoir, la langue du roi de France gagnait du terrain, particulièrement sur les autres variétés d'oïl. Mais, pour quelques siècles encore, le latin gardera ses prérogatives à l'écrit et dans les écoles pendant que les «patois» resteront l'apanage à l'oral des classes populaires dans presque toute la France.

De fait, après plusieurs victoires militaires royales, ce «françois» prit le pas sur les les autres langues d'oïl (orléanais, champenois, angevin, bourbonnais, gallo, picard, etc.) et s'infiltra dans les principales villes du Nord avant d'apparaître dans le Sud. À la fin de son règne, Louis IX était devenu le plus puissant monarque de toute l'Europe, ce qui allait assurer un prestige certain à sa langue, que l'on appelait encore le **françois**.

À l'époque de l'ancien français (ou **françois**), les locuteurs semblent avoir pris conscience de la diversité linguistique des parlers du nord de la France. Comme les parlers d'oïl différaient quelque peu, ils étaient généralement perçus comme des variations locales d'une même langue parce que de village en village chacun se comprenait. Thomas d'Aquin (1225-1274), théologien de l'Église catholique, donne ce témoignage au sujet de son expérience: «Dans une même langue [*lingua*], on trouve diverses façons de parler, comme il apparaît en français, en picard et en bourguignon; pourtant, il s'agit d'une même langue [*loquela*].» Cela ne signifie pas cependant que la communication puisse s'établir aisément. De plus, les jugements de valeur sur les «patois» des autres étaient fréquents. Dans le *Psautier de Metz* (ou *Psautier lorrain*) rédigé vers 1365, l'auteur, un moine bénédictin de Metz, semble déplorer que les différences de langage puisse compromettre la compréhension mutuelle:

#### En français d'époque

Et pour ceu que nulz ne tient en son parleir ne rigle certenne, mesure ne raison, est laingue romance si corrompue, qu'a poinne li uns entent l'aultre et a poinne puet on trouver a jour d'ieu persone qui saiche escrire, anteir ne prononcier en une meismes meniere, mais escript, ante et prononce li uns en une guise et li aultre en une aultre.

#### En français d'aujourd'hui

[Et parce que personne, en parlant, ne respecte ni règle certaine ni mesure ni raison, la langue romane est si corrompue que l'on se comprend à peine l'un l'autre et qu'il est difficile de trouver aujourd'hui quelqu'un qui sache écrire, converser et prononcer d'une même façon, mais chacun écrit, converse et prononce à sa manière.]

**Conon de Béthune** (v. 1150-1220) est un trouvère né en Artois et le fils d'un noble, Robert V de Béthune. Il a participé aux croisades et a tenu à son époque un rôle politique important. Il doit surtout sa renommée aux chansons courtoises qu'il a écrites. Lors d'un séjour à la cour de France en 1180, il chanta ses œuvres devant Marie de Champagne et Adèle de Champagne, la mère du roi Philippe Auguste. Le texte qui suit est significatif à plus d'un titre, car Conon de Béthune oppose deux «patois», le picard d'Artois et le «françois» de l'Île-de-France:

La roine n'a pas fait ke cortoise,  
Ki me re prist, ele et ses fieux, li

[La reine ne s'est pas montrée courtoise,  
lorsqu'ils m'ont fait des

rois, Encor ne soit ma parole françoise; Ne child ne sont bien pris ne cortois, Si la puet on bien entendre en françois, S'il m'ont repris se j'ai dit mots d'Artois, Car je ne fui pas norris à Pontoise.	reproches, elle et le roi, son fils. Certes, mon langage n'est pas celui de France, mais on peut l'apprendre en bon français. Ils sont malappris et discourtois ceux qui ont blâmé mes mots d'Artois, car je n'ai pas été élevé à Pontoise.]
--	---

Si le poète considère que ses «mots d'Artois» constituent une variante légitime du français, le roi et la reine estiment que l'emploi des picardismes est une façon de ne pas respecter le bon usage de la Cour et qu'il faut adopter une langue plus proche de celle du roi, ce qu'on appelle alors le «langage de France», c'est-à-dire la «langue de l'Île-de-France». Déjà à cette époque, les parlers locaux sont perçus de façon négative. Dans le *Tournoi de Chauvency* écrit en 1285, le poète **Jacques Bretel** oppose le «bon françois» au «valois dépenaillé» (*walois despannei*):

Lors commença a fastroillier Et le bon fransoiz essillier, Et d'un walois tout despannei M'a dit: «Bien soiez vos veneï, Sire Jaquemmet, volontiers.»	[Il commença alors à baragouiner et à massacrer le bon français, dans un valois tout écorché il me dit: «Soyez le bienvenu, Monsieur Jacquemet, vraiment!)]
---	---

Dans d'autres textes, on parle du «langage de Paris». Ce ne sont là que quelques exemples, mais ils témoignent éloquemment que le «françois» parlé à la Cour du roi et à Paris jouissait dans les milieux aristocratiques d'un prestige supérieur aux autres parlers. Ainsi, la norme linguistique choisie devient progressivement le «françois» de l'Île-de-France qui se superposa aux autres langues, sans les supprimer. Mais il faut faire attention, car la langue nationale qui commence à s'étendre au royaume de France n'est pas le «langage de Paris», plus précisément le parler des «vilains», c'est-à-dire celui des manants, des paysans et des roturiers, mais c'était le «françois» qui s'écrivait et qui était parlé à la cour de France, c'est-à-dire la variété cultivée et socialement valorisée du «françois». Voici un témoignage intéressant à ce sujet; il provient d'un poème biblique (1192) rédigé par un chanoine du nom de **Evrat**, de la collégiale Saint-Étienne de Troyes:

Tuit li languages sunt et  
divers et estrange  
Fors que li languages  
franchois:  
C'est cil que deus entent  
anchois,  
K'il le fist et bel et legier,  
Sel puet l'en croistre et  
abregier  
Mielz que toz les altes  
languages.

[Toutes les langues sont  
différentes et étrangères  
si ce n'est la langue  
française;  
c'est celle que Dieu perçoit  
le mieux,  
car il l'a faite belle et légère,  
si bien que l'on peut  
l'amplifier ou l'abrégier  
mieux que toutes les  
autres.]

Selon ce point de vue, le «françois» est ni plus ni moins de nature divine! C'est la plus belle langue, après le latin, et après le grec et l'hébreu, les trois langues des Saintes Écritures. Mais ce français c'était également le «françois» de l'**Administration royale**, celui des baillis et des sénéchaux, qui devaient être gentilshommes de nom et d'armes, ainsi que de leurs agents (prévôts, vicomtes, maires, sergents, forestiers, etc.). Ce personnel administratif réparti dans toute la France exerçait au nom du roi tous les pouvoirs: ils rendaient la justice, percevaient les impôts, faisaient respecter la loi et l'ordre, recevaient les plaintes des citoyens, etc. Ces milliers de fonctionnaires — déjà 12 000 vers 1500 — étaient bilingues et pouvaient s'exprimer dans un «françois» assez normalisé. Près du tiers des commis de l'État se trouvait à Paris, que ce soit au Parlement, à la Chambre des comptes, à la Chancellerie, à la Cour du trésor, à la Cour des aides, etc. À la fin du Moyen Âge, on trouvait partout en France des gens pouvant se faire comprendre en «françois». Dans son *Esclaircissement de la langue francoyse* écrit en anglais (1530), **John Palsgrave** apporte ce témoignage: «Il n'y a pas non plus d'homme qui ait une charge publique, qu'il soit capitaine, ou qu'il occupe un poste d'indiciaire, ou bien qu'il soit prédicateur, qui ne parle le parfait françois, quel que soit son lieu de résidence.» D'ailleurs, dès 1499, une ordonnance royale exigeait que les sergents royaux sachent lire et écrire le «françois».

Tous ces gens écrivaient et produisaient en français des actes, procès-verbaux, comptes, inventaires, suppliques, pétitions, etc. C'est ainsi que la bureaucratie a pu jouer un rôle primordial dans l'expansion de la «langue du roi». À partir du XII<sup>e</sup> siècle, on s'est mis à écrire des chansons de geste, des chansons de trouvère, des fabliaux, des contes, des ouvrages historiques, des biographies de saints, des traductions de la Bible, etc., le tout en «françois du roi». Avec l'apparition de l'imprimerie dès 1470 en France, le français du roi était assuré de gagner la partie sur toute autre langue dans le royaume.

En même temps, les paysans qui constituaient quelque 90 % de la population, continuaient de pratiquer leur langue maternelle régionale. Parfois, des mots du «françois» pouvaient s'implanter dans leur vocabulaire, mais sans plus. Dans les écoles, on enseignait le latin, quitte à passer par le «françois» ou le patois pour expliquer la grammaire latine. Avec le temps, les écoles des villes se mirent à enseigner la langue française. À la fin du Moyen Âge, la majorité des citadins pouvait lire le «françois», sans nécessairement l'écrire. Dans les campagnes, l'analphabétisme régnait, mais beaucoup de paysans pouvaient

lire en «français» des textes simples comme des contrats de mariage, des testaments, des actes de vente, des créances, etc.

## 2 L'état de l'ancien français

L'ancien français a transformé considérablement la langue romane au point de la rendre méconnaissable.

### 2.1 Le système phonétique

L'ancien français présentait un système phonétique de transition très complexe, qui ne devait pas durer. Il possédait de nombreux sons ignorés aussi bien du latin et du roman que du français moderne. Cet ancien français du XII<sup>e</sup> siècle se caractérise par la surabondance au plan phonétique. Il s'agit bien de surabondance plutôt que de richesse fonctionnelle, car si le nombre des voyelles et des consonnes demeure élevé, leur rendement phonologique s'avère faible.

#### - La prononciation des consonnes

En finale de mot, la règle était de prononcer toutes les consonnes écrites. Cependant, les lettres n'avaient pas la même valeur qu'on leur donne actuellement. Ainsi, le *-t* final s'est prononcé [θ] (comme le *th* sourd de l'anglais) jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dans des mots comme *aimet*, *chantet* et *vertut*; toutefois, ce [θ] constrictif est tombé en désuétude et il devait être rare dès le début du XII<sup>e</sup> siècle. Contrairement à ce qui se passe en français moderne, tous les *-s* du pluriel se faisaient entendre. Par exemple, *chevaliers* et les *omes* (hommes) se prononçaient [tchëvaljèrs] et [lèzom-mès]. La lettre finale *-z* des mots tels *amez* (aimez), *chantez*, *dolz* (doux) avait la valeur de l'affriquée [ts]. Enfin, la lettre *-l* était mouillée (palatalisée) en [λ] en fin de mot: *il* = [iλ], *soleil* = [sòlèλ], *peril* = [periλ].

Rappelons que la période romane avait introduit la prononciation d'un [h] dit «aspiré» dans des mots d'origine francique comme *honte*, *haine*, *hache*, *hair*, *hêtre*, *héron*. etc. Cette prononciation du [h] s'est atténuée au cours de l'ancien français, qui finira par ne plus écrire le *h* initial dans la graphie. Par exemple, le mot « homme » du français moderne s'écrivait *ome* (du latin *hominem*) en ancien français. Le *h* graphique a été réintroduit dans les siècles suivants soit par souci étymologique (p. ex. *ome* < lat. *hominem* > *homme*) soit pour interdire la liaison (p. ex. *harnais*, *hutte*, etc.).

L'un des traits caractéristiques de cet état de langue ancien résidait dans la présence des consonnes affriquées. Au nombre de quatre, elles correspondaient aux sons [ts], [dz], [tch] et [dj] comme dans *djihad*. Dans la graphie, elles étaient rendues respectivement par *c* (devant *e* et *i*) et *-z* en finale, par *z* à l'intérieur du mot, par *ch*, et par *g* (devant *e* et *i*) ou *j* (devant *a*, *o*, *u*). Le graphème *ë* correspond au son [e] neutre comme dans *cheval* ou *chemin*; en finale de mot, les *e* se prononçaient tous: *cire*, *place*, *argile*, d'où le [ë] dans le tableau ci-dessous.

Lettres	Son	Ancien français	Prononciation	Français moderne
c + i c + e  -z	[ts]	cire place  amez marz	[tsirë] [platsë]  [amêts] [marts]	cire place  aimez mars
-z-	[dz]	treize raizon	[treidzë] [raidzon-n]	treize raison
g + e g + i  j + a j + o j + u	[dj]	gesir argile  jambe jorn jugier	[djézir] [ardjilë]  [djam-mbë] [djörn] [djudjèr]	gésir argile  jambe jour juger
ch-	[tch]	chief sache riche	[tchiëf] [satchë] [ritchë]	chef sache riche

Dans certains mots, les consonnes nasales [m] et [n], comme on les connaît en français contemporain, avaient déjà perdu leur articulation propre à la finale dans des mots comme *pain*, *faim*, *pont*, *blanc*, *brun*, etc. En fait, la consonne nasale était combinée avec la voyelle qui la précède et on ne la prononçait plus, et ce, même si elle était conservée dans la graphie: *pain*, *bon*, *faim*, etc.

En général, en ancien français, les consonnes nasales pouvaient garder leur articulation propre et n'étaient pas nasalisées avec la voyelle précédente (comme aujourd'hui): on prononçait distinctement la voyelle nasale ET la consonne nasale. Par exemple, on prononçait les mots *bien*, *bon*, *jambe*, *sentir*, *rompre*, etc., en faisant bien sentir la consonne [n] ou [m]. Par exemple, dans l'adjectif *bonne*, non seulement la consonne était prononcée (comme aujourd'hui), mais la voyelle [ò] était nasalisée (ce qui n'est plus le cas) et la voyelle finale, prononcée: [bon + n + në], [bien + n], [djam + bë], [sen + tir], [rom + m + prë]. Il faudrait noter aussi la chute de [s] devant une consonnesourde: *hoste* > *hôte*; *maistre* > *maître*; *teste* > *tête*; *coustume* > *coutume*; *forest* > *forêt*.

### - La prononciation des voyelles

Comparé au système consonantique, le système vocalique (voyelles) est encore plus complexe en ancien français du XII<sup>e</sup> siècle. En fait, on a peine à imaginer aujourd'hui cette surabondance des articulations vocaliques («voyelles») dont était caractérisée l'ancienne langue française. De plus, il est difficile de déterminer si ces articulations étaient toutes des phonèmes ou si plusieurs de celles-ci correspondaient plutôt à des variantes combinatoires;

certaines spécialistes n'hésitent pas à croire qu'il s'agissait d'un système phonologique plutôt que simplement phonétique.

Les voyelles de l'ancien français étaient les suivantes:

- **9 voyelles orales:** [i], [é], [è], [a], [o], [ò], [ou], [ü], [ë]
- **5 voyelles nasales:** [an], [ein], [in], [oun], [ün]
- **11 diphtongues orales:** [ie], [ue], [ei], [òu], [ai], [yi], [oi], [au], [eu], [èu], [ou]
- **5 diphtongues nasalisées:** [an-i], [ein-i], [i-ein], [ou-ein], [u-ein]
- **3 triptongues:** [ieu], [uou], [eau]

Ce système donne un total impressionnant de 33 voyelles. Le français moderne en compte maintenant 16 et, par rapport aux autres langues, on peut considérer que c'est déjà beaucoup. Il s'agit là d'un système que l'on pourrait qualifier d'«anormal» dans l'histoire; d'ailleurs, il sera simplifié au cours des le XIII<sup>e</sup> siècles.

Au début du XII<sup>e</sup> siècle, les voyelles notées avec deux lettres correspondaient à des **diphtongues**. On en comptait 16, dont 11 orales et 5 nasales. Autrement dit, toutes les lettres écrites se prononçaient. Le groupe oi était diphtongué en [oi], comme dans le mot anglais *boy* que l'on transcrivait phonétiquement [bò] ou [bòi]; par exemple, *roi* se prononçait [rò] (ou [ròi). Pour les autres diphtongues, il fallait prononcer en une seule émission les deux «parties» de la voyelle: [ie], [ue], [ei], etc. Voici des exemples d'anciennes diphtongues dont on retrouve les traces encore dans la graphie d'aujourd'hui: *fou*, *voir*, *feu*, *sauver*, *saut*, *douleur*, *chaise*, *causer*, *truite*, etc. La diphtongue [au] était prononcée [ao] plutôt que [au], et elle est demeurée diphtonguée durant tout le début du Moyen Âge dans des mots comme *saut*, *sauver*, etc. Elle se réduira à [o] au cours du XVI<sup>e</sup> siècle.

L'ancien français possédait aussi des **triptongues**: [ieu], [uou], [eau]. On en retrouve des vestiges dans des mots contemporains en [eau] comme *oiseau*, *beau*, *drapeau*; en ancien français ces mêmes voyelles étaient triptonguées, plus du tout aujourd'hui.

Au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, l'ancien français continuera d'évoluer. Ainsi, la graphie *oi* est passée de la prononciation en [oi] comme dans *boy* à [oé], puis [oè] et finalement [wè]: des mots comme *roi*, *moi*, *loi*, *toi*, etc., étaient donc prononcés [rwè], [mwè], [lwè], [twè], etc. La prononciation en [wa] était déjà attestée au XIII<sup>e</sup> siècle, mais elle n'était pas généralisée. Certains critiquaient cette prononciation en [wa], car elle était surtout employée par les classes modestes; elle triomphera à la Révolution française.

Il est difficile de se faire une idée de ce qu'était, au XIII<sup>e</sup> siècle, la prononciation de l'ancien français. En guise d'exemple, prenons ce vers tiré de la *Chanson de Roland*:

**des peaux de chievres blanches**

**[des peaux de chèvres blanches]**

**dé-ss péawss de tchièvress blan-ntchess**

À cette époque, l'écriture était phonétique: *toutes* les lettres devaient se prononcer. Par rapport à la prononciation actuelle [dé-po-t'chèvr' blanch], on disait donc alors, en prononçant toutes les lettres: *dé-ss péawss de tchièvress blan-ntchess*. Ce qui donne 26 articulations contre 13 aujourd'hui, où l'on ne prononce plus les -s du pluriel. C'est donc une langue qui paraîtrait rude à plus d'une oreille contemporaine, sans compter la «truculence verbale» courante à l'époque. À cet égard, on aura intérêt à lire le petit extrait du *Roman de Renart* (fin du XIII<sup>e</sup> siècle) reproduit ici:

Fin XIII <sup>e</sup> siècle	Traduction contemporaine
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Dame Hermeline ot la parole</li><li>2. Respond li comme dame fole</li><li>3. jalouse fu &amp; enflamee</li><li>4. q'ses sires lavoit amee</li><li>5. &amp; dist : ne fuce puterie</li><li>6. &amp; mauvestie &amp; lecherie</li><li>7. Grant deshonor &amp; grant putage</li><li>8. Felstes vos &amp; grant outrage</li><li>9. q'ant vos soufrites monbaron</li><li>10. Q'vos bati vostre ort crepon.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Dame Hermeline prit la parole,</li><li>2. Elle lui répond en femme folle;</li><li>3. elle était jalouse et enflammée</li><li>4. parce que son mari Hersant l'avait possédée.</li><li>5. Et elle dit : ne fut-ce conduite de putain</li><li>6. et mauvaiseté et dévergondage?</li><li>7. Un grand déshonneur et une grande putinerie,</li><li>8. voilà ce que vous avez fait avec grand outrage</li><li>9. quand vous avez laissé mon mari</li><li>10. vous froter votre sale croupion.</li></ol>

## 4.2 La grammaire

Au plan morpho-syntaxique, l'ancien français conservait encore sa déclinaison à deux cas (déclinaisons) et l'ordre des mots demeurait assez libre dans la phrase, généralement simple et brève. Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les deux cas de l'ancien français sont les mêmes que pour la période romane: le cas sujet (CS) et le cas régime (CR) issu de l'accusatif latin.



<b>Déclinaison I:</b>	<b>CS</b> (cas sujet) <b>CR</b> (cas non sujet)	<b>li murs</b> (le mur) <b>le mur</b> (le mur)	<b>li mur</b> (les murs) <b>les murs</b> (les murs)
<b>Déclinaison II:</b>	<b>CS</b> (cas sujet) <b>CR</b> (cas non sujet)	<b>li pere</b> (le père) <b>le pere</b> (le père)	<b>le pere</b> (les pères) <b>les peres</b> (les pères)
<b>Déclinaison III:</b>	<b>CS</b> (cas sujet) <b>CR</b> (cas non sujet)	<b>li cuens</b> (le comte) <b>le comte</b> (le comte)	<b>li comte</b> (les comtes) <b>les comtes</b> (les comtes)

De façon générale, c'est le cas régime (autre que sujet) qui a persisté en français, car la déclinaison à deux cas a commencé à s'affaiblir dès le XIII<sup>e</sup> siècle et, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le processus était rendu à son aboutissement: il ne restait plus qu'un seul cas, le cas régime. C'est sur celui-ci que repose la forme des mots français d'aujourd'hui.

#### - L'article

Une autre innovation concerne l'apparition de l'article en ancien français, alors que le latin n'avait pas d'article, son système sophistiqué de déclinaison pouvant se passer de ce mot outil. Le français a développé un système d'articles à partir des démonstratifs *ille/illa/illud*, qui ont donné les déterminants appelés «articles définis». Les articles en ancien français se déclinaient comme les noms en CS et CR, au masculin comme au féminin. Alors qu'en français moderne, on a l'opposition *le / la / les*, l'ancien français opposait *li / le* (masc.), *la* (fém.) et *les* (plur.).

Article défini	MASCULIN		FÉMININ	
	Singulier	Pluriel	Singulier	Pluriel
<b>CS</b>	li	li	la	les
<b>CR</b>	le	les		

Pour l'article indéfini, ce sont les formes *uns / un* (masc.) et *une* (fém.), alors que le pluriel était toujours marqué par *uns* (en français moderne: *des*).

Article indéfini	MASCULIN		FÉMININ	
	Singulier	Pluriel	Singulier	Pluriel
<b>CS</b>	uns	uns	une	unes
<b>CR</b>	un			

## - L'emploi du genre

De façon générale, la marque du genre se trouvait en latin dans la désinence des noms et des adjectifs, c'est-à-dire dans leur terminaison. Dans l'évolution du latin vers l'ancien français, les marques du genre ont perdu leurs caractéristiques d'origine. Pour simplifier la description, on peut indiquer les grandes tendances suivantes:

- 1) La déclinaison féminine en *-as* a donné des mots du genre féminin en français: *rosam* > *rose* / *rosas* > *roses*.
- 2) Les pluriels neutres latins en *-a* ont également donné des mots au féminin en français: *folia* > *feuille*; *arma* > *arme*.
- 3) Les mots masculins latins en *-is* sont devenus masculins en français: *canis* > *chien*; *panis* > *pain*; *rex/regis* > *roi*.
- 4) Les noms latins terminés en *-er* sont aussi devenus masculins: *pater* > *père*; *frater* > *frère*; *liber* > *livre*.

Pendant la période romane, le latin a perdu le neutre qui a été absorbé par le masculin; par exemple, *granum* > *granus* > *grain* (masc.). Du neutre latin, *granum* et *lactis* sont passés au masculin en français; du masculin latin, *floris* est passé au féminin en français; par contre, *gutta* et *tabula* sont restés au féminin; mais *burra* (bure) a conservé le féminin du latin pour passer au masculin lorsqu'il a désigné le «bureau» en français.

Cependant, beaucoup de mots d'ancien français ont changé de genre au cours du Moyen Âge. Ainsi, étaient féminins des mots comme *amour*, *art*, *évêché*, *honneur*, *poison*, *serpent*; aujourd'hui, ces mots sont masculins. À l'opposé, des mots aujourd'hui féminins étaient alors masculins: *affaire*, *dent*, *image*, *isle* (*île*), *ombre*, etc.

## - La féminisation

L'ancien français semble une langue moins sexiste que le français contemporain, du moins si l'on se fie à certaines formes qui existaient à l'époque. Notons aussi l'opposition *damoiselle* (fém.) / *damoisel* (masc.) ou *damoiselle/damoiseau* pour désigner les jeunes nobles (femmes ou hommes), qui n'étaient pas encore mariés. Au cours des siècles, seul le mot *demoiselle* est resté dans la langue, alors que les formes masculines *damoisell/damoiseau* sont disparues.

Après tous ces changements, on ne se surprendra pas qu'on en soit arrivé à une répartition arbitraire des genres en français moderne. Voici une liste de mots au masculin et au féminin:

Masculin	Féminin
empereur	emperiere
devin	(emperière)
medecin	devine

lieutenant	medecine
chef	lieutenande
apprenti	chevetaine
bourreau	apprentisse
	bourelle

Dans le *Guide Guide d'aide à la féminisation des noms* (1999), les auteurs rapportent des exemples de termes féminisés tirés du *Livre de la Taille de Paris de l'an 1296 et 1297* :

aiguilliere, archiere, blaetiere, blastiere, bouchere, boursiere, boutonniere, brouderesse, cervoisiere, chambriere, chandeliere, chanevaciere, chapeliere, coffriere, cordiere, cordoaniere, courtepointiere, couturiere, crespiniere, cuilliere, cuisiniere, escueliere, estuveresse, estuviere, feronne, foaciere, fournier, from(m)agiere, fusicienne, gasteliere, heaulmiere, la(i)niere, lavandiere, liniere, mairesse, marchande, mareschale, merciere, oublaiere, ouvriere, pevriere, portiere, potiere, poulailliere, prevoste, tainturiere, tapiciere, taverniere, etc.

#### - La numération

Il faut mentionner également le système de numération qui a profondément été modifié en ancien français. Les nombres hérités du latin correspondent aux nombres de un à seize. Le nombre *dix-sept*, par exemple, est le premier nombre formé d'après un système populaire (logique) qui sert pour tous les nombres suivants: 10 + 7, 10 + 8, 10 + 9, etc. En ce qui concerne les noms des dizaines, le latin possédait un **système décimal**;

ainsi, *dix* (< *decem*) *vingt* (< *viginti*), *trente* (< *tringinta*), *quarante* (< *quadraginta*), *cinquante* (< *quingageni*) et *soixante* (< *sexaginta*) sont d'origine latine. Il en est de même pour les formes employées en Belgique et en Suisse telles que *septante* (< *septuaginta* > septante), *octante* (< *octoginta*) ou *huitante* (< *octoginta* > *oitante*) et *nonante* (< *nonaginta*) dans *septante-trois*, *octante-neuf* (ou *huitante-neuf*), *nonante-cinq*, etc.

Mais, l'ancien français a adopté dès le XII<sup>e</sup> siècle la numération normande (d'origine germanique) qui était un **système vicésimal**, ayant pour base le nombre *vingt* (écrit *vint* ou *vin*). Ce système était courant chez les peuples d'origine germanique. Selon ce système, on trouvait les formes *vingt* et *dix* (écrites *vins* et *dis*) pour 30, *deux vins* pour 40, *trois vins* pour 60, *quatre vins* pour 80, *cinq vins* pour 100, *six vins* pour 120, *dis vins* pour 200, *quinze vins* pour 300, etc. Encore au XVII<sup>e</sup> siècle, des écrivains employaient le système vicésimal. Ainsi, Racine écrivait à Boileau: «Il y avait hier *six vingt* mille hommes ensemble sur quatre lignes.»

Le système de numération du français standard est donc hybride: il est à la fois d'origine latine et germanique. Quant à un numéral comme *soixante-dix*, c'est un mot composé (*soixante* + *dix*) de formation romane populaire; il faudrait

dire *trois-vingt-dix* pour rester germanique (normand). Le numéral *quatre-vingt-dix* est également d'origine normande auquel s'ajoute le composé populaire [+ 10].

C'est l'Académie française qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, a adopté pour toute la France le système vicésimal pour 70, 80, 90, alors que le système décimal (avec *septante*, *octante*, *nonante*) étaient encore en usage de nombreuses régions; d'ailleurs, ce système sera encore en usage dans certaines régions en France jusque qu'après la Première Guerre mondiale.

### - Les verbes

Au Moyen Âge, plusieurs verbes avaient des infinitifs différents de ceux d'aujourd'hui. Ainsi, au lieu de l'infinitif en *-er* (issu du latin des verbes en *-are*, par exemple dans *cantare* > *chanter*), on employait celui en *-ir* : *abhorrir*, *aveuglir*, *colorir*, *fanir*, *sangloutir*, *toussir*, etc. On trouvait aussi des infinitifs tout à fait inexistantes aujourd'hui : les verbes *tistre* (tisser), *benistre* (bénir) et *benire* (bénir). De plus, de très nombreux verbes, fréquents à l'époque du Moyen Âge, sont aujourd'hui disparus : *ardoir* (<ardere: brûler), *bruire* (<\*brugere: faire du bruit), *chaloir* (<calere: avoir chaud), *doloir* (<dolere: souffrir), *enfergier* (<en fierges: mettre aux fers), *escheler* (<eschiele: monter dans une échelle), *ferir* (<ferire: combattre), *nuisir* (<nocere: nuire), *oisever* (<\*oiseus : être oisif), *plaisir* (<placere: plaire), *toster* (<\*tostare: rôtir), *vesprer* (<vesperare: faire nuit).

L'ancien français a fait disparaître certains temps verbaux du latin: le plus-que-parfait de l'indicatif (*j'avais eu chanté*), le futur antérieur (*j'aurais eu chanté*), l'impératif futur (?), l'infinitif passé (*avoir eu chanter*), l'infinitif futur (*devoir chanter*). En revanche, l'ancien français a créé deux nouvelles formes: le **futur** en *-rai* et le **conditionnel** en *-rais*. Le latin avait, pour le futur et le conditionnel, des formes composées du type *cantare habes* (mot à mot: «tu as à chanter»: chanteras), *cantare habebas* (mot à mot: «tu avais à chanter»: chanterais). Fait important, l'ancien français a introduit le «que» pour marquer le subjonctif; il faut dire que la plupart des verbes étaient semblables au présent et au subjonctif (cf. *j'aime / il faut que j'aime*).

Enfin, la conjugaison en ancien français ne s'écrivait pas comme aujourd'hui. Jusqu'en moyen français, on n'écrivait pas de *-e* ni de *-s* à la finale des verbes de l'indicatif présent: *je dy*, *je fay*, *je voy*, *je supply*, *je rendy*, etc. De plus, l'emploi du futur n'a pas toujours été celui qu'il est devenu aujourd'hui. Beaucoup écrivaient *je priray* (prier), *il noura* (nouer), *vous donrez* (donner), *j'envoira* (envoyer), *je mouvera* (de mouver), *je cueillira* (cueillir), *je faira* (faire), *je beuvra* (boire), *je voira* (voir), *j'ara* (avoir), *je sarai* (savoir), *il pluira* (pleuvoir).

### - Le participe passé

Le participe passé (avec *avoir* et avec *être*) existait en ancien français, mais il n'y avait pas de règles d'accord systématique. On pouvait au choix faire

accorder le participe passé avec *être* ou sans auxiliaire, mais on n'accordait que rarement le participe avec *avoir*.

**anc. fr.:** *Passée a la première porte.*

**fr. mod.:** *Elle a passé la première porte.*

En général, le participe passé ne s'accordait pas avec un nom qui le suivait: *Si li a rendu sa promesse.*

Néanmoins, cette langue restait encore assez près du latin d'origine. En fait foi cette phrase, extraite de la *Quête du Graal* de 1230, correspondant certainement à du latin francisé: «Sache que molt t'a Notre Sire montré grand débonnairété quand il en la compagnie de si haute pucelle et si sainte t'a amené.» Pour ce qui est de l'orthographe, elle n'était point encore fixée et restait très calquée sur les graphies latines.

### - La phrase

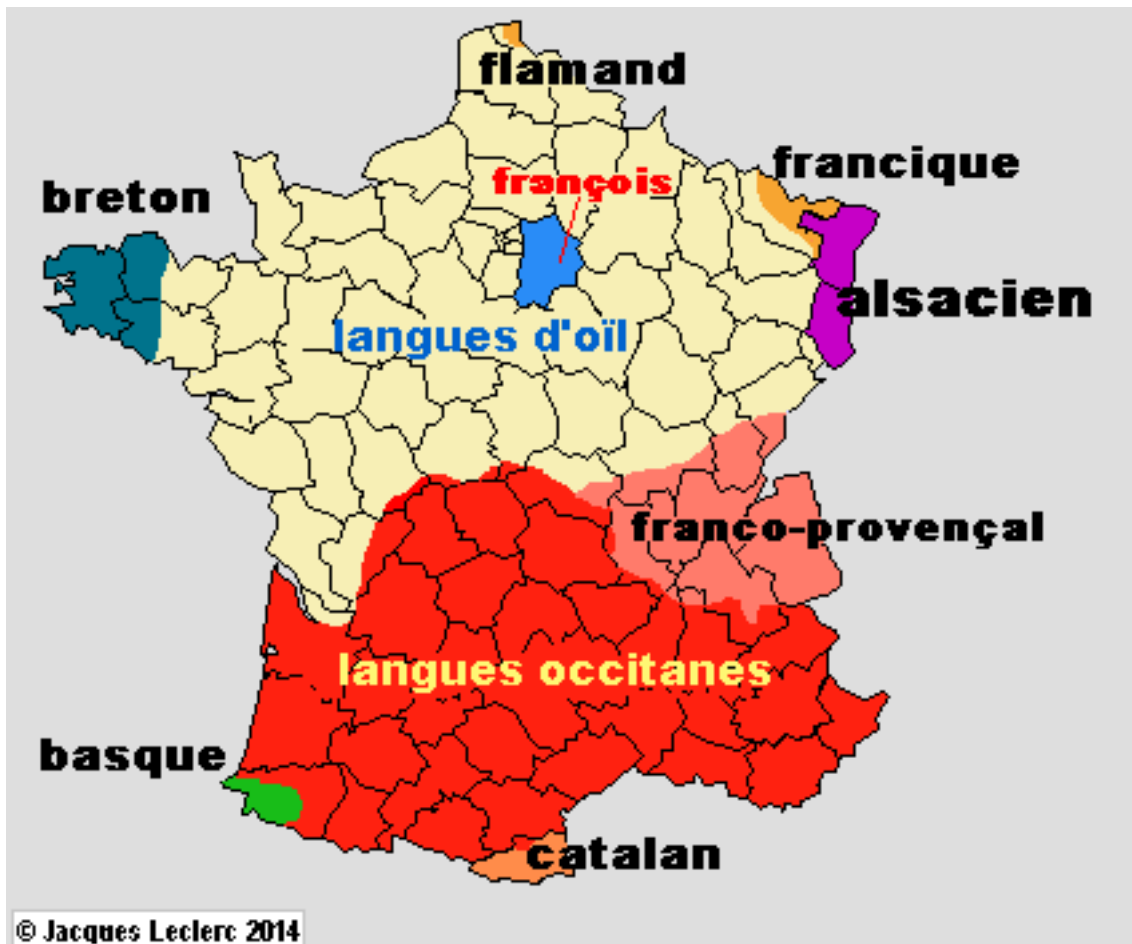
La phrase de l'ancien français ressemble relativement à celle du français moderne dans la mesure où elle respecte l'ordre sujet + verbe + complément avec certaines différences, alors que l'ordre des mots en latin pouvait être plus complexe. En voici un exemple tiré de *La Mort du roi Arthur*, rédigé vers 1120-1240 par un auteur anonyme:

**"Sire, fet Agravains, oïl, et ge vos dirai comment." Lors le tret a une part et li dist a conseil : "Sire, il est ainsi que Lancelos aime la reïne de fole amour et la reïne lui. Et por ce qu'il ne pueent mie assembler a leur volenté quant vos i estes, est Lancelos remés, qu'il n'ira pas au tornoïement de Wincestre ; einz i a envoieez ceus de son ostel, si que, quant vos seroiz meüz ennuit ou demain, lors porra il tout par loisir parler a la reïne."**

**["Oui, sire, dit Agravain, je vais vous expliquer comment." Il l'entraîna à l'écart et lui dit à voix basse : «Sire, la situation est telle que Lancelot et la reine s'aiment d'un amour coupable. Comme ils ne peuvent pas se rencontrer à leur aise quand vous êtes là, Lancelot est resté chez lui et n'ira pas au tournoi de Wincestre; mais il y a envoyé ceux de sa maison, si bien qu'après votre départ, ce soir ou demain, il aura tout le loisir de parler avec la reine.»]**

## 3 Les langues parlées en France

Dans la France de cette époque, les locuteurs du pays parlaient un grand nombre de langues. Généralement, ils ignoraient le latin d'Église, à moins d'être instruits, ce qui était rarissime. Ils ignoraient également le «français du roy», sauf dans larégion de l'Île-de-France, d'où allait émerger une sorte de français populaire parlé par les classes ouvrières.



Pour résumer rapidement la situation linguistique, on peut dire que les habitants de la France parlaient, selon les régions:

- **diverses variétés de langues d'oïl**: françois, picard, gallo, poitevin, saintongeais, normand, morvandiau, champenois, etc.
- **diverses variétés des langues d'oc** (gascon, languedocien, provençal, auvergnat-limousin, alpin-dauphinois, etc.) ainsi que le **catalan**;
- **diverses variétés du franco-provençal**: bressan, savoyard, dauphinois, lyonnais, forézien, chablais, etc., mais aussi, en Suisse, genevois, vaudois, neuchâtelois, valaisan, fribourgeois et, en Italie, le valdôtain.
- **des langues germaniques**: francique, flamand, alsacien, etc.
- **le breton ou le basque**.

Bref, à cette époque, le français n'était qu'une langue minoritaire parlée dans la région de l'Île-de-France (comme langue maternelle) et en province par une bonne partie de l'aristocratie (comme langue seconde).

#### 4 La domination culturelle du latin

Pendant la période féodale, le prestige de l'Église catholique en Europe était immense. Le pape agit comme un véritable arbitre supranational à qui devaient obéissance les rois et l'empereur du Saint Empire romain germanique.

#### 4.1 La langue de prestige

Non seulement le latin était la langue du culte, donc de tout le clergé et des abbayes, mais il demeurait l'unique langue de l'enseignement, de la justice et des chancelleries royales (sauf en France et en Angleterre, où l'on employait le français pour les communications entre les deux royaumes); c'était aussi la langue des sciences et de la philosophie. Il faudra attendre le XIII<sup>e</sup> siècle pour voir apparaître timidement les premiers textes de loi en «françois». Sous Charles IV (1322-1328), une charte sur dix seulement était rédigée en «françois». Sous Philippe VI (1328-1350), le latin dominait encore largement au début de son règne, mais à la fin les trois quarts des chartes étaient rédigées en «françois».

Les gens instruits devaient nécessairement se servir du latin comme langue seconde: c'était la langue *véhiculaire internationale dans tout le monde catholique*. Hors d'Europe, le turc, l'arabe, le chinois et le mongol jouaient un rôle analogue. C'est pourquoi les princes du royaume de France se devaient de connaître le latin. Le poète **Eustache Deschamps** (v.1346-v.1407) affirme, par exemple, qu'un roi sans lettres (comprendre «illettré» ou «sans latin» était un «âne» couronné:

<b>Roy sanz lettres comme un asne seroit S'il ne sçavoit l'Esriture ou les loys, Chacun de ly par tout se moqueroit; Thiés doivent savoir, latin, françoys, Pour miex garder leurs pas et leurs destrois Et sagement à chascun raison rendre.</b>	<b>[Un roi illettré serait comme un âne s'il ne connaissait l'écriture ou les lois, car partout chacun se moquerait de lui ; les Allemands doivent connaître le latin et le français, pour mieux conserver leurs droits et leur juridiction et que chacun rende justice avec sagesse.]</b>
---	--

Néanmoins, malgré cette exigence du latin chez les aristocrates de haut rang, les faits ont souvent démontré que la maîtrise du latin demeurait souvent un vœu pieux. C'est pourquoi beaucoup de nobles, qui avaient des connaissances rudimentaires de latin, embauchaient des traducteurs. S'il est difficile de savoir le degré de connaissance du latin de l'aristocratie française du Moyen Âge, il est par contre plus aisé de supposer que l'aristocratie occitane ait pu maintenir un plus grand bilinguisme.

#### 4.2 La création des latinismes

De fait, le Moyen Âge fut une époque de traduction des œuvres rédigées en latin. Or, ces traductions furent très importantes, car elles ont introduit une quantité impressionnante de mots savants issus du latin biblique. Ainsi, des noms de peuples juifs ont été francisés: *israelite*, *philistin*, *sodomite*, etc. De nombreux mots grecs sont passés au français dans les traductions du Nouveau Testament: *ange*, *cataracte*, *Christ*, *église*, *synagogue*, *holocauste*, *orphelin*, *paradis*, *patriarche*, *prophète/prophétesse*, *psaume*, *psautier*, *scandale*, etc. Les latinismes passent au français par les traductions de la Vulgate: *abominer*, *abomination*, *abominable*, *adorer*, *arche*, *circoncision*, *confondre*, *confusion*, *consommer*, *consommation*, *contrition*, *convertir*, *deluge*, etc.

arche	huche
iniquité	felunie
misericorde	merci
omnipotent	tout puissant
opprobe	reproce
redempteur	rachateor
terner	assayer

Dans la *Bible historique complétée* (vers 1380-1390) de **Guyart des Moulins**, on peut relever plusieurs doublets pour traduire un même mot latin, l'un provenant du latin biblique (*lingua latina*), l'autre du «français» vulgaire (*lingua gallica*): *arche/huche*, *iniquité/felunie*, *miséricorde/merci*, etc. Autrement dit, dès l'apparition du plus ancien français, la langue puisa directement dans le latin les mots qui lui manquaient. Il était normal que l'on songe alors à recourir au latin, langue que tout lettré connaissait.

Dans de nombreux cas, le mot emprunté venait combler un vide; dans d'autres cas, il doublait, comme on vient de le voir, un mot latin d'origine et les deux formes (celle du latin populaire et celle de l'emprunt savant) coexistaient avec des sens et des emplois toujours différents. Commençons avec les mots nouveaux qui ne viennent pas doubler une forme déjà existante.

Afin de combler de nouveaux besoins terminologiques, l'Église catholique a elle-même donné l'exemple en puisant dans le vocabulaire latin pour se procurer les mots qui lui manquaient: *abside*, *abomination*, *autorité*, *discipline*, *glorifier*, *majesté*, *opprobe*, *pénitence*, *paradis*, *quotidien*, *résurrection*, *humanité*, *vérité*, *virginité*, etc. La philosophie a fait de même et est allée chercher des mots comme *allégorie*, *élément*, *forme*, *idée*, *matière*, *mortalité*, *mutabilité*, *multiplier*, *précepte*, *question*, *rationnel*, *substance*, etc. Nous devons aux juristes des termes comme *dépositaire*, *dérogatoire*, *légataire*, *transitoire*, etc. Mais c'est du domaine des sciences que l'ancien français a dû puiser le plus abondamment dans le fonds latin: *améthiste*, *aquilon*, *aromatiser*, *automnal*, *azur*, *calendrier*, *diurne*, *emblème*, *équinoxe*, *fluctuation*, *occident*, *solstice*, *zone*, etc. Les emprunts au latin classique comptent sûrement quelques dizaines de milliers de termes.



### 4.3 Un phénomène ininterrompu de latinisation

En fait, cet apport du latin classique n'a jamais cessé d'être productif au cours de l'histoire du français. Le mouvement, qui a commencé même un peu avant le IX<sup>e</sup> siècle, s'est poursuivi non seulement durant tout le Moyen Âge, mais aussi à la Renaissance et au XVIII<sup>e</sup> siècle pour se perpétuer encore aujourd'hui.

C'est au cours de cette période de l'ancien français que commença la latinisation à l'excès et qui atteindra son apogée au XV<sup>e</sup> siècle, avec le moyen français. L'expression «escumer le latin» est apparue au début du XII<sup>e</sup> siècle. Elle désignait les latiniseurs qui «volaient» ou «pillaient» les ressources du latin, à l'exemple des pirates qui écumaient les mers. Les savants latiniseurs avaient développé un procédé lexical efficace qui consistait à ajouter une désinence «française» à un radical latin (savant). Le XIII<sup>e</sup> siècle fut l'âge d'or du latin d'Église devenu le «**latin scolastique**», les savants lettrés se détournant de la rhétorique pour se livrer à la dialectique et aux études théoriques. Le latin s'enrichit de nombreux mots abstraits, d'emprunts au grec ou à l'arabe. Le latin enseigné dans les premières universités françaises était du «**latin didactique**», qui n'avait rien à voir avec le latin classique. .

Dans ces conditions d'usage intensif du latin par les savants du Moyen Âge, il était préférable d'écrire dans cette langue pour acquérir un prestige supérieur à celui qui n'écrivait qu'en «français» (ou en tudesque), car le latin écrit était une langue européenne internationale permettant de communiquer avec l'ensemble des autres savants de l'époque. Qui plus est, une œuvre écrite en français pouvait être traduite en latin afin d'atteindre la célébrité. Cependant, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la production latine sera en baisse auprès de la Cour et aura tendance à se replier vers l'école et les sciences, sauf en Angleterre qui avait déjà tourné le dos au latin et qui considérait que le français était aussi une langue de vulgarisation scientifique. À la Renaissance, le latin n'évoluera plus et deviendra langue morte, en même temps que les productions littéraires et scientifiques en langue vulgaire, en français en l'occurrence, se développeront.

## 5 L'influence de la langue arabe

C'est grâce à la diffusion de l'islam que la langue arabe s'est répandue après le VI<sup>e</sup> siècle. Cette langue, l'arabe littéraire ou coranique, fut codifiée; elle acquit alors le statut de langue savante, ce qui n'était pas le cas du français de l'époque. Puis le rayonnement de la langue et de la culture arabes progressa lors des conquêtes territoriales pendant tout le Moyen Âge. Les villes saintes de La Mecque et de Médine devinrent des centres religieux et intellectuels très importants. C'est par les ouvrages traduits en arabe que les intellectuels chrétiens d'Occident découvrirent la philosophie grecque ainsi que les sciences et les techniques des Anciens. Par exemple, les œuvres du mathématicien Euclide, de l'astronome Ptolémée, des médecins Hippocrate et Galien, du philosophe Aristote. De cette façon, les Arabes transmirent également les cultures indienne, perse et grecque, notamment en algèbre, en médecine, en philosophie, en alchimie, en botanique, en astronomie et en agronomie. Il faut comprendre qu'avec les œuvres se sont aussi transmis les mots.

## 5.1 Les emprunts de l'arabe au français

De fait, la langue arabe a donné quelques centaines de mots au français, notamment au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, mais encore au XIV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les savants arabes fournirent au français, directement ou par l'intermédiaire d'autres langues (le latin médiéval et l'espagnol), des termes d'origine arabo-persane tels que *échec* (jeu), *jasmin*, *laque*, *lilas*, *safran* ou *timbale*. C'est ainsi que le français emprunta à l'arabe des mots liés aux sciences, aux techniques et au commerce : *abricot*, *alambic*, *alchimie*, *algèbre*, *almanach*, *ambre*, *azur*, *chiffre*, *coton*, *douane*, *girafe*, *hasard*, *épinard*, *jupe*, *magasin*, *matelas*, *nénuphar*, *orange*, *satin*, *sirop*, *sucre*, *tare*. N'oublions pas qu'au XI<sup>e</sup> siècle les plus grands noms de la littérature, de la philosophie et de la science sont arabes. La science moderne, particulièrement la médecine, l'alchimie, les mathématiques et l'astronomie, est d'origine arabe. Dans ces conditions, il était normal que la langue arabe exerce une influence importante sur les autres langues. Cependant, l'arabe n'a transmis directement au français qu'un petit nombre de mots; la plupart des mots arabes nous sont parvenus par l'intermédiaire du latin médiéval, de l'italien, du provençal, du portugais et de l'espagnol. De plus, les Arabes avaient eux-mêmes emprunté un certain nombre de mots au turc, au persan ou au grec. Comme on le constate, les mots «voyagent» et prennent parfois de longs détours avant de s'intégrer dans une langue donnée. En voici quelques exemples de l'arabe ayant passé auparavant, selon le cas, par le grec, le portugais, le latin, l'italien, l'espagnol, le provençal, le turc, etc.

abricot (port.)	calife (it.)	goudron	nénuphar (lat.)
alambic (grec)	carafe (it./esp.),	guitare (esp.)	orange (prov.)
alchimie (grec)	cheik	hachisch	raquette (lat.)
alcool (lat.)	chiffre (it.)	harem	récif (esp.)
alezan (esp.)	coton (it.),	iman (turc)	safran (persan)
algarade (esp.),	couscous	jarre (prov.)	satin (esp.)
algèbre (lat.)	douane (it.)	jupe (it.)	sofa (turc)
algorithme	échec (persan)	laquais (esp.)	sorbet (it.)
amiral	élixir (grec)	laque (prov.)	sucre (it.)
arabesque (it.)	épinard (lat.)	lilas (it.)	talisman (grec)
arsenal (it.)	estragon (grec)	matelas (it.)	tamarin (lat.)
assassin (it.)	fakir	minaret (turc)	timbale (esp.)
azimut	gazelle,	moka	zénith
balais (lat.)	gilet (esp.)	momie	zéro (it.)
bédouin	girafe (it.)	mosquée (it.)	

Les emprunts à l'arabe ont surtout été faits entre les XII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, mais les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ont été particulièrement productifs. Après 1830, c'est-à-dire après la conquête de l'Algérie par la France, d'autres mots arabes (une cinquantaine environ) ont pénétré dans la langue française: *zouave*, *razzia*, *casbah*, *maboul*, *barda*, *kif-kif*, *toubib*, *bled*, *matraque*, etc.

## 5.2 Les chiffres arabes

C'est la langue arabe qui a permis au français, comme à bien d'autres langues, de découvrir la numérotation en «chiffres arabes». Les Arabes avaient eux-

mêmes emprunté à l'Inde ce système de numérotation qu'ils nommaient «chiffres hindûs». En France, un moine mathématicien et astronome du nom de Gerbert d'Aurillac (938-1003) avait découvert les chiffres arabes lors de ses études en Catalogne (Barcelone). À cette époque, les monastères catalans possédaient de nombreux manuscrits de l'Espagne musulmane; Gerbert s'initia à la science arabe, étudiant les mathématiques et l'astronomie. Il se rendit vite compte des avantages de la numérotation décimale, même s'il ignorait encore le zéro. Il fut l'un de ceux qui favorisa l'élection de **Hugues Capet** comme roi de France en juin 987. Devenu pape en 999 sous le nom de **Sylvestre II** (le premier pape français), il employa toute son autorité pour promouvoir la numérotation arabe, ce qui lui valut le surnom de «pape des chiffres». L'érudition de Sylvestre II était si considérable qu'il fut considéré comme l'un des plus grands savants de son temps, puis il sombra totalement dans l'oubli.

Cependant, dans leur forme actuelle avec le zéro, les chiffres arabes furent introduits en Europe par le mathématicien italien Leonardo Fibonacci (v. 1175 - v. 1250). En 1202, celui-ci publia son *Liber abaci* (« Le livre des calculs »), un traité sur les calculs et la comptabilité basé sur le système décimal à une époque où toute l'Europe recourait encore aux chiffres romains. Ce sont des clercs, qui au retour des croisades, furent les véritables diffuseurs de la numérotation arabe en France.

Bien que les chiffres arabes soient plus performants que la notation romaine, ils ne se sont pas imposés très rapidement. Le système fut même mal reçu, en raison notamment du zéro, qui désignait alors le néant ou le vide, une notion familière aux hindous, mais étrangère aux Occidentaux. En 1280, Florence interdit même l'usage des chiffres arabes par les banquiers. En réalité, le conservatisme des Européens en la matière faisait en sorte que les chiffres romains furent perçus comme l'un des «piliers de la civilisation» occidentale. Se considérant les fidèles héritiers de l'Empire romain, beaucoup d'Européens croyaient qu'ils ne pouvaient utiliser que les chiffres romains ou les chiffres grecs, pourtant très peu pratiques en matière de calcul. Il faudra attendre le XIV<sup>e</sup> siècle pour que les chiffres arabes soient acceptés grâce à l'influence de mathématiciens comme Nicolas Chuquet (né entre 1445 et 1455, décédé entre 1487 et 1488), François Viète (1540-1603) et Simon Stevin (1548-1620). Ce fut la Révolution française qui généralisa en France l'emploi systématique de cette numérotation.

L'époque de l'ancien français a fait faire des pas de géant à la langue française. Mais le français n'était pas encore une langue de culture et ne pouvait rivaliser ni avec le latin ni même avec l'arabe, dont la civilisation était alors très en avance sur celle des Occidentaux. On comprendra pourquoi le latin de l'Église se perpétua: il n'avait pas de rival. Cependant, le français allait encore s'affranchir de ce qui lui restait du latin lors de la période du moyen français.

[http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST\\_FR\\_s4\\_Moyen-francais.htm](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s4_Moyen-francais.htm)

## Chapitre 4: **Le moyen français** Une période sombre (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)

1. L'emploi du français dans les actes officiels\_
2. **Les conséquences de la guerre de Cent Ans** L'éviction du français d'Angleterre  
La progression du français en France
3. **L'état du moyen français:** Une langue simplifiée. Une langue écrite latinisante

Avec les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, s'ouvrit une période sombre pour la France, qui sombra dans un état d'anarchie et de misère. C'est l'une des époques les plus agitées de l'histoire de ce pays au point de vue sociopolitique: guerre de Cent Ans avec l'Angleterre, guerres civiles, pestes, famines, etc.

Hors de France, l'Église était compromise par des abus de toutes sortes et des désordres scandaleux, qui lui firent perdre son crédit, pendant que l'Empire ottoman mettait fin à l'Empire romain d'Orient. Évidemment, la langue française — ainsi que le latin — allait subir les contrecoups de ces bouleversements. La période du moyen français sera avant tout une période de transition, c'est celle qui allait permettre le passage de l'ancienne langue au français moderne.

## 1 L'emploi du français dans les actes officiels

Dès l'époque de **Philippe le Bel** (1268-1314), on avait commencé à employer plus ou moins régulièrement le «français» au lieu du latin dans les actes officiels, dans les parlements régionaux et à la chancellerie royale. Ainsi, dès 1300, dans le Nord, il s'était constitué une langue administrative et judiciaire qui faisait déjà concurrence au latin: la *lingua gallica*. Cependant, on employait la *lingua occitana* en Occitanie, mais après 1350 l'administration royale expédiera de plus en plus des actes rédigés en «français». À cette époque, les ouvrages des juristes romains et des philosophes grecs furent traduits en «français», en même temps que naissait une littérature comique ou satirique plus adaptée à un public moins instruit. Quant aux savants, clercs et autres lettrés, à défaut de franciser leur latin, ils continuaient de latiniser leur français, mais le moyen français allait aussi mettre un frein aux latiniseurs, ceux qu'on a appelé les «escumeurs du latin».

Cela étant dit, le «français de France» était déjà employé en Angleterre dans les actes et les documents royaux. Le plus ancien manuel de «français», le *Traite sur la langue française*, a été composé par un Anglo-Normand, Walter de Bibbesworth, entre 1240 et 1250. Il était destiné aux nobles anglais, qui avaient déjà des notions de «français» et désiraient parfaire leurs connaissances dans cette langue.

Les enfants de l'aristocratie anglaise durent apprendre le «français», probablement jusque vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Par exemple, dans ses célèbres *Contes de Canterbury* écrits vers 1380, **Geoffrey Chaucer** (v. 1343-1400) met en scène une prieure qui s'efforce d'avoir les belles manières de la haute société anglaise en parlant le «français»:

Elle avait pour nom Dame Églantine,  
Chantait à merveille hymnes et matines  
Qu'elle entonnait savamment par le nez.  
Elle parlait un français des plus raffinés,  
Le français qu'on apprend à Stratford-atte-Bow  
Car elle ignorait du français de Paris le moindre  
mot.

La ville de Stratford-atte-Bow était située près de Londres et on y apprenait le «français d'Angleterre». À l'époque, il existait en Angleterre deux types de langue française: l'un correspondait à une **langue vernaculaire** parlée spontanément, sans égard à la langue écrite, alors que l'autre était une **langue seconde** qu'on allait apprendre en France. Sinon, il fallait se contenter du «français d'Angleterre», moins prestigieux. En même temps, il se développa en Angleterre une série de traductions françaises de traités spécialisés, que ce soit sur la médecine, les mathématiques ou la religion.

## 2 Les conséquences de la guerre de Cent Ans

Avant la Peste noire de 1348, la France comptait 25 millions de citoyens, soit près du tiers de tous les Européens. Compte tenu de la division linguistique entre le Nord (langues d'oïl) et le Sud (occitan), le français était déjà la langue la plus parlée en Europe au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Divers facteurs vont favoriser la progression du français en France, mais en limiter l'expansion en Angleterre. En 1328, le dernier des Capétiens (Charles IV) mourut sans héritier. Le roi d'Angleterre fit valoir ses droits à la succession au trône de France, mais Philippe VI de Valois (qui régna de 1328 à 1350) fut préféré par les princes français (1337). C'est alors que deux rois de langue française, Philippe VI de Valois et Édouard III d'Angleterre, se disputèrent le royaume de France à partir de 1337, mais la guerre s'éternisa jusqu'en 1453: ce fut la **guerre de Cent Ans**, qui évolua en d'innombrables petites guerres, lesquelles s'éternisèrent pour en On peut décrire cette longue guerre comme une sempiternelle série de campagnes militaires, entrecoupée de trêves et de traités de paix. Mais cette guerre de Cent Ans affaiblit la monarchie française, qui perdit plusieurs provinces (Bretagne, Normandie, Guyenne, Gascogne, etc.) au profit de l'Angleterre. **La défaite française de Poitiers en 1356**, alors que le roi Jean II le Bon fut capturé, offrit à la monarchie anglaise la Guyenne, la Gascogne et une grande partie du Poitou. **Après une nouvelle défaite française à Azincourt (1415)**, les Anglais, avec l'aide de leurs alliés bourguignons, prirent Paris et s'installèrent en Île-de-France, en Normandie et en Bretagne.

La carte de gauche illustre jusqu'à quel point le royaume de France était «grugé» par les prétentions du roi d'Angleterre, qui devint d'autant plus puissant que les Bourguignons étaient ses alliés contre la France. Pour redresser l'image de la France et venger Azincourt (5000 cadavres français), il faudra attendre l'année 1429. Cette année-là, une petite paysanne de la Lorraine libéra Orléans de la tutelle anglaise, Jeanne d'Arc. C'est elle qui, sous Charles VII redonnèrent définitivement l'avantage au roi de France; ce dernier reprit progressivement Paris (1436), la Normandie (1450), la Guyenne (1453), etc. déclencher d'autres, sans fin.

La France paya très cher sa victoire sur les Anglais pour récupérer son territoire. Les guerres ravagèrent le pays tout entier et ruinèrent l'agriculture, occasionnant la famine et la peste, décimant le tiers de la population. La noblesse elle-même perdit près des trois quarts de ses effectifs, permettant ainsi aux bourgeois enrichis par la guerre d'acheter des terres et de s'anoblir. La vieille société féodale se trouva ébranlée et un nouvel idéal social, moral et intellectuel commença à naître.

## 2.1 L'éviction du français d'Angleterre

La guerre de Cent Ans contre les Anglais fit naître un fort sentiment nationaliste, tant en France qu'en Angleterre. Paradoxalement, c'est en pleine guerre de Cent Ans contre les Français que les Anglais choisirent une devise en français («Honi soit qui mal y pense», avec un seul *n*) pour l'ordre de la Jarretièrre officiellement appelé *Ordre très Noble de la Jarretièrre* (en anglais: *The Most Noble Order of the Garte*).

En réaction contre la France, le *Statute of Pleading* du Parlement anglais reconnut dans un texte rédigé en français l'anglais comme langue unique des tribunaux, mais dans les faits le français restera une langue employée jusqu'en 1731, malgré la déclaration du Parlement de 1362, qui décidait de faire de l'anglais la langue juridique du pays. Voici un extrait de la déclaration de 1362 rédigé en «français d'Angleterre» (et en traduction française contemporaine):

<p>Item, pur ce qe monstré est soventfois au Roi les grantz meschiefs qe sont advenuz as plusours du realme de qe les leyes, custumes et estatuz du dit realme ne sont paa conuz comonement par cause q'ils sont pledez, monstrez et juggez en la lange Franceis, q'est trop desconue en dit realme les dites leyes et custumes seront le plus tost apri et conuz et mieultz entenduz en la lange usee en dit realme. Le roi ad ordeigné et établi qe toutes plees soient pledez, monstrez, defenduz et juggez en la lange engleise, et q'ils soient entrez et enroullez en latin.</p>	<p>[De même, parce qu'il a été souvent montré au roi les grands dommages qui sont arrivés à plusieurs personnes du royaume parce que les lois, coutumes et statuts dudit royaume ne sont pas communément connus, parce qu'ils sont plaidés, exposés et jugés en langue française, qui est très méconnue dans le royaume, lesdits lois et coutumes seront plus vite apprises et sues et mieux comprises dans la langue utilisée dans ledit royaume. Le roi a ordonné et établi que toute plaidoirie soit plaidée, exposée, défendue et jugée en langue anglaise, et qu'elle soit enregistrée et transcrite en latin.]</p>
--	--

Le texte dit clairement que le français était une langue méconnue dans le royaume et que «le roi a ordonné et établi que toute plaidoirie soit plaidée, exposée, défendue et jugée en langue anglaise, et qu'elle soit enregistrée et transcrite en latin». La même année, c'est donc en anglais que le chancelier ouvrit les séances du Parlement, mais le changement de langue ne se fit pas instantanément, au contraire. Les résultats parurent sans doute décevants, car ce ne fut qu'une vingtaine d'années plus tard, soit à partir de 1386, que les registres et débats du Parlement furent rédigés en anglais; qui plus est, le français continua d'être utilisé avec l'anglais jusque vers 1430. Par la suite, le français perdit graduellement la place privilégiée qu'il avait dans l'enseignement. À partir de 1349, l'université d'Oxford dispensa son enseignement en anglais, alors qu'auparavant c'est en français que se faisait l'enseignement universitaire. On commença à enseigner l'anglais dans quelques «grammar schools», puis toutes les écoles finirent par suivre le mouvement. Néanmoins, les manuels utilisés pour le commerce, par exemple à l'université d'Oxford, furent rédigés en français jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

Après la défaite d'Azincourt (1415), le traité de Troyes (1420) reconnut Henry V d'Angleterre comme héritier du royaume de France. Mais Henry V fut le premier roi d'Angleterre à utiliser l'anglais dans les documents officiels; il écrivit son testament en anglais. Le français continua d'être employé oralement à la cour anglaise, car la plupart des reines d'Angleterre venaient de France. Henry V avait épousé Catherine de Valois, fille du roi de France Charles VI. Quant aux Français, s'ils étaient instruits, ils n'écrivaient plus en français dialectal, c'est-à-dire dans les langues d'oïl, mais en français ou en latin.

C'est la linguiste Henriette Walter qui affirme dans son livre *Honni soit qui mal y pense* que, sans l'intervention de Jeanne d'Arc, les Anglais restés en partie francophones auraient pu adopter définitivement le français et transporter plus tard cette langue dans les futurs États-Unis d'Amérique et ailleurs. Même s'il ne s'agit là que d'une hypothèse, les chances du français de s'implanter en Angleterre auraient été incontournables. Ou bien le duc de Bourgogne ou bien le roi d'Angleterre aurait occupé le trône de France en lieu et place des Valois; or, ces deux prétendants parlaient le français. Ayant conservé la moitié de leurs terres en France, les «rois-anglais-de-langue-maternelle-française» n'auraient certainement pas eu cette réaction anti-française qu'ils ont développée par la suite, une fois «boutés hors de France».

Autrement dit, la conquête de la France par les Anglais aurait assuré la pérennité du français en Angleterre grâce à la fusion des deux royaumes. Dans ce cas, le français aurait certainement dominé sur l'anglais. Par la suite, la répartition mondiale des langues aurait aujourd'hui une toute autre apparence.

## 2.2 La progression du français en France

Mais en France même, le français avait pris de l'expansion. Les vastes opérations militaires et les conquêtes territoriales dans la «France anglaise» avaient diffusé le «français» dans toute la France. Le brassage des populations et des troupes avaient favorisé l'emploi du «français» dans toutes les classes de la société, même dans le Sud, car l'intervention du roi en Occitanie avait accéléré la francisation de cette partie du royaume. En 1490, Charles VIII (1470-1498) prescrivit une ordonnance pour imposer l'usage du «langage François» ou «maternel»:

**Outre y est ordonné que les dictz & depositions des tesmoins qui seront ouys & examinez d'oresnavant esdites cours & en tout le pays de Languedoc, soit par forme d'enqueste ou information & prinse sommaire, seront mis redigez par escrit en langage François ou maternel, tels que lesdits tesmoins puissent entendre leurs depositions, & on les leur puisse lire & recenser en tel langage et forme qu'ils auront dit & deposez.**

L'objectif était de limiter l'emploi du latin et favoriser la langue maternelle, soit le «français» soit la langue locale. Quelque cinquante ans plus tard, François I<sup>er</sup>, dans l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), reprendra à peu près les mêmes termes, ce qui signifiait aussi que les ordonnances royales précédentes n'avaient pas été très efficaces.



À partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, le français comme langue administrative s'introduisit partout en Occitanie, sauf à Avignon, qui servait alors de résidence pour les papes. Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, si les divers parlements régionaux de Toulouse (1444), de Bordeaux (1462) et d'Aix-en-Provence (1501) continuaient de rédiger leur arrêts en latin, ils tenaient leurs registres en français. Dans la pratique, l'occitan demeurait la seule langue parlée dans la vie quotidienne des gens, sauf pour ceux qui pratiquaient le droit, ainsi que les clercs, les ecclésiastiques, certains marchands et des nobles, qui tous devaient s'exprimer aussi en français.

Le prestige de l'Université de Paris avait attiré non seulement un auditoire couvrant toute la France, mais également un auditoire international, car au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle près de la moitié des étudiants venaient hors de France. Les pèlerinages dans les grands sanctuaires de la chrétienté (Jérusalem, Rome et Saint-Jacques-de-Compostelle) avaient même contribué à la diffusion du «français» hors de France. De plus, les œuvres littéraires françaises, comme les chansons de geste et les romans, étaient diffusées en Angleterre, mais aussi en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie.

Rappelons que le «français» n'était encore parlé que par une faible partie de la population en France. Ce sont dans les villes que l'on entendait parler cette langue, notamment à notamment Paris (env. 300 000 habitants), Rouen (env. 45 000), Orléans (20 000), Reims (env. 10 000), Dijon, Lyon, etc. Paris était devenue vers 1550 la plus grande ville du monde chrétien d'Europe, ce qui fait que la langue «française» parisienne ne pouvait que rayonner dans tout le pays, sinon ailleurs en Europe. Mais, dans le reste du pays, on continuait de parler le breton en Bretagne, le flamand et le francique dans le Nord-Est, le savoyard en Savoie (alors un État indépendant), le catalan dans le Roussillon, le basque dans le Béarn, etc. Au cours de cette période, la population paysanne, qui constituait 90 % de la nation, n'avait pas besoin d'autre langue pour communiquer que le *patois*, ce qu'on appelle aujourd'hui les «langues régionales de France» (*voir la carte*).

Certaines villes de France vivaient un bilinguisme assez généralisé, quasi impensable aujourd'hui. Ainsi, la ville de Lyon s'était développée grâce à une importante immigration venue d'Italie; on y trouvait une communauté italophone (toscan) avec ses marchands, ses banquiers, ses prêtres, etc. Dans une ville comme Bayonne (Béarn), le basque, le gascon, le français et l'espagnol étaient partout utilisés. À Bordeaux, c'étaient le gascon, le français (ou français) et l'anglais. Dans la plupart des villes portuaires, on pouvait entendre toutes sortes de langues.

### 3 L'état du moyen français

Cette longue période d'instabilité politique, sociale et économique favorisa un mouvement de «relâchement linguistique».

#### 3.1 Une langue simplifiée

Tout le système de l'ancien français se simplifia. Les nombreuses diphtongues et triptongues disparurent, se réduisant à des voyelles simples dans la langue parlée. Les «lettrés» de l'époque réagirent en exigeant de conserver des graphies qui ne correspondaient plus à la langue orale; seule la langue écrite conserva les traces de la prononciation de l'époque précédente dans des mots comme *oiseau*, *peau*, *fou*, *fleur*, *coeur* et *saoul*. On eut aussi tendance à restituer des consonnes doubles disparues en ancien français (p. ex., *belle* pour *bele* d'après le latin *bella*, *flamme* pour *flame* d'après *flamma*, etc.). Pour lutter contre les confusions dues, à l'initiale des mots, à l'alternance entre la lettre [u] et [v] dans la graphie, on ajouta un [h] initial, ce qui permit de distinguer des mots tels que *huis* de *vis*, *huître* de *vitre*, etc. Plus tard, au XVI<sup>e</sup> siècle, on introduisit la cédille pour distinguer la lettre [c] prononcée [k] de celle [c] prononcée [s], ainsi que les accents tels que à, â, ê, ô. L'orthographe se compliqua, malgré les efforts de certains pour la rationaliser. On observe aussi l'effritement des consonnes finales (par exemple *grand* prononcé antérieurement *gran-ntt* devint *gran*) et la contraction des mots (*serment* pour *serement*). Il n'en demeure pas moins que l'orthographe commença à se fixer, comparativement à l'ancien français, tout en se compliquant en même temps, et ce, malgré les efforts de certains pour la rationaliser.

La déclinaison issue du latin et réduite à deux cas en ancien français tomba également, favorisant ainsi une stabilisation de l'ordre des mots dans la phrase (sujet + verbe + complément); les prépositions et les conjonctions se développèrent beaucoup, ce qui rendit la phrase plus complexe. Les conjugaisons verbales se régularisèrent et se simplifièrent. Par rapport à l'ancien français, de nombreux mots disparurent, notamment les termes locaux.

Afin de se faire une idée des différences entre l'ancien français et le moyen français, on peut comparer ces transcriptions des Serments de Strasbourg, l'un étant une graphie du XI<sup>e</sup> siècle (ancien français), l'autre, celle du XV<sup>e</sup> siècle (moyen français):

Ancien français (XI <sup>e</sup> siècle)	Moyen français (XV <sup>e</sup> siècle)
<p><b>Por dieu amor et por del crestiien poeple et nostre comun salvement, de cest jorn en avant, quan que Dieus saveir et podeir me donct, si salverai jo cest mien fredre Charlon, et en aiude, et en chascune chose,</b></p>	<p><b>Pour l'amour Dieu et pour le sauvement du chrestien peuple et le nostre comun, de cest jour en avant, quan que Dieu savoir et pouvoir me done, si sauverai je cest mien frere Charle, et par mon aide et en chascune chose, si comme on doit par droit</b></p>

<p>si come on par dreit son fredre salver deit, en ço que il me altres façet, et a Londher nul plait onques ne prendrai, qui mien vueil cest mien fredre Charlon en dam seit.</p>	<p>son frere sauver, en ce qu'il me face autresi, et avec Lothaire nul plaid onques ne prendrai, qui, au mien veuil, à ce mien frere Charles soit à dan.</p>
---	--

L'une des caractéristiques du moyen français consiste à employer le pronom *on* en se substituant à toutes les autres personnes grammaticales, notamment avec la première personne du pluriel (*nous*). Ainsi, il était alors courant d'employer, par exemple, *on aurions tort*. Le type *j'allons* était aussi très répandu, même à la cour du roi. Dans les siècles à venir, ce type d'emploi sera éliminé à la cour pour se limiter à des usages ruraux. En français populaire, la construction *on* + verbe à la 3e personne du singulier au lieu de *nous* + verbe à la 1<sup>re</sup> personne du pluriel se maintiendra au XX<sup>e</sup> siècle dans la langue parlée.

### 3.2 Une langue écrite latinisante

Si la langue parlée était laissée à elle-même, il n'en fut pas ainsi pour la langue écrite. L'orthographe française demeurait encore très proche du latin, même si linguistiquement le français s'en est considérablement écarté. On peut même parler de «latin francisé». En revanche, il existe peu de textes rédigés en français populaire, mais en voici un exemple trouvé dans le **Journal d'un Bourgeois de Paris** (de l'année 1416) écrit par un notable membre de l'Université :

**Les pauvres gens mangeaient ce que les pourceaux ne daignaient manger: ils mangeaient trognons de choux sans pain, ni sans cuire, les herbettes de champ sans pain et sans sel. Bref il était si cher temps que peu de ménagers de Paris mangeaient leur souël de pain; car de chair ne mangeaient-ils point, ni de fèves, ni de pois; que verdure, qui était merveilleusement chère.**

Les traits les plus marquants du moyen français concernent le lexique et l'orthographe. Le français se répandit de plus en plus en France et gagna des positions réservées naguère au latin, mais celui-ci prit sa revanche en envahissant la langue victorieuse.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, le latin savant faisait son apparition dans le vocabulaire français, mais, au XIV<sup>e</sup> siècle, ce fut une véritable invasion de latinismes. Au terme de ce siècle, les emprunts au latin devinrent tellement nombreux que les termes français parurent ensevelis sous la masse des latinismes. Un grand nombre de ces mots ne connut qu'une existence éphémère (*intellectif; médicinale, suppliciter*), mais d'autres réussirent à demeurer (*déduction, altercation, incarcération, prémisse*). Ce vaste mouvement de latinisation (ou de relatinisation) commença au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et allait se poursuivre

jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. On peut la considérer comme l'un des faits Il faut voir, dans cette période du français, l'influence des clercs et des scribes instruits et puissants dans l'appareil de l'État ainsi que dans la vie économique de la nation. Ces gens, imprégnés de latin, éblouis par les chefs-d'œuvre de l'Antiquité et désireux de rapprocher la langue parlée, c'est-à-dire celle des «ignorants», de celle représentant tout l'héritage culturel du passé, dédaignèrent les ressources dont disposait alors le français. Si les latiniseurs avaient été formés à la philologie romane, ils auraient sans doute habillé les mots «à la mode romane» (ou vulgaire: «peuple»), mais ce ne fut pas le cas.

Ces «écumeurs de latin», comme on les a appelés, connurent un succès retentissant auprès des grands de ce monde, qui leur prodiguèrent maints encouragements. Ces érudits latiniseurs transcrivirent et/ou traduisirent les textes anciens en les accommodant à l'état du français. Ce faisant, ils éloignèrent la langue française de celle du peuple: ce fut le début de la séparation (ségrégation?) entre la langue écrite et la langue parlée.marquants de toute l'histoire du français.

Le français perdit la prérogative de se développer librement, il devint la chose des lettrés, des poètes et des grammairiens. Voici comment se justifiait un latiniste de l'époque, **Nicolas Oresme** (v. 1320-1382):

**Une science qui est forte, quant est de soy, ne peut pas estre bailliee en termes legiers à entendre, mes y convient souvent user de termes ou de mots propres en la science qui ne sont pas communellement entendus ne cogneus de chascun, mesmement quant elle n'a autrefois esté tractée et exercée en tel langage. Parquoi je doy estre excusé en partie, si je ne parle en ceste matière si proprement, si clairement et si adornément, qu'il fust mestier.**

Autrement dit, il convient d'user non pas de «termes légers à entendre», mais souvent de «mots propres de la science qui ne soient communément entendus ni connus de chacun». Oresme professait ainsi que plus les termes étaient difficiles et rares, mieux ils convenaient à des écrits savants.

En 1501, à la toute fin du moyen français, un traité anonyme, *Le Jardin de Plaisance et fleur de rhétorique*, dénonçait déjà cette nouveauté à outrance qui consistait à écumer le latin :

**Quint vice est d'innovation  
De termes trop fort latinisans  
Ou quant l'on fait corruption  
D'aucuns termes mal consonants,  
Trop contrains ou mal resonans  
Ou sur le latin escumez;  
Ainsi ilz sont moult dissonans,  
Indignes d'estre resumez.**

**[Le cinquième vice est l'invention  
de mots nouveaux, trop latinisans,  
ou quand on corrompt  
des termes mal consonants,  
trop forcés ou sonnans mal  
ou empruntés au latin;  
c'est ainsi qu'ils sont trop  
dissonans,  
indignes d'être repris.]**

En supposant que 20 millions de Français étaient des sujets du roi, on peut penser que quelque 40 000 d'entre eux savaient lire et que le tiers (presque tous les clercs) de cette mince fraction trouvait l'occasion de lire les textes que nous avons aujourd'hui sous la main. On peut estimer que pas plus d'un cinquantième de la population pouvait pratiquer ce français écrit.

Le français s'est développé librement entre les IX<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, mais le XV<sup>e</sup> siècle annonce déjà l'époque du «dirigisme linguistique», caractéristique du français qui va suivre. Durant ce temps, en 1452, l'Empire romain d'Orient (Byzance) était envahi par Memeth II, empereur ottoman (avec un seul canon, le premier de l'histoire), et Constantinople devenait Istanbul. La population fut massacrée et les églises, transformées en mosquées.

## Chapitre 5 **La Renaissance**: L'affirmation du français(XVI<sup>e</sup> siècle)

### **1. La prépondérance de l'Italie**

Les conflits

Les italianismes

### **2. Les guerres de religion (1562-1598) et le Nouveau Monde**

Les conséquences de la Réforme

La découverte du Nouveau Monde

### **3 Le français comme langue officielle?**

L'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539

L'expansion du français en France

### **4 Les problèmes du français**

L'omniprésence des patois

La vogue des latiniseurs et écumeurs de latin

Les défenseurs du français

### **5 Les premières descriptions du français**

Le XVI<sup>e</sup> siècle fut celui de la Renaissance. Au plan des idées, en dépit des guerres d'Italie et des guerres de religion qui ravagèrent la France tout au long du siècle, le pays vécut une période d'exaltation sans précédent: le développement de l'imprimerie (inventée au siècle précédent), la fascination pour l'Italie, et l'intérêt pour les textes de l'Antiquité, les nouvelles inventions, la découverte de l'Amérique, etc., ouvrirent une ère de prospérité pour l'aristocratie et la bourgeoisie. Pendant que la monarchie consolidait son pouvoir et que la bourgeoisie s'enrichissait, le peuple croupissait dans la misère et ignorait tout des fastes de la Renaissance.

## 1 La prépondérance de l'Italie

Le XVI<sup>e</sup> siècle fut marqué par la prépondérance de l'Italie dans presque tous les domaines en raison de sa richesse économique, son avance technologique et scientifique, sa suprématie culturelle, etc. Au seuil du XVI<sup>e</sup> siècle, la France en était encore au XIV<sup>e</sup>. Par contre, les Italiens tenaient le haut du pavé dans tout le monde méditerranéen depuis deux ou trois siècles. Les succursales de leurs compagnies de commerce s'étendaient de la mer du Nord à la mer Noire, de la péninsule Ibérique au Levant.

C'est en Italie que commença la Renaissance en Europe. Les plus grands peintres de l'Europe étaient Léonard de Vinci, Michel-Ange, Botticelli, Raphaël, etc. Peintre mais aussi ingénieur, architecte, savant, philosophe, Léonard de Vinci peut être considéré comme l'une des figures les plus représentatives de l'humanisme italien de cette époque. Aussi n'est-il pas surprenant que les Français, les Espagnols, les Catalans, les Anglais, etc., aient été fascinés par ce pays et qu'ils aient cédé à une vague d'italomanie sans précédent que la langue française reflète encore aujourd'hui en raison de la proximité avec l'Italie.

De nombreux Italiens vinrent vivre à la cour du roi de France et les mariages diplomatiques, comme celui de Catherine de Médicis (1519-1589) avec Henri II (1519-1589), amenèrent à la cour des intellectuels, des artistes et des scientifiques italiens.

Régente de France pendant près de vingt ans, Catherine de Médicis sut régner avec une poigne de fer et favorisa le développement des arts... italiens en France. La cour de France se raffina en s'italianisant.

### 1.1 Les conflits

L'Italie devint le théâtre des rivalités entre la France de François I<sup>er</sup> (1494 – 1547) et l'empereur romain germanique, Charles Quint (1500-1558). Ce dernier contrôlait non seulement l'Espagne, mais aussi une grande partie de l'Italie. Les conflits finirent par s'atténuer entre Français et Italiens au point que des contacts étroits et pacifiques s'établirent.

À peine maîtres de leur royaume unifié, les rois de France se lancèrent dans les conquêtes extérieures: les guerres d'Italie s'étalèrent de 1494 à 1559. À l'origine, ces conflits mirent en scène le roi de France, qui voulait faire valoir ses droits sur les royaumes de Naples et du Milanais, mais on peut penser aussi

que les Français furent attirés par les richesses et la civilisation brillante d'au-delà des Alpes, alors qu'ils accusaient un net retard économique et culturel sur l'Italie, une séquelle de la guerre de Cent Ans (1337-1453).

Au moment de la Renaissance, l'Italie avait tout pour exercer une très grande fascination sur les Français. Ce pays était en avance sur le plans économique, militaire, culturel, etc. Le grammairien Ferdinand Brunot (cité par Bartina Harmina WIND dans *Les mots italiens introduits en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Deventer, AE. E. Kluwer, 1928, p. 26) décrit ainsi cette fascination de l'Italie sur l'Europe:

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Italie domine intellectuellement le monde; elle le charme, l'attire, l'instruit, elle est éducatrice. N'y eût-il ni guerres d'Italie, ni contact avec les populations d'au-delà des Alpes, ni mariages italiens à la cour de France, que l'ascendant de l'art, de la science, de la civilisation italienne se fût néanmoins imposé.

De fait, la cour de France s'exprimait autant en italien qu'en «françois», car des centaines de courtisans étaient d'origine italienne et avaient adopté les usages italiens, que ce soit la mode, les arts, la musique, l'alimentation, etc.

## 1.2 Les italianismes

L'influence culturelle de l'Italie se refléta nécessairement dans la langue française au moyen des emprunts. Des milliers de mots italiens pénétrèrent le français, notamment des termes relatifs à la guerre (*canon, alarme, escalade, cartouche*, etc.), à la finance (*banqueroute, crédit, trafic*, etc.), aux moeurs (*courtisan, disgrâce, caresse, escapade*, etc.), à la peinture (*coloris, profil, miniature*, etc.) et à l'architecture (*belvédère, appartement, balcon, chapiteau*, etc.). En réalité, tous les domaines ont été touchés: l'architecture, la peinture, la musique, la danse, les armes, la marine, la vie de cour, les institutions administratives, le système pénitencier, l'industrie financière (banques), le commerce, l'artisanat (poterie, pierres précieuses), les vêtements et les objets de toilette, le divertissement, la chasse et la fauconnerie, les sports équestres, les sciences, etc. Bref, une véritable invasion de quelque 8000 mots à l'époque, dont environ 10 % sont utilisés encore aujourd'hui.

buffle	alarme	caresser	panache	balcon	caporal	store
riz	banquet	citadelle	bémol	grotte	sorbet	burlesque
tournesol	brigade	embusquer	mosaïque	colonel	vermicelle	corridor
porcelaine	estamper	escadron	balustre	piston	mascarade	basson
citrouille	perruque	estrade	mousquet	casemate	sérénade	berlingot
perle	guirlande	esplanade	ballet	piédestal	mascarade	cortège
florin	escrime	estropier	fleuret	pilastre	appartement	bombe
galerie	escalade	médaille	incognito	sentinelle	brocoli	fortin
trafic	saccager	tribune	cartouche	parapet	concert	trombe
canon	plage	infanterie	gamelle	désastre	cabriole	opéra
cavalcade	banque	escorte	stylet	arabesque	caleçon	coupole
brigand	cavalier	révolter	ombrelle	camisole	stalle	socle
baldaquin	partisan	banderole	figurine	parasol	carrosse	costume
barrette	rotonde	violon	piastre	bagatelle	carton	carafon
lavande	calibre	radis	estafette	buste	fantassin	violoncelle



police arsenal	plastron lustre banqueroute	poltron lagune masque	intermède fugue pommade	ballon gondole cavale	polichinelle miniature fresque	gouache piano mandoline
-------------------	-----------------------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------------	--------------------------------------	-------------------------------

Cet apport considérable de quelque 8000 mots n'a pas duré très longtemps, seulement quelques décennies. La plupart de ces italianismes sont disparus avec le temps, comme c'est d'ailleurs le sort qui attend la plupart des mots empruntés à l'anglais par le français (ou par toute autre langue) de nos jours. Lorsque **les modes changent** ou que les réalités disparaissent, les mots disparaissent aussi. Effectivement, il ne reste qu'environ 800 italianismes au XXI<sup>e</sup> siècle. Il n'en demeure pas moins que l'apport de l'italien a dépassé en importance toutes les influences étrangères qui ont agi sur le français presque jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Non seulement cette influence italianisante a-t-elle été importante, mais elle a été très profonde, car presque **tous les mots se sont intégrés phonétiquement au français, beaucoup ont formé des dérivés ou ont subi des altérations de sens.**

De nombreux écrivains de la Renaissance se sont élevés alors en vain contre cette intrusion des italianismes dans la langue française et cette manie de s'italianiser à tout prix. Ainsi, **Béroalde de Verville** (1556-1626), l'auteur de *Moyen de parvenir* (1616), exhortait les Français de ne pas dire «la soupe se mange» (influence italienne), mais «on mange la soupe». Le succès fut mitigé, car on retrouve encore aujourd'hui l'expression *On parle italien*, une traduction mot à mot du célèbre *Si parla italiano*. Le poète **Barthélemy Aneau** (v. 1505-1565) dénonçait les «corruptions italiques» et la «singerie de la singerie italienne». Quant à **Étienne Tabourot** (1547-1590), il considérait que l'italien n'était qu'une «corruption latinogotisée du langage romain» (sous l'influence des Ostrogoths?).

Parmi les plus grands pourfendeurs des italianismes, il faut mentionner sans nul doute **Henri Estienne** (1528-1598), un imprimeur huguenot et un érudit polyglotte (français, italien, espagnol, latin, grec, hébreu), qui a consacré sur ce sujet au moins trois ouvrages:

- *Traicté de la Conformité du langage françois avec le grec* (1565);
- *Deux dialogues du nouveau français italianisé, et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps. De plusieurs nouveautez qui ont accompagné ceste nouveauté de langage. De quelques courtisianismes modernes et de quelques singularitez courtisanesques* (1578);
- *De la précellence de la langue française* (1579).

Dans ses *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé...*, Estienne, pamphlétaire anti-papiste, écrit une **satire sur le «jargon» (jargon) farci d'italianismes de la cour d'Henri IV:**

**Vous vous accoutumerez tant à ce jargon de cour que, quand vous la voudrez quitter, vous ne pourrez pas quitter pareillement son jargon : vous serez en danger d'estre en risede à plusieurs cosmopolitains, qui ne vivent ni parlent courtoisanesquement : et toutefois sçavent comment il faut vivre et comment il faut parler.**

Le pamphlétaire prenait pour cible les «nouveautez» et «courtisianismes» adoptés par certains auteurs français, par exemple, *spaceger*, *strade*, *ragionner*, *mescoler*, *leggiadres*, etc. Henri Estienne qualifiait ces usages de «barbarismes», de «barragouinage», de «langage farragineux», de «jergonnage» (jargonage) ou encore de «jargon si sauvage / appelé courtisan langage». Se qualifiant lui-même de «tyran des mots», Henri Estienne s'opposa toute sa vie tant à la langue vulgaire qu'à la langue savante, en combattant les latinismes, les archaïsmes, les italianismes, les patois et les termes techniques. Il aurait avoué sur son lit de mort qu'il avait voulu «maintenir la pureté de la langue française». On qualifierait certainement Henri Estienne aujourd'hui de «puriste»!

## **2 Les guerres de religion (1562-1598) et le Nouveau Monde**

Le XVI<sup>e</sup> siècle fut aussi l'époque des guerres de religion, contrecoup de la réforme d'Henri VIII en Angleterre (protestantisme), de Luther en Allemagne et de Calvin en Suisse. Ces guerres étaient liées à la mentalité du temps; il semblait n'y avoir que deux possibilités pour ceux qui confessaient une autre religion: se convertir ou périr, selon le principe du «crois ou meurs». Catholiques (papistes) et protestants (huguenots) se firent la guerre pour assurer par la force le triomphe de la «vraie foi», mais ces conflits servirent en réalité les intérêts des grandes familles princières, qui lorgnaient vers le trône en faisant appel, les unes à l'Angleterre, les autres à l'Espagne. Pendant ce temps, les guerres de religion livrèrent le pays à la famine et au pillage, entre les batailles rangées, les massacres, les tortures et les assassinats des grands personnages du royaume de France.

### **2.1 Les conséquences de la Réforme**

Quoi qu'il en soit, la Réforme entraîna le déclin du latin en introduisant l'usage des langues vulgaires (vernaculaires) dans le culte et les Saintes Écritures. **Erasme** (1469-1536), l'un des plus grands humanistes de la Renaissance et l'un des grands penseurs de son époque, était un théologien hollandais né à Rotterdam, d'où son nom *Desiderius Erasmus Roterdamus*. Dans un texte rédigé en latin de 1516 (*Paracelsis*), Erasme prétendait que, si les théologiens s'opposaient à ce que le peuple lise la Bible dans leur langue (maternelle), c'est qu'ils désiraient se réserver un rôle de «prophète» ou d'«oracle». Dans *Opera Omnia* (1523), il considérait normal de lire l'Évangile dans sa langue (maternelle) plutôt que de répéter comme un perroquet des paroles incompréhensibles:

**Pourquoi paraît-il inconvenant que quelqu'un prononce l'Évangile dans cette langue où il est né et qu'il comprend: le Français en français, le Breton en**

breton, le Germain en germanique, l'Indien en indien? Ce qui me paraît bien plus inconvenant, ou mieux, ridicule, c'est que des gens sans instruction et des femmes, ainsi que des perroquets, marmottent leurs psaumes et leur oraison dominicale en latin, alors qu'ils ne comprennent plus ce qu'ils prononcent. [Traduit du latin]

De son côté, **Martin Luther** entreprenait la traduction en allemand de la Bible, ce qu'il termina en 1522. Cette traduction eut une immense répercussion pour la langue allemande, car Luther s'est trouvé à populariser et fixer l'allemand écrit. En général, l'Église catholique s'opposait à toute traduction des Saintes Écritures, voyant dans ces traductions des facteurs potentiels d'hérésie. Erasme, entre autres, fut condamné pour avoir proposé des traductions, et nombre de curés furent envoyés au bûcher pour avoir prôné des traductions en français.

En 1559, **Jean Calvin (1509-1564)** alors réfugié à Genève, fonda le calvinisme et diffusa sa doctrine en français en Suisse romande comme en France. Son livre, *l'Institution chrétienne*, contient l'essentiel de ses idées sur la loi, la foi, la prédication, les sacrements et les rapports entre les chrétiens et l'autorité civile. Par ce livre, Calvin contribua aussi à fixer l'écriture du français alors en pleine évolution. Par ses écrits, Calvin changea radicalement les rapports linguistiques entre l'Église et le peuple. Cependant, le français continuera d'être mal perçu en France par l'Église catholique durant tout le XVI<sup>e</sup> siècle. Tandis que le latin continuait d'être la langue de l'Église catholique, le français était devenu celle de l'Église protestante en France et en Suisse romande. Les imprimeries de Genève et d'Amsterdam devinrent par le fait même des centres importants de diffusion du français en Europe et en France.

Par leur brassage d'hommes et d'idées, les campagnes militaires dans le royaume de France contribuèrent, plus que tout autre cause, à faire entrer dans la langue française un certain nombre de mots anglais et espagnols. Ce sont surtout des termes relatifs à la guerre et aux produits exotiques dus à la découverte de l'Amérique et de l'Asie par les Anglais et les Espagnols, voire les Portugais.

## 2.2 La découverte du Nouveau Monde

Le français a emprunté de l'**Espagne** (et du Nouveau Monde) quelque 300 mots, et du **Portugal**, une cinquantaine de mots. Ces emprunts sont entrés en français à partir de la Renaissance jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle; c'est dire que le Moyen Âge espagnol n'a pas exercé une influence importante sur le français, et ce, en incluant les termes d'origine arabe dont une partie est passée dans les emprunts du français à l'espagnol. Cependant, avec la découverte de l'Amérique par l'Espagne et le Portugal, l'espagnol et le portugais auront transmis un nombre important de termes exotiques.

alcôve (arabe)	canari	marron	cacahuète	avocat	hidalgo
pépite	écoutille	quadrille	boléro	coyote	alezan
caracoler	chocolat	caramel	mayonnaise	canyon	parade
	casque	estampille	matamore	lasso	bandoulière

toréador	condor	matamore	mirador	tango	anchois
cortes	tabac	passacaille	pampa	rumba	goyave
mélasse	romance	sieste	gitane	estudiantin	indigo
satin (arabe)	bizarre	adjutant	tornade	safran	palabre
moresque	camarade	pacotille	ouragan	moustique	abricot
toque	fanfaron	flottille	maïs	canot	pastille
nègre	(arabe)	embarcadère	embarcation	mulâtre	castagnette
savane	lama	cigare	cacao	jonquille	vanille
cannibale	parer	tomate	ananas	embargo	cédille
hamac	toucan	aubergine	mandarine	pirogue	créole
intransigeant	gaucho				

Cependant, l'Espagne n'a jamais exercé une influence aussi grande que l'Italie sur le français, et l'anglais n'établira son influence véritable qu'au XIX<sup>e</sup> siècle pour l'Angleterre et qu'après la Seconde Guerre mondiale pour les États-Unis.

Jaloux des richesses que l'Espagne et le Portugal tiraient de leurs colonies, François 1<sup>er</sup> nomma **Jacques Cartier** (1491-1557) à la tête d'une première expédition en 1534. Ce dernier devait découvrir de nouveaux territoires et fonder éventuellement un empire colonial. Bien que ces découvertes soient inestimables, les voyages de Cartier au Canada (1534, 1535-1536, 1541-1542) se soldèrent, au point de vue de la colonisation, par des échecs, car au début du XVII<sup>e</sup> siècle aucun Français ne sera encore installé sur le territoire de la Nouvelle-France. Bien que le navigateur français ait échoué à fonder un établissement au Canada, il donna à la France des droits sur le territoire. Au plan linguistique, les voyages de Cartier contribuèrent à fixer très tôt la toponymie de l'est du Canada: les noms de lieu sont depuis cette époque ou français ou amérindiens. Cartier aura eu aussi le mérite d'établir les bases de la cartographie canadienne et d'avoir découvert le grand axe fluvial – le Saint-Laurent – grâce auquel la Nouvelle-France pourra recouvrir, pour un temps, les trois quarts du continent nord-américain.

### 3 Le français comme langue officielle?

À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, qui avait connu des conflits militaires, l'expansion du français se trouvait renforcée. Le roi de France avait désormais une armée permanente et ces immenses brassages de la population mâle par les guerres n'ont pu que favoriser le français auprès des soldats patoisants. Avec ses 20 millions d'habitants, la France restait le pays le plus peuplé d'Europe et les impôts rendaient le roi de France plus riche que ses rivaux, ce qui contribua à asseoir son autorité et à promouvoir sa langue. De plus, Paris commençait à dominer la vie économique du pays; l'Église et l'Université y exerçaient leurs principales activités, tandis que les grandes familles de marchands et de banquiers y avaient installé leur quartier général. On y trouvait aussi le Parlement, la Chambre des comptes, le Grand Conseil, la Chancellerie, etc. À partir de 1528, le roi François I<sup>er</sup> manifesta son intention de s'installer à Paris:

Nostre intention est doresnavant faire la plus grande part de nostre demeure et sejour en nostre bonne ville et cité de Paris et alentour plus qu'aultre lieu du royaume.

Dès lors, toute une population nouvelle et influente prit racine à Paris et propagea le «françois» du roi. Il s'élabora ainsi une forme de français, tantôt populaire tantôt cultivé, qui s'étendit dans toute l'Île-de-France. La variété populaire, le *parisien* (aujourd'hui le *francilien*?), est celle des artisans, des ouvriers ou manœuvres, des serviteurs, des petits marchands, etc. La variété cultivée, le *françois*, est celle de la religion, de la bourgeoisie, de l'enseignement, de l'administration et du droit. Ces deux variétés étaient différentes, surtout dans la prononciation et le vocabulaire, mais néanmoins intelligibles entre elles. Si le parler parisien comptait plus de locuteurs que le *françois*, celui-ci demeurait plus prestigieux.

### 3.1 L'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539

Une autre cause pourrait expliquer également l'expansion du français à cette époque: c'est que le pouvoir royal s'intéresse au français. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, on voit s'installer dans l'évolution de la monarchie des caractéristiques particulières. Parallèlement au latin universel de l'Église catholique, la monarchie française choisit aussi sa langue véhiculaire comme moyen d'uniformisation juridique dans la pouvoir administratif.

Déjà, en décembre 1490, l'ordonnance de Moulins (en Auvergne) de Charles VIII (1470-1498) obligeait l'emploi du «langage francois ou maternel» et non le latin dans les interrogatoires et procès verbaux en Languedoc. En 1510, Louis XII (1462-1515) exigea l'emploi du «vulgaire et langage du pays»: «Ordonnons que doresnavant tous les procez criminels et lesdites enquestes, en quelque maniere que ce soit, seront faites en vulgaire et langage du pais... autrement ne seront d'aucun effet ni valeur.»

En 1535, l'ordonnance d'Is-sur-Tille (en Bourgogne) de François I<sup>er</sup> (1494-1547) prescrit que les actes soient rédigés «en françois ou à tout le moins en vulgaire dudict pays»:

Pour obvier aux abus qui sont ci devant advenus au moyen de ce que les juges de nostre dict pays de Prouvence ont fait les procès criminels dudict pays en latin, ordonnons, affin que les tesmoings entendent mieux leurs dépositions et les criminels les procès faits contre eux, que doresnavant tous les procès criminels et les enquestes seront faitz en françois ou a tout le moins en vulgaire dudict pays. (Is-sur-Tille, 10 octobre 1535)

Plusieurs commentateurs ont signalé l'importance dans cette ordonnance d'Is-sur-Tille de l'ajout de « à tout le moins », une expression qui semble bien marquer une hiérarchie, dans l'esprit du roi, entre le français et les parlers régionaux.

Mais c'est l'importante ordonnance royale, l'**ordonnance de Villers-Cotterêts (1539)**, qui marquera le plus le statut du français. Cette ordonnance traitait de la langue, du moins partiellement (deux articles), car le titre de l'ordonnance mentionnait clairement qu'il s'agissait de la justice: **Ordonnance du Roy sur le fait de justice**. Pour François I<sup>er</sup>, cette ordonnance était une façon de réduire le pouvoir de l'Église tout en augmentant celui de la

monarchie. Dorénavant, le roi s'attribuait de plus grands pouvoirs administratifs et limitait ceux de l'Église aux affaires religieuses, notamment pour les registres de naissance, de mariage ou de décès, lesquels devaient être contresignés par un notaire. En obligeant les curés de chaque paroisse à tenir un registre des naissances et des décès, François I<sup>er</sup> inaugurerait ainsi l'état civil. C'est dans son château de Villers-Cotterêts que François I<sup>er</sup>, qui parlait le français, le latin, l'italien et l'espagnol, signa l'ordonnance imposant le français comme langue administrative au lieu du latin.

Bien que l'ordonnance soit relativement longue avec ses 192 articles (voir le texte complet), seuls les articles 110 et 111 concernaient la langue française :

Version originale	Translittération
110. Que les arretz soient clers et entendibles et afin qu'il n'y ayt cause de doubter sur l'intelligence desdictz Arretz, nous voullons et ordonnons qu'ilz soient faictz et escriptz si clerement qu'il n'y ait ne puisse avoir aucune ambiguite ou incertitude, ne lieu a en demander interpretation.	[110. Afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence des arrêts de nos cours souveraines, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interprétation.]
111. Nous voulons que doresenavant tous arretz, ensemble toutes aultres procedures, soient de noz courtz souveraines ou aultres subalternes et inferieures, soient de registres, enquestes, contractz, commisions, sentences, testamens et aultres quelzconques actes et exploitz de justice ou qui en deppendent, soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langage maternel francoys et non autrement.	111. Nous voulons donc que dorénavant tous arrêts, et ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures, soient des registres, enquêtes, contrats, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement.]

Cette mesure royale faisait en sorte que les procédures judiciaires et les décisions de justice soient accessibles à la population. Pour cela, il fallait utiliser le «langage maternel français» au lieu du latin. Aujourd'hui, on considère que ce texte de François I<sup>er</sup> faisait du français *la langue officielle de l'État*, mais ce n'était pas très clair à l'époque. En revanche, tout le monde avait compris que, dans un tribunal, les parties en cause devaient dorénavant comprendre la langue de la procédure; finies les longues plaidoiries préparées en latin par les avocats! Beaucoup comprirent aussi que les tribunaux avaient désormais le choix d'utiliser le «français» OU le «langage maternel vulgaire», c'est-à-dire la langue locale, à l'exclusion du latin. À l'époque, le français était aussi étranger que le latin pour l'immense majorité de la population. Rappelons que la plupart des ordonnances royales précédentes (entre 1490 et 1535) employaient des formules autorisant le choix entre deux usages linguistiques:

- «en langage François ou maternel» (ordonnance de 1490);
- «en vulgaire ou langage du pays» (ordonnance de 1510);
- «en langue vulgaire des contractans» (ordonnance de 1531);

- «en francoys ou a tout le moins en vulgaire dudict pays» (ordonnance de 1535).

Ainsi, l'ordonnance de 1539 pouvait très bien être interprétée comme un choix entre le «francoys» OU la «langue vulgaire» locale. C'est par la suite, entre autres, après la Révolution française, qu'on révisa cette partie de l'histoire du français. Nous ignorons encore aujourd'hui si le «langage maternel francoys» désignait la langue maternelle du roi ou celle de la population de l'Île-de-France ou encore celle de tous les Français. Comme à l'époque les *patois* étaient omniprésents, personne ne comprit que l'ordonnance royale considérait que le «francoys» était la langue maternelle de tous les Français, mais ce mot pouvait comprendre à l'époque tous les parlers d'oïl. Autrement dit, le champenois, le picard, l'artois, etc., pouvaient être considérés comme du «francoys». De façon générale, les historiens croient que l'ordonnance de 1539 n'était pas dirigée contre les parlers locaux, mais seulement contre le latin de l'Église utilisé par les «gens de droit» ou de justice.

D'ailleurs, en fin stratège, François I<sup>er</sup> ne pouvait s'en prendre réellement aux parlers locaux en cette époque de crise religieuse et de conflits entre catholiques et protestants (huguenots). En s'attaquant au latin, le roi réduisait le pouvoir de l'Église catholique et s'alliait ainsi les protestants qui rejetaient massivement le latin et encourageaient plutôt l'usage des parlers locaux. Non seulement François I<sup>er</sup> augmentait son pouvoir sur l'Église catholique, mais il apaisait aussi les huguenots. Bref, ce n'est pas d'abord l'amour de la «langue françoise» qui motivait François I<sup>er</sup>, mais bien un savant calcul politique.

L'ordonnance de 1539 n'eut pas d'effets immédiats, mais elle précipita la tendance déjà amorcée depuis 1450, qui consistait à réduire le rôle du latin au profit du français. Cette ordonnance modifiait le statut du français de l'Île-de-France par rapport aux autres langues régionales en le transformant en seule langue administrative et judiciaire autorisée, et, par voie de conséquence, en langue la plus utile de France. Certains parlements régionaux étaient passés au français tout au cours du XV<sup>e</sup> siècle, notamment Toulouse, Bordeaux, etc. En 1550, l'usage de l'occitan avait disparu presque partout des archives administratives et judiciaires du midi de la France. Cette pénétration du français s'est alors limitée à la langue écrite et non pas à la langue parlée, car le français restera longtemps une langue étrangère pour la majorité de la population.

### 3.2 L'expansion du français en France

Devant l'hostilité de l'Église à publier des ouvrages en d'autres langues que le latin, François I<sup>er</sup> créait en 1543 l'Imprimerie royale destinée à publier, en plus du latin, des ouvrages en grec, en hébreu et en francoys. Le 12 avril 1543, il conféra le titre d'«imprimeur royal pour honorer la langue françoise» à Denis Janot :

Faisons sçavoir que nous ayant esté bien et deument advertis de la grande dextérité et expérience que nostre cher et hien amé Denis Janot a en l'art

d'imprimerie, et es choses qui en dépendent, dont il a ordinairement fait grande et profession; et mesmement en la langue françoise, et considérant que nous avons déjà retenu et fait deux noz imprimeurs, l'un en langue grecque et l'autre en la latine; ne voulant moins faire d'honneur à la nostre qu'aux dictes deulx aultres langues, et en commettre l'impression à personnaiges qui s'en saichent acquitter, ainsi que nous espérons que saura très bien faire ledict Janot ; icelluy pour ces causes et aultres à ce nous mouvans, l'avons retenu et retenons par ces présentes nostre imprimeur en la dicte langue françoise, pour doresnavant imprimer, bien et deument en bon caractère et le plus correctement que faire se pourra, les livres qui sont et seront composez et qu'il pourra recouvrer en la dicte langue, et aussi nous servir en cest estât aux honneurs et auctoritez, privilèges, préeminences, franchises, libertés et droits qui y peuvent appartenir tant qu'il nous plaira; et affin de luy donner meilleure volonté, moyen et occasion de s'y entretenir et supporter les frais et mises, peines, travaux qui luy conviendra, et prendre tant es impressions, corrections qu'aultres choses qui en dépendent, nous avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons et nous plaist et audict Janot permis et octroyé par ces présentes qu'il puisse imprimer tous les livres composez en la dicte langue françoise qu'il pourra recouvrer apres toutefois qu'ils auront esté bien et deument et suffisamment veuz et visitez et trouvez bons et non scandaleux.

Dès lors, les écrits en français se multiplièrent. L'invention de l'imprimerie a eu pour effet de diffuser un nombre beaucoup plus considérable de livres en cette langue, bien que le latin restât encore privilégié. Avant 1550, près de 80 % des livres imprimés en France étaient en latin, cette proportion était passée à 50 % en 1575. Néanmoins, l'imprimerie favorisa la diffusion du français: il parut plus rentable aux imprimeurs de publier en français plutôt qu'en latin en raison du nombre plus important des lecteurs dans cette langue.

Mais les jours du latin étaient comptés, bien que l'Église catholique continuât de tenir le latin dans l'exercice du culte et l'enseignement. Évidemment, l'Église s'opposa avec obstination à toute «réforme» qui avait comme conséquence de ravalier le latin en seconde place après le français (ou «françoys»). Elle réprima même par le fer et par le feu les mouvements de réforme qui préconisaient la traduction des livres saints en «langue vulgaire». On sait ce qui arriva: vers 1520, la Bible et l'Évangile furent traduites en français et tous les calvinistes de France ou de Suisse s'évertuèrent à répandre les Saintes Écritures sous cette forme, évidemment au grand dam de la hiérarchie catholique qui tenait à son latin. Bon gré mal gré, les polémiques «religieuses» finirent toutes par être rédigées en français, aussi bien qu'en latin.

La politique linguistique française eut comme conséquence de relier l'unité du royaume et l'unité de la langue. Puis le français commença à s'imposer comme une langue diplomatique en Europe. Par exemple, si le traité des Pyrénées, conclu entre la France et l'Espagne, avait été rédigé en français et en espagnol en 1659, le traité d'Aix-la-Chapelle de 1668, signé entre les deux mêmes pays, fut rédigé uniquement en français.

#### 4 Les problèmes du français

Le français de l'époque était loin d'avoir résolu tous les problèmes qui freinaient encore son expansion. Il y avait l'incontournable question de la présence des



patois qu'on appelait de plus en plus des «dialectes» (depuis Ronsard), mais aussi la non-uniformisation de l'orthographe, l'omniprésence des «écumeurs de latin» et l'absence d'ouvrages portant sur la description du français.

#### 4.1 L'omniprésence des patois

En 1533, un humaniste picard du nom de **Charles de Bovelles** (1479-1553) — un disciple de Jacques Lefèvre d'Étaples (1450-1536), l'un des pères de la Réforme française et l'un des plus grands philologues de la Renaissance — écrivit un ouvrage sur les «langues vulgaires» parlées en France: *De differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate* («Des différentes langues vulgaires et variétés de discours utilisés dans les Gaules»). Dans son ouvrage, l'auteur faisait remarquer: «Il y a actuellement en France autant de coutumes et de langages humains que de peuples, de régions et de villes.» Il évoquait notamment les «peuples étrangers» que sont les Burgondes, les Francs, les Bretons, les Flamands, les Normands, les Basques et les «Germaines cisrhénans». Son inventaire des langues indigènes (les parlers d'oïl) comprenait «les Lorrains, les Bourguignons, les Poitevins, une partie des Belges comme les habitants d'Amiens et de Péronne, les habitants de Saint-Quentin, de Laon et les Esses, les Parisiens, ceux du Hainaut». En somme, l'auteur soulignait la grande diversité linguistique dans la France de son époque, mais aujourd'hui les Esses font partie de l'Allemagne, le Hainaut, de la Belgique.

Rappelons qu'au début de la Renaissance la plupart des Français ne parlaient pas le français (ou «françois»), mais leur langue régionale appelée *patois* (dialecte). Ce terme de «patois» est un mot typiquement français inventé plutôt pour des intérêts politiques que linguistiques. Le mot a probablement été inventé à la fin du XII<sup>e</sup> siècle pour désigner le parler des paysans. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, le mot *patois* fut considéré comme une forme de parler grossière par comparaison au français du roi. C'est pourtant dans ces langues que les prêtres s'adressaient à leurs ouailles. Lorsque les enfants allaient dans les écoles de village, c'est également dans ces langues qu'ils apprenaient les préceptes de leur religion et parfois certains rudiments d'écriture. On ne parlait «françois» (variété basse) comme langue maternelle qu'à Paris, dans certaines villes du Nord (Rouen, Reims, Metz, etc.) et au sein des classes aristocratiques (variété haute) du nord de la France. Partout ailleurs, le «françois», quand il était connu, demeurait une langue seconde (variété basse ou haute) pour l'aristocratie et la grande bourgeoisie.

Jusqu'ici, on employait le terme de «patois» pour désigner les parlers régions du royaume de France. En général, le mot faisait référence à un «parler incompréhensible» par les autres locuteurs. Par exemple, un locuteurs du béarnais ne comprenait pas un locuteur du basque, pas plus que le savoyard ou le poitevin. Mais le mot «patois» possédait en même temps une connotation négative. C'est pourquoi **Pierre de Ronsard** (1524-1585) trouva le mot «dialecte» (du grec *dialektos*: «langue») pour désigner son «parler vendômois». Au XVI<sup>e</sup> siècle, tout le monde prit conscience et de l'unité et de la disparité linguistiques dans le royaume de France. Le mot «dialecte» fut alors employé dans les milieux littéraires pour désigner le fonds lexical dans lequel les

écrivains et les poètes pouvaient puiser des «mots de leur terroir». Ronsard déclarait en 1565 qu'il acceptait les vocables picards, angevins, tourangeaux, etc., lorsqu'ils comblaient les lacunes du «françois»:

Tu sauras dextrement choisir & approprier à ton œuvre les mots plus significatifs des dialectes de nostre France, quand mesmement tu n'en auras point de si bons ny de si propres en ta nation, & ne se fault soucier si les vocables sont *Gascons, Poitevins, Normans, Manceaux, Lionnois* ou d'autres païs, pourveu qu'ilz soyent bons & que proprement ilz signifient ce que tu veux dire, sans affecter par trop le parler de la court, lequel est quelquesfois tresmauvais pour estre le langage de damoiselles & jeunes gentilzhommes qui font plus de profession de bien combattre que de bien parler. [...] Tu ne rejetteras point les vieux verbes Picards, comme *voudroye* pour *voudroy*, *aimeroye, diroye, feroye* : car plus nous aurons de motz en nostre langue, plus elle sera parfaite, & donnera moins de peine à celuy qui voudra pour passetemps s'y employer. (Ronsard, 1565).

Citons aussi **Montaigne** (1533-1592) qui affirmait: «Que le gascon y aille, si le françois n'y peut aller.» Cette entrée soudaine des dialectes dans la littérature ne dura pas très longtemps. Même le grand **François Malherbe** (1555-1628) en vint à insister sur la nécessité d'unifier la langue française, comme en témoigne ce commentaire sur la poésie de Philippe Desportes:

Malherbe ne semblait pas apprécier les «provençalismes», «gasconismes» et autres dialectalismes ou italianismes:

«Comme un ray du soleil, qui la nuit se destaint» (Desportes, *Épithames*, v.4, p. 93)

Note 2 : Je dirois : *esteint*, et non *desteint*. Les Normands disent : *la chandelle est desteinte* ; mais mal, car il faut dire *esteinte*. *Desteint* se dit d'un drap ou autre chose qui a perdu sa couleur. Les rayons du soleil ne se desteignent point la nuit ; et puis à bien parler, une clairté ne se *desteint* pas, elle *s'esteint* ; une couleur se *desteint*, c'est-à-dire perd son lustre, perd son teint. (Malherbe, 1606).

«Et que chacun s'attend à prendre son repas» (Desportes, *Élégies*, Livre II, p. 390)

Note : Je n'approuve pas ce langage : *il s'attend à prendre son repas*, car *attendere* des Latins ne signifie pas *attendre* ; et *attendre* en françois ne signifie autre chose qu'*expectare*. Cette phrase est provençale, gasconne, et d'autres telles dialectes éloignées, ou italienne : *Attende a far i fatti suoi*. (Malherbe, 1606). Mais François

On parlait beaucoup à l'époque de «dégasconiser» la langue française. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, **Étienne Pasquier** (1529-1615), dans ses *Recherches pour la France* (1570), proposait un portrait d'une France linguistiquement unifiée à l'écrit :

Ceux qui avoient quelque assurance de leurs esprits, escrivoient au vulgaire de la Cour de leurs Maistres, qui en Picard, qui Champenois, qui Provençal, qui Tholozan, tout ainsi que ceux qui estoient à la suite de nos Roys escrivoient au langage de leur Cour. Aujourd'huy il vous en prend tout d'une

autre sorte. Car tous ces grands Duchez et Comtez estant unis à nostre Couronne nous n'escrivons plus qu'en un langage, qui est celui de la Cour du Roy, que nous appellon François. (Pasquier, 1570).

Pourtant, Pasquier s'opposait à ce que la cour serve de modèle linguistique en raison de l'usage italianisant de ses membres; il préférerait l'usage du Parlement plus proche de la réalité. Dans une lettre à Claude de Kerquefinen, il écrivait dix ans plus tôt (1560):

**Vous n'estes pas le premier qui estes de ceste opinion, & y en a une infinie en France, qui estiment avec vous qu'il faut puiser l'Idée & vraye naïfveté de nostre langue e la cour de noz Rois, comme sejour & et abord general de tous les mieux disants de la France. Si vous me disiez que c'est la ou il faut aller prendre a bien faire ses besongnes, je le vous allouerois franchement; mais pour apprendre a parler le vray françois, je le vous nie toue a plat. Au contraire (voyez, je vous en prie, combien je m'eslongne en cecy de vous), j'estime qu'il n'y a lieu ou nostre langue soit plus corrompue.**

Dans le dictionnaire (*Dictionnaire français contenant les mots et les choses*) que **Pierre Richelet** (1631-1694) publiera en 1680, il se moquera de l'usage des dialectes dans les provinces et, ce faisant, ses locuteurs seront considérés comme ne sachant pas parler:

**Médecine.** Quelques personnes se servent du mot de *médecine* pour dire la femme d'un Médecin. Ils diront *Madame la Médecine*, ou *Mademoiselle la Médecine* telle est acouchée. Ces personnes parlent comme les Provinciaux qui ne savent pas parler. On dit à Paris, la femme d'un Médecin (Richelet, 1680).

Par la suite, tous les dictionnaires conserveront cette approche dépréciative de la notion de dialecte. Il en est ainsi dans le dictionnaire d'**Antoine Furetière** (1620-1688) de 1690, le *Dictionnaire Universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les Sciences et des Arts* :

**DIALECTE.** *f.m.* Langage particulier d'une Province, corrompu de la Langue generale ou principale du Royaume. Les Grecs avoient plusieurs sortes de Dialectes, le Dialecte Ionique, Æolique, &c. Le Gascon, le Picard, sont des Dialectes François. Le Boulonnois, le Bergamasque, sont des Dialectes Italiens. (Furetière, 1690).

Pour Furetière, il existe une «langue générale» et un «langage particulier» d'une province, qui n'est qu'une corruption de la langue précédente. En 1694, le *Dictionnaire de l'Académie française* reprendra la même approche, ce qui ne surprend pas de la part de l'Académie :

**DIALECTE.** *s.m.* Langage particulier d'une ville ou d'une province, dérivé de la Langue generale de la nation. La Langue Grecque a differents dialectes. (*Dictionnaire de l'Académie*, 1694).

Les notions de «dialecte» et de «patois» seront toujours associées à un usage «inférieur», «corrompu», «grossier», «rural», «paysan», par opposition à la

«langue» française jugée «supérieure», «raffinée», «douce», «élégante», sinon «royale». Cette hiérarchisation des parlers permettra aux érudits de l'époque de faire dériver tous les dialectes de France de la seule et unique langue française, ce qui, on le sait aujourd'hui, est tout à fait erroné, puisque tous ces dialectes, comme le français, proviennent du même latin d'origine. Comme on peut le constater, l'intégration des parlers régionaux prônée par Ronsard n'a pas pu tenir le coup très longtemps. Le discours du «triomphe» de la langue nationale sur les patois et de la supériorité du français sur les idiomes des provinces deviendra le modèle institutionnel de la civilisation. Par le fait même, la langue se transformera un objet politique comme langue de l'État, c'est-à-dire une langue officielle qu'il faudra organiser et réglementer.

## 4.2 La vogue des latiniseurs et écumeurs de latin

Le latin du XVI<sup>e</sup> siècle demeurait encore une langue vivante pour certaines catégories de personnes: les juristes ou «gens de droit», les ecclésiastiques ou «gens d'Église», les lettrés et les scientifiques. Tous ces professionnels lisaient, écrivaient et parlaient le latin, en plus de leur langue maternelle (le français ou un dialecte). Le latin était aussi une langue fort utile, qui leur permettait non seulement de communiquer avec ce qu'on appellerait aujourd'hui les membres de la «communauté internationale», mais aussi d'entretenir des liens directs avec les écrits du passé. Le latin était une langue véhiculaire commode sans qu'il ne faille s'encombrer de traductions.

Cependant, le latin du XVI<sup>e</sup> siècle n'était plus celui des Romains. En tant que langue vivante chez les érudits, il avait continué d'évoluer. Dix siècles avaient passé depuis que le latin n'était plus la langue maternelle de personne! Plus aucun Romain du temps de César ou de Cicéron n'aurait compris un scientifique français (italien, espagnol, allemand, etc.) s'exprimer en «latin du XVI<sup>e</sup> siècle». Par exemple, les Français avaient introduit des voyelles orales inconnues des Romains, comme le [ü] de *flûte*; les Allemands recouraient à des prononciations particulières pour transcrire certaines consonnes, pendant que les Italiens, les Espagnols, les Hongrois, etc., avaient leurs propres façons de lire et d'écrire le latin.

Avec le temps, les scientifiques n'entendaient plus le même latin, selon qu'il était utilisé en France, en Italie, en Allemagne ou en Hongrie. La communication orale entre érudits de différents pays devenait de plus en plus difficile! Le grand humaniste et théologien hollandais **Érasme** (1469-1536) consacra en 1528 un ouvrage sur cette question: *Dialogus de recta latini graecique sermonis pronuntiatione* («Dialogues sur la prononciation correcte du grec et du latin»). Les humanistes se rendirent compte que l'existence du «latin éternel» était un mythe et qu'il avait subi des altérations, des déformations et des dégradations au cours des siècles. En fait, il n'avait fait qu'évoluer.

Sous l'impulsion d'Érasme, un vaste mouvement de «révision» se mit en branle afin de redonner une sorte de lustre au latin perdu. La relecture de l'Antiquité, qui avait envahi toute l'Europe, favorisa en même temps la «relatinisation» du français, ce qui allait durer plus d'un siècle. C'était la solution que les érudits du latin avaient trouvée pour enrichir la «pauvreté» du français par rapport au latin.

Ce mouvement «révisionniste», qui demeure l'un des plus importants de toute l'histoire du français, se fit sentir à la fois dans l'orthographe et le lexique.

### - La question de l'orthographe

Le XVI<sup>e</sup> siècle fut aussi celui d'une certaine uniformisation de l'orthographe. Jusqu'alors, tous les clercs, érudits, juristes, copistes, poètes et autres écrivaient les mots comme bon leur semblait, sans aucune véritable contrainte. Certains esprits de la Renaissance furent sensibles à la gêne qu'imposait alors l'orthographe, surtout avec les contraintes apportées par l'imprimerie. Les typographes, une profession alors fort à la mode depuis l'invention de l'imprimerie, fut responsable de biens des traditions, parfois fort sottes, sinon bien encombrantes.

Ainsi, les imprimeurs introduisirent des consonnes étymologiques absentes dans la graphie française, alors qu'elles n'étaient pas prononcées. Par exemple, un *g* et un *t* dans *doi* apparut pour rappeler que le mot *doigt* provenait du latin *digitum*. Il en fut de même pour le *p* de *compter* (< lat. *computare*), le *b* de *doubter* (< lat. *dubitare*), le *c* de *faict* (< lat. *factum*), le *g* de *congnostre* (< lat. *cognoscere*), le *p* de *corps* (< lat. *corpus*) ou de *temps* (< lat. *tempus*), le *h* de *homme* (< lat. *homo*), le *b* de *soubdain* (< lat. *subitaneus*), le *p* de *sept* (< lat. *septem*), le *g* de *vingt* (< lat. *viginti*), le *x* de *paix* (< lat. *pax*). Et il y en a eu beaucoup d'autres! En ancien français, ces mots s'écrivaient respectivement *conter*, *doter*, *faz*, *conoitre*, *cors*, *tems*, *om*, *sudein*, *set*, *vint* et *pais*. De cette façon, les latiniseurs, qui voulaient absolument reconnaître la forme latine derrière la forme française, multipliaient les lettres superflues rappelant l'étymologie latine. Ainsi, le mot *abhorrer*, avec ses nouvelles formes latinisantes (< lat. *abhorreere*), apparaissait comme nettement supérieur à l'ancienne graphie populaire *avorir*, décidément trop simple. Ces complications orthographiques faisaient l'affaire des typographes qui pouvaient ainsi non seulement afficher leurs connaissances, mais aussi recevoir des honoraires plus élevés parce que les mots d'imprimerie étaient plus longs à composer.

Toutefois, les savants latiniseurs ont fait parfois des erreurs en croyant, par exemple, que le mot *pois* (aujourd'hui *poids*) venait du latin *pondus*, alors qu'il provenait de *pensum*. Il en est ainsi de *lais* (de *laisser*) devenu *legs* (en référence à *legatum*), de *seel* (du lat. pop. *sitellus*) devenu *sceau* (pour le distinguer de *seau*). Cela étant dit, c'est à cette époque que nous devons cette déplorable orthographe du français dont les francophones subissent encore les servitudes.

À partir des années 1530, certains érudits commencèrent à protester contre l'envahissement du français par le latin. Ainsi, **Jean-Antoine de Baïf** (1532-1589), grand admirateur de la culture antique et théoricien de la versification, protestait contre les complications en usage et préconisait un système simple et élégant, mais son succès fut presque nul. Il semble que les écrivains, les lettrés et les gens du monde abdiquèrent en faveur des typographes et leur laissèrent le soin d'écrire le français comme ils le jugeaient, c'est-à-dire de façon plus savante, plus latinisante, plus noble et plus flatteuse... pour eux.

Un illustre humaniste de l'époque, **Geoffroy Tory** (v. 1480-1533), imprimeur et graveur de son métier, renouvela la forme des livres. En même temps, il condamnait avec vigueur les «latineurs» qui remplaçaient les mots bien connus par des formes latinisantes telles que *transfeter* pour *traverser*, *deambuler* pour *se promener*, *quadrivies* pour *places publiques*. Voici ce qu'il pensait des «escumeurs de latin» :

On dit communément (et on dit vrai) qu'il y a grande vertu naturelle dans les herbes, pierres et paroles. En donner des exemples serait superflu tant la chose est certaine. Mais je voudrais qu'il plût à Dieu de me donner la grâce de pouvoir, par mes paroles et requêtes, persuader certains que, même s'ils ne veulent pas faire honneur à notre langue française, qu'au moins ils ne la corrompent pas. J'estime qu'il y a trois sortes d'hommes qui se plaisent à travailler à la corrompre et à la déformer : ce sont les escumeurs de latin, les faiseurs de bons mots et les jargonners. Quand les escumeurs de latin disent : "Despumon la verbocination latiale, & transfreton la Sequane au dilicule & crepuscule, puis deambulon par les Quadrivies & Platees de Lutece, & comme verisimiles amorabundes captiuon la beniuolence de lomnigene & omniforme sexe feminin", il me semble qu'ils ne se moquent pas seulement de nous, mais d'eux-mêmes.

Dans un livre de 1529 intitulé *Champ-Fleury, auquel est contenu l'art & science de la deue et vraye proportion des lettres attiques et vulgairement Lettres Romaines, proportionnées selon le corps & le visage humain*, **Geoffroy Tory** proposa même une réforme en profondeur de l'orthographe. Il popularisa le caractère «romain» (parce que ses premiers caractères furent réalisés au monastère de Subiaco, près de Rome) qu'il enrichit de l'apostrophe, des accents aigus et de la cédille (d'influence espagnole):

En nostre langage françois, dit-il, navons point d'accent figure en escripture, et ce pour le default que nostre langue nest encore mise ne ordonnee a certaines reigles, comme les hebraique, grecque et latine. Je vouldrois quelle y fust, ainsi que on le porroit bien faire.

Tory eut aussi l'idée de remplacer les lettres élidées par une apostrophe (*la + apostrophe* → *l'apostrophe*), ce qui n'était pas encore répandu en français. Bref, Geoffroy Tory joua un grand rôle dans l'élaboration des signes graphiques du français. En 1529, François I<sup>er</sup> lui accorda le titre d'«imprimeur du roi» et, en 1532, il le fit admettre comme «libraire-juré» de l'université de Paris.

L'imprimeur Tory ne fut pas le seul des «délatineurs» à combattre ces écumeurs de latin. **François Rabelais** (v. 1494-1553) s'éleva aussi contre les écumeurs de latin et la pédanterie latine pour défendre la langue vulgaire (populaire):

Si je vis encore l'âge d'un chien, en santé et intégrité, tel que vécut Démonax philosophe, par arguments non impertinants et raisons non réfutable je prouverai en barbe de je ne sais quel centonifiques botteleurs de matires cent et cent fois grabelées, rappetasseurs de vieilles ferrailles latines, revendeurs de vieux mots latins tous moisis et incertains, que

notre langue vulgaire n'est tant vile, tant inepte, tant indigente et à mépriser qu'ils l'estiment » (*Cinquième livre*, prologue).

L'un des textes les plus célèbres de l'œuvre de François Rabelais demeure sans doute celui de «l'escolier limousin», que rencontrent à Paris le personnage Pantagruel et ses compagnons. L'écrivain se moque joyeusement du jargon prétentieux de ceux qui ont fait leurs études à la Sorbonne et qui ont pris l'habitude de latiniser leur propre langue à un point tel qu'ils ne sont plus guère compris:

### Comment Pantagruel rencontra un Limosin qui contrefaisoit le langaige Francoys

Quelque jour, je ne sçay quand, Pantagruel se pourmenoit après soupper avecques ses compaignons par la porte dont l'on va à Paris. Là rencontra ur escolier tout jolliet, qui venoit par icelluy chemin ; et, après qu'ilz se furent saluez, luy demanda : " Mon amy, d'ont viens tu à ceste heure ? L'escolier luy respondit : " De l'alme, inclyte et celebre academie que l'on vocite Lutece.

Qu'est ce à dire ? dist Pantagruel à un de ses gens ?  
C'est (respondit-il), de Paris.

Tu viens doncques de Paris, dist il ? Et à quoy passez vous le temps, vous aultres messieurs estudiens, audict Paris ? " Respondit l'escolier : " Nous transfretons la Sequane au dilucule et crepuscule ; nous deambulons par les compites et quadrivies de l'urbe ; nous despumons la verbocination latiale, et, comme verisimiles amorabonds, captons la benevolence de l'omnijuge, omniforme, et omnigene sexe feminin. Certaines diecules nous invisons les lupanares, et en ecstase venereique, inculcons nos veretres es penitissimes recesses des pudendes de ces mertricules amicabilissimes ; puis cauponisons es tabernes meritoires de la Pomme de Pin, du Castel, de la Magdaleine et de la Mulle, belles spatules vervecines perforaminées de petrosil. Et si, par forte fortune, y a rarité ou penurie de pecune en nos marsupies, et soyent exhaustes de metal ferruginé, pour l'escot nous dimittons nos codices et vestes opignerées, prestolans les tabellaires à venir des Penates et Lares patriotiques. " A quoy Pantagruel dist : " Que diable de langaige est cecy ? Par Dieu, tu es quelque heretique.

Seignor, non, dit l'escolier, car libentissiment, dès ce qu'il illucesce quelque minutule lesche du jour, je demigre en quelc'un de ces tant bien architectez monstiers, et là, me irrorant de belle eaue lustrale, grignotte d'un transon de quelque missicque precation de nos sacrificules ; et, submirmillant mes precules horaires, elue et absterge mon anime de ses inquinamens nocturnes. Je revere les Olimpicoles. Je venere latrialement le supernel Astripotent. Je dilige et redame mes proximes. Je serve les prescriptz Decalogiques et, selon la facultatule de mes vires, n'en discede le late unguicule. Bien est veriforme que, à cause que Mammone ne supergurgite goutte en mes locules, je suis quelque

peu rare et l'end à supereroger les eleemosynes à ces egenes queritans leurs stipe hostiatement.

Et bren, bren ! dist Pantagruel, qu'est ce que veult dire ce fol ? Je croys qu'il nous forge icy quelque langaige diabolique et qu'il nous cherme comme enchanteur. " A quoy dist un de ses gens : " Seigneur, sans doubte, ce gallant veult contrefaire la langue des Parisians ; mais il ne faict que escorcher le latin, et cuide ainsi pindariser, et luy semble bien qu'il est quelque grand orateur en francoys, parce qu'il dedaigne l'usance commun de parler. " A quoi dict Pantagruel : " Est il vray ? " L'escholier respondit : " Signor Missayre, mon genie n'est point apte nate à ce que dict ce flagitiose nebulon, pour escorier la cuticule de nostre vernacule Gallicque, mais vice versemment je gnave opere, et par veles et rames je me enite de le locupleter de la redundance latinicome. Par Dieu (dist Pantagruel) je vous apprendray à parler. Mais devant, responds moy : dont es tu ? " A quoy dist l'escholier : "L'origine primeves de mes aves et ataves fut indigene des regions Lemovicques, où requiesce le corpore de l'agiotate saint Martial.

J'entens bien, dist Pantagruel ; tu es Lymosin, pour tout potaige. Et tu veulx icy contrefaire le Parisian. Or vien çza, que je te donne un tour de pigne! " Lors le print à la gorge, luy disant : " Tu escorche le latin ; par saint Jean, je te feray escorcher le renard, car je te escorcheray tout vif. "

Lors commença le pauvre Lymosin à dire : " Vée dicou, gentilastre ! Ho, saint Marsault, adjouda my ! Hau, hau, laissas à quau, au nom de Dious, et ne me touquas grou ! " A quoy dist Pantagruel : " A ceste heure parle tu naturellement. " Et ainsi le laissa, car le pauvre Lymosin conchioit toutes ses chausses, qui estoient faictes à queheue de merluz, et non à plein fons ; dont dist Pantagruel : " Saint Alipentin, quelle civette ! Au diable soit le mascherabe, tant il put ! " Et le laissa. Mais ce luy fut un tel remord toute sa vie, et tant fut alteré qu'il disoit souvent que Pantagruel le tenoit à la gorge, et, après quelques années, mourut de la mort Roland, ce faisant la vengeance divine et nous demonstant ce que dit le philosophe et Aule Gelle : qu'il nous convient parler selon le langaige usité, et, comme disoit Octavian Auguste, qu'il fault eviter les motz espaves en pareille diligence que les patrons des navires evitent les rochiers de mer.

---

Rabelais, *Pantagruel* 1532, Chapitre VI.

Pour Rabelais, les écumeurs de latin sclérosaient l'enseignement, maintenaient les sciences dans l'obscurantisme et corrompaient le français, rien de moins.

### - Les doublets

C'est aussi à cette époque que nous devons une augmentation importante des doublets, même si ce processus était apparu dès la début de l'ancien français. À la Renaissance, les doublets devinrent l'une des manifestations courantes du renouvellement du vocabulaire. Un doublet correspond à deux mots de même origine étymologique, dont l'un a suivi l'évolution phonétique normale, alors que l'autre a été emprunté directement au latin (parfois au grec) après quelques siècles. Ainsi, *hôtel* et *hôpital* sont des doublets; ils proviennent tous les deux



du même mot latin *hospitalis*, mais l'évolution phonétique a abouti à *hôtel*, tandis que, quelques siècles plus tard, l'emprunt a donné *hospital*, puis *hôpital*. Le mot latin d'origine populaire est toujours le plus éloigné, par sa forme, du latin classique. On compte probablement quelques centaines de doublets qui ont été formés au cours de l'histoire. Nous n'en citons ici que quelques-uns. On constatera que les doublets ont toujours des sens différents, parfois très éloignés l'un de l'autre:

MOT LATIN > fr. pop. / mot savant	MOT LATIN > fr. pop. / mot savant	MOT LATIN > fr. pop. / mot savant	MOT LATIN > fr. pop. / mot savant
rigidus > raide/rigide fragilis > frêle/fragile pendere > peser/penser integer > entier/intègre legalis > loyal/légal liberare > livrer/libérer fabrica > forge/fabrique	acer > aigre/âcre auscultare > écouter/ausculter absolutum > absous/absolu capitalem > cheptel/capitale advocatum > avoué/avocat singularis > sanglier/singulier masticare > mâcher/mastiquer	capsa > châsse/caisse senior > sieur/seigneur ministerium > métier/ministère scala > échelle/escale causa > chose/cause porticus > porche/portique simulare > sembler/simuler	strictum > étroit/strict potionem > poison/potion frictionem > frisson/friction claviculum > cheville/clavicule pedestrem > piètre, pitre/ pédestre tractatum > traité/tract operare > oeuvrer/opérer

En français, les doublets touchent généralement des mots d'usage très courant, mais peu de termes scientifiques ou de la vie quotidienne ou familiale. Ce mouvement a eu pour résultat d'introduire un très grand nombre de mots savants. Mais ce procédé du calque, reproduisant l'étymologie latine, a produit un important lexique savant fort différent du fonds lexical ancien et populaire résultat des lois phonétiques et de l'évolution des mots dans le temps. Parallèlement, ce nouveau lexique va s'imposer massivement et s'ajouter à l'ancien comme un système autonome.

### - Le fameux participe passé de Marot

C'est au XVI<sup>e</sup> siècle qu'apparaît la règle de l'accord du participe passé avec *avoir*. Nous la devons à **Clément Marot** (1496-1544). Ce dernier l'avait empruntée à un professeur italien qui, enseignant le français à des Italiens, essayait de trouver un système sous-jacent au fonctionnement du participe passé. Marot a formulé ainsi la règle du participe passé avec *avoir* :

<b>Nostre langue a ceste façon</b>	
<b>Que le terme qui va devant Voluntiers regist le suyvant. Les vieux exemples je suyvray Pour le mieulx: car, à dire vray; La chanson fut bien ordonnée Qui dit m'amour* vous ay</b>	<b>Dieu en ce monde nous a faictz; Faut dire en termes parfaictz: Dieu en ce monde nous a faictz; Faut dire en parolles</b>

<p>donnée.  Et du bateau est estonné  Qui dit: M'amour vous ay  donné.  Voilà la forceque possède  Le femenin quand il precede.  Or prouvray par bons  temoings  Que tous pluriels n'en font pas  moins:</p>	<p>parfaites:  Dieu en ce monde les a faictes;  Et ne fault point dire en effect:  Dieu en ce monde les a faict.  Ne nous a fait pareillement,  Mais nous a faictz tout  rondement.  L'italien, dont la faconde  Passe les vulgaires du monde,  Son langage a sinsi basty  En disant: Dio noi a fatti.</p>
--	--

En graphie moderne, on aurait eu:

Notre langue a cette façon  
Que le terme qui va devant  
Volontiers régit le suivant.  
Les vieux exemples je suivrai  
Pour le mieux: car, à dire vrai;  
La chanson fut bien ordonnée  
Qui dit: «M'amour vous ai  
donnée».  
Et du bateau est étonné  
Qui dit: «M'amour vous ai  
donné».  
Voilà la force que possède  
Le féminin quand il précède.  
Or prouverai par bons témoins  
Que tous pluriels n'en font pas  
moins:

Dieu en ce monde nous a faits;  
Faut dire en termes parfaits:  
«Dieu en ce monde nous a  
faits»;  
Faut dire en paroles parfaites:  
«Dieu en ce monde les a faites»;  
Et ne faut point dire en effet:  
«Dieu en ce monde les a fait».  
Ni «nous a fait» pareillement,  
Mais «nous a faits» tout  
rondement.  
L'italien, dont la faconde  
Passe les vulgaires du monde,  
Son langage a ainsi bâti  
En disant: *Dio ci à fatti*.

C'est cette règle (le mot *amour* était féminin), fondée sur l'opposition entre le participe passé avec *être* et le participe passé avec *avoir*, que nous observons aujourd'hui. À l'époque de Clément Marot, elle n'aurait connu qu'un succès relatif: les écrivains suivaient plus ou moins cette nouvelle règle. On pouvait écrire «la lettre qu'il a écrite», aussi bien que «il a une lettre écrite» ou «il a écrite une lettre». À long terme cependant, il parut plus commode d'avoir une règle afin que le français soit plus comparable au latin. Les imprimeurs apprirent par cœur les célèbres vers de Marot, sans savoir que, pendant des siècles, cette fameuse règle fera la vie dure aux écoliers! Dans son *Histoire de la langue française*, le grammairien Fernand Brunot précise que, au XVII<sup>e</sup> siècle, la prononciation pouvait jusqu'à un certain point justifier la règle de Marot. Ainsi, le «e» final, par exemple, de «rendue» ou de «chantée» s'entendait grâce à l'allongement de la voyelle finale, mais uniquement avant une pause. Bref, le participe passé terminé par les voyelles -i, -u et -é était souvent marqué par un allongement à l'oral, mais il n'y avait rien de rigide. D'autres reprendront la règle de Marot, dont Vaugelas et Malherbe qui l'étendra aux verbes pronominaux, mais ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que les règles du participe passé seront imposées dans les écoles de France, de Belgique, des cantons suisses romands et du Canada français.

### 3.4 Les défenseurs du français

De plus en plus de savants écrivirent en français, notamment les mathématiciens, les chimistes, les médecins, les historiens et les astronomes, et plusieurs écrivains préconisèrent d'employer cette langue, dont Du Bellay, Ronsard, Rabelais, Montaigne, Robert Estienne, etc.

En 1521, **Pierre Fabri** (v. 1450-v. 1535), un rhétoricien et un poète français, écrivit un traité de rhétorique intitulé *Grant et vray art de pleine rhétorique*. Il pouvait affirmer que le vocabulaire du «françoys» est suffisamment riche pour désigner les réalités avec précision et élégance:

**Et qu'il soit vray le langaige françoys est si ample et si abundant en termes que combien que l'en puisse parler de toutes sciences sans user de propres termes de icelles comme par circunlocutions, toulteffoys le plus elegant et le plus agregé est de user de propres termes ja par noz peres imposez. Je entens des termes honnestes carles deshonestes se doibvent dire par circunlocution comme il sera dict cy après.**

Ce genre de propos explique la publication du fameux pamphlet de **Joachim Du Bellay** (1522-1560), *La Deffence, et Illustration de la Langue Francoyse* (*Défense et illustration de la langue française*), qui parut en 1549 et généralement considéré comme le manifeste de La Pléiade. Dans ce texte, Joachim Du Bellay préconisait, contre les défenseurs du latin, l'usage de la langue française en poésie. Il favorisait ouvertement l'enrichissement du vocabulaire par la création de termes nouveaux (abréviations de termes existants, création de mots composés, réactivation du sens des racines anciennes, etc.). Les emprunts à d'autres langues, régionales ou étrangères (grecque et latine notamment) sont également conseillés, à condition que les mots choisis soient adaptés en français. Du Bellay recommandait aussi d'abandonner les formes poétiques médiévales employées jusqu'à **Clément Marot** et préconisait l'imitation des genres en usage dans l'Antiquité, tels que l'épique, le sonnet, l'épopée ou l'ode lyrique, mais aussi la comédie et la tragédie. Du Bellay considérait aussi que le latin et le grec étaient des langues mortes, devenues difficiles d'accès, contrairement aux langues vivantes:

**Ne pensez donc, imitateurs, troupeau servile, parvenir au point de leur excellence, vu qu'à grand'peine avez-vous appris leurs mots, et voilà le meilleur de votre âge passé. Vous déprisez notre vulgaire, par aventure non pour autre raison, sinon que dès enfance et sans étude nous l'apprenons, les autres avec grand'peine et industrie. Que s'il était, comme la grecque et latine, péri et mis en reliquaire de livres, je ne doute point qu'il ne fût (ou peu s'en faudrait) aussi difficile à apprendre comme elles sont.**

Les idées exprimées par Du Bellay n'étaient pas tout à fait nouvelles, mais celui-ci eut le mérite de les rendre publiques, et ce, avec une certaine audace, il faut l'avouer. On peut consulter le texte au complet de *Défense et illustration de la langue française* de Du Bellay en cliquant **ICI**. On admirera la richesse et l'invention des mots créés par l'auteur qui met en pratique ce qu'il préconise. Dans la *Franciade* (1572), **Pierre Ronsard** désirait démontrer que langue vulgaire française était capable de produire un poème appartenant au plus prestigieux des genres littéraires, et de fournir un mythe d'origine national liant

la France à un passé hellénique. Dans sa préface, il présente le latin comme une « chose morte »:

**C'est autre chose d'écrire en une langue florissante qui est pour le présent reçeuë du peuple, villes, bourgades et citez, comme vive et naturelle, + approuvée des Rois, des Princes, des Sénateurs, marchands et trafiqueurs, et de composer en une langue morte, muette et ensevelie sous le silence de tant d'espaces d'ans, laquelle ne s'apprend plus qu'à l'escole par le fouet et par la lecture des livres, ausquelles langues mortes il n'est licite de rien innover, comme disgraciées du temps [...] comme chose morte, laquelle s'est perdue par le fil des ans, ainsi que font toutes choses humaines, qui perissent vieilles, pour faire place aux autres suivantes & nouvelles : car ce n'est pas raison que la nature soit tousjours si prodigue de ses biens à deux ou trois nations, qu'elle ne vueille conserver ses richesses aussi pour les derniers comme pour les premiers.**

Robert Estienne (1503-1559), le fils de Henri Estienne, était un imprimeur huguenot, mais aussi l'un des humanistes les plus érudits de son époque. Il connaissait non seulement le français, le latin et le grec, mais aussi l'hébreu, comme le prouvent les ouvrages savants qu'il a transmis dans ces différentes langues. Dans *De la précellence du langage françois* (1579), Robert Estienne estimait que les patois constituaient une richesse pour le royaume, mais que le « français » devait demeurer la langue principale:

**J'estime qu'en cas de langage je ne puis appeler le cuer de la France les lieux où sa nayveté et pureté est le mieux conservée: de sorte que tous y sont d'accord que ces vocables estrangers nous doivent servir de pasetemps plustost que d'ornement ou enrichissement, et que le langage de ceux qui en usent autrement, doit estre déclaré non pas françois mais gastefrançois.**

Robert Estienne introduisit en 1530 l'accent aigu, l'accent grave et l'accent circonflexe. D'autres proposeront plus tard le point virgule, le trait d'union, etc. Pour terminer sur cette question, laissons la parole à nul autre que René Descartes (1596-1659) qui justifiait ainsi son choix du français dans la rédaction de son célèbre *Discours de la méthode* (1637):

**Et si j'écris en français qui est la langue de mon pays, plutôt qu'en latin, qui est celle de mes précepteurs, c'est à cause que j'espère que ceux qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure, jugeront mieux de mes opinions, que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens; et pour ceux qui joignent le bon sens avec l'étude, lesquels seuls je souhaite pour mes juges, ils ne seront point je m'assure, si partiaux pour le latin, qu'ils refusent d'entendre mes raisons pour ce que je les explique en langue vulgaire.**

Après avoir écrit son ouvrage en français, Descartes retourna au latin pour ses *Méditations métaphysiques* et *Les principes de la philosophie*, mais il avait

néanmoins ouvert le chemin et d'autres ensuite n'hésiteront plus à écrire la science en français.

## 5 Les premières descriptions du français

Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, la langue française s'était considérablement enrichie et diversifiée. Les latinismes, italianismes, dialectalismes, néologismes, etc., avaient fini par accroître la masse des mots du français. Le français était devenu une langue littéraire et un instrument acceptable pour la transmission des connaissances scientifiques. C'est à cette époque que commencèrent les premières grammaires et les premiers dictionnaires rédigés en France, car l'Angleterre avait précédé les Français à ce sujet.

C'est depuis **Robert Estienne** (1503-1559) que les répertoires de mots sont appelés des «dictionnaires», ce mot provenant du latin médiéval *dictionarium*, lui-même issu de *dictio* signifiant «action de dire» ou «réservoir de dictions, de mots». Robert Estienne publia en 1539 le *Dictionnaire Francois latin contenant les motz et manieres de parler françois tournez en latin*. L'ouvrage contenait 9000 mots français, chacun suivi d'une définition en latin; la seconde édition passera à 13 000 entrées. Le dictionnaire mettait l'accent sur le lexique spécialisé.

L'année suivante (1530), l'Anglais **John Palsgrave** (1480-1554) publiait *Lesclaircissement de la langue françoise*. Son ouvrage, rédigé en anglais malgré son titre, était dédié à Henri VIII et à la princesse Mary dont il fut le précepteur. Palsgrave mettait l'accent sur la prononciation et la manière de former les lettres tout en présentant un vocabulaire bilingue, ce qui en faisait un dictionnaire. L'auteur anglais voulait faire connaître la grammaire du français au moyen de règles précises. Il croyait que le français était «en général corrompu à cause du manque de règles et de préceptes grammaticaux». Il faut dire que de nombreux grammairiens français s'entêtaient à rédiger leurs règles du «françois» en... latin.

Progressivement, les grammairiens en vinrent à trouver une terminologie française: *adjectif, conjonction, adverbe, conjugaison, terminaison*, etc. En 1550, parut un ouvrage important de **Louis Meigret** (v. 1500-v. 1558) : *Tretté de la grammaire francoeze, fet par Louis Meigret Lionoes*. Meigret désirait qu'on écrivît comme on parle et il a inventé un système graphique très particulier. En voici un exemple tiré de son traité, évidemment plus difficile à lire :

**[J]e suys assurez q'une bone partie de çeus qi s'èn melet, sont si frians de suyure le stile Latin, ę d'abandoner le notre, qe combien qe leur parolles soët nayuemēt Françoëzes : la maouëz' ordonance rent toutefoës le sens obscur, auëq vn gran' mecontentement de l'orëlle du lecteur, ę de l'assistence.**

**De vrey si nou' consideron' bien le stile de la lange Latin' ę celuy de la notre, nou' lę trouerons contrères en çe qe comunement nou' fęzons la fin de claoz' ou d'un discours, de çe qe lę Latins font leur comencement : ę si nou' considerons bien l'ordre de nature, nou' trouerons qe le stile Françoës s'y ranje beacoup mieus qe le Latin. Car lę Latins prepozent comunement le souspozé ao vërbe, luy donans ęn suyte le surpozé.**

Le projet de Meigret était d'élaborer les règles d'un «langage entendible» à partir d'une «commune observance». Chez ce grammairien, la norme orthographique ne prétendait pas être autoritaire, mais devait plutôt provenir

d'un usage réel. Meigret croyait qu'il «revient aux spécialistes de fixer la graphie, en la réglant sur l'usage oral, dont ils sont le greffier». Mais l'orthographe non traditionnelle prônée par Meigret a certainement limité son influence, car elle a suscité un rejet généralisé. Au plan théorique, peut-être est-ce lui qui avait raison? L'ouvrage de Meigret est le premier du genre à utiliser les adjectifs *français et française* (au lieu de *françois/françoise*) pour désigner la langue.

Pour sa part, le grammairien **Honorat Rambaud** (1516-1586) voulut proposer, lui aussi, une orthographe calquée sur la prononciation. Dans *La Declaration des Abus que l'on commet en escrivant Et le moyen de les euiten, & de représenter nayement les paroles: ce que iamais homme n'a faict*, il considéra qu'il fallait augmenter le nombre des lettres latines si l'on voulait transcrire fidèlement les sons du français. Le traité de 351 pages de Rambaud proposait 24 nouvelles lettres de plus et atteignait les 52 lettres. Du temps de Rambaud, les gens riches parlaient et écrivaient le français, bien que leur langue maternelle soit un dialecte (patois). Quant aux pauvres, ils ne parlaient pas français et n'écrivaient pas du tout. Rambaud enseignait aux notables, mais désirait que les gens du peuple puissent éventuellement écrire le français. Malgré la grande cohérence graphique proposée, le système de Rambaud fut perçu comme l'œuvre d'un fou par les érudits de son époque. Bref, les études de Meigret de Rambaud démontrent qu'il n'est pas aisé de calquer l'orthographe sur la prononciation. Une orthographe étymologique permet de garder la langue fixe, alors qu'une orthographe calquée sur la prononciation est soumise au changement périodique.

Mentionnons aussi un autre ouvrage qui a fait fureur au XVI<sup>e</sup> siècle: la *Gramere* de **Pierre de la Ramée** (1515-1572) dit Petrus Ramus. Rédigée en 1562, la grammaire de Ramus, qui admirait Meigret, se voulait un dialogue pédagogique entre un maître et son élève. Il a proposé des réformes grammaticales avec la distinction de la lettre *u* et de la lettre *v* (confondues à cette époque), ainsi que des trois «e»: **e**, **é** (accent aigu) et **è** (accent grave).

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la langue française avait beaucoup changé. L'orthographe n'était pas encore vraiment normalisée, et il était fréquent de trouver dans la même page, voire un même paragraphe, des graphies différentes pour un même mot. Le lexique s'était considérablement enrichi par l'apport massif de mots savants empruntés directement du latin.

---

Bien qu'encore assez différente du français contemporain, la langue de cette époque peut aujourd'hui se lire sans qu'il ne soit nécessaire de passer par la traduction; il s'agit presque du français moderne. Cependant, le peuple continuait d'ignorer à peu près tout de cette langue qui commençait à se codifier; dans la région de Paris, il parlait un autre type de français, populaire celui-là, qui ne s'embarrassait pas des latinismes, italianismes et hispanismes, lesquels ne préoccupaient encore que les lettrés, les bourgeois et les nobles. En attendant, l'enseignement reculait partout, car une grande partie de la population s'était détournée de l'éducation. La population paysanne était massivement illettrée et, dans les campagnes, seuls les notables pouvaient lire et écrire le «français».

## Chapitre 6: **Le français au Grand Siècle (1594-1715)**

### **1. La progression du français**

- L'imposition du français
- L'expansion extérieure du français
- Le sort des langues régionales
- Le départ des huguenots

### **2 Une langue de classe**

- La langue littéraire
- La préciosité

### **3 Le siècle des «spécialistes de la langue»**

- La pureté linguistique
- L'usage réel

### **4 L'état de la langue française**

- L'expansion à pas de tortue du français normalisé
- Les francisants
- Les semi-patoisants
- Les patoisans
- La Nouvelle-France et les Antilles

### **5 Une langue internationale**

Le français moderne est né à l'époque du Grand Siècle, qui connut une longue période de stabilité sociale et de prospérité économique et permit à la France d'atteindre un prestige jusqu'alors inégalé dans les domaines politique, littéraire et artistique. La France était, au XVII<sup>e</sup> siècle, la plus grande puissance démographique et militaire de l'Europe; de plus, le pays était gouverné avec autorité par des fortes personnalités: Henri IV, puis Richelieu, Mazarin et Louis XIV, qui domina son époque pendant plus de cinquante ans.

## 1 La progression du français

**Le mérite d'Henri IV (1553-1610) fut de rétablir la paix et l'unité du royaume.** À l'origine, Henri Bourbon régna d'abord en Navarre sous le nom d'Henri III de Navarre (1572). Au même moment, la France était gouvernée par Henri III de France (un Valois) et, lorsque ce dernier fut assassiné, Henri III de Navarre devint Henri IV de France, puis roi de France de 1589 à 1610. Dans son enfance, Henri IV avait appris l'anglais comme langue maternelle, tout en s'initiant très tôt au français qu'il a toujours parlé avec un accent béarnais; il signait son nom en écrivant «Henry». Henri IV sera le grand père de deux rois d'Angleterre (Charles II et Jacques II) et de Louis XIV. C'est avec Henri IV que commença l'absolutisme royal en France. Cette réprimande au parlement de Paris qui, en 1599, refusait encore d'enregistrer l'édit de Nantes, est révélatrice sur sa manière de gouverner :

**Vous me devez obéir quand il n'y aurait considération que de ma qualité et obligation que m'ont mes sujets et particulièrement vous de mon Parlement. Si l'obéissance était due à mes prédécesseurs, il m'est dû autant ou plus de dévotion, parce que j'ai rétabli l'État, Dieu m'ayant choisi pour me mettre au royaume, qui est mien par héritage et acquisition. Les gens de mon Parlement ne seraient rien en leurs sièges sans moi. Je couperai la racine à toutes factions et à toutes les prédications séditieuses faisant accourir tous ceux qui les suscitent. J'ai sauté sur des murailles de villes, je sauterai bien sur des barricades.**

**À la vérité les gens de justice sont mon bras droit, mais si la gangrène se met au bras droit, il faut que le gauche le coupe. Quand mes régiments ne me servent pas, je les casse. Que gagnerez-vous quand vous ne me vérifiez pas mon dit édit?**

**L'édit de Nantes** était un décret fixant le statut des protestants dans le royaume de France, qui dorénavant pouvaient pratiquer leur religion en toute liberté. Cet édit d'Henri IV marqua la fin des guerres de religion entre catholiques et protestants, qui avaient ravagé la France de 1562 à 1598.

### 1.2 L'imposition du français

**Imposé par les souverains de France, le français était dorénavant considéré à égalité avec ce qu'on croyait être alors comme les trois «langues du bon Dieu»: l'hébreu, le grec et le latin.** On a même cru que le français venait du grec (par le latin), lequel serait issu de l'hébreu. Ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle qu'on découvra la famille indo-européenne et les racines du latin et du grec, lesquels n'ont rien en commun avec l'hébreu, une langue sémitique comme l'arabe. **Dans les faits, l'usage du français pour les actes publics fut imposé en 1621 pour le Béarn, en**



1684 pour la Flandre, en 1685 pour l'Alsace et en 1686 pour le Roussillon. Sous le règne de Louis XIII (1610-1643), le cardinal **de Richelieu** s'employa à restaurer l'autorité royale au moyen d'une centralisation renforcée, d'une réorganisation de l'armée et de la marine, de la création d'une police omniprésente. Le puissant cardinal de Richelieu créa l'**Académie française** en 1635, qui fut chargée de faire un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique, et de prendre soin de la langue. Dans l'intention de son fondateur, l'Académie était formée d'une sélection de «gens d'esprit», dont l'autorité pourrait exercer une heureuse influence sur la langue et la littérature françaises. 1700 pour le Roussillon. Et la liste de ces ordonnances royales pourrait s'étendre... Les tâches de l'Académie française ont été fixées en 1637 : elle devait nettoyer le français des ordures qu'il avait contractées dans la bouche du peuple ou dans la foule du Palais et sa fonction principale était de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à la langue française, à la rendre «pure», «éloquente» et «capable de traiter des arts et des sciences». Il s'agissait essentiellement de privilégier la langue parisienne d'où toute tournure provinciale ou régionale devait être bannie.

Les «ordures» en question désignaient les mots mal employés, la contamination du langage cultivé par les régionalismes et dialectalismes, les mots étrangers, les termes techniques et les jargons. Le poète et lexicographe **Antoine Furetière** (1619-1688) eut beau dénoncer les puristes, mais ni lui ni les autres opposants à ce mouvement de purification ne purent l'enrayer.

## 1.2 L'expansion extérieure du français

À l'extérieur du pays, Richelieu encouragea l'établissement de la prépondérance française en Europe et celui d'un empire colonial. Pendant la minorité de Louis XIV, Mazarin (1643-1661) poursuivit la même politique que son prédécesseur et prépara le règne de Louis XIV, qu'il avait lui-même formé. En 1661 commença le règne personnel de **Louis XIV**, dont la figure domina tout le siècle, tant en France que sur la scène européenne. Tout le pouvoir fut concentré entre les mains de Louis XIV: celui-ci était persuadé que le pouvoir absolu était légitime et représentait Dieu en France. Le roi imposa son autorité à la noblesse enfin matée pendant que son ministre Colbert gérait avec efficacité une économie prospère et que Louvois contrôlait une formidable armée de 300 000 hommes (qui augmentera même jusqu'à 400 000). La soif du pouvoir poussa Louis XIV à rechercher et à obtenir en partie l'hégémonie en Europe, ce qui fait que son long règne fut une suite ininterrompue de guerres. Les armées royales étaient constamment sollicitées, y compris en France même pour mâter dans le sang tout mouvement de révolte. Seule la flotte française laissait à désirer, avec seulement 20 vaisseaux en 1665, 60 en 1672, 100 en 1691, 45 à la mort de Louis XIV (1715), ce qui allait sûrement contribuer plus tard à la perte de Terre-Neuve et de l'Acadie en 1713 et du Canada en 1760.

Sous Louis XIV, la France acquit de nouvelles provinces: Bretagne, Lorraine, Alsace, Roussillon, Artois, Flandre, Franche-Comté. Par ses acquisitions territoriales, par le prestige de ses victoires, par l'influence qu'elle exerçait en

Europe, la France devint la plus grande puissance du continent, mais restait négligeable comme force maritime, déjà largement dépassée par la marine anglaise.

La bourgeoisie fut la grande bénéficiaire de l'expansion de la France et de sa prospérité; elle s'enrichit à la condition de rester dans l'ombre et de ne réclamer aucune prérogative. Quant au peuple, il ne comptait pas comme «puissance» au sein de l'État. Pressuré par les impôts et affamé durant les mauvaises années, il subissait avec aigreur les revers des guerres extérieures perpétuelles. Il restait, bien sûr, à la population la possibilité de s'expatrier dans les nouvelles colonies, notamment au Canada, en Louisiane et aux Antilles. Quant au ministre Colbert, il pratiqua une véritable politique d'impérialisme linguistique conforme à sa politique extérieure. Il imposa partout le français dans les actes publics, rappelons-le, pour le Béarn en 1621, pour la Flandre en 1684, pour l'Alsace en 1685 et pour le Roussillon en 1700.

Même au Canada le puissant ministre Colbert a bien tenté de lancer un «programme de francisation» en 1668 destiné aux «Sauvages». Un tel programme dit «de civilisation» reposait sur l'éducation de jeunes autochtones dans le cadre des pensionnats. Mais les écoles-pensionnats de la Nouvelle-France se vidèrent rapidement de leurs élèves, lesquels ne purent s'adapter à des horaires stricts. Évidemment, les autorités françaises se rendirent compte que la francisation des Amérindiens, même pris «à la mamelle», était un mirage. L'intendant Jacques Raudot (de 1705 à 1711) estimait en 1710 qu'il s'agissait là d'«un ouvrage de plusieurs siècles». Ce sont donc les Français qui durent «se mettre à l'école des Sauvages» et apprendre leurs langues.

### 1.3 Le sort des langues régionales

Les langues régionales de France perdirent tout prestige dans le Nord, sans disparaître pour autant, mais les élites locales passèrent toutes au français, et l'aristocratie du Sud fit aussi des efforts en ce sens. Citons ces propos d'un avocat, Jean-François Gaufridi, du parlement d'Aix-en-Provence au sujet de la langue provençale (1694): «Depuis que les gens de qualité l'ont abandonnée pour la française, elle est demeurée parmi le peuple.» Il faut comprendre «seulement parmi le peuple». Rapportons aussi ce témoignage de François Ranchin (1634) au sujet de l'Auvergne: «Le langage du peuple y est grossier; mais les gens de qualité de toutes les professions s'accoutument à la langue française, & en acquièrent les graces.» Dans la plupart des villes du Nord, on pouvait entendre parler le français chez les ouvriers, les artisans et les commerçants; dans le Sud, le français était compris par la bourgeoisie et les grands commerçants dans les centres urbains.

Le 18 octobre 1685, dans son château de Fontainebleau, le roi Louis XIV révoqua l'**édit de Nantes** signé en 1598 par son grand-père, Henri IV. Sur les conseils de ses ministres, Louis XIV décida alors de supprimer «l'hérésie protestante» de son royaume. Il faut dire qu'il reprochait aux huguenots leur «sympathie» pour l'Angleterre et les Provinces-Unies des Pays-Bas. De plus, à l'exemple de la majorité des Européens de son époque, il ne pouvait admettre

que deux religions puissent cohabiter dans un même État; il tolérait, par contre, une multitude de langues dans son État.

C'est pourquoi il interdit la pratique de la religion protestante, il ordonna la démolition des temples et des écoles, il obligea à baptiser dans la foi catholique tous les enfants à naître et aux pasteurs de quitter la France, tout en l'interdisant aux fidèles d'en faire autant sous peine d'être condamnés aux galères. Les huguenots encore récalcitrants n'eurent d'autre choix qu'entre la valise et le cercueil.

La plupart choisirent l'exil vers les Provinces-Unies, l'Angleterre ou encore le Brandebourg. Dans l'Europe entière, on cria au scandale. **1.4 Le départ des huguenots**

Même en France, l'édit de Fontainebleau ne fit guère l'unanimité. Le grand Vauban lui-même prévint Louis XIV des conséquences catastrophiques qui attendaient la France. Selon Vauban, l'édit de Fontainebleau constituait un quadruple échec: religieux, économique, démographique et politique.

La révocation de l'édit de Nantes eut pour effet de priver la France de plus de 300 000 huguenots en cinq ans, au profit d'abord de l'Allemagne, de la Suisse (cantons de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel), de l'Angleterre, des Pays-Bas, puis plus tard des États-Unis et de l'Afrique du Sud. Ces départs massifs privèrent la France de nombreux hommes d'affaires, de commerçants et de gens instruits, tout en diffusant dans un premier temps le français dans les divers pays d'accueil.

Ce faisant, les huguenots contribuèrent à discréditer la France et son roi. La plupart des 300 000 huguenots français se fondirent ensuite dans la population locale et abandonnèrent complètement l'usage du français, sauf en Suisse romande. S'il leur avait été possible d'émigrer en Nouvelle-France, les huguenots auraient contribué à diffuser le français dans toute l'Amérique du Nord et probablement à empêcher en 1760 la conquête de la Nouvelle-France par la Grande-Bretagne. L'histoire de l'Amérique française aurait été toute autre, n'eût été cette grave erreur de Louis XIV. Malheureusement, jamais le roi de France ne mesura l'impact géopolitique de son nouvel édit. Pire, les huguenots exilés ont fait la prospérité économique de leur pays d'accueil.

Même si la monarchie française tolérait la présence de nombreuses langues dans le royaume, cela n'a pas empêché Louis XIV d'interdire en 1700 la langue catalane dans la province du Roussillon, et ce, autant dans l'Administration que dans tous les actes officiels (*voir le décret d'interdiction*).

## **2 Une langue de classe**

À cette époque, le français n'était encore qu'une langue de classe sociale, sauf au Canada et en Acadie où le français était la langue usuelle de presque toute la population blanche. En France, c'était une langue officielle, essentiellement courtisane, aristocratique et bourgeoise, littéraire et académique, parlée peut-

être par moins d'un million de Français sur une population totale de 20 millions. Les nobles comptaient environ 4000 personnes à la cour, le reste étant constitué de bourgeois.

Placée entre les mains des habitués des salons et de la cour de Louis XIV, la langue littéraire finit par être celle du monde élégant et cultivé, c'est-à-dire 1 % de la population. Son vocabulaire, appauvri par un purisme (ou souci exagéré de la pureté de la langue) irréductible, ne s'enrichit pas, sauf par un certain nombre d'emprunts à l'italien (188 mots), à l'espagnol (103 mots), au néerlandais (52 mots) et à l'allemand (27 mots). Quant à la phrase, elle se raccourcit et se simplifia dès le début du règne de Louis XIV; on délaissa les longues phrases guindées de Corneille. Dans la grammaire, il n'y eut pas de faits nouveaux remarquables, sauf la disparition du -s du pluriel dans la prononciation, lequel reste, depuis, uniquement un signe orthographique.

## 2.1 La langue littéraire

Les écrivains eux-mêmes s'alignèrent et se soumirent au conservatisme de la langue «distinguée», sinon à cet «art de dire noblement des riens». En dépit de leurs qualités et du prestige dont ils jouissaient en France et à l'étranger, les écrivains du Grand Siècle, tels que Bossuet, Corneille, Racine, Boileau, Molière, La Fontaine, Pascal, La Rochefoucauld, La Bruyère, etc., ne créèrent pas eux-mêmes le français de leur temps, et n'essayèrent même pas d'imposer leur façon de voir.

La langue littéraire de cette époque semblait moins une entreprise individuelle qu'une œuvre collective, amorcée par Malherbe, puis poursuivie par une élite aristocratique et bourgeoise au sein de laquelle les grammairiens eurent le premier rôle. Tous ces gens firent de la langue française une forme d'art qu'ils imposèrent à la société cultivée de Paris.

## 2.2 La préciosité

Ce fut aussi l'époque des «précieuses» ou de la préciosité, qui devint surtout l'affaire des dames. Molière a popularisé ce mouvement dans sa pièce *Les Précieuses ridicules* de 1659. De ce fait, il a ridiculisé aussi les précieuses qui n'ont pas toujours été ridicules, car elles ont aussi innové en matière linguistique. L'un des principes des précieuses était de désigner des réalités quotidiennes en les nommant autrement. Par exemple, le nez devenait les *écluses du cerveau*, les seins les *coussinets d'amour*, le miroir le *conseiller des grâces*, le chapeau l'*affronteur des temps*; être en couches devenait *sentir les contrecoups de l'amour permis*. Les précieuses ont aussi créé des mots nouveaux dont certains ont disparu *débrutaliser, importamment, soupireur*, etc. Mais d'autres ont survécu: *s'encanailler, féliciter, s'enthousiasmer, bravoure, anonyme, incontestable, pommade*, etc. Autrement dit, l'apport des précieuses ne doit pas être considéré comme négligeable pour l'histoire de la langue française.

## 3 Le siècle des «spécialistes de la langue»

En ce siècle d'organisation autoritaire et centralisée, ce sont les grammairiens qui façonnèrent la langue à leur goût; le règne de Louis XIV aurait produit plus d'une centaine de ces censeurs professionnels. À l'image du roi, la langue vécut une époque de «distinction» et de consolidation. Selon le point de vue des grammairiens, le français était parvenu au comble de la «perfection» et avait atteint un idéal de fixité. Les spécialistes ou professionnels de la langue de l'époque préconisaient l'usage d'un vocabulaire «choisi» et «élégant», tous préoccupés d'épurer la langue par crainte de la corruption.

Tout comme les sujets de Louis XIV, les mots furent regroupés par classes; le vocabulaire ne comprenait que les termes permis à l'«honnête homme» et s'appuyait sur la tradition du «bon usage» de **Claude Fabre de Vaugelas** (1585-1659), le plus célèbre de tous les grammairiens. Celui-ci publia en 1647 les *Remarques sur la langue française*. L'affirmation suivante l'a littéralement rendu immortel:

Le mauvais se forme du plus grand nombre de personnes, qui presque en toutes choses n'est pas le meilleur, et le bon au contraire est composé non pas de la pluralité, mais de l'élite des voix, et c'est véritablement celui que l'on nomme le maître des langues. Voici donc comment on définit le bon usage: c'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour

### 3.1 La pureté linguistique

Préoccupés d'«épurer» la langue, les disciples de Vaugelas proscrivirent les italianismes, les archaïsmes, les provincialismes, les termes techniques et savants, bref tous les mots «bas». Voici comment **Nicolas Faret** (1600-1646), un ami poète de Vaugelas, décrivait l'œuvre de son maître dans *L'Honnête Homme ou l'art de plaire à la Cour* (1630):

**M. de Vaugelas s'était appliqué dans ses Remarques à nettoyer la Langue des ordures qu'elle avait contractées ou dans la bouche du peuple, ou dans la foule du palais, et dans les impuretés de la chicane, ou par le mauvais usage des Courtisans ignorants, ou par l'abus de ceux qui disent bien dans les chaires ce qu'il faut, mais autrement qu'il ne faut.**

Autrement dit, c'est le peuple qui corrompt la langue! Un autre grammairien, jésuite de son état, **Dominique Bouhours** (1628-1702), écrivit en 1671 *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène. Dialogues* (1671). On trouve dans cet ouvrage ce genre de propos sur la langue du roi: «Il n'y a Personne dans le Royaume qui sache le françois comme il [le roi] le sait.» On lui prête aussi cette phrase célèbre qu'il aurait prononcée juste avant de mourir: «Je vais ou je vas mourir, l'un et l'autre se dit ou se disent.» Mais cette phrase est également attribuée à Vaugelas.

L'**Académie française**, fondée en 1635 par Richelieu, continua de veiller à la «pureté de la langue» avec quelque 17 500 entrées. Les académiciens avaient

pour fonction de «travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences». Le frontispice du *Dictionnaire de l'Académie française* symbolisait bien l'alliance du pouvoir politique et du pouvoir culturel, car l'ouvrage était «dédié au Roy».

Suivant l'idéologie prônée par le Grand Siècle, le dictionnaire de l'Académie épurait le vocabulaire pour n'inclure que les termes permis à l'«honnête homme» et nettoyait la langue des ordures qui la menaçaient tout en s'appuyant sur la tradition du «bon usage» de Vaugelas.

Par le fait même, le dictionnaire de l'Académie excluait les domaines spécialisés comme les arts et les sciences. On pouvait lire dans la préface ce qui suit:

C'est dans cet estat [de perfection] où la Langue Française se trouve aujourd'huy qu'a esté composé ce Dictionnaire; & pour la représenter dans ce mesme estat, l'Académie a jugé qu'elle ne devoit pas y mettre les vieux mots qui sont entièrement hors d'usage, ni les termes des Arts & des Sciences qui entrent rarement dans le Discours; Elle s'est retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, & telle que les Orateurs & les Poètes l'employent; Ce qui comprend tout ce qui peut servir à la Noblesse & à l'Elegance du discours."

Le dictionnaire de l'Académie ne connut jamais le succès des dictionnaires concurrents, car il préconisait un français idéal, non le français réel. Les auteurs du dictionnaire n'étaient généralement pas des spécialistes, mais des amateurs nommés pour leurs loyaux services auprès du pouvoir en place. La politique courante des membres de l'Académie fut de toujours privilégier l'étymologie (latine ou grecque) aux dépens de la prononciation. Finalement, l'Académie publia la première édition de son dictionnaire seulement en 1694, après cinquante-cinq ans de travaux. Avec ses omissions évidentes (p. ex., le mot *françoys*), le dictionnaire n'impressionna personne. Même le vieux Louis XIV ne put cacher sa déception. Lorsqu'on lui présenta l'ouvrage, le roi eut ce commentaire laconique: «Messieurs, voici un ouvrage attendu depuis fort longtemps.» L'Académie réussira à produire en tout huit éditions. Après la première édition de 1694, les suivantes furent publiées en 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878 et 1932-1935. La neuvième édition, dont la publication a débuté en 1992, est encore cours (avec le dernier tome prévu pour 2017). Fait à noter, il fallut près de trois siècles à l'Académie pour publier sa grammaire, la *Grammaire de l'Académie française*, c'est-à-dire en 1935. Cette première édition de la grammaire, qui contenait des simplifications et des approximations abusives, fut très vivement contestée et ridiculisée par d'éminents linguistes de l'époque. Peu importe les croyances sur ce sujet, l'Académie française n'a jamais exercé une réelle influence sur l'usage du français, bien que sa présence symbolique soit réelle chez les Français et les autres francophones.

En 1680, César-Pierre **Richelet** (1626-1698) avait publié à Genève son *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, lequel comptait

quelque 20 500 entrées. C'était un ouvrage destiné aux lettrés et aux «honnêtes gens», qui désiraient trouver une norme de l'usage. Contrairement à l'Académie, Richelet n'hésitait pas à insérer des mots «bas» tels que *bordel*, *chier*, *con*, *connard*, *enfiler* (au sens de «s'habiller»), *foireux* (au sens de «avoir la diarrhée»), etc. Voici ce que Richelet écrivit dans son «avertissement»:

J'ai fait un Dictionnaire François afin de rendre quelque service aux honnêtes gens qui aiment notre Langue. Pour cela j'ai lu nos plus excellens Auteurs, & tous ceux qui ont écrit des Arts avec réputation. J'ai composé mon livre de leurs mots les plus-reçus, aussi-bien que de leurs expressions les plus-belles. Je marque les difereus endroits d'où je prens ces mots, & ces expressions à moins que les termes & les manieres de parler que j'emploie ne soient si fort en usage qu'on n'en doute point.

En faveur des Etrangers, on a ajouté aux mots, & aux phrases des bons Ecrivains le genre de chaque nom avec la terminaison féminine des adjectifs, & l'on en a donné des exemples. On a expliqué les diverses significations d'un même mot, découvert le sens des dictionnaires difficiles, ou équivoques, mis le régime des verbes, & des adjectifs, & même quand les verbes sont irréguliers, ou mal-aisez à conjuguer, on en a marqué la première personne du présent, du preterit, du futur, & de l'imperatif.

Pour rendre l'ouvrage encore plus-utile, on y fait entrer les termes ordinaires des Arts, & presque toutes les remarques qui jusques ici ont été faites sur la Langue. On montre le différent usage des mots, leur application dans les divers stiles, & la maniere dont on les doit prononcer lorsqu'ils ne se prononcent pas comme ils s'écrivent.

On peut remarquer aussi une orthographe simplifiée dans des mots comme *diferens* (différents), *prens* (prends), *difficiles* (difficiles), *aplication* (application), *stile* (style). Richelet considérait que les consonnes doubles «défiguraient» les mots du fait qu'on n'entendait qu'une seule consonne. L'ouvrage fit scandale à l'époque et l'Académie l'ignora souverainement en ne s'en inspirant jamais. Le dictionnaire de Richelet, rapidement appelé «Le Richelet», obtint néanmoins un grand succès et devint le dictionnaire de référence de son époque.

### 3.2 L'usage réel

Dix ans plus tard (1690), parut aux Pays-Bas, à La Haye, le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière (1619-1688), alors décédé. Ce dictionnaire n'excluait pas les termes dialectaux, ni les mots «bas», ni les termes scientifiques. Furetière faisait figure de précurseur dans son domaine, car il décrivait l'usage en recourant à un ouvrage de type encyclopédique, avec des articles parfois extrêmement longs. On peut lire ce qui suit dans la préface:

Mais pour Mr. Furetiere, il ne s'est pas proposé les termes du beau langage, ou du stile à la mode, plus que les autres. Il ne les a fait entrer dans sa Compilation que comme des parties de tout qu'il avoit enfermés dans son dessein. De sorte que le langage commun n'est icy qu'en qualité d'accessoire.

C'est dans les termes affectés aux Arts, aux Sciences, et aux professions, que consiste le principal. Outre cela, l'Auteur a déclaré publiquement, qu'il ne prétendoit rien à la fonction spéciale et essentielle de Messieurs de l'Académie; Qu'il ne donnoit son Dictionnaire que comme provisionnel, et le précurseur de celui qui viendrait de leur part juger en souverain dans une entière pureté tous les mots vieux et nouveaux, et interposer son autorité pour les faire valoir; qu'il leur laissoit leur juridiction toute entière, et qu'il ne prétendoit rien décider sur la langue.

Le titre complet du dictionnaire était le suivant: *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées & Buresques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, le Genre des Noms, le Régime des Verbes : Avec Les Termes les plus connus des Arts & des Sciences. Le tout tiré de l'Usage et des bons Auteurs de la Langue françoise.* Le dictionnaire de Furetière ne put paraître en France que clandestinement, mais il connut un succès rapide. Il fut abondamment copié et imité, inspirant les travaux des encyclopédistes du siècle suivant. Le dictionnaire de Furetière est aujourd'hui considéré comme **le meilleur dictionnaire du XVII<sup>e</sup> siècle**, de loin supérieur à celui de l'Académie. Ce fut également le premier dictionnaire encyclopédique au monde, comptant au moins 45 000 articles. Victime de son succès, le *Dictionnaire universel* fut abondamment copié et imité.

Un grand homme de son temps, Jacques Bénigne **Bossuet** (1627-1704), évêque de Meaux et célèbre prédicateur, parlait ainsi de la langue française en 1790: «Telle est donc l'institution de l'Académie, elle est née pour élever la langue française à la perfection de la langue grecque et de la langue latine.» Quant à l'écrivain **Charles Perrault** (1628-1703), il écrivait en 1771:

On ne pouvait commencer trop tôt à polir et à perfectionner une langue qui apparemment doit être un jour celle de toute l'Europe, et peut-être de tout le monde, surtout d'une langue qui doit parler de Louis XIV.

Dans le *Dictionnaire Universel François & Latin dit de Trévoux* (première édition en 1704, avec des rééditions successives en 1721, 1732, 1742, 1752 et 1771, ce qui témoigne de son succès), à la définition du mot «françois», la langue du roi est considérée comme ayant atteint la perfection:

Le long & florissant règne de Louis XIV a donné au François sa perfection : les grandes qualités de ce Prince, son goût pour les beaux Arts, & celui de tous les Princes de sa maison, rendirent sa Cour la plus polie & la plus spirituelle, comme elle étoit la première du monde : l'esprit y brilla autant que la magnificence, & ses Généraux auroient pu disputer aux Grecs & aux Romains la gloire de bien écrire, comme ils leur avoient enlevé celle de bien faire la guerre. De la Cour l'élégance & la pureté du langage s'est répandue dans les Provinces: tout le monde aujourd' hui parle & écrit bien en France, & ce n'est plus un mérite singulier de le faire. ( Dictionnaire de Trévoux 1721).

Les auteurs du dictionnaire de **Trévoux** étaient des jésuites dont on ne connaît pas l'identité exacte; cependant, les auteurs ont pris le soin de mentionner leurs sources lexicographiques, historiques, philosophiques, littéraires ou autres. Le



titre complet du dictionnaire paraît très significatif: *Dictionnaire universel françois et latin : vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux, contenant la signification & la définition des mots de l'une & de l'autre langue, avec leurs différens usages; les termes propres de chaque état & de chaque profession : la description de toutes les choses naturelles & artificielles; leurs figures, leurs espèces, leurs propriétés: L'explication de tout ce que renferment les sciences & les arts, soit libéraux, soit mécaniques, &c. Avec des remarques d'érudition et de critique; Le tout tiré des plus excellens auteurs, des meilleurs lexicographes, etymologistes & glossaires, qui ont paru jusqu'ici en différentes langues.* L'objectif des auteurs du **Trévoux** était notamment d'expurger le dictionnaire des nombreuses traces du protestantisme (les huguenots), d'éliminer toute allusion controversées à l'Église catholique, d'introduire de nombreuses considérations sur la liturgie et la hiérarchie catholique et de prendre la défense des institutions monarchiques et aristocratiques.

Terminons cette partie en mentionnant que c'est sous les conseils des grammairiens Vaugelas et Ménage, que l'Académie française, ainsi que tous les auteurs de dictionnaires, ont fini par adopter officiellement la **numération vicésimale** des formes *soixante-dix*, *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix* au lieu de la numération décimale (latine) de *septante*, *octante* et *nonante*. Les formes décimales continueront d'être employées dans toute la France et, même au XX<sup>e</sup> siècle, certaines instructions officielles de l'Éducation nationale les conseilleront afin de faciliter l'apprentissage du calcul, tout en imposant la forme officielle vicésimale. Non seulement, ces formes décimales seront encore utilisées dans certaines régions de France avec des variantes dans l'emploi (Lorraine, Franche-Comté, Ain, Pilat, Lyon, Beaujolais, Isère, etc.), mais elles deviendront officielles en Belgique, en Suisse, au Val-d'Aoste, au Burundi, au Rwanda et au Congo-Kinshasa. Cependant, la forme *huitante* (au lieu de *octante*) sera privilégiée dans les cantons de Vaud, du Valais et de Fribourg, mais *quatre-vingts* dans les autres cantons (Genève, Neuchâtel, Jura, Berne). À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les francophones de Belgique délaisseront *octante* (pour *quatre-vingts*), mais conserveront *septante* et *nonante*. Quoi qu'il en soit, Claude Favre de Vaugelas et Gilles Ménage n'ont pas rendu un grand service à la langue française en la rendant plus complexe avec la numération vicésimale.

#### 4 L'état de la langue française

Même si la langue écrite de cette époque faisait partie du français moderne du fait que les textes nous sont directement accessibles sans traduction, l'état de la prononciation aristocratique ne correspondait pas à celle d'aujourd'hui. Le féminin des participes, par exemple, était identifiable dans la langue parlée: *aimée* au féminin se prononçait avec un [é] allongé, alors que dans le [é] du masculin *aimé* était bref; l'infinitif *aimer* avait un [é] encore plus allongé. De plus, la chute des consonnes finales se poursuivait: *mouchoi*, *plaisi*, *couri*, *ifaut*, *i(l)s ont* [izont], *not(r)* [not] constituaient la norme plutôt que *mouchoir*, *plaisir*, *courir*, *il faut*, *ils ont*, *notre* [notre], qui faisaient «peuple» et «bas». De même, on supprimait les «e» inaccentués dans des mots comme *désir*, *désert*, *secret*, prononcés [dzir], [dzèr], [skrè]. Un autre phénomène intéressant concerne la prononciation de l'ancienne diphtongue *oi*; les mots en *-oi* étaient

prononcés [wé] ou [wè]. On prononçait [mwé] (*moi*), [twé] (*toi*), [rwé] (*roi*), mais [krwèr] pour *croire*, [bwèr] pour *boire*, [franswè] pour le prénom *François* et le nom *français* (écrit *françois*) et [franswèse] dans *langue française*. Ainsi, la langue française de l'Académie se distinguait alors de l'horrible prononciation vulgaire (celle du peuple), qui était passée au [wa] que nous avons maintenant dans *roi* (plutôt que *rwé*) conservée comme archaïsme phonétique régional.

#### 4.1 L'expansion à pas de tortue du français normalisé

Cette langue française choisie et parlée par l'élite — appelé «français du roy» — pénétrait à pas de tortue dans les parlers du français populaire, car le peuple ignorait tout des règles d'ordre, de pureté, d'élégance et d'harmonie. À cette époque, l'analphabétisme se situait autour de 99 % en France (comme partout en Europe). Le peuple était gardé dans l'ignorance totale: l'essentiel de l'enseignement demeurait celui de la religion, qui se faisait en patois, parfois même en «latin d'Église», pas en latin des Romains de l'époque de Cicéron. Il faut dire aussi que l'orthographe n'était jamais enseignée dans les écoles, encore moins aux femmes; les hommes pouvaient au moins se servir de leur connaissance du latin et l'appliquer comme ils pouvaient au français. Enfin, les nouvelles provinces annexées au royaume furent dispensées d'appliquer l'ordonnance de Villers-Cotterêts.

On pourrait présenter la situation linguistique en disant que la langue du peuple se partageait alors en trois catégories de locuteurs: les locuteurs dits «francisants», les locuteurs «semi-patoisants» et les locuteurs «patoisants».

#### 4.2 Les francisants

Les francisants correspondaient aux individus qui avaient une connaissance active de l'une ou l'autre des variantes du français populaire, c'est-à-dire le français du peuple (mais non pas le «françois du roy»), plus ou moins marqué de provincialismes, d'expressions argotiques et d'archaïsmes. Ces parlers avaient leur centre à Paris et dans la région environnante, mais ils étaient aussi employés dans la plupart des villes du Nord. Si nous pouvions entendre une conversation des gens du peuple de cette époque, nous constaterions des parlers français teintés de forts provincialismes et d'usages très locaux. Par exemple, on entendrait *Piarre* au lieu de *Pierre*, *plaisi* au lieu de *plaisir*, *la tab* au lieu de *la table*, *al* pour *elle*, *a m'verrâ pus* pour *elle ne m'verra plus*, *quéqu'un* pour *quelqu'un*, *quéque chose* pour *quelque chose*, etc.

Bref, ce sont des parlers qui se rapprochaient de celui des Français qui émigraient au Canada ou aux Antilles, et qu'utiliseront les colons français par la suite. La plupart des Parisiens prononçaient les mots tels que *loi*, *moi* et *roi* comme aujourd'hui ([lwa], [mwa] et [rwa]), mais les aristocrates disaient encore [lwé], [mwé] et [rwé]. Un grammairien de l'époque, Jean Hindret, écrivait en 1687, au sujet de cette prononciation en [wa] dans *L'Art de bien prononcer et de bien parler la langue française* (Paris): «Cette prononciation est fort irrégulière et elle n'est pas bonne à imiter; car elle sent son homme grossier et paresseux qui ne daigne se contraindre en rien ni s'assujettir à la moindre règle.» Lire de tels commentaires aujourd'hui fait

sourire, car c'est la prononciation archaïsante en [wé] qui paraît maintenant «grossière».

### 4.3 Les semi-patoisants

Au fur et à mesure qu'on s'éloignait de Paris et des grands centres urbains, les locuteurs devenaient des **semi-patoisants**. Ceux-ci n'avaient tout au plus qu'une connaissance passive du français populaire; ils parlaient normalement leur patois maternel, mais comprenaient le français, celui du peuple, non celui du roy. Les semi-patoisants se retrouvaient principalement dans les régions d'oïl du nord de la France: la Normandie, la Champagne, la Picardie, la Loire, le Poitou, la Bourgogne. Ils vivaient surtout dans les villes ou à la périphérie des villes, car le patois local demeurait la règle à la campagne.

Dans les régions d'oc, c'est-à-dire au sud du pays, même les classes cultivées ne parlaient guère le français, même si elles le comprenaient généralement assez bien. Il est néanmoins surprenant que **Molière** ait pu jouer en français dans de nombreuses villes du Sud sans grande difficultés. Cela signifie qu'il était compris, du moins en partie, car les gens riaient et s'esclaffaient, mais leurs connaissances du français devaient être fort rudimentaires. Il est possible aussi qu'ils aient eu recours partiellement à la traduction et qu'ils n'aient compris surtout que les personnages de paysan que Molière faisait parler «en patois» dans ses comédies, ce qui ne pouvait que soulever l'hilarité générale. Cependant, pour la masse des paysans des provinces du Sud et des provinces éloignées comme la Bretagne, la Flandre ou l'Alsace, le français demeurait une langue tout aussi étrangère qu'à Moscou.

### 4.4 Les patoisants

Dans les campagnes, on ne retrouvait que des **patoisants** unilingues qui n'avaient aucune connaissance active ou passive du français. Cependant, les cartes linguistiques habituelles, comme celle de Mikael Parvall ([cliquer ICI, s.v.p.](#)), ne donnent qu'une faible idée des très nombreux «patois» de l'époque (au moins plusieurs centaines).

Lors de ses déplacements, Louis XIV se voyait souvent harangué en picard, en flamand, en alsacien, en occitan, etc. Malgré les vellétés du ministre Colbert, aucune politique d'intervention linguistique ne put être entamée pour modifier la situation. Le puissant ministre dut se contenter d'imposer le français dans les seuls actes officiels.

Le dramaturge **Jean Racine** (1639-1699) a fait un récit détaillé de ses «déboires linguistiques», lors d'un voyage effectué en 1661 de Paris à la Provence (Uzès). Il se plaignait constamment de ne pas être compris: on lui apportait un «réchaud de lit» ou une «botte d'allumette», alors qu'il demandait un «pot de nuit» ou des «petits clous à brochettes». Il ne rencontra même pas un seul curé ni un seul maître d'école qui sache répondre par autre chose que des «révérences» à son «françois» (prononcer [franswè]) inintelligible pour eux. Racine apporte aussi ce témoignage: «J'avois commencé dès Lyon à ne plus guère entendre le langage du pays et à n'être plus intelligible moi-même.» La différence entre les parlers du Nord et ceux du Sud était tellement évidente

qu'un résident du Sud utilisait l'expression «aller en France» lorsqu'il voyageait dans le Nord.

**Albert Dauzat** (1877-1945), un spécialiste du parler rural, a inventorié 636 patois dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle. Mais tous ces patois furent discrédités par les autorités françaises de l'époque. Paradoxalement, le français était davantage parlé, toute proportion gardée, en Nouvelle-France, en Angleterre, aux Pays-Bas et à Moscou qu'en France même.

#### 4.5 La Nouvelle-France et les Antilles

Au même moment, le français était couramment employé en Acadie et sur les rives du Saint-Laurent. La variété parlée par les «Français du Canada» (ou «Français de l'Acadie» avant de les appeler «Français neutres») se caractérisait par une prononciation populaire influencée toutefois par les origines du français régional des habitants, une syntaxe simple, un vocabulaire légèrement archaïque, teinté de provincialismes, surtout de la Normandie et de l'ouest de la France (Poitou et Saintonge). Bref, rien qui puisse vraiment distinguer le «francophone» de la Nouvelle-France de celui de la mère patrie. Le témoignage du contrôleur général de la Marine au Canada en 1698, le sieur Le Roy Bacqueville de La Potherie, est assez significatif à cet égard:

**On y parle ici parfaitement bien sans mauvais accent. Quoiqu'il y ait un mélange de presque toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les canadiennes.**

D'ailleurs, les témoignages des contemporains de l'époque sont unanimes sur cette question. Néanmoins, Canadiens et Acadiens se caractérisaient déjà dans leur prononciation par de petites différences: les Canadiens avaient une prononciation plus «normande», les Acadiens, plus «angevine» et «poitevine». Quoi qu'il en soit, le parler des uns et des autres correspondait à un français populaire, comme il en existait en France dans presque toutes les villes du Nord. Cependant, chez les Amérindiens, la francisation s'est révélée un échec complet. Avec le traité d'Utrecht de 1713, la France du Grand Siècle perdit l'Acadie, l'île de Terre-Neuve et la baie d'Hudson, prélude à la chute de la Nouvelle-France (1760).

Dans les Antilles (Martinique, Guadeloupe, Saint-Domingue, Sainte-Lucie, etc.), la situation était différente chez les Noirs et les Blancs. Certes, les colons français parlaient une langue assez similaire à celle des Canadiens et des Acadiens, c'est-à-dire un français populaire. Au début de la colonisation, les Noirs parlaient un certain français. Sur cet aspect, il conviendrait de citer celui du jésuite Jean Mongin qui écrivait en 1682 au sujet du «jargon français» des Noirs:

[...] Les nègres ont appris en peu de temps un certain jargon français que les missionnaires savent et avec lequel ils les instruisent, qui est par l'infinif du verbe, sans jamais le conjuguer, en y ajoutant quelques mots qui font connaître le temps et la personne de qui l'on parle. Par exemple, s'ils veulent dire «Je veux prier Dieu demain», ils diront «Moi prier Dieu demain», «Moi manger hier», «Toi donner manger à moi» et ainsi en toutes choses. [...] Les missionnaires ne trouvent point de moyen plus efficace dans les répréhensions qu'ils font aux nègres, quand ils sont dans le désordre que de les menacer dans leur jargon: «Toi seras traité de même que nègre anglais, sans baptême, sans église, sans sépulture.»

Dès que le nombre des Noirs s'est mis à dépasser celui des Blancs, c'est le **créole** (à base lexicale française) qui a dominé et remplacé le français. Si le français pouvait être parlé au début du XVII<sup>e</sup> siècle, il le devenait de moins en moins vers la fin du siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec le développement des «sociétés de plantation», c'est le créole qui prit toute la place au détriment du français. Les Européens utiliseront de plus en plus les termes à la mode pour désigner cette nouvelle langue: «jargon français», «français corrompu», «patois nègre», etc. Il faudra le XIX<sup>e</sup> siècle pour appliquer le mot «créole» à ces langues.

## 5 Une langue internationale

D'après la légende, ce serait depuis le traité de Nimègue du 10 août 1678, qui mettait fin à la guerre de Hollande (entre les Provinces-Unies et la France), que la situation aurait changé et que la langue française, bénéficiant du prestige de la monarchie de Louis XIV, aurait définitivement obtenu ses prérogatives de «langue diplomatique». Cette légende proviendrait d'un texte d'un diplomate français, Limojon de Saint Disdier (v. 1630-1689), qu'il convient de rapporter ici intégralement:

**L'on s'apperceut à Nimegue du progrès que la Langue Françoisé avoit fait dans les Pais étrangers; car il n'y avoit point de maison d'Ambassadeurs, où elle ne fust presque aussi commune que leur Langue naturelle. Bien davantage, elle devint si necessaire, que les Ambassadeurs, Anglois, Allemans, Danois, et ceux des autres Nations, tenoient toutes leurs Conferences en François. Les deux Ambassadeurs de Dannemarck convinrent mesme de faire leurs depesches communes en cette Langue, parce que le comte Antoine d'Oldembourg parloit bon Allemand et n'entendoit point le Danois, comme son Collegue. De sorte que, pendant tout le cours des Negotiations de la Paix, il ne parut presque que des Escritures Françoises, les Etrangers aimant mieux s'expliquer en François dans leurs Memoires publics que d'écrire dans une langue moins usitée que la Françoisé. *Histoire des negotiations***

**de Nimegue par le sieur de Saint- Disdier, Paris, 1680, pp. 78-79; cf. Actes et Mémoires de Nimègue, Amsterdam, 1678.**

Toutefois, dans un article de la *Revue de Paris* («Les débuts du français dans la diplomatie», 15 décembre 1913), le grammairien français **Ferdinand Brunot** (1860-1938) a taillé en pièces cette légende. D'abord, il note que le texte de de Saint Disdier n'affirme en aucune façon que la langue française était la langue officielle du Congrès et celle du traité. Après avoir consulté les documents originaux aux Archives du ministère des Affaires étrangères, Ferdinand Brunot a constaté que le traité de Nimègue était composé de trois actes: le premier du 10 août 1678, entre la France et la Hollande; le second, du 17 septembre 1678, entre la France et l'Espagne; le troisième du 5 février 1679, entre la France et l'Empire (Saint Empire romain germanique). Les deux premiers textes sont en français, mais le troisième est uniquement en latin. De plus, les deux premiers étaient accompagnés d'une version latine, alors que les négociateurs de l'Empire avaient joint une version en allemand. Autrement dit, le latin était la version officielle — la *forma authentica* —, le français, l'espagnol ou l'allemand, de simples traductions.

En réalité, ce ne serait que quelques années après le traité de Nimègue que la question linguistique en diplomatie fut débattue entre la France et l'Empire. Une diète avait été réunie à Francfort avec les ambassadeurs de l'empereur et ceux du roi de France (Louis XIV), afin de discuter de diverses affaires importantes. Les Français communiquèrent leur mémoire en français, mais le 9 avril 1682, les ambassadeurs de l'Empire répondirent « qu'ils étoient d'avis qu'on donnast aux ambassadeurs de France cette reponse en latin, suivant que l'Empire avoit accoutumé de traiter avec les étrangers, et qu'on les avertit de ne se point servir dans leurs écrits de la langue françoise, non plus que les députés de l'Empire ne se servoient point de l'Allemande, mais que suivant le stile, on employast partout la langue latine».

Le choix entre le latin et une langue nationale, comme le français, devint une source de conflit entre les grandes puissances. Les négociateurs de l'Empire ne pouvaient accepter que le français puisse surpasser l'allemand, alors que le latin paraissait «neutre». Le conflit fut porté devant le directoire de Mayence en 1682. Les négociateurs de l'Empire exposèrent leur point de vue le 10 juin; les Français, le 20 juin. On peut consulter le texte des Français exposant de façon claire la manière de voir de la France dans ce cas précis (*voir le texte*). En somme, tout État est libre de se servir de sa langue naturelle pour ses écrits particuliers. Quant aux traités et autres actes communs où toutes les parties doivent signer, il est raisonnable entre égaux de convenir d'une langue commune ou de faire plusieurs originaux.

En 1697, le traité de Ryswick fut rédigé en français entre la France et les Provinces-Unies, mais en latin avec l'Empire et la France; seule la ratification de Louis XIV fut en français. Plus tard, en 1714, lors du **traité de Rastadt**, qui mettait fin à la guerre de Succession d'Espagne, le français «officiel» fut employé pour la première fois dans la rédaction d'un document juridique

international, avec une réserve concernant les droits de la langue latine.

**Le présent traité, ayant été commencé, poursuivi et achevé sans les solennités et formalités requises et usitées à l'égard de l'Empire, et composé et rédigé en Langue Française, contre l'usage ordinairement observé dans les Traités entre Sa Majesté Impériale, l'Empire, et Sa Majesté Très-Chrétienne, cette différence ne pourra être alléguée pour exemple, ni tirer à conséquence ou porter préjudice en aucune manière, à qui que ce soit, et l'on se conformera à l'avenir à tout ce qui a été observé jusqu'à présent dans de semblables occasions, tant à l'égard de la Langue Latine que pour les autres formalités et nommément dans le Congrès et Traité général et solennel à faire entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne : le présent Traité ne laissant pas d'avoir la même force et vertu, que si toutes les susdites formalités y avoient été observées, et, comme s'il étoit en Langue Latine. (Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht, V, 393.)**

Par la suite, les préliminaires de Vienne en 1735, la convention de Vienne en 1736 et le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 furent rédigés en français, toujours avec la même réserve et la même reconnaissance théorique de la priorité du latin. Ce n'est qu'avec le traité de Hubertusburg (Hubertsbourg) du 15 février 1763, suivi du traité de Paris de la même année, que l'article concernant le latin disparut sans condition ni réserve, pour faire place uniquement au français qui demeurera la langue diplomatique jusqu'à la guerre de 1914-1918.

C'est cette langue aristocratique qui était parlée dans presque toutes les chancelleries de l'Europe et employée comme langue pour les tractations diplomatiques; elle avait détrôné le latin, même si celui-ci demeurait encore d'usage courant. L'extension de la langue «française» (toujours prononcée [franswèz]) était alors considérable, en raison des conquêtes royales et de l'exode des huguenots hors de France.

Cette langue était particulièrement diffusée en Angleterre et aux Pays-Bas, mais aussi en Allemagne, en Suisse, en Italie, dans les pays scandinaves (Danemark, Suède et Norvège), en Hongrie, en Pologne, en Russie tsariste et jusque dans les Amériques (Canada, Acadie, Louisiane, Antilles). En fait, il n'existait guère une cour allemande ou italienne, où l'on ne trouvait pas des Français ministres, ingénieurs, fonctionnaires, chambellans, maîtres de ballet, académiciens, peintres ou architectes. Ceux-ci exportait le «françois» (toujours prononcé [franswè]).

Frédéric II (Prusse), le prince de Ligne (Autriche), Giovanni Giacomo Casanova (Italie), Jacob Grimm (Allemagne), l'abbé Ferdinando Galiani (Italie), Robert Walpole (Grande-Bretagne), Catherine II de Russie, Marie-Thérèse d'Autriche, Joseph II (Autriche), etc., écrivaient un français excellent. Paris était alors la «capitale universelle». Rappelons cette remarque du grammairien jésuite, Dominique Bouhours (1628-1702), sur la langue française:

**Il n'y a guère de pays dans l'Europe où l'on n'entende le françois et il ne s'en faut rien que je ne vous avoue maintenant que la connaissance des langues étrangères n'est pas beaucoup nécessaire à un François qui voyage. Où ne va-t-on point avec notre langue?**

On croirait entendre un Américain du XXI<sup>e</sup> siècle! Des historiens racontent même que des écrivains allemands s'indignaient que certains de leurs compatriotes réservaient le français pour la «conversation» et ne parlaient l'allemand «qu'à leurs chevaux».

Souvenons-nous de ces propos de l'empereur **Charles Quint** (1500-1556), polyglotte, qui disait: «Je parle anglais aux commerçants, italien aux femmes, français aux hommes, espagnol à Dieu et allemand à mon cheval.» C'est peut-être une blague, mais elle en dit long... sur l'idéologie de l'époque. Mentionnons aussi cette trouvaille du Français **Dominique Bouhours** (1628-1702): «De toutes les prononciations, la nôtre est la plus naturelle et la plus unie. Les Chinois et presque tous les peuples de l'Asie chantent; les Allemands râlent; les Espagnols déclament; les Italiens soupirent; les Anglais sifflent. Il n'y a proprement que les Français qui parlent.» Et puis encore cette phrase de

l'écrivain espagnol **José Cadalso** (1741-1782) dans *Lettres marocaines*: «Les Espagnols écrivent la moitié de ce qu'ils imaginent; les Français plus qu'ils ne pensent à cause de la qualité de leur style; les Allemands disent tout, mais de telle façon que la moitié des gens ne les comprennent pas; les Anglais écrivent pour eux seuls.» L'auteur ne parle malheureusement pas des Italiens, des Portugais, des Danois, etc.

Enfin, citons cette déclaration contemporaine d'un **recteur de l'Université européenne de Minsk** (en Biélorussie) qui, lors d'un entretien en 1995, présentait ainsi la situation des langues et notamment du biélorusse: «L'anglais est la langue du commerce, l'allemand la langue de la philosophie, le français la langue du droit, le russe la langue de la littérature ou des sciences. Le biélorusse? Il est peut-être irremplaçable pour décrire l'âme des paysans biélorusses» (cité par **Jeantheau**, 2001).

Vraiment, dans le domaine des grandes idées, l'humanité progresse parfois à petits pas! Que dira-t-on dans un siècle de l'anglais, de l'espagnol, de l'arabe, du chinois ou de l'hindi? Ces gens auront sans doute droit à d'autres préjugés typiques de leur époque! Et tout le monde croira qu'il s'agit alors de grandes vérités.

---

Cette période relativement glorieuse pour la France a connu, comme bien d'autres, ses préjugés, ses réussites et ses limites. Le Grand Siècle a permis au français de s'imposer de manière incontournable en France et dans ses nouvelles colonies. Bien que l'époque n'ait pas apporté de grandes nouveautés dans la langue, elle l'a consolidée dans ses acquis politiques, sociaux et culturels. Cependant, l'idée qu'on se faisait de la langue française était nettement surestimée, et l'histoire sera là pour le confirmer. On peut faire remarquer aussi que personne à l'époque n'a semblé s'être beaucoup préoccupé de la question de l'orthographe, un domaine totalement négligé et laissé à l'initiative personnelle. Bref, les contemporains du Grand Siècle n'ont rien inventé, mais il ont eu le mérite de propager la langue française.



## **Chapitre 6 Le français au siècle des Lumières (1715-1789)**

- 1. Le rééquilibrage des forces en présence**
- 2. L'expansion du français en France**
  - Le français populaire
  - Les patois
- 3. L'obstruction de l'école**
- 4. L'amorce des changements linguistiques**
- 5. La «gallomanie» dans l'Europe aristocratique**
  - L'universalité du français
  - Des réserves à la prétendue universalité du français
- 6. Le début de l'anglomanie**

Le siècle des Lumières débuta en principe au lendemain de la mort de Louis XIV, en 1715, et prit fin à l'avènement de la Révolution française en 1789. Cette période se caractérise, d'une part, par un fort mouvement de remise en question ainsi que par l'établissement d'une plus grande tolérance et, d'autre part, par l'affaiblissement de la monarchie, suivi de la fin de la suprématie française en Europe et du début de la prépondérance anglaise. Des personnalités comme Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Benjamin Franklin ont certainement marqué leur époque de même que Frédéric II de Prusse, Lavoisier, Diderot et Goethe.

## 1 Le rééquilibrage des forces en présence

La situation politique et sociale tendit à se modifier en France et ailleurs en Europe en ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur le plan intérieur, la situation financière était devenue catastrophique sous les règnes du régent Philippe d'Orléans, de Louis XV et de Louis XVI. Ces rois réputés faibles, aux prises avec un régime de fêtes et d'intrigues de cour, ne purent faire face aux difficultés financières croissantes, qui aboutiront à l'impasse et susciteront le rejet du peuple envers la monarchie.

Parallèlement, la bourgeoisie riche et aisée poursuivit son ascension irréversible, devint une force politique et s'exprima publiquement. La monarchie et la noblesse n'étaient plus qu'une façade sans crédibilité. Le règne de la bourgeoisie financière, commerçante et manufacturière commença. On assista alors au commencement du capitalisme, au développement du commerce, au début de l'industrialisation, à un engouement pour les sciences, à la découverte de nouvelles techniques, à des inventions de toutes sortes, à l'amélioration de la médecine et à l'adoption d'une meilleure alimentation.

Cette atmosphère de progrès matériels modifia profondément les valeurs de la société. Les philosophes rationalistes et les écrivains de premier plan se rendirent indépendants de la royauté et de l'Église; de grands seigneurs pactisèrent avec les représentants des idées nouvelles et n'hésitèrent pas à les protéger contre la police associée aux forces conservatrices. Fait nouveau, la lutte des idées fut dirigée surtout contre l'Église et la religion catholique elle-même; on combattit agressivement en faveur de la tolérance au nom de la raison.

Par ailleurs, la société française s'ouvrit aux influences extérieures, particulièrement à celles venant de l'Angleterre devenue la première puissance mondiale. Le parlementarisme et le libéralisme anglais attirèrent l'attention, de même que la guerre de l'Indépendance américaine (1775-1782), ce qui permit l'acquisition d'un nouveau vocabulaire.

Parallèlement, les journaux (surtout mensuels) scientifiques, techniques et politiques se développèrent, se multiplièrent rapidement et furent diffusés jusque dans les provinces, alimentant la soif de lecture chez un public de plus en plus étendu et sensibilisé au choc des idées. Le développement de la

presse fut à la fois la conséquence et la cause de cette curiosité générale, ainsi que de la contestation qui se répandait graduellement dans la société. Vers le milieu du siècle, parut même une littérature de type populacier, dite «poissarde» (par analogie avec les marchands de poissons des Halles), destinée aux gens du peuple. Tous ces faits contribuèrent au mouvement de révolte qui explosa en 1789.

## 2 L'expansion du français en France

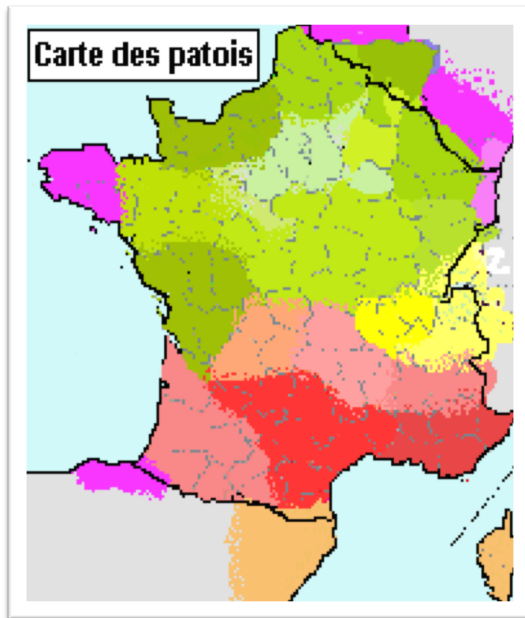
L'État ne se préoccupait pas plus au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'au XVII<sup>e</sup> de franciser le royaume. Les provinces nouvellement acquises, de même que les colonies d'outre-mer (Canada, Louisiane, Antilles), ne nécessitaient pas de politique linguistique, sauf à l'égard des autochtones, et d'ailleurs la politique d'assimilation fut vite mise au rancart. L'unité religieuse et l'absence de conflits inquiétaient davantage les dirigeants: l'administration du pays ne nécessitait pas la francisation des citoyens.

### 2.1 Le français populaire

On estime qu'à cette époque moins de trois millions de Français pouvaient parler ou comprendre le français, alors que la population atteignait les 25 millions. Néanmoins, la langue française progressait considérablement au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme en fait foi la répartition des francisants, des semi-patoisants et des patoisants à la toute fin du siècle alors que la Révolution était commencée.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le peuple **francisant** ne parlait pas «la langue du roy», mais un français populaire non normalisé, encore parsemé de provincialismes et d'expressions argotiques. Seules les provinces de l'Île-de-France, de la Champagne, de la Beauce, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et du Berry étaient résolument francisantes. Par contre, la plupart des gens du peuple qui habitaient la Normandie, la Lorraine, le Poitou et la Bourgogne étaient des **semi-patoisants**; les habitants de ces provinces pratiquaient une sorte de bilinguisme: ils parlaient entre eux leur patois, mais comprenaient le français.

Il est vrai que le «bon français» avait progressé au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment dans les pays d'oïl, en raison, entre autres, de la qualité, assez exceptionnelle pour l'époque, du réseau routier en France. En effet, grâce à cet instrument de centralisation desservant même les villages, les communications étaient facilitées et favorisaient le brassage des populations et des idées. La langue bénéficia de cette facilité; les usines et les manufactures virent affluer du fond des campagnes des milliers d'ouvriers qui se francisaient dans les villes; les marchands et les négociants voyageaient facilement d'une ville à l'autre, ce qui rapprochait leur parler local du français; un système de colporteurs se développa, et ceux-ci voiturèrent périodiquement des livres et des journaux français jusque dans les campagnes les plus éloignées. Dans pratiquement toutes les villes du Nord, le français était au moins compris. Les patois du Nord étaient, en réalité, assimilés au français comme des variantes régionales. Malheureusement, nous ne disposons que de fort peu de



documents pour témoigner des parlors régionaux de l'époque. Nous savons que l'idéal de l'«honnête homme» était en net recul et que le «bon usage» n'était plus celui de l'aristocratie, mais celui de la bourgeoisie parisienne, qui triomphera lors de la Révolution.

## 2.2 Les patois

Dans le sud de la France, les **patois** — le seul terme utilisé à l'époque pour désigner ce qu'on appelle aujourd'hui les «langues régionales de France» (*voir la carte*) — constituaient encore l'unique usage normal dans les campagnes durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle.

En effet, les nobles et les bourgeois, initiés au français durant le siècle précédent, continuaient d'employer leur patois ou leur langue régionale dans leurs relations quotidiennes. Pour eux, le français, essentiellement une langue seconde, restait la «langue du dimanche», c'est-à-dire la langue d'apparat utilisée dans les grandes cérémonies religieuses ou civiles.

La situation était identique en Bretagne et en Flandre, dans le nord-est, ainsi qu'en Alsace et en Franche-Comté, dans l'est.

Évidemment, l'emploi de ces «patois» demeurait socialement stigmatisé. Par exemple, l'article «Patois» dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 1751-1765), les auteurs n'y vont pas avec le dos de la cuillère:

**PATOIS (Gramm.). Langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces: chacune a son patois; ainsi nous avons le patois bourguignon, le patois normand, le patois champenois, le patois gascon, le patois provençal, etc. On ne parle la langue que dans la capitale.**

Le patois est alors considéré comme étant essentiellement la langue des paysans et des ouvriers. Il s'agit d'un usage dévalorisé et subalterne. Les seuls Français à parler le français relativement standardisé étaient ceux qui exerçaient le pouvoir, c'est-à-dire le roi et sa cour, puis les juristes, les officiers, les fonctionnaires et les écrivains. Mais le peuple de la région parisienne parlait encore son patois (surtout le briard, le beauceron et le percheron) ou encore un

français non normalisé, un français «poissard», «populacier», «grossier», très différent de celui de la Cour et des lettrés.

### 3 L'obstruction de l'école

L'école fut l'un des grands obstacles à la diffusion du français. L'État et l'Église estimaient que l'instruction était non seulement inutile pour le peuple, mais même dangereuse. Voici à ce sujet l'opinion d'un intendant de Provence (1782), opinion très révélatrice de l'attitude générale qu'on partageait alors face aux écoles:

**Non seulement le bas peuple n'en a pas besoin, mais j'ai toujours trouvé qu'il n'y en eût point dans les villages. Un paysan qui sait lire et écrire quitte l'agriculture sans apprendre un métier ou pour devenir un praticien, ce qui est un très grand mal!**

Dans l'esprit de l'époque, il apparaissait plus utile d'apprendre aux paysans comment obtenir un bon rendement de la terre ou comment manier le rabot et la lime que de les envoyer à l'école. Pour l'Église, le désir de conquérir des âmes à Dieu ne passait pas par le français; au contraire, le français était considéré comme une barrière à la propagation de la foi, et il fallait plutôt s'en tenir aux «patois» intelligibles au peuple. Sermons, instructions, confessions, exercices de toutes sortes, catéchismes et prières devaient être prononcés ou appris *en patois*.

De toute façon, il n'y avait pas ou fort peu de maîtres capables d'enseigner le français. La plupart des maîtres d'école étaient de «pauvres hères», des miséreux qui travaillaient moyennant une très faible rétribution et qui devaient souvent servir la messe, sonner les cloches ou faire office de sacristain, voire accomplir des tâches ménagères. S'ils connaissaient le français, cela ne voulait même pas signifier qu'ils pouvaient l'écrire. De plus, les manuels en français étaient rares et consistaient plutôt en livres de piété. On n'introduisit réellement l'enseignement de la grammaire, de l'écriture et de la lecture qu'en 1738, tout en conservant un système pédagogique complètement démodé: l'enfant devait se plier à la règle traditionnelle qui exigeait d'apprendre à lire *en latin d'abord*, avant de passer au français. Les années 1760 marquèrent néanmoins une progression de l'enseignement du français, notamment chez les garçons et encore à la condition de résider dans les villes. L'enseignement des filles demeurait très aléatoire, sauf chez les jeunes filles de conditions, qui pouvaient recevoir des leçons d'un précepteur. En 1780, la situation s'étant améliorée, on estime qu'à Paris 40 % des domestiques possédaient des livres en français. Il est certain que dans les campagnes il n'y avait que fort peu de livres en circulation. On estime que 90 % des hommes et 80 % des femmes pouvaient, dans les villes, signer un testament, donc en français.

Enfin, dans les collèges et universités, l'Église s'obstinait à utiliser son latin comme langue d'enseignement, langue qui demeurait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle la clé des carrières intéressantes. Dans de telles conditions, on ne se surprendra pas que l'école devint même la source principale de l'ignorance du français chez le peuple.

#### 4 L'amorce des changements linguistiques

Précisons quelques mots encore sur l'état de la langue standard, c'est-à-dire celle du roi. La norme linguistique commença à changer de référence sociale. On passa de «la plus saine partie de la Cour» de Vaugelas aux «honnêtes gens de la nation». L'usage des écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle ne montra pas de changements par rapport au XVII<sup>e</sup> siècle, mais la phrase (syntaxe) s'allégea encore. Peu de modifications apparurent également au plan de la prononciation, à l'exception de la restitution des consonnes finales dans des mots comme *finir, tiroir, il faut*, etc., remises à l'honneur grâce à l'écrit.

Dans l'orthographe, c'est à partir de 1740 que l'actuel accent aigu fut systématiquement utilisé en lieu et place de la graphie *es-*, par exemple dans *dépit* (ancienne graphie : *despit*). L'édition de 1762 du *Dictionnaire de l'Académie* consacra l'instauration de l'orthographe moderne et le principe définitif de l'origine étymologique des mots. L'appauvrissement du vocabulaire, noté au XVII<sup>e</sup> siècle, ne répondait plus à l'esprit encyclopédique du siècle des Lumières. Ce fut une véritable explosion de mots nouveaux, notamment de termes techniques savants, puisés abondamment dans le grec et le latin.

En 1787 et 1788 que l'abbé **Jean-François Féraud** (1725-1807) publia son *Dictionnaire critique de la langue française*. Le souci principal de son auteur était de fournir aux étrangers et aux Français des régions éloignées de France un guide complet de l'usage de la langue française. Pour ce faire, il fait mention et critique le bon usage des mots et des prononciations. On lit dans la préface de la première édition:

**Celui-ci est un vrai DICTIONNAIRE CRITIQUE, où la Langue est complètement analysée. C'est un Comentaire suivi de tous les mots, qui sont susceptibles de quelque observation; un Recueil, qui laisse peu à desirer; des Remarques, qui peüvent éclaircir les doutes et lever les difficultés, que font naître tous les jours les bizâres irrégularités de l'Usage. C'est la Critique des Auteurs et l'examen, la comparaison, critique aussi, des divers Dictionnaires. Nous ôsons croire qu'il réunit les avantages de tous, et qu'il y ajoute des utilités, qui ne se trouvent dans aucun.**

Dans ce dictionnaire, les doubles consonnes furent systématiquement éliminées (*dictionnaire, gramairre, aplication, diférent, persone, afirmatif, atention, , doner*, etc.), quitte à ajouter un accent si nécessaire (*anciène, viènent, aprènent*, etc.). On note aussi un accent sur certaines voyelles allongées : *phrâse, pâsser, faûsse, aûtre, chôse, encôre, ôser*, etc. Il demeure intéressant aujourd'hui de lire certains commentaires portant sur la prononciation qui était en train de changer. Féraud choisit de présenter les variations phonétiques en les annotant de façon particulière, comme on peut le constater dans l'article «CROIRE»:

**CROIRE**, v. n. et act. Faut-il prononc. *crêre*, ou *croâ-re*? Plusieurs admettent les deux prononciations; la 1<sup>re</sup>, pour la conversation: la 2<sup>d</sup>e pour le discours soutenu. Un habile homme interrogé, comment il falait prononcer ce mot, répondit: je *crais* qu'il faut prononcer, je *crois*. L'Ab. *Tallemant*, dans le *Recueil des Décisions de l'Acad. Franç.* (1698) dit que la prôse adoucit la prononciation

à plusieurs mots, comme **croire**, qu'elle prononce *craire*. La question est encôtre indécise: le plus sûr est de toujours prononcer *croâtre*, je *croâ*, nous *croa-ion*, etc. — On dit, dans l'*Ann. Lit.* "M. Retif de la Brétone écrit *craire* au lieu de *croire*, comme s'il était convenu généralement de prononcer de la première manière. Cette prononciation même n'est-elle pas ridicule, comme *endrait* pour *endroit*, *étrait* pour *étroit*, *fraid* pour *froid*, etc.

**CONJUG.** Je *crois*, nous *croyons*, ils *croient* (et non pas *croyent*, qui ferait deux syllabes, *croa-ient.*); je *croyais*, nous *croyions*, vous *croyiez*, ils *croyaient*. Je *crus*, j'ai *cru* (et non pas *crû*, avec l' acc. circ.) Je *croirai*, *croirais*; que je *croie*. (Pron. *croâ*, monos. et n'écrivez pas *croye*, qu'on prononcerait *croa-ie*, et qui serait dissyllabe.); que je *crus*, tu *crusse*, il *crut* (et non pas *crût*, avec l'accent.); *croyant*, *cru*.

**Rem. 1°.** L'*Académie* écrit à l'Imparfait comme au présent, nous *croyons*, vous *croyez*; c'est confondre un temps avec l'aûtre. Plusieurs Auteurs le font de même: "Nous *croyons* la chôse finie, mais le lendemain la scène changea. *Let. Édif.* Je crois qu' il faut écrire et prononcer, nous *croyions*.

**2°.** On écrivait aûtrefois je *creus*, tu *creus*, il *creut*. J'ai *creu*. Aujourd'hui on écrit, et l'on prononce~ je *crus*, etc. J'ai *cru*. Quelques-uns y mettent mal-à-propos un accent circ. sous prétexte de marquer la supression de l'e; mais cet accent n'est plus employé aujourd'hui, par ceux qui écrivent bien, que pour marquer les syllabes longues.

Par exemple, Féraud jugeait ridicules les prononciations de *fraid* ([frèd]) pour *froid* ou *étrait* ([étrèt]) pour *étroit*. Mais à l'article MOI on sait que *moi* ne se prononçait plus qu'en *moa* ([mwa]) et non plus *moé* [mwé] comme au Canada à la même époque et dans les milieux de la vieille aristocratie française.

De plus, l'infiltration étrangère se mit à déferler sur la France; la langue s'enrichit de mots italiens, espagnols et allemands, mais cet apport ne saurait se comparer à la «rage» pour tout ce qui était anglais: la politique, les institutions, la mode, la cuisine, le commerce et le sport fournissent le plus fort contingent d'anglicismes. Curieusement, les censeurs linguistiques de l'époque ne s'élevèrent que contre les provincialismes et les mots populaires qui pénétraient dans le français; ils croyaient que la langue se corrompait au contact des gens du peuple.

## 5 La «gallomanie» dans l'Europe aristocratique

Le français, qui va devenir avec la Révolution la «langue de la nation», n'était encore que la «langue du roy», c'est-à-dire celle des classes privilégiées et riches. Cette variété de français ne touchait pas seulement l'élite de France: elle avait saisi l'ensemble de l'Europe aristocratique. Toutes les cours d'Europe utilisaient le français: près de 25 États, de la Turquie au Portugal, en passant par la Russie, la Serbie et le Monténégro, la Norvège, la Pologne et, bien sûr, l'Angleterre. Le français restait la langue diplomatique universelle (de l'Europe) et celle qu'on utilisait dans les traités internationaux. Le personnage le plus

prestigieux de toute l'Europe, Frédéric II de Prusse, écrivait et s'exprimait en français: toutes les cours l'imitaient.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un aristocrate qui se respectait se devait de parler le français et c'était presque une honte que de l'ignorer. Par exemple, Gustave III de Suède (1746-1792) était très francophile et entretenait des relations privilégiées avec la France (du moins jusqu'à la Révolution française de 1789). Connaissant mieux le français que le suédois, il lisait dans leur version originale française les philosophes des Lumières. L'étiquette de la cour de Suède était une transposition de celle de Versailles, et on s'y habillait à la française. Frédéric II de Prusse et Catherine II de Russie fondèrent des académies dans leur pays sur le modèle de l'Académie française. En Suisse, le français avait pris de l'expansion et avait commencé à être reconnu à partir de 1738. Ce fut aussi le cas en Belgique, notamment en Wallonie et surtout après 1750 alors que Bruxelles délaissa le néerlandais au profit du français.

### 5.1 L'universalité du français

Ce sont les Anglais qui ont inventé le mot *gallomanie* – du latin *Gallus* («Gaulois») et *manie*, ce qui signifie «tendance à admirer aveuglément tout ce qui est français» – pour identifier cette mode qui avait saisi l'Europe aristocratique. **Voltaire** explique ainsi l'universalité du français en son temps, en se fondant sur les qualités internes du français:

**La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté, de délicatesse tous les objets de la conversation des honnêtes gens.**

Cette question de l'universalité de la langue française fit même l'objet d'un concours organisé par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin, auquel **Antoine de Rivarol** (1753-1801) prit part; son *Discours sur l'universalité de la langue française* (1783) fut couronné, *ex-quo* avec un Allemand du nom de **Johann Christoph Schwab** (1743-1821), un professeur à l'Académie de Stuttgart, que l'histoire a rapidement oublié. Rivarol avait déclaré notamment que «ce qui n'est pas clair n'est pas français; ce qui n'est pas clair est encore anglais, italien, grec ou latin». Il précise ainsi ce qu'il croyait être les causes de l'universalité du français:

**Mais cette honorable universalité de la langue française, si bien reconnue et si hautement avouée dans notre Europe, offre pourtant un grand problème. Elle tient à des causes si délicates et si puissantes à la fois que, pour les démêler, il s'agit de montrer jusqu'à quel point la position de la France, sa constitution politique, l'influence de son climat, le génie de ses écrivains, le caractère de ses habitants, et l'opinion qu'elle a su donner d'elle au reste du monde, jusqu'à quel point, dis-je, tant de causes diverses ont pu se combiner et s'unir pour faire à cette langue une fortune si prodigieuse.**

Aujourd'hui, il nous apparaît que la position de Rivarol était tout à fait simpliste et réductrice, dans la mesure où l'universalité de la langue française serait due



à son «génie», à la Constitution de la France ou son climat... Mais Rivarol a gagné le concours quand même! Les milieux aristocratiques et lettrés de l'Europe avaient appuyé Rivarol. Or, ce discours se voulait une tentative de stopper l'avancée de l'anglais.

De plus, Rivarol ne distinguait guère le français comme «langue véhiculaire», «langue maternelle» ou «langue seconde»; on ne sait donc pas de quel français il parlait. Aujourd'hui, on donnerait sans doute raison à son concurrent, Johann Christoph Schwab, lui qui croyait plutôt que la suprématie du français était due surtout aux conditions politiques, économiques ou militaires, non à des causes intrinsèques à la langue elle-même.

Il ne faut pas oublier non plus que le bouillonnement intellectuel d'une ville comme Paris avait favorisé le français comme langue de communication dans les échanges des idées. Des intellectuels comme Voltaire, Diderot, Montesquieu et J.-J. Rousseau furent des agents d'expansion du français dans toute l'Europe. Rousseau était lu en Grande-Bretagne, Montesquieu et Diderot en Hollande, Voltaire dans toute l'Europe.

Par ailleurs, Rivarol n'avait pas répondu à la troisième question posée par le jury du concours: «Peut-on présumer que la langue française conserve cette prérogative de l'universalité en Europe?» Mais Schwab y avait répondu:

**Les autres langues qui sont en concurrence avec la langue française ne peuvent enlever à cette langue le rang qu'elle occupe que dans les cas suivants: il faudrait ou qu'elle vînt à s'altérer, ou que la culture d'esprit fût négligée dans la nation qui la parle, ou que cette nation perdît de son influence politique, ou que sous ces trois rapports une nation voisine reçût un accroissement proportionnel.**

À cette époque des pays comme la Grande-Bretagne, la Hollande, la Russie, la Suède, la Prusse, l'Espagne, etc., empruntaient des centaines de mots à la langue française. La plupart des têtes couronnées (Frédéric II de Prusse, Catherine II, Marie-Thérèse d'Autriche, Gustave III de Suède, etc.) apprenaient le français et l'utilisaient dans leurs correspondances.

Le cas de Gustave III, roi de Suède de 1771 à 1792, fut même exceptionnel. Ce dernier connaissait mieux le français que le suédois. Grand admirateur de Voltaire, Gustave III lisait dans leur version originale française les philosophes des Lumières. L'étiquette à la cour de Suède était même une transposition de celle de Versailles et on s'y habillait à la française. Ayant reçu une éducation française, Gustave III fut l'un des plus francophiles rois d'Europe. Quoi qu'il en soit, le concours sur l'universalité de la langue française de 1782-1784 s'est avéré le début du déclin de cette langue.

## **5.2 Des réserves à la prétendue universalité du français**

Plusieurs contemporains de Rivarol ne se sont pas gênés pour critiquer le *Discours sur l'universalité de la langue française*. Par exemple, l'Allemand **Peter Villaume** (1746-1825), cité dans *Le Mercure de France* d'août 1785, affirmait que le français était plutôt une langue «timide, lourde et peu

abondante». Il croyait même que «ce n'est pas par elle-même que la langue française a obtenu l'universalité dont elle jouit». Quant au Lyonnais **Étienne Mayet**, il considérait que le français était inférieur à l'allemand et qu'il était une langue pleine de bizarreries dans son orthographe et sa prononciation: «Il n'y a peut-être point de langue qui présente plus d'irrégularités et de bizarreries dans la syntaxe d'usage que la langue française» (cité dans *Le Mercure de France* d'août 1785). De tels points de vue sur les langues sont éminemment relatives, mais les esprits critiques considéraient plutôt que le dynamisme politique, économique et militaire de la France avait contribué à la valorisation du français. La politique très agressive de Louis XIV était souvent évoquée comme un élément indiscutable. Mais **Johann Christoph Schwab** avait aussi prédit que l'anglais, malgré «son manque d'attrait», allait voir changer sa situation, lorsque la Grande-Bretagne acquerrait son «prodigieux empire» en Amérique:

**Ceci ne doit s'entendre que de l'Europe, car la langue anglaise peut, en suivant le rapport des accroissements de l'Amérique septentrionale, y acquérir un empire prodigieux.**

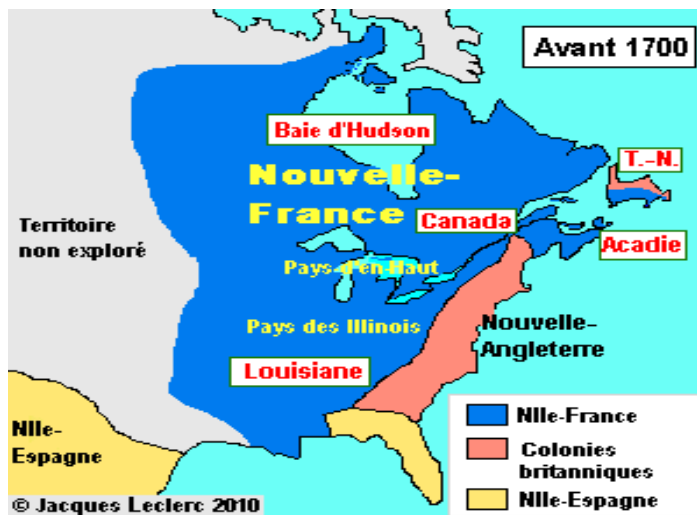
En effet, après la perte de son Empire en Amérique, la France sera écartée pour longtemps de la scène internationale.

Néanmoins, la plupart des traités internationaux en Europe furent rédigés en français, parfois en français et en latin. Avec le traité de Paris de 1763, seul le français fut utilisé dans tous les autres traités, même si la France avait perdu la guerre. Évidemment, aucun décret ni aucune loi ne fut adopté pour faire du français une langue diplomatique. Ce fut simplement une question d'usage entre les États européens. Ce statut non officiel ne fut jamais contesté jusqu'au traité de Versailles de 1919, qui allait mettre fin à la Première Guerre mondiale.

## **6 Le début de l'anglomanie**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à partir des années 1740, la France vivait une période d'anglomanie. L'avènement du parlementarisme anglais suscitait beaucoup d'intérêt en France encore aux prises avec la monarchie absolue. Des «philosophes» français, tels Montesquieu (1669-1755) et Voltaire (1694-1778), se rendaient en Angleterre et revenaient dans leur pays en propageant de nouveaux mots. C'est à cette époque que le français emprunta de l'anglais les mots *motion*, *vote*, *session*, *jury*, *pair*, *budget* (< ancien français: *bougette* «petit sac»), *verdict*, *veto*, *contredanse* (< country-dance), *partenaire* (< partner), *paquebot* (< packet-boat), *rosbif*, *gigue*, etc. La 5<sup>e</sup> édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, qui sera publiée en 1798, alors que l'Académie était dissoute depuis le 8 août 1793 par la Convention nationale, faisait figurer une soixantaine de nouveaux emprunts à l'anglais.

Déjà, l'anglais avait commencé à concurrencer le français comme langue véhiculaire. Après 1763, la perte du Canada, de la Louisiane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Dominique, de la Grenade, de Tobago, de



Sainte-Lucie, de Saint-Vincent et de Pondichéry, la France n'intervint à peu près plus en Europe. La chute de la Nouvelle-France constituait la plus grande perte de l'histoire de France, qui finit par être écartée de la scène internationale au profit de la Grande-Bretagne, laquelle accrut sa richesse économique et sa prépondérance grâce à la maîtrise des mers et à sa

puissance commerciale.

Face à des personnalités de premier plan comme Frédéric II de Prusse, Marie-Thérèse d'Autriche, le premier ministre britannique William Pitt (dit le Second) et bientôt Catherine II de Russie, le roi Louis XV de France apparaissait d'autant plus faible qu'il était aux prises avec une grave crise religieuse, parlementaire et financière, sans oublier les errements de Mme de Pompadour.

Dans ces conditions, le français ne pouvait prendre que du recul, d'abord en Amérique, puis en Europe et ailleurs dans le monde. Certes, le français continuera d'être utilisé au Canada et en Louisiane, mais il régressera sans cesse au profit de l'anglais. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'anglomanie commençait en Europe et allait reléguer le français en seconde place.

Nous savons aujourd'hui que l'expansion d'une langue n'a rien à voir avec ses qualités internes; les arguments de Rivarol ne résisteraient pas à l'analyse en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. La position du français au XVII<sup>e</sup> siècle fascinait bien des esprits régnants et exerçait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle une séduction certaine. Le latin étant tombé en désuétude, le français l'avait remplacé comme langue de vulgarisation scientifique. Aucune autre langue ne pouvait rivaliser avec le français pour la quantité et la qualité des publications, traductions ou journaux. Non seulement le français servit comme instrument de communication international en Europe, au surplus normalisé et codifié, mais il constitua également un moyen d'identification pour les gens instruits. Connaître le français, c'était faire preuve de son appartenance au cosmopolitisme de son temps et, par le fait même, de son rang. Ce n'est pas un hasard si plusieurs «pères de l'Indépendance» américaine, dont Benjamin Franklin, John Adams, Thomas Jefferson, Robert Livingston, etc., seront des francophiles bilingues ou polyglottes.

Durant encore de longues années, le sentiment de la perfection du français fera partie des idées largement répandues en France. Pour sa part, **John Adams** (1735-1826), qui deviendra un jour président des États-Unis, écrivait le 5 septembre 1780 dans une lettre au président du Congrès:

**L'anglais est destiné, au cours du prochain siècles et des siècles suivants, à être plus généralement la langue du monde que le latin l'était en dernier ou le français à l'époque présente. La raison de cela est évidente, parce que la population croissante en Amérique et ses relations et ses écrits universels avec toutes les nations auront pour effet, en cela facilité par l'influence de l'Angleterre dans le monde, qu'elle soit grande ou petite, d'imposer sa langue comme emploi généralisé, malgré tous les obstacles qui peuvent être jetés sur son chemin, s'il doit y en avoir.**

En Europe, personne n'aurait pu croire que le «français de Louis XIV» serait un jour déclassé par l'anglais, mais John Adams, en 1780, avait vu juste au sujet de l'anglais en Amérique! Quoi qu'il en soit, cet idéal de perfection aristocratique prêté au français ne pouvait pas durer, car la réalité allait se charger de ramener le français à ce qu'il devait être: une langue parlée par de vraies personnes faisant partie de la masse des Français, des Canadiens et des Acadiens, non par des aristocrates et des lettrés numériquement fort minoritaires. Le français demeura, durant un certain temps encore, par-delà les nationalités, une *langue de classe* à laquelle toute l'Europe aristocratique s'était identifiée. Cette société privilégiée restera figée de stupeur lorsque éclatera la Révolution française, qui mettra fin à l'*Europe francisante*.

## Chapitre 8 La Révolution française: la langue nationale(1789-1870)

### 1. Les multiples changements de régime

### 2. La guerre aux «patois» sous la Révolution

La «tour de Babel» dialectale

Le rapport Grégoire

La terreur linguistique

### 3. La langue française de la bourgeoisie

Le calendrier

Les poids et mesures

La toponymie et les prénoms

Les résistances à la francisation

### 4. L'instruction publique

L'imposition du français

La réforme de l'orthographe

Vers une langue nationale

### 5. Le retour au conservatisme sous Napoléon

Le conservatisme linguistique

Les retombées politiques sur le français

### 6. Conservatisme et libéralisme (1815-1870)

Le conservatisme scolaire

La persistance de la diversité linguistique

Le libéralisme littéraire

L'enrichissement du vocabulaire

La récupération politique

## 1 Les multiples changements de régime

- 1789-1799: la Révolution française
- 1799-1814: le Consulat et l'Empire
- 1814-1830: la Restauration
- 1830-1848: la monarchie de Juillet
- 1848-1852: la II<sup>e</sup> République
- 1852-1870: le Second Empire

La période 1789-1870 en fut une d'agitation et de changement de régimes (voir le tableau de gauche) à un point tel que les Britanniques disaient que la Constitution française était une sorte de «périodique». Cette période marqua aussi le triomphe de la bourgeoisie, qui s'installait au pouvoir. Cette période d'instabilité commença avec la Révolution, alors que le français devint aussitôt «la langue de la Révolution française». Après le règne quasi militaire de Napoléon, ce fut le retour à la monarchie (la Restauration) qui, cette fois, était établie sur des bases constitutionnelles. Puis ce fut la II<sup>e</sup> République, suivie d'un autre régime autoritaire lors du Second Empire de Napoléon III. La France se stabilisa avec la proclamation de la III<sup>e</sup> République en 1870.

Pendant cette période, la Grande-Bretagne exerça sa suprématie non seulement en Europe, mais en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique. Ailleurs, on assista à l'expansion de la Russie, à l'indépendance de la Belgique, de la Grèce (contre les Turcs), de la Bulgarie et de la Serbie, ainsi qu'à l'unification de l'Italie et à celle de l'Allemagne. Pendant que l'Amérique se décolonisait, les grandes puissances européennes prirent possession de l'Afrique.

Par ailleurs, certaines innovations comme les chemins de fer, la navigation à vapeur, l'électricité, le téléphone, eurent un effet considérable, soit sur l'unification linguistique à l'intérieur des États, dont la France, soit sur la pénétration des langues les unes par les autres. L'amorce de l'industrialisation et de l'urbanisation entraîna des conséquences similaires.

À la veille de la Révolution, la France était encore le pays le plus peuplé d'Europe (26 millions d'habitants) et l'un des plus riches. Néanmoins, tout ce monde paraissait insatisfait. Les paysans formaient 80 % de la population et assumaient la plus grande partie des impôts royaux, sans compter la dîme due à l'Église et les droits seigneuriaux, alors qu'ils recevaient les revenus les plus faibles. La bourgeoisie détenait à peu près tout le pouvoir économique, mais elle était tenue à l'écart du pouvoir politique. Pendant ce temps, la noblesse vivait dans l'oisiveté, et l'Église possédait 10 % des terres les plus riches du pays.

En 1763, le ministre des Finances de Louis XVI, Charles-Alexandre de Calonne, fit promulguer une loi visant à faire payer des impôts aux propriétaires fonciers. Il faut dire que la guerre contre la Grande-Bretagne en Amérique avait coûté au Trésor français plus d'un milliard de livres tournois, soit l'équivalent de huit milliards d'euros d'aujourd'hui (ou de dix milliards de dollars US). Une somme colossale qui avait ruiné la France! Comme si ce n'était pas assez, l'effort du roi de France ne permit même pas de récupérer le Canada. Le nouvel impôt destiné à renflouer les caisses de l'État fut évidemment fort mal accueilli

par les détenteurs de privilèges en France; ceux-ci s'opposèrent à cette loi. Devant cet échec, Louis XVI convoqua en août 1788 les états généraux, c'est-à-dire l'assemblée censée représenter le pays en trois tiers : la noblesse, le clergé et le peuple (le tiers état). Le tiers état exigea l'élaboration d'une constitution pour le pays (selon le modèle inspiré des États-Unis), l'abolition des droits féodaux et des impôts injustes. Rien qui puisse renflouer les caisses de l'État!

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les révoltes populaires aient fini par éclater, d'autant plus qu'elles avaient été préparées par la classe bourgeoise depuis longtemps. Le 11 septembre 1789, les députés de l'Assemblée constituante, réunis pour délibérer sur le droit de veto accordé au roi Louis XVI, se répartirent spontanément de part et d'autre du président : à gauche, les opposants au veto (révolutionnaires et libéraux), à droite les partisans du roi (royalistes et réactionnaires). Depuis lors, cette répartition des députés par affinités marqua partout dans le monde les clivages entre une droite, réputée conservatrice, et une gauche, réputée révolutionnaire ou réformiste.

Puis le peuple — les sans-culottes — prit la Bastille le 14 juillet 1789, s'empara le 10 août 1792 des Tuileries, la demeure du roi. Il fit exécuter Louis XVI le 21 janvier 1793 (après un simulacre de procès) sur la place de la Révolution (précédemment appelée «place Louis XV», aujourd'hui «place de la Concorde»). Si c'est le peuple qui, en définitive, fit la Révolution, c'est la bourgeoisie qui s'appropriera le pouvoir. La période révolutionnaire mit en valeur le sentiment national, renforcé par la nécessité de défendre le pays contre les armées étrangères appelées par les nobles en exil qui n'acceptaient pas leur déchéance.

## 2 La guerre aux «patois» sous la Révolution (1789-1799)

Ce mouvement de patriotisme s'étendit aussi au domaine de la langue. Pour la première fois, on associa *langue* et *nation*. Désormais, la langue devint une affaire d'État: il fallait doter d'une langue nationale la «République unie et indivisible» et élever le niveau des masses par l'instruction ainsi que par la diffusion du français. Or, l'idée même d'une «République unie et indivisible», dont la devise était «Liberté, Fraternité et Égalité pour tous», ne pouvait se concilier avec le morcellement linguistique et le particularisme des anciennes provinces. On aurait pu s'attendre, au contraire, que la Révolution puisse se montrer ouverte aux patois, aux usages non normalisés et aux variétés «basses» de la langue. Il y a bien eu quelques Français qui ont tenté de promouvoir les langues locales, comme ce fut le cas de **Jean-François Marmontel** (1723-1799), un encyclopédiste et grammairien célèbre en son temps:

**Dans cette espèce d'aristocratie composée de deux puissances souvent contraires l'une à l'autre, on ne savait à laquelle obéir. Le peuple, dit-on, s'exprime ainsi. Eh bien, alors, le peuple s'exprime noblement. [...] Par quelle vanité voulons-nous que, dans... notre**

**«langue», tout ce qui est à l'usage du peuple contracte un caractère de bassesse et de vileté? Faut-il qu'une reine dise bonjour en d'autres termes qu'une villageoise?**

La démocratisation de la France ira jusqu'à donner naissance à l'égalité de tous les locuteurs du français. Mais l'utopie égalitaire ne dura pas. Rien ne s'est passé ainsi. Les individus qui ont fait la Révolution étaient le produit de l'Ancien Régime. Ils disposaient d'une solide éducation classique et ils savaient s'exprimer oralement. Lorsqu'il était temps de parler en public, ces bourgeois instruits ont su puiser dans la littérature des Lumières les idées, les mots, les phrases et les éléments de discours qu'il leur fallait pour impressionner les foules. Pour ce faire, ils ont eu recours à l'éloquence, que ce soit dans les discours de contestation, de dénonciation ou de revendication. Alors que le XVIII<sup>e</sup> siècle monarchique et absolutiste avait muselé la parole des individus, la Révolution permettait aux révolutionnaires de la libérer, suivant en cela le modèle des parlementaires britanniques et des assemblées américaines, ces dernières aboutissant à la Révolution à partir de 1776. En même temps, la marque de la langue anglaise sur le vocabulaire français se fera de façon plus insistante, car les institutions britanniques et américaines ont exercé une fascination certaine chez les Français.

## **2.1 La «tour de Babel» dialectale**

Pour les populations du royaume de France, le français restait largement une «langue étrangère». Au début de la Révolution, les dirigeants affichèrent une politique linguistique qui témoignait d'une grande tolérance à l'égard des patois ou des langues régionales. Comme il s'agissait de propager les idées révolutionnaires, il paraissait normal de les véhiculer dans les langues que les gens comprenaient. Loin d'imposer aux citoyens la langue de feu le roi, la République se voulait plurilingue et s'exprimait dans les diverses langues des Français.

Le 14 janvier 1790, sur proposition du député **François-Joseph Bouchette** (1735-1810), l'Assemblée nationale française décidait de «faire publier les décrets de l'Assemblée dans tous les idiomes qu'on parle dans les différentes parties de la France». Et le député Bouchette de dire: «Ainsi, tout le monde va être le maître de lire et écrire dans la langue qu'il aimera mieux.» C'est à partir de Paris qu'on rédigea des traductions des différents décrets destinés à la population. Des bureaux départementaux, par exemple en Alsace, en Lorraine et en Bretagne, furent créés pour traduire sur place divers textes. En novembre 1792, la Convention chargea une commission afin d'accélérer les traductions. De cette façon, la République croyait qu'il fallait recourir au multilinguisme parce que toutes les langues de France avaient droit de cité. Toutefois, la traduction fut rapidement abandonnée devant le manque de traducteurs, les coûts financiers et l'absence réelle de vouloir conserver les langues régionales qu'on appelait alors les «patois».

Aussitôt, les patois devinrent l'objet d'une attaque en règle! Les révolutionnaires bourgeois ont même vu dans les patois un obstacle à la propagation de leurs idées. **Bertrand Barère** (1755-1841), membre du Comité de salut public (8



pluviôse an II), l'organe de gouvernement révolutionnaire mis en place par la Convention nationale en avril 1793, déclencha une véritable offensive en faveur de l'existence d'une langue nationale :

**La monarchie avait des raisons de ressembler à la tour de Babel; dans la démocratie, laisser les citoyens ignorants de la langue nationale, incapables de contrôler le pouvoir, c'est trahir la patrie... Chez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous.**

Chez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous! Il ne suffisait pas seulement de favoriser le français, mais aussi de supprimer toute autre langue parlée par les citoyens. Dans son *Rapport du Comité de salut public sur les idiomes* (voir le texte complet) qu'il présenta devant la Convention du 27 janvier 1794, **Bertrand Barère** s'exprimait ainsi au sujet des «jargons barbares» et des «idiomes grossiers» qui ne peuvent plus servir que les «fanatiques» et les «contre-révolutionnaires»:

**Combien de dépenses n'avons-nous pas faites pour la traduction des lois des deux premières assemblées nationales dans les divers idiomes de France! Comme si c'était à nous à maintenir ces jargons barbares et ces idiomes grossiers qui ne peuvent plus servir que les fanatiques et les contre-révolutionnaires!**

Bertrand Barère, membre du Comité pour le salut public, n'était pas le seul à penser ainsi. La plupart des membres de la classe dirigeante développaient des idées similaires. Dans certains pays, un politicien qui tiendrait de tels propos en public aujourd'hui se ferait certainement rabrouer, à défaut de se faire lyncher. On imagine mal qu'un président de la Confédération suisse, un premier ministre belge ou canadien, ou un président de la République finlandaise puisse faire de telles affirmations à ses concitoyens. Ce serait un tollé.

## **2.2 Le rapport Grégoire**

L'abbé **Henri-Baptiste Grégoire** (1750-1831), ancien évêque de Blois, demeure certainement l'une des principales figures dominantes de la Révolution française. Devant le Comité de l'Instruction publique, l'abbé Grégoire déclarait, le 30 juillet 1793:

**Tous les jours, rentrés dans le sein de leur famille, dans les longues soirées des hivers surtout, la curiosité des parents et l'empressement des enfants, de la part de ceux-ci l'avidité de dire, de la part de ceux-là le désir d'entendre, feront répéter la leçon et retracer des faits qui seront le véhicule de la morale ; ainsi l'émulation acquerra plus de ressort, ainsi l'éducation publique sera utile, non seulement à ceux qui font l'apprentissage de la vie, mais encore à ceux qui ont atteint l'âge mûr ; ainsi**

**l'instruction et les connaissances utiles, comme une douce rosée, se répandront sur toute la masse des individus qui composent la nation, ainsi disparaîtront insensiblement les jargons locaux, les patois de six millions de Français qui ne parlent pas la langue nationale. Car, je ne puis trop le répéter, il est plus important qu'on ne pense en politique d'extirper cette diversité d'idiomes grossiers, qui prolongent l'enfance de la raison et la vieillesse des préjugés. Leur anéantissement sera plus prochain encore, si, comme je l'espère, vingt millions de catholiques se décident à ne plus parler à Dieu sans savoir ce qu'ils lui disent, mais à célébrer l'office divin en langue vulgaire.**

Soulignons le terme «extirper» appliqué aux «idiomes grossiers» qui prolongent «l'enfance de la raison» et «la vieillesse des préjugés». Ce sont là des termes extrêmement forts destinés à dévaloriser les patois. Une fois la monarchie abolie, parler français, c'était affermir la démocratie; oublier les patois, c'était s'affranchir de la domination et de la dépendance.

L'abbé Grégoire fut l'un des plus ardents pourfendeurs des patois durant la Révolution. Il commença une enquête sur les patois le 13 août 1790; il reçut seulement 49 réponses qui se sont étalées jusqu'en 1792. On peut lire le **questionnaire de l'abbé Grégoire** lorsqu'il fit son enquête sur la situation linguistique en France [en cliquant ICI](#), s.v.p.

Deux ans plus tard (1794), il remettait un **rapport** de 28 pages sur «la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française»: *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Si Grégoire a rédigé son rapport, c'est parce que la question de la langue apparaissait comme centrale dans la politique révolutionnaire. Grégoire dénonçait la situation linguistique de la France républicaine qui, «avec trente patois différents», en était encore «à la tour de Babel», alors que «pour la liberté» elle formait «l'avant-garde des nations».

L'abbé Grégoire déclara notamment que **la France n'avait plus de provinces**, mais qu'elle avait encore trente patois qui en rappelaient les noms:

**Nous n'avons plus de provinces, et nous avons encore environ trente patois qui en rappellent les noms.**

**Peut-être n'est-il pas inutile d'en faire l'énumération : le bas-breton, le normand, le picard, le rouchi ou wallon, le flamand, le champenois, le messin, le lorrain, le franc-comtois, le bourguignon, le bressan, le lyonnais, le dauphinois, l'auvergnat, le poitevin, le limousin, le picard, le provençal, le languedocien, le velayen, le catalan, le béarnais, le basque, le rouergat et le gascon ; ce dernier seul est parlé sur une surface de 60 lieues en tout sens.**

Au nombre des patois, on doit placer encore l'italien de la Corse, des Alpes-Maritimes, et l'allemand des Haut et Bas-Rhin, parce que ces deux idiomes y sont très-dégénérés.

Enfin les nègres de nos colonies, dont vous avez fait des hommes, ont une espèce d'idiome pauvre comme celui des Hottentots, comme la langue franque, qui, dans tous les verbes, ne connaît guère que l'infinitif.

Évidemment, tous ces «patois» sont perçus par l'abbé Grégoire de façon très péjorative. Pour lui, des langues telles le corse, le vivaro-alpin des Alpes et le francique de la région du Rhin sont des idiomes «très-dégénérés», rien de moins. Les «nègres» des colonies parleraient un «idiome pauvre... comme la langue franque». L'abbé Grégoire ignorait totalement non seulement la langue franque des Francs, mais il ignorait aussi que les «nègres» parlaient une langue mixte, le créole. Quoi qu'il en soit, Grégoire ne nous a jamais fait part de ses critères de «dégénérescence» d'une langue. Il suffisait seulement que ce ne soit pas du français.

Avec une sorte d'effarement, l'abbé Grégoire révéla dans son rapport de juin 1794 qu'on ne parlait «exclusivement» le français uniquement dans «environ 15 départements» (sur 83). Il lui paraissait paradoxal, et pour le moins insupportable, de constater que moins de trois millions de Français sur 25 parlaient la langue nationale, alors que celle-ci était utilisée et unifiée «même dans le Canada et sur les bords du Mississippi». Après avoir constaté l'extrême variété des langages, Grégoire mentionnait «qu'au moins six millions de Français, surtout dans les campagnes ignorent la langue nationale [...] et qu'un nombre égal est à peu près incapable de soutenir une conversation suivie» et qu'en définitive le nombre de ceux qui la parlent «purement» n'excède pas trois millions (sur 28 millions d'habitants).

Étant donné que l'abbé Grégoire n'a jamais transmis sa méthode de calcul, il est fort probable que la situation linguistique soient même en dessous de la réalité, car près de soixante-dix ans plus tard une statistique de 1863 comptabilisait encore 7,5 millions de Français ignorant la langue nationale (sur près de 38 millions d'habitants).

En somme, en 1789, le français était encore une langue officielle parlée par une minorité ! À la suite de son **rapport** (*voir le texte complet*), la Convention adopta le décret suivant :

## Décret

**La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publique, décrète :**

**Le Comité d'instruction publique présentera un rapport sur les moyens d'exécution pour une nouvelle grammaire et un vocabulaire nouveau de la langue française. Il présentera des vues sur les changements qui en faciliteront l'étude et lui donneront le caractère qui convient à la langue de la liberté.**

**La Convention décrète que le rapport sera envoyé aux autorités constituées, aux Sociétés populaires et à toutes les communes de la République.**

Cependant, le décret de la Convention n'a jamais été appliqué. Comme quoi il est plus facile de changer de régime politique que la règle des participes passés. Puis le Comité de salut public réaffirma, dans la circulaire no 72 du 28 prairial an II (16 juin 1794), la nécessité de supprimer les «dialectes»: «Dans une République une et indivisible, la langue doit être une. C'est un fédéralisme que la variété des dialectes, il faut le briser entièrement.»

**2.3 La terreur linguistique** À partir de 1793, les révolutionnaires s'attribuèrent le droit d'éliminer leurs concitoyens au nom du progrès pour l'humanité. Ce fut la politique soumise au principe de la fin justifiant les moyens. Un discours se développa dans lequel le terme *langue* restait l'apanage exclusif du français appelé «notre langue». Tout ce qui n'est pas français devait s'appeler *patois* ou *idiomes féodaux*. La Révolution fit tout pour s'approprier les symboles de l'unité nationale. Le 8 août 1793, la Convention nationale supprimait toutes les académies et sociétés littéraires officielles, dont la célèbre Académie française (fondée en 1635 par Richelieu) qui sera transformée en un Institut national en 1794. Il en fut ainsi de l'Académie de peinture et sculpture (fondée par Mazarin en 1648), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (fondée par Colbert en 1664), de l'Académie des sciences (fondée par Colbert en 1666), de l'Académie de musique (fondée la même année) et de l'Académie d'architecture (fondée en 1671).

Deux ans auparavant, **Talleyrand** avait proposé le décret suivant:

### **Article 1**

**Les Académies et sociétés savantes entretenues aux frais du Trésor public, les chaires établies à Paris au Jardin du roi, au Collège royal, à celui de Navarre, à l'Hôtel des Monnaies, au Louvre, au Collège des Quatre-Nations, pour l'enseignement de la littérature, des mathématiques, de la chimie et de quelques parties de la physique, de l'histoire naturelle, et de la médecine, seront supprimées, et il y sera suppléé comme il suit.**

### **Article 2**

**Il sera établi à Paris un grand institut, qui sera destiné au**

## **perfectionnement des lettres, des sciences et des arts.**

[...]

Enfin, l'article 1<sup>er</sup> du décret de 1793 se lira comme suit: «Toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation sont supprimées.»

Par la suite, la Révolution se vit dans la nécessité d'imposer le français par des décrets rigoureux à travers toute la France, par la force si nécessaire. Sous **Robespierre**, le décret du 2 thermidor, an II (20 juillet 1794) sanctionna la *terreur linguistique*. À partir de ce moment, les patois locaux furent pourchassés. Cette loi «linguistique» nous donne par ailleurs une bonne idée des intentions des dirigeants révolutionnaires:

### **Article 1<sup>er</sup>**

**À compter du jour de la publication de la présente loi, nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française.**

### **Article 2**

**Après le mois qui suivra la publication de la présente loi, il ne pourra être enregistré aucun acte, même sous seing privé, s'il n'est écrit en langue française.**

### **Article 3**

**Tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du Gouvernement qui, à dater du jour de la publication de la présente loi, dressera, écrira ou souscrira, dans l'exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes généralement quelconques conçus en idiomes ou langues autres que la française, sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle de sa résidence, condamné à six mois d'emprisonnement, et destitué.**

### **Article 4**

**La même peine aura lieu contre tout receveur du droit d'enregistrement qui, après le mois de la publication de la présente loi, enregistrera des actes, même sous seing privé, écrits en idiomes ou langues autres que le français.**

Après avoir fait guillotiner plus de 17 000 opposants à son régime, Maximilien de Robespierre lui-même fut mené à la guillotine lors d'un coup d'État contre-révolutionnaire. En raison de la chute de Robespierre, le décret fut suspendu quelques semaines plus tard (en septembre), jusqu'à la diffusion d'un nouveau rapport sur cette matière par des «comités de législation et d'instruction publique». D'autres décrets remplacèrent celui de juillet 1794. Quoi qu'il en soit, ces mesures répressives ne furent jamais efficaces.

Évidemment, une politique linguistique qui se donne comme objectif de faire changer la langue de plusieurs millions de personnes ne peut espérer aboutir à un résultat satisfaisant en quelques années. De fait, la pression que les autorités révolutionnaires tenteront d'exercer sera revue à la baisse pour revenir aux pratiques anciennes. Il faudra attendre au XIX<sup>e</sup> siècle et des décennies d'instruction obligatoire pour mettre en œuvre les politiques proposées par l'abbé Grégoire.

### **3 La langue française de la bourgeoisie**

Quant au *code* du français, c'est-à-dire la langue elle-même, il ne changea pas beaucoup au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le français populaire ne remplaça pas la langue

aristocratique, car c'est la bourgeoisie qui imposa sa variété de français, pas le peuple. Or, cette variété n'était pas fondamentalement différente de celle de l'Ancien Régime. La seule influence populaire concernait la prononciation de l'ancienne diphtongue *-oi* qui, de *wé* (dans *loi*), passa à *wa*. Bref, c'est la prononciation qui se modifia le plus, avec le vocabulaire administratif. La Révolution française a apporté de nouveaux mots et des significations nouvelles pour rendre compte d'un «monde nouveau». Les mots *patrie*, *nation*, *peuple*, *fraternité*, etc., ont fait l'objet de connotations quasi religieuses. Les appellations de *Monsieur/Madame*, furent remplacées par *Citoyen/Citoyenne*. Le 8 novembre 1793, on institua par décret la règle du tutoiement (*Décret sur le tutoiement obligatoire*) en s'inspirant de la Rome antique; on voulait ainsi marquer l'égalité de tous les citoyens entre eux, mais le décret sera aboli dès juin 1795. Puis il fallut changer le calendrier romain, trop religieux, et le système des poids et mesures, sans oublier la toponymie et les prénoms associés à l'Ancien Régime. Cependant, le «tutoiement révolutionnaire» et le titre égalitariste de *citoyen/citoyenne* à la place de *monsieur/madame* ne persistèrent pas.

Quant au vocabulaire, il subit un certain remue-ménage en raison des nouvelles réalités politiques et sociales. Tout le vocabulaire politique administratif se modifia avec la disparition des mots relatifs à l'Ancien Régime et la création de mots nouveaux ou employés avec un genre nouveau. Certains mots sont restés, d'autres, non: *Assemblée nationale*, *contre-révolutionnaire*, *antipatriotisme*, *anti-aristocratique*, *patriotiquement*, *concordat*, *convention*, *anticonstitutionnaire*, *antipopulaire*, *pacte républicain*, etc.

Exemple de mots (1)	Sens particulier
<b>soit-disant</b>	«personne qui se dit...»
<b>ci-devant</b>	«ancien noble» après l'abolition des privilèges
<b>Prétendu</b>	«personne qui passe pour ce qu'elle n'est pas»
<b>Affameur</b>	«qui affame le peuple»
<b>Cocardier</b>	«qui a l'esprit chauvin»
<b>modérantisme</b>	«d'opinion modérée» (péjoratif)
<b>Alguacil</b>	«agent de police» (ironiquement)
<b>pousse-cul</b>	«agent de police subalterne qui conduit les citoyens en prison»
<b>suffrage censitaire</b>	«hommes âgés de plus de 25 ans et payant des impôts»
<b>robinocrate</b>	de «robins»: «gens de robe» ou «clergé»
<b>Feuilliste</b>	«personne qui écrit des feuilles périodiques» (péjoratif),
<b>opineur de la culotte</b>	«pro-aristocrate»
<b>Gangrené</b>	«corrompu»
<b>sans-culottes</b>	«républicain»
<b>Népotisme</b>	«favoritisme»
<b>Nation</b>	«État»
<b>réfractaires</b>	«religieux qui, ayant refusé de prêter serment à la République, prient le maquis»
<b>Tricolore</b>	drapeau français

Malgré tout, le français ne fut pas envahi par des mots «populaires», sauf de façon exceptionnelle (*pousse-cul*). Après tout, c'est la bourgeoisie qui dirigeait

les assemblées délibérantes, qui orientait les débats, qui alimentait les idées révolutionnaires et qui contrôlait le pouvoir dont le peuple était écarté.

### 3.1 Le calendrier

#### Signification des mois

**Germinal** : mois où les plantes germent **Florial** : mois des fleurs **Prairial** : mois des prés **Messidor** : mois des moissons **Thermidor** : mois des chaleurs **Fructidor** : mois des fruits **Vendémiaire** : mois des vendanges **Brumaire** : mois des brumes **Frimaire** : mois des frimas **Nivôse** : mois des neiges **Pluviôse** : mois des pluies **Ventôse** : mois des vents

Bien qu'adopté le 5 octobre, la Convention publiait à Paris, le 24 novembre 1793, le «calendrier révolutionnaire français» ou «calendrier républicain», appelé aussi «calendrier des Français». Ce calendrier a été utilisé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1806, jour de son abolition, ainsi qu'en 1871 (à Paris seulement). Le calendrier républicain était l'œuvre du poète François Fabre d'Églantine, qui s'est rendu célèbre en composant la chanson «Il pleut, il pleut, bergère». Dorénavant, les jours ne devaient plus être consacrés à des saints, mais à des produits du terroir : *raisin, safran, châtaigne, tourbe, chien, radis, chèvre, abeille, topinambour, potiron, sarcloir*, etc. Les semaines furent portées à dix jours (*primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi et décadi*) et prirent le nom de *décades*. Les mois, encore de trente jours, reçurent des noms évoquant des saisons: *vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse, germinal, floral, prairial, messidor, thermidor, fructidor*. L'année républicaine était ainsi divisée en 12 mois de 30 jours (trois «décades») et se terminait avec cinq jours complémentaires (appelés «sans-culottides» jusqu'au 24 août 1794).

Les députés menacèrent de la guillotine tout citoyen qui s'exprimerait selon l'ancien calendrier, hérité de Jules César (le calendrier julien) et modifié par le pape Grégoire XIII (1502-1585) pour devenir ce qu'on a appelé le «calendrier grégorien». On voulait ainsi extirper les rites chrétiens, notamment le repos dominical et les fêtes religieuses.

Cependant, le calendrier révolutionnaire se révéla difficile à utiliser. Par exemple, le Jour 1 de l'An I tombait le 22 septembre 1792 (fin officielle de l'Ancien Régime), mais le 1<sup>er</sup> janvier survenait le 11 nivôse. Par ailleurs, étant donné que le calendrier était fondé sur les saisons de la région parisienne, il s'appliquait fort mal à d'autres régions, que ce soit dans les Alpes ou en Provence. De plus, comme la semaine comptait dix jours au lieu de sept, les citoyens perdaient donc des jours de repos ou fériés (un sur dix au lieu de un sur sept). Devant l'impopularité du nouveau calendrier, Napoléon l'abolira le 11 nivôse de l'An XIX (le 1<sup>er</sup> janvier 1806).

Du calendrier républicain, il ne resta que l'expression «homard thermidor», du nom du mois d'été (du 19 juillet au 17 août), alors que ce crustacé était apprécié. Mais la célébrité de cette recette au homard est due au réputé restaurant "Maire de Paris", lors d'un dîner à la suite de la première de *Thermidor*, une pièce de théâtre (1891) créée par l'auteur à la mode et académicien Victorien Sardou (1831-1908). Celui-ci présentait Robespierre comme un bourreau, la Terreur comme un bain de sang, et prenait le parti des innocentes victimes du Comité de salut public, ce qui causa un scandale à

l'époque de la Troisième République (1870 à 1940) en raison du plaidoyer très politiquement incorrect pour l'époque.

### 3.2 Les poids et mesures

Une autre réforme fut celle du système des poids et mesures. Il est vrai que, sous l'Ancien Régime, il existait près de 800 unités, selon les particularités et les coutumes locales. La valeur de la *perche*, de la *toise*, du *pied*, du *pouce*, de la *ligne*, de l'*aune*, de la *livre*, du *muid*, etc., variait d'une province, d'une ville et même d'une paroisse à l'autre. Par exemple, une livre de farine pouvait varier de poids ou de volume selon la localité. C'est l'ancien évêque d'Autun, **Charles-Maurice de Talleyrand** (1754-1838), qui, le premier, proposa le 9 mars 1790 à l'Assemblée nationale d'unifier le système:

L'innombrable variété de nos poids & de nos mesures & leurs dénominations bizarres jettent nécessairement de la confusion dans les idées, de l'embarras dans le commerce. Mais ce qui particulièrement doit être une source d'erreurs & d'infidélités, c'est moins encore cette diversité, en elle-même, que la différence des choses sous l'uniformité des noms. Une telle bigarure, qui est un piège de tous les instans pour la bonne foi, est bien plus commune qu'on ne le pense, puisque, même sous les noms auxquels l'usage semble avoir le plus attaché l'idée d'une mesure fixe, tels que pied, aune, &c. il existe une foule de différences très réelles. Rien ne sauroit justifier un semblable abus. Il étoit réservé à l'Assemblée nationale de l'anéantir. [...]

Mais ce fut Antoine-Laurent de **Lavoisier** (1743-1794) qui fut le grand responsable de la réforme du système des poids et mesures. Considéré comme le père de la chimie moderne, il avait adopté pour ses travaux personnels le **système décimal** et avait recommandé à ses collègues chimistes d'en faire autant «en attendant que les hommes, réunis en société, se soient déterminés à n'adopter qu'un seul poids et qu'une seule mesure». Perçu comme traître par les révolutionnaires en 1794, il fut guillotiné lors de la Terreur à Paris, le 8 mai 1794, en même temps que l'ensemble de ses collègues. Ayant demandé un sursis pour pouvoir achever une expérience, il se fit répondre par le président du tribunal révolutionnaire, Jean-Baptiste Coffinhal : «La République n'a pas besoin de savants ni de chimistes ; le cours de la justice ne peut être suspendu.»

Le 7 avril 1795, une loi promulguait l'emploi du *mètre* et du *kilogramme* comme seules mesures officielles autorisées: *Instruction sur les mesures de la grandeur de la terre, uniformes pour toute la République et sur les calculs relatifs à leur division décimale*. Seront créés ensuite les mots *centimètre*, *millimètre*, etc. Par l'arrêté du 13 brumaire an IX (4 novembre 1800), le gouvernement imposait une date limite: le 1<sup>er</sup> vendémiaire an X (23 septembre 1801), mais le document ajoutait que «pour faciliter cette exécution, les dénominations données aux poids et mesures pourront dans les actes publics, comme dans les usages habituels, être traduites par les noms français qui suivent [...]». Par exemple, le kilogramme pouvait s'appeler «la livre», le centimètre «le doigt», le litre «la pinte», etc. On espérait ainsi familiariser plus aisément les usagers avec le nouveau système. Le problème, c'est que le nom



ancien désignait dorénavant une quantité différente de celle à laquelle il correspondait auparavant.

Par exemple, la «livre» équivalait à environ 489 grammes en 1789, puis à 1000 grammes en 1800 et 500 grammes en 1812. Dans ces conditions, il n'est surprenant que les nouveaux mots ne soient parfois entrés dans l'usage que très lentement, c'est-à-dire jusqu'à la *Loi relative aux poids et mesures* du 4 juillet 1837, qui permettra de «procéder à la saisie des instruments de pesage et de mesurage dont l'usage est interdit par lesdites lois et règlements».

### 3.3 La toponymie et les prénoms

Les noms de lieux furent l'objet d'une révision en profondeur. Dans sa séance du 31 mai 1793, le Comité de l'instruction publique décréta que les noms des villes qui «rappelaient des institutions féodales et, perpétuant cet odieux souvenir, souillaient la langue des Français libres, devaient disparaître avec leurs tyrans». Les dénominations contenant les mots «saint», «roi», «comte», noms de nobles, etc., furent abolies et remplacées par des noms de vertu (ex. *liberté*) ou des héros révolutionnaires (ex. *Marat*). Au moins un dixième des communes durent changer de nom. En voici quelques exemples :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination révolutionnaire
Bourg-en-Bresse	Bourg Régénéré
Bourg-la-Reine	Bourg-l'Égalité
Bourg-Saint-Maurice	Nargue-Sarde
Compiègne	Marat-sur-Oise
Condé-sur-Escaut	Nord-Libre
Grenoble	Grelibre
Île d'Oléron	Île-de-la-Liberté
Montmartre	Mont-Marat
Mont-Saint-Michel	Mont-Michel
Nogent-le-Roi	Nogent-la-Haute-Marne
Saint-Cloud	Pont-la-Montagne
Saint-Étienne	Libre-Ville
Saint-Malo	Port-Malo
Saint-Nazaire	Marat
Saint-Pierre-des-Corps	La Clarté Républicaine
Saintes	Xantes
Tremblay-en-France	Tremblay-sans-Culottes
Versailles	Berceau-de-la-Liberté
Villefranche-sur-Saône	Ville-Libre-sur-Saône

De plus, les prénoms français traditionnels durent subir une cure de «déchristianisation». Les lois de la Révolution française imposèrent un cadre très restrictif au choix des prénoms. Les fonctionnaires de l'état civil pouvaient accepter ou refuser un prénom si, en fonction des calendriers et de la coutume, ils n'étaient pas au goût du jour. Des prénoms tels que *Pierre, Marie, Jean, etc.*, jugés trop chrétiens, durent être remplacés par *Brutus, Marat, Messidor, Rose, Horace, Rossignol, Violette, Prune, Mucius, Lucrèce, César, Germinal, Noizette, Cerisier, Libérathe, Fraize, Fromentine, etc.* Les sources florales (*Camélia, Capucine, Rose, Flore, Marguerite, Anémone, etc.*) étaient très prisés ainsi que les prénoms de l'Antiquité et de la Révolution.

En 1792, les armées révolutionnaires françaises envahirent et occupèrent le **duché de Savoie** qui devint en 1796 un département français. Le duché de Savoie changea de nom et s'appela le *département du Mont-Blanc*, le plus haut

sommet de cette région montagneuse. La Savoie reviendra à la Maison de Savoie en 1815 à la suite du traité de Paris, avant de redevenir définitivement française en 1860. Ces bouleversements politiques entraîneront la quasi-disparition des dialectes savoyards (appartenant au franco-provençal) au profit du français.

### 3.4 Les résistances à la francisation

Mais la «terreur linguistique» ne réussit pas à détruire la «tour de Babel dialectale». Outre les résistances, la sécularisation des lieux ecclésiastiques entraîna la disparition de la plupart des écoles, alors que l'État n'avait pas les moyens de les remplacer. L'enseignement du français demeura une ambition que les petites écoles de village ne purent se permettre de satisfaire, faute de moyens financiers et faute d'instituteurs.

Même à Paris les écoles publiques ne fonctionnèrent pas, sinon fort mal, en raison du manque d'instituteurs (salaires trop bas, recrutement déplorable, absence de formation, etc.). Dans les écoles qui arrivaient à fonctionner, les administrations locales préférèrent traduire en patois ou en dialecte plutôt que d'utiliser le français; par souci de réalisme, le système de la traduction se poursuivit tout au long de la Révolution, même sous la Terreur.

## 4 L'instruction publique

La Révolution allait mettre l'éducation à l'ordre du jour. La Constitution du 3 septembre 1791 (qui ne fut jamais appliquée) rangeait l'instruction publique parmi les «Dispositions fondamentales garanties par la Constitution».

**Il sera créé et organisé une Instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes et dont les établissements seront distribués graduellement, dans un rapport combiné avec la division du royaume. – Il sera établi des fêtes nationales pour conserver le souvenir de la Révolution française, entretenir la fraternité entre les citoyens, et les attacher à la Constitution, à la Patrie et aux lois.**

Pour trouver des modalités d'application, cinq projets de décrets furent déposés avec pour auteurs Talleyrand, Nicolas de Condorcet, Louis-Michel Le Peletier, Gabriel Bouquier et Joseph Lakanal. Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, communément nommé **Talleyrand** (1754-1838), l'un des grands hommes politiques de l'époque, proposa en 1791 à l'Assemblée nationale qu'il y ait une école primaire dans chacune des municipalités afin que chaque citoyen soit encouragé à faire de la langue des droits de l'Homme sa propre langue:

**Une singularité frappante de l'état dont nous nous sommes affranchis, est sans doute que la langue nationale, qui chaque jour étendait ses conquêtes au-delà des limites de la France, soit restée au milieu de nous comme inaccessible à un si grand nombre de ses habitants, et que le premier lien de communication ait pu paraître, pour plusieurs de nos contrées une barrière insurmontable. Une telle bizarrerie doit, il est vrai, son existence à diverses causes agissant fortuitement et sans dessein ; mais c'est avec réflexion, c'est avec suite que les effets en ont été tournés contre les peuples. Les Écoles primaires vont mettre fin à cette étrange inégalité : la langue de la Constitution et des lois y sera enseignée à tous ; et cette foule de dialectes**

**corrompus, derniers restes de la féodalité, sera contrainte de disparaître : la force des choses le commande.**

L'école allait donc devenir un moyen de la politique d'unité linguistique.

#### **4.1 L'imposition du français**

Pour sa part, le député **François Lanthenas** (1754-1799), très impliqué dans les discussions relatives à la mise en place d'un nouveau système scolaire, présenta un projet de décret au Comité d'instruction publique (1792). L'article 1<sup>er</sup> du décret précisait que l'enseignement public soit partout dirigée pour que le français devienne en peu de temps la langue familière de tous. Mais l'article 3 énonçait que «dans les contrées où l'on parle un idiome particulier, on enseignera à lire et à écrire en français» et que «dans toutes les autres parties de l'instruction, l'enseignement se fera en même temps dans la langue française et dans l'idiome du pays, autant qu'il sera nécessaire pour propager rapidement les connaissances utiles».

**Rapport et projet de décret sur l'organisation des écoles primaires présentés à la Convention nationale, au nom de son Comité d'instruction publique (1792); par François Lanthenas.**

### **TITRE III**

#### **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES PAYS OÙ LA LANGUE FRANÇAISE N'EST PAS D'UN USAGE FAMILIER AU PEUPLE**

**ARTICLE PREMIER.** L'enseignement public sera partout dirigé de manière qu'un de ses premiers bienfaits soit que la langue française devienne en peu de temps la langue familière de toutes les parties de la République.

**ART. 2.** A cet effet, dans les départements où la langue allemande s'est conservée jusqu'à présent, on enseignera à lire et à écrire tant en français qu'en allemand ; et le reste de l'enseignement dans les écoles primaires se fera dans les deux langues.

**ART. 3.** Dans les contrées où l'on parle un idiome particulier, on enseignera à lire et à écrire en français ; dans toutes les autres parties de l'instruction, l'enseignement se fera en même temps dans la langue française et dans l'idiome du pays, autant qu'il sera nécessaire pour propager rapidement les connaissances utiles.

**ART. 4.** Dans les lieux de quinze cents habitants, et ceux d'une population plus forte, où la langue allemande est en usage, les instituteurs devront être jugés capables d'enseigner dans les deux langues.

**ART. 5.** Dans les villages d'une population moindre, on se conformera à cette disposition autant que les circonstances le permettront.

**ART. 6.** Cependant, et pour la première nomination seulement, ceux des instituteurs, dans les lieux de quinze cents habitants et au-dessus, qui ne sauront enseigner qu'en allemand, et qui seront jugés dignes d'être conservés, pourront se faire aider par un instituteur adjoint qui enseignera le français.

L'adjoint sera à la charge des instituteurs, et il devra être approuvé par des personnes chargées de la nomination de ces mêmes instituteurs.

**ART. 7.** Les places d'instituteurs qui viendront à vaquer par la suite

ne pourront être accordées, dans tous les endroits où l'on parle allemand, qu'à des personnes versées dans les deux langues.

Le décret du 27 janvier 1794 (8 pluviôse an II) ne laissait planer aucune doute sur la langue d'enseignement, puisque les instituteurs étaient tenus de n'enseigner qu'en français «dans les campagnes de plusieurs départements dont les habitants parlent divers idiomes»:

### **DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE**

**Du 8e jour de Pluviôse, an II de la République française, une et indivisible (27 janvier 1794)**

**Qui ordonne l'établissement d'Instituteurs de langue française dans les campagnes de plusieurs départements dont les habitants parlent divers idiomes. La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de salut public, décrète:**

#### **Article I**

Il sera établi dans dix jours, à compter du jour de la publication du présent décret, un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord et dans la partie de la Loire-Inférieure dont les habitants parlent l'idiome appelé bas-breton.

#### **Article II**

Il sera procédé à la même nomination d'un instituteur de la langue française dans chaque commune des campagnes des départements du Haut et Bas-Rhin, dans le département de la Corse, dans la partie du département de la Moselle, du département du Nord, du Mont-Terrible, des Alpes maritimes, et de la partie des Basses-Pyrénées dont les habitants parlent un idiome étranger.

#### **Article III**

Il ne pourra être choisi un instituteur parmi les ministres d'un culte quelconque, ni parmi ceux qui auront appartenu à des castes ci-devant privilégiées ; ils seront nommés par les représentants du peuple, sur l'indication faite par les sociétés populaires.

#### **Article IV**

Les instituteurs seront tenus d'enseigner tous les jours la langue française et la Déclaration des droits de l'Homme à tous les jeunes citoyens des deux sexes que les pères, mères et tuteurs seront tenus d'envoyer dans les écoles publiques ; les jours de décade ils donneront lecture au peuple et traduiront vocalement les lois de la république en préférant celles relatives à l'agriculture et aux droits des citoyens.

#### **Article V**

Les instituteurs recevront du trésor public un traitement de 1500 livres par an, payables à la fin de chaque mois, à la caisse du district, sur le certificat de résidence donné par les municipalités, d'assiduité et de zèle à leurs fonctions donné par l'agent national près chaque commune. Les sociétés populaires sont invitées à propager l'établissement des clubs pour la traduction vocale des décrets et des lois de la république, et à multiplier les moyens de faire connaître la langue française dans les campagnes les plus reculées. Le comité de salut public est chargé de prendre à ce sujet toutes les

mesures qu'il croira nécessaires.

Dans la circulaire du Comité de salut public, publié le 16 juin 1794, il est fait mention que «dans une République une et indivisible, la langue doit être une» et qu'il faut briser entièrement la variété des dialectes comme l'un des ressorts de la tyrannie:

**Égalité, Liberté,**

**A Paris, le 28 prairial, l'an second de la République une et indivisible**

**(16 juin 1794)**

Les représentants du peuple, composant le Comité de salut public, à l'agent national près la commune de...

Citoyens, la Convention nationale a senti l'importance d'une loi pour l'enseignement de la langue française aux citoyens des divers pays où l'on parle des idiomes différents.

Dans une République une et indivisible, la langue doit être une.

C'est un fédéralisme que la variété des dialectes : elle fut un des ressorts de la tyrannie; il faut le briser entièrement : la malveillance s'en servirait avec avantage.

Le décret du 8 Pluviôse ordonne, en conséquence, le prompt établissement d'un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départements où les habitants sont dans l'habitude de s'exprimer dans une langue étrangère.

Cet instituteur doit, chaque jour, enseigner la langue française et la Déclaration des droits de l'homme à tous les jeunes citoyens des deux sexes; et, chaque décadi, faire lecture au peuple des lois de la République, en les traduisant vocalement.

Mais, en le chargeant de ces fonctions importantes, la loi ne le dispense pas de remplir celles d'instituteur des écoles primaires.

Le travail est la mesure du salaire; et c'est ce principe qui a déterminé le législateur, en accordant à l'instituteur un traitement fixe et plus fort, pour l'indemniser d'un plus grand travail.

Ainsi donc, dans les communes de campagne, le même instituteur doit non seulement enseigner la langue française, mais encore satisfaire à tout ce qu'exigent de lui les lois relatives à l'instruction publique. Salut et fraternité.

Les membres composant le Comité de Salut public,

Signé : ROBESPIERRE. BILLAUD-VARESNE, LINDET, C.-A.

PRIEUR, OARNOT, BARÈRE, COUTHON, COLLOT D'HERBOIS.

Le 17 novembre 1794, la Convention nationale adoptait le décret de **Joseph Lakanal** (1762-1845) et, le lendemain, toujours sur proposition de Lakanal, décidait la création de 24 000 écoles primaires (une école par 1000 habitants).

Voici quelques extraits du décret portant sur la langue d'enseignement :

**Décret du 27 brumaire an III sur les écoles primaires**

**(17 novembre 1794)**

**CHAPITRE IV. — Instruction et régime des écoles primaires**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** — Les élèves ne seront pas admis aux écoles primaires avant l'âge de six ans accomplis. **ART. 2.** — Dans l'une

et l'autre section de chaque école, on enseignera aux élèves :

1° A lire et à écrire, et les exemples de lecture rappelleront leurs

droits et leurs devoirs ; 2° La Déclaration des droits de l'homme et

du citoyen et la Constitution de la République française ; 3° On donnera des instructions élémentaires sur la morale républicaine ; 4° Les éléments de la langue française, soit parlée, soit écrite ; 5° Les règles du calcul simple et de l'arpentage ; 6° Les éléments de la géographie et de l'histoire des peuples libres ; 7° Des instructions sur les principaux phénomènes et les productions les plus usuelles de la nature. On fera apprendre le Recueil des actions héroïques et les chants de triomphe.

**ART. 3.** — L'enseignement sera fait en langue française; l'idiome du pays ne pourra être employé que comme un moyen auxiliaire. [...]

Dans les faits, le français allait s'imposer comme seule langue d'enseignement, là où il y eut des écoles. Toutefois, ce ne fut pas aussi facile qu'on le croyait de construire des écoles dans toutes les municipalités! Les résultats furent décevants en raison du manque d'effectifs. Le pays manquait d'instituteurs, de manuels scolaires, de bâtiments, etc. Parmi les instituteurs, peu savaient suffisamment le français de façon à l'enseigner convenablement. Parmi la minorité d'enseignants maîtrisant le français, il y avait des nobles et des membres du clergé, alors que les autres n'étaient pas jugés suffisamment «patriotes». Le petit nombre qui restait demeurait bien faible pour subvenir aux besoins scolaires de toutes les villes et encore moins de tous les villages de France. De plus, le chaos politique dans lequel vivait la France empirait la situation. En 1794, espérant remédier à la situation, le gouvernement révolutionnaire décida de créer à Paris un centre de formation des maîtres appelé «l'École normale», un mot depuis resté dans l'usage. Le terme «normale» indique que les méthodes d'enseignement utilisées dans cette école doivent devenir la norme pour toutes les écoles relevant de l'État.

#### 4.2 La réforme de l'orthographe

Il fallut aussi entreprendre une réforme de l'orthographe. À cette époque, les individus qui écrivaient à titre personnel, par exemple, à des parents ou des amis, ne suivaient pas toujours des règles orthographiques précises. On comprend davantage la nécessité d'une réforme de l'orthographe en lisant, par exemple, un témoignage tel que celui d'un apprenti-perruquier nommé Morey, ancien compagnon d'enfance de **Charles Weiss** (1779-1866), bibliothécaire et écrivain français :

**Paris, le 26 vendémiaire an 8 (Vendredi 18 octobre 1799)**

**Morey à son ami Vaisse**

**Je vous fait a savoir que je suis arrivez en bonne santé à paris, je suis un peu en retar de vous écrire, mais c'est que j'ai resté lontems en fesant la route. jetoit avec des officiers et nous avons passé dans leur pays ou nous nous somme bien amusez pendant queque tems de la nous somme venu prendre le coche a auxer ou nous avons fait nos frace comme y faut d'abor nous avions de for jolie femme et nous avons couché deux nuit dans le coche et nous some arrivès a paris le meme jour que bonaparte y est arrivé incognitot àpène savoit-on cil etoit arrivez, on est cependan tres trenquille a paris, mais le commerce ne va pa du tout, cependans on samuse bien, c'est dommage que les louis ne valle que six frans et moi je me donne**

une pante de prendre une chambre au premier sur le devant auci je taille dans le grans car je vien de faire connaissance d'une petite femme qui est très jentille mais c'est dommage que je ne peu pas lavoire toutes les fois que je voudrois car son mari est bien jaloux cependans elle vien de me faire dire de passer ches elle de suite pour la compagner à l'opéra quelle est seulle et je vai bien vite me donner une pante pour mi randre car je ne manque pas de choses comme sela cest elle qui pais bien entendu parce que l'opéra est trop cher pour moi, mon cher ami, je crain de la faire attendre, je fini en vous embrassan et suit avec amitié,

Votre ami Morey

P.S. bien des choses a vos gence et ches méline lavette nodié desse au pere Sevette vous lui demanderais si la envoyer ma clarinet a luxeuil javois donné commission au jeune homme qui travaille ches vaillan priere de lui demander dite lui je vous prie de la remettre a se jeune homme pour qui la fasse passer au citoyen lalet bouché à luxeuil, vous m'obligeres.

Voici mon adresse morey perruquier Vieille rue du temple ches le citoyen Delair marchan de vin en face l'hotelle Subise n° 719 a paris. excusez moi si ma lettre est mal ecrite c'est que je suis tres pressé.

**Au citoyen Vaise fabrican de bas ches son pere rue ronchaux a besançon dep. de haute Saone.**

Dans son *Essai sur l'instruction publique*, **Pierre-Claude-François Daunou** (1761-1840), élu à l'Académie des inscriptions et belles lettres en 1795, prôna une réforme en profondeur de l'orthographe :

**Je demande la restauration de tout le système orthographique, et que, d'après l'analyse exacte des sons divers dont notre idiome se compose, l'on institue entre ces sons et les caractères de l'écriture une corrélation si précise et si constante, que, les uns et les autres devenant égaux en nombre, jamais un même son ne soit désigné par deux différents caractères, ni un même caractère applicable à deux sons différents. (27 juillet 1793)**

Mais il n'y eut pas de suite au projet de Daunou, car l'abbé Grégoire, partisan de «rectifications utiles», s'y opposa. Le débat s'envenima entre les tenants d'une refonte complète du système orthographique et les tenants d'un simple toilettage d'ordre cosmétique. Les projets de réforme audacieux pour faire du français une «authentique langue républicaine» furent remis à plus tard. Jusqu'alors, on ne pouvait affirmer que l'interventionnisme linguistique était délibérément dirigé contre les langues régionales (patois). Mais dès l'instant où l'on commença à interdire les autres langues, il allait de soi que ces dernières en souffriraient, comme le laisse entendre le décret du 5 brumaire an II (25 octobre 1795): «Dans toutes les parties de la République, l'instruction ne se fait qu'en langue française.»

Dans le Décret sur l'organisation et la distribution des premières écoles dans les communes (30 vendémiaire an II ou le 21 octobre 1793), il était précisé que les enfants «apprennent à parler, lire, écrire la langue française» :

## Article 2

**Les enfants reçoivent dans ces écoles la première éducation physique, morale et intellectuelle, la plus propre à développer en eux les mœurs républicaines, l'amour de la patrie et le goût du travail.**

## Article 3

**Ils apprennent à parler, lire, écrire la langue française. On leur fait connaître les traits de vertu qui honorent le plus les hommes libres et particulièrement les traits de la Révolution française les plus propres à élever l'âme, et à les rendre dignes de la liberté et de l'égalité. Ils acquièrent quelques notions géographiques de la France. [...]**

Dans les faits, le français devenait très utile pour créer au sein de la population un sentiment d'appartenance à la Nation menacée d'éclatement et pour servir de moyen efficace dans la gestion des armées de la République, en raison de la conscription obligatoire.

### 4.3 Vers une langue nationale

Malgré tout, cette période agitée et instable fit progresser considérablement le français sur le territoire national. Les nouvelles institutions, plus démocratiques, firent qu'un très grand nombre de délégués de tous les départements ou divers représentants du peuple se trouvèrent réunis dans des assemblées délibérantes où le français était la seule langue utilisée.

Les populations rurales, désireuses de connaître les événements ainsi que leurs nouveaux droits et devoirs, se familiarisèrent avec le français. Il s'agissait souvent d'un français assez particulier, mais d'un français quand même, comme celui de ce paysan: «Depeu la revolutiun, je commençon de franciller esé bein. (*sic*)» Il faut ajouter aussi que la diffusion des journaux aidait grandement à répandre la langue nationale jusque dans les campagnes les plus éloignées.

Une autre cause importante dans la francisation: la vie des armées.

L'enrôlement obligatoire tira les hommes de toutes les campagnes patoisantes pour les fondre dans des régiments où se trouvèrent entremêlés divers patois, divers français régionaux et le français national, la seule langue du commandement. De retour dans leur foyer, les soldats libérés contribuèrent à l'implantation du français.

En revanche, lorsque les guerres défensives avec les États voisins devinrent offensives, les diverses nations étrangères prirent conscience d'elles-mêmes en réaction contre les invasions françaises. L'Espagne, l'Allemagne et l'Italie luttèrent même contre la prépondérance du français, dont le caractère prétendument «universel» devint dès lors fortement contesté. À la fin de la Révolution, la «clientèle du français» en Europe avait changé: il n'était plus l'apanage de l'aristocratie, mais du monde scientifique.

Les conséquences de la Révolution sur le français concernèrent davantage le statut que le code lui-même. La langue fit désormais partie intégrante du concept d'une nation moderne. L'unité politique passa par l'unification linguistique. Les élites françaises ne considérèrent pas la langue comme un simple moyen de communication, mais plutôt comme une partie inséparable de la culture et de la nation françaises; elle n'hésitèrent pas à intervenir dans la langue afin de transformer le parler de l'Île-de-France en une langue nationale tout en minorisant les patois, y compris les langues occitanes du sud de la



France. Pour la première fois, l'État français avait une véritable politique linguistique, mais ces dix années mouvementées de la Révolution ne suffirent à donner des résultats définitifs.

### 5 Le retour au conservatisme sous Napoléon (1799-1815)

Par le coup d'État du 18 brumaire, an VIII (9 novembre 1799), Napoléon Bonaparte voulut mettre fin à l'anarchie et au chaos économique. Bonaparte avait le corse comme langue maternelle et n'avait appris le français qu'à l'âge de 15 ans; toute sa vie, il parlera le français avec son accent corse. La Constitution de décembre 1799 confia tout le pouvoir exécutif, et une part importante du pouvoir législatif, à Bonaparte, alors premier consul, qui pouvait s'exclamer : «Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée, elle est finie.» Bonaparte autorisa les émigrés, nobles ou bourgeois, dont certains avaient fui la France dès le 14 juillet 1789, à rentrer en France. Il réhabilita le catholicisme, garant de l'ordre social, en signant en 1801 un Concordat avec le pape, et restitua les propriétés confisquées à l'Église.

Dans le *Catéchisme impérial* de 1806, dans lequel on enseigne les devoirs d'amour, de respect, d'obéissance et de fidélité à l'égard de l'empereur, on pouvait y lire:

**C'est premièrement parce que Dieu qui crée les empires et les distribue selon sa volonté, en comblant notre Empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre Empereur est donc honorer et servir Dieu même.**

La religion devint un instrument au service du pouvoir, à la gloire de celui qui instaura, le 15 août, «la Saint-Napoléon» (à partir d'un saint inscrit dans la martyrologue sous le nom de *Neopoli*) pour commémorer le jour anniversaire de la naissance de l'empereur. Avant la révolution, les Bourbons fêtaient la Saint-Louis, dorénavant ce serait la Saint-Napoléon. Louis XVIII fera cesser ladite «plaisanterie» en 1814, mais Napoléon III rétablira, par décret du 16 février 1852, la Saint-Napoléon comme fête nationale, laquelle perdura jusqu'en 1880. Durant tout ce temps, le prénom *Napoléon* devint extrêmement populaire chez les petits garçons.

Le premier souci de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> fut de restaurer l'ordre et l'autorité. Il y réussit en instaurant une véritable dictature militaire: mise en place d'une administration extrêmement centralisée et surveillée, censure vigilante, contrôle de l'opinion publique, police omniprésente, racolage impitoyable pour le recrutement des armées. En maître autoritaire, Napoléon redressa la situation financière, stimula l'industrie et améliora les communications; mais la marche de l'empereur des Français vers l'hégémonie en Europe tint le pays en état de guerre permanent, jusqu'à la défaite de Waterloo (1815).

#### 5.1 Le conservatisme linguistique

Ce Corse de petite noblesse ne pouvait qu'avoir des visées conservatrices en matière de langue. De langue maternelle corse, une langue italienne, Napoléon Bonaparte (nom francisé du corse à partir de *Napoleone Buonaparte*) fit cesser tout effort de propagande en faveur du français.

Par souci d'économie, Napoléon abandonna les écoles à l'Église, qui rétablit alors son latin anachronique. Quelques initiatives furent prises en faveur de l'enseignement du français, mais le bilan resta négatif: le nombre d'écoles demeura inférieur aux besoins et la pénurie de maîtres qualifiés laissa l'enseignement de la langue déficient. Dans l'ensemble, la diffusion du français

dans les écoles accusa même un recul. Dans le sud de la France, on comptait même plus de maîtres de latin que de maîtres de français. Comme au Grand Siècle, l'État créa un certain nombre d'organismes, tous d'inspiration conservatrice, chargés de veiller sur la langue: l'Institut de France, le Conseil grammatical, l'Athénée de la langue française, etc. Sous l'impulsion de Lucien Bonaparte, le frère de Napoléon, l'Académie française fut reconstituée en 1803 au sein de l'Institut de France. Ce fut le retour au classicisme louis-quatorzien: le français devait être fixé de façon permanente. L'innovation, les nouvelles prononciations, les nouvelles règles, etc., furent rejetées, surtout toute orthographe nouvelle.

La sobriété et la distinction furent remises à l'honneur; la langue de la science fut l'objet de suspicion et attira la foudre des censeurs, le vocabulaire technique fut jugé vulgaire. La vogue fut à la grammaire traditionnelle et à la littérature du Grand Siècle. La grammaire la plus importante de cette période dans les écoles fut celle de **Charles-Pierre Girault-Duvivier** (1765-1832), d'inspiration très conservatrice. Dans la préface de sa *Grammaire des grammaires, ou analyse raisonnée des meilleurs traités sur la grammaire française* (1811), Girault-Duvivier ne se présentait guère comme un novateur, car il se faisait le protagoniste des anciennes règles:

**En composant cet ouvrage, je n'ai pas eu la présomption d'établir des principes nouveaux, ni de vouloir infirmer de mon autorité ceux qui ont été posés, soit par les anciens grammairiens, soit par les nombreux philologues modernes qui ont enfanté et enfantent tous les jours de nouvelles méthodes, de nouveaux systèmes ; je me suis renfermé dans un rôle plus modeste : j'ai cherché à réunir en un seul corps d'ouvrage tout ce qui a été dit par les meilleurs grammairiens et par l'Académie, sur les questions les plus délicates de la langue française. [...]**

**J'ai cru devoir adopter la marche suivie par les anciens grammairiens, soit pour les grandes divisions de la grammaire et de la syntaxe, soit pour les dénominations données aux différentes parties du discours, aux différents temps des verbes. Je n'ai point voulu créer, je n'ai point eu l'intention d'être auteur, j'ai donc dû me servir des termes les plus généralement employés et les plus usités. J'ai laissé aux idéologues et aux métaphysiciens le soin de démontrer ce qu'ils trouvent de vicieux ou de faux dans les anciens termes, et la gloire d'en proposer de nouveaux ; j'ai suivi les sentiers battus par les anciens maîtres, bien sûr de ne pas m'égarer et de n'égarer personne avec moi sur leurs traces.**

D'ailleurs, près du pouvoir, ni la grammaire ni l'orthographe ne constituaient une préoccupation majeure. Une telle conjoncture ne pouvait guère favoriser une évolution rapide de la langue. De fait, on n'enregistra pas de changement linguistique à cette époque, sauf dans le vocabulaire, dont l'enrichissement provenait des suites de la Révolution. Les guerres napoléoniennes favorisèrent les contacts avec les armées étrangères, ce qui entraîna un certain nombre d'emprunts à l'anglais.

Malgré le mouvement de conservatisme du Premier Empire, le français progressa néanmoins; tout d'abord par la très grande centralisation, ensuite par les guerres qui entraînèrent d'immenses brassages de population. Dorénavant, la langue française était celle de toute la nation, bien qu'un bilinguisme patois-

français se maintenait, surtout dans le Sud. Une enquête impériale effectuée en 1810 révélait que 25 départements sur 130 n'utilisaient que le français. Il s'agissait d'un français caractérisé souvent par un accent particulier, un mélange de certaines expressions locales et une façon de conjuguer les verbes rejetée par les règles du français écrit. On y apprend que les «dialectes germaniques» étaient parlés en Alsace et en Lorraine (ce qui comprend le luxembourgeois au duché de Luxembourg devenu le «département des Forêts»), les «parlers flamands» dans le nord de la France, le breton en Basse-Bretagne, le basque au nord de l'Espagne, le catalan dans les environs de Perpignan, les «dialectes italiens» dans la région de Nice et en Corse. Hors de France, les conquêtes impérialistes de Napoléon achevèrent de discréditer le français dans toutes les cours européennes, et les nationalismes étrangers s'affirmèrent partout. Le français continua d'être utilisé à la cour du tsar de Russie, dans les traités de paix et dans les milieux scientifiques.

## **5.2 Les retombées politiques sur le français**

Les guerres napoléoniennes entraînèrent des retombées imprévues pour le destin de la langue française, en Belgique, en Suisse, à Haïti et en Louisiane.

### **- Haïti**

Après la proclamation de l'indépendance d'Haïti en 1804, plus de 10 000 réfugiés français quittèrent l'île pour Cuba et la Louisiane, particulièrement la Nouvelle-Orléans, ce qui favorisa pour un temps la culture française. À l'époque, il semblait aller de soi que la langue officielle resterait le français, en dépit du fait que seulement 2 % de la population parlait cette langue. C'est que son usage était considéré comme un moyen d'accès à la civilisation: il fallait montrer au monde que «la première république noire» n'était pas un pays «barbare», mais qu'elle était axée sur l'Occident et ses valeurs. La négritude allait venir plus tard, après 1915. Au moment de l'indépendance, les Haïtiens devaient prouver au monde des Blancs qu'ils étaient tout aussi intelligents qu'eux et que leur éducation était aussi respectable que celle des «pays évolués». Si Haïti adopta le français comme langue officielle, la Louisiane, quant à elle, devint progressivement anglaise en devenant un État officiellement américain en 1812.

### **- La Louisiane**

Après la victoire de Maringo (le 14 juin 1800), Bonaparte força Charles IV d'Espagne à rétrocéder la Louisiane contre la Toscane et Parme en Italie et, le 1<sup>er</sup> octobre, le traité de Saint-Ildefonse rendait la Louisiane à la France dans ses frontières originelles. Bonaparte pensait envoyer en Louisiane un important corps expéditionnaire formé de dizaines de vaisseaux et plusieurs milliers de soldats. Cependant, l'échec de l'expédition de Saint-Domingue, avec la perte de 55 000 soldats, modifia le cours des événements. Au même moment, les Britanniques étaient prêts à fondre sur la Nouvelle-Orléans avec 20 navires qui rôdaient dans le golfe du Mexique. Croyant qu'il ne disposait plus d'une flotte suffisante pour défendre la Louisiane, Bonaparte décida de vendre la Louisiane aux États-Unis. Dans l'esprit de Bonaparte (alors premier consul), l'abandon aux États-Unis des immenses territoires conquis dans le Nouveau Monde et le surcroît de puissance que les Américains allaient en retirer devaient avoir pour conséquence inéluctable «de donner à l'Angleterre une rivale maritime qui, tôt ou tard, abaissera son orgueil». La Louisiane, qui représentait un territoire quatre fois plus grand que la France, fut vendue pour 15 millions de dollars, une somme considérable pour l'époque, car elle équivalait une fois et demi le PIB

des États-Unis (alors de 10 millions de dollars). Le 10 mars 1804, la totalité de la «Grande Louisiane» passait sous l'administration des États-Unis, qui doublèrent leur superficie. Le 18 mai 1804, Bonaparte devenait empereur des Français sous le nom de Napoléon I<sup>er</sup>.

La langue française s'est maintenue sans entraves durant un demi-siècle, soit jusqu'à la guerre de Sécession (1861-1865). Puis, en 1864, la Constitution de la Louisiane supprima toutes les dispositions juridiques en faveur du français. L'anglais devint la seule langue officielle pour les lois, documents et procès-verbaux, alors que l'article 142 de la Constitution stipulait, pour la première fois, que l'enseignement primaire devait se faire en anglais. Parmi les 155 articles constitutionnels, il n'était fait mention nulle part de la langue des tribunaux. En somme, les Yankees imposaient l'anglais aux Louisianais parce qu'ils avaient pris parti pour le Sud, aux Acadiens parce qu'ils n'avaient pas osé prendre parti pour le Nord et aux Noirs francophones pour les rendre aptes à bien s'intégrer au *melting pot* américain. En Louisiane, la répression du Nord contre le Sud avait pris un tour «anti-français». Par la suite, le français allait périr jusqu'à sa quasi-disparition.

#### **- La Belgique**

En 1830, les Belges allaient fonder leur propre État, la Belgique, qui imposa le français comme langue officielle. À cette époque, les francophones constituaient environ la moitié de la population. Comme le français était parlé par la noblesse, la bourgeoisie et la classe économique, y compris chez les Flamands, cette langue fut aussitôt privilégiée. Le roi des Belges de 1831 à 1865, Léopold I<sup>er</sup>, épousa une princesse française, Marie-Louise d'Orléans (1812-1850), fille du roi de France Louis-Philippe. L'élite francophone de Bruxelles appliqua une politique assimilatrice, avec le résultat que la capitale belge se francisa rapidement. Pour ce qui est de la langue néerlandaise, appelée alors le *hollandais*, beaucoup s'opposaient à son emploi, même au sein des populations flamandes; c'est que ce néerlandais semblait trop associé aux Pays-Bas. Durant la période 1815-1830, la langue hollandaise était ressentie par le clergé belge (le haut et aussi le bas-clergé) comme un vecteur d'expansion du calvinisme.

L'aristocratie et la bourgeoisie parlaient donc français, tandis que le peuple parlait flamand ou wallon, brabançon ou les divers autres parlers locaux. Les nouveaux dirigeants pratiquèrent une politique d'assimilation aux dépens des Flamands. Le baron de Stockmar (1787-1863), l'un des proches du roi Léopold I<sup>er</sup>, croyait nécessaire d'encourager cette politique linguistique dont l'objectif ultime était l'unité de la nation belge: «Répandre l'usage du français, c'est consolider la nation belge et renforcer la cohésion interne du pays.» Plus tard, sous le règne de Léopold II, soit de 1865 à 1909, la Belgique deviendra une puissance coloniale importante et contribuera à importer la langue française au Congo (Kinshasa), au Rwanda et au Burundi.

#### **- La Suisse**

Bonaparte avait fait de la **République helvétique** (1798-1803) un État multilingue avec la reconnaissance formelle de l'égalité des langues allemande, française et italienne. Après la chute de Napoléon, le Congrès de Vienne de 1815 décida de rendre aux pays européens leurs frontières d'avant la Révolution française de 1789, sauf pour certains aménagements.

Le canton francophone de **Neuchâtel** adhéra à la Confédération helvétique dès 1814. En 1815, la ville de **Genève** devenait le 22<sup>e</sup> des cantons suisses et

obtenait du Congrès de Vienne quelque 10 kilomètres carrés gagnés sur la France (entre Versoix et Bossey), ainsi que 24 communes gagnées sur la Savoie. Plus tard, le canton francophone de **Vaud** rejoindra également la Confédération helvétique. Les nouveaux cantons francophones de la Suisse imposèrent le français et pourchassèrent les «patois» ou variétés du franco-provençal. La Constitution helvétique du 12 septembre 1848 allait instituer la Suisse telle qu'on la connaît aujourd'hui, c'est-à-dire un État fédéral avec comme langues officielles l'allemand, le français et l'italien. En effet, selon l'article 109 (adopté de justesse) de la constitution de 1848: «Les trois principales langues parlées en Suisse, l'allemand, le français et l'italien, sont les langues nationales de la Confédération.»

Puis Genève acquit un statut international. Un homme d'affaires genevois, Henry Dunant (1828-1910), fut l'un des fondateurs de la Croix-Rouge internationale (1863). Genève devint ensuite le siège de l'Union télégraphique internationale (1865), le siège de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (1886) et le siège de la Société des Nations en 1919. En 1894, Pierre de Coubertin fonda le Comité international olympique (CIO), dont le but était de réinstaurer les anciens Jeux olympiques antiques. Le siège du CIO est situé à Lausanne dans le canton de Vaud. Tous ces événements allaient contribuer à répandre le français au sein des organismes internationaux.

En **France**, la population était passée de 29,1 millions en 1800 à 29,5 millions en 1805, mais elle augmenta seulement à 30,3 millions en 1815. À cause des guerres, les pertes démographiques pour le Consulat et l'Empire sont évaluées entre 840 000 et 970 000 individus, dont un peu plus de 600 000 Français. La France vit rétrécir ses frontières avec la perte de la Wallonie, de la Lorraine et de l'Alsace.

Dans le reste de l'Europe, les pays qui avaient été conquis par Napoléon développèrent, rappelons-le, des réactions anti-françaises, ce qui desservit la langue française. En effet, la plupart des pays commencèrent à promouvoir leur langue nationale, particulièrement en Espagne, en Italie et en Allemagne.

### **6 Conservatisme et libéralisme (1815-1870)**

Cette période de 1815 à 1870 est caractérisée par **les conflits entre les forces conservatrices et les forces libérales**. Ces dernières tentaient de s'affranchir des contraintes et cherchaient le changement; les forces conservatrices, au contraire, tenaient au *statu quo* et à leurs privilèges et cédaient alors à l'autoritarisme. À l'exemple de la vie publique, la langue refléta ces tiraillements: d'un côté, la grammaire s'alourdit de règles; de l'autre, le vocabulaire et la langue littéraire s'affranchirent des barrières de l'Ancien Régime.

**La Restauration (1815-1830)** ramena une monarchie constitutionnelle non démocratique avec Louis XVIII (1815-1824) et Charles X (1824-1830). Ce fut le retour à l'Ancien Régime conservateur et réactionnaire. Le renforcement de la politique réactionnaire et autoritaire de Charles X causa même sa perte lors de la révolution de 1830. La bourgeoisie d'affaires libérale porta alors au pouvoir le roi Louis-Philippe (1830-1848), un partisan des idées révolutionnaires et du système capitaliste. Habile, le «roi-citoyen» finit par s'imposer malgré les agitations politiques entre royalistes de l'Ancien Régime, bonapartistes et républicains.

Sous la monarchie de Juillet (1830-1848) ou sous le règne de **Louis-Philippe**, le progrès économique s'accéléra, l'industrialisation se généralisa avec l'apparition du chemin de fer et des grandes compagnies, le pays retrouva son

prestige avec l'expansion coloniale en Algérie, en Afrique noire et dans le Pacifique. En 1833, le ministre de l'Instruction publique, **François Guizot** (1787-1874), contribua à mettre en place l'un des plus importants textes de la monarchie de Juillet: la loi Guizot sur l'enseignement primaire. Cette loi répondait à l'article 69 de la Charte de 1830, qui avait prévu qu'une loi porterait sur «l'instruction publique et la liberté de l'enseignement». En vertu de cette loi, chaque département devait entretenir une école normale d'instituteurs et chaque commune devait subvenir aux besoins d'une école primaire. L'article 1<sup>er</sup> de la loi Guizot se lisait comme suit:

#### Article 1<sup>er</sup>

1. L'instruction primaire est élémentaire ou supérieure.

2. L'instruction primaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures.

3. L'instruction primaire supérieure comprend nécessairement, en outre, les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage, des notions de sciences physiques et de l'histoire naturelle applicable aux usages de la vie ; le chant, les éléments de l'histoire et de la géographie, et surtout de l'histoire et de la géographie de la France.

4. Selon les besoins et les ressources des localités, l'instruction primaire pourra recevoir les développements qui seront jugés convenables.

Aucun autre article ne portait sur la langue française. Cependant, à partir de 1840, le régime devint de plus en plus conservateur, alors que les mouvements réformistes apparurent comme plus agressifs. Devenu le chef du gouvernement, Guizot, peu sensibilisé aux idées libérales et socialistes, pratiqua une politique autoritaire qui allait déclencher le mouvement insurrectionnel populaire de 1848 et la proclamation de la II<sup>e</sup> République.

#### 6.1 Le conservatisme scolaire

Du côté de la langue, l'action de l'État refléta les forces contradictoires de l'époque. La création d'un système d'enseignement primaire d'État (non obligatoire) en 1830 releva d'un esprit libéral; cet enseignement s'adressait à tous et prescrivait l'usage de manuels en français (non plus en latin). Cette mesure s'inscrivit dans une politique générale des nations modernes pour lesquelles l'enseignement de la langue nationale constituait le ciment de l'unité politique et sociale. En revanche, la politique des programmes resta foncièrement conservatrice.

Tout l'enseignement de la langue française reposa obligatoirement sur la grammaire codifiée par François-Joseph-Michel **Noël** et Charles-Pierre **Chapsal** (*Grammaire française*, 1823) ainsi que sur l'orthographe de l'Académie française. Les élèves apprirent une énumération d'usages capricieux érigés en règlements qui ne tenaient pas compte des fluctuations

possibles de la langue usuelle et où la minutie des exceptions formait l'essentiel de l'enseignement grammatical. Comme la connaissance de l'orthographe était obligatoire pour l'accession à tous les emplois publics, chacun se soumit. La «bonne orthographe» devint une marque de classe, c'est-à-dire de distinction sociale. La maîtrise des règles de la grammaire devint, à partir de 1832, obligatoire pour l'obtention de tout emploi public. Le temps où chacun écrivait comme il voulait était révolu pour faire place à une grammaire et une orthographe «bureaucratisées».

**La Grammaire française de Noël et Chapsal connut plus de 80 éditions jusqu'en 1889.** Évidemment, les enfants de la bourgeoisie réussissaient mieux que ceux de la classe ouvrière, qui montraient des réticences à adopter une prononciation calquée sur l'orthographe et dont les écarts ne pouvaient être que des «corruptions» et des «impuretés».

Les nombreuses réformes pour simplifier l'orthographe échouèrent toutes les unes après les autres. Progressivement, vers 1850, se fixa la norme moderne du français: la prononciation de la bourgeoisie parisienne s'étendit à toute la France, expansion facilitée par la centralisation et le développement des communications (chemin de fer, journaux). Le français était devenu une langue codifiée et normalisée, respectée. Cette époque puriste raffolait des grammaires héritées du XVII<sup>e</sup> siècle transmettant les mythes langagiers portant sur le génie de la langue, sa pureté, son «bon usage», comme au temps de Vaugelas, qu'on trouvait encore chez les meilleurs écrivains.

## **6.2 La persistance de la diversité linguistique**

Cependant, la réalité démontrait qu'il existait une variété d'usages français régionaux, que ce soit en France, en Belgique, en Suisse, voire en Amérique (Québec et Acadie) et aux Antilles. Vers 1835, certains parlers d'oïl étaient encore très vivaces comme en Picardie et en Champagne; la Normandie avait fait place à un français régional. Le breton en Bretagne et l'alsacien en Alsace demeuraient très vivants. Le sud de la France était bilingue dans les villes, patoisante dans les campagnes, mais 80 % des communes pratiquaient uniquement l'occitan dans 18 départements; lorsque le français était utilisé, c'était avec un fort accent méridional. La zone franco-provençale, qui allait de Lyon à la Suisse en passant par la Savoie, était bilingue (français-italien).

### **- Le français régional en France**

Mais le français régional, quel qu'il soit, était très mal perçu par les bien-pensants parisiens. En témoigne ce document sur le parler français des Beaucerons (en France, pas au Canada), extrait de l'encyclopédie publiée en 1839 *Les Français peints par eux-mêmes*:

**Les Beaucerons n'ont point, à proprement parler, de patois; mais ils parlent un langage corrompu, semé parfois de traits assez bizarres et tout plein de vieilles locutions qui s'accordent avec leurs vieilles habitudes. Ils ont la voix haute et chantante, l'accent traînard, presque autant que celui des Normands, et donnent aux syllabes finales des sons particuliers, qui ôtent à leur prononciation toute élégance et toute noblesse. («La Province», t. II).**

Il est fréquent de lire des propos similaires dans les documents de cette période pour désigner les français régionaux. Les mots *corruption*, *grossièreté*, *archaïsme*, *jargon*, *barbarisme*, etc., sont les plus souvent cités. Pourtant, nous savons aujourd'hui que la connaissance des Français de l'époque à l'égard de leurs parlers régionaux était très

faible et très superficielle. Il faudra attendre les enquêtes de **Jules Gilliéron**, un Suisse, et la publication de l'*Atlas Linguistique de la France (ALF)*, paru entre 1902 et 1910, pour avoir une idée précise de ces parlers régionaux. On y trouve 1421 cartes complètes (et 499 cartes partielles) de grand format établies par Gilliéron à partir des enquêtes dialectologiques réalisées par E. Edmont dans 639 communes de France et de ses régions linguistiques limitrophes (en Belgique, Suisse, Italie). Cela étant dit, en 1863, une enquête statistique, plus ou moins fiable, effectuée sous le Second Empire révèle que, sur 37 510 communes, 8381 d'entre elles sont censées ignorer le français. On y apprend aussi que, sur plus de quatre millions d'enfants scolarisés et âgés de 7 à 13 ans, près de 450 000 (ou 12,5 %) ne parlaient que leur langue maternelle, et que 1,5 million d'enfants connaissaient un français oral, sans être capables de l'écrire.

#### **- Le français en Belgique**

Ailleurs en Europe, le français prenait de l'expansion en Belgique aux dépens des dialectes wallon, picard, champenois et gaumais, ainsi qu'à Bruxelles, mais cette fois-ci aux dépens du néerlandais. La Suisse romande se francisa également avec le recul des parlers franco-provençaux. En 1860, le comté de Nice fut rattaché à la France en même temps que la Savoie; il en résulta un recul du nissart et de l'italien à l'avantage du français. La ville de Nizza (italianisation du nom *Nissa* ou *Niça*) changea de nom et devint *Nice*. Cependant, le Val-d'Aoste, qui appartenait à la Savoie, devint italien et le français commença à péricliter en même temps que le franco-provençal.

#### **- Le français au Canada**

À la même époque, le Canada français était en train de vivre avec l'union du Haut-Canada (Ontario) et du Bas-Canada (Québec) de 1840. Un Français de passage au Canada, **Théodore Pavie** (1850), écrivait à propos de la langue des paysans canadiens:

**Ils parlent un vieux français peu élégant; leur prononciation épaisse, dénuée d'accentuation ressemble pas mal à celle des Bas-Normands. En causant avec eux on s'aperçoit bien vite qu'ils ont été séparés de nous avant l'époque où tout le monde en France s'est mis à écrire et à discuter.**

En fait, Théodore Pavie constatait simplement que le français du Canada n'avait pas beaucoup évolué depuis la Conquête. On retrouve d'ailleurs cette constatation dans les écrits de plusieurs voyageurs français tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Deux témoignages méritent d'être retenus; d'abord, celui de **J.-F.-**

**M. Arnault Dudevant** (1862):

**L'esprit canadien est resté français. Seulement on est frappé de la forme du langage, qui semble arriéré d'une centaine d'années. Ceci n'a certes rien de désagréable, car si les gens du peuple ont l'accent de nos provinces, en revanche, les gens du monde parlent un peu comme nos écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, et cela m'a fait une telle impression, dès le premier jour, qu'en fermant les yeux je m'imaginai être transporté dans le passé et entendre causer ces contemporains du marquis de Montcalm.**

Chose certaine, c'est que le français du Canada restait coupé de l'usage européen, tandis que les Canadiens francophones conservaient encore des traits régionaux de l'ouest et du nord de la France hérités du XVIII<sup>e</sup> siècle tout en s'imprégnant d'emprunts à l'anglais et en ignorant les nouvelles



prononciations de l'après-Révolution. D'ailleurs, ce sont surtout les transformations linguistiques de la France révolutionnaire et post-révolutionnaire qui déclassèrent le parler français de l'Ancien Régime des Canadiens. On pourrait relever des commentaires similaires sur le parler français dans d'autres colonies, comme à Saint-Barthélemy, à la Martinique ou à la Guadeloupe.

### - Le français dans les colonies françaises

Enfin, la colonisation française allait s'étendre au Maghreb, en Afrique noire, à Madagascar, en Asie du Sud-Est (Vietnam, Cambodge et Laos) et dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis-et-Futuna, Vanuatu). En même temps, en France, les bien-pensants croyaient qu'il y avait des «langues primitives», «inférieures», et des «langues évoluées», «supérieures». Le français faisait, bien sûr, partie de la catégorie des langues «supérieures». Les langues des autochtones parlées dans les colonies (Antilles, océan Indien, Afrique) appartenaient nécessairement à la catégorie des langues «inférieures». La langue anglaise, qui avait pris la place du français dans l'hégémonie linguistique mondiale, était officiellement méprisée, d'où l'*anglophobie* (mot apparu en 1829) développée à cette époque. L'expression «Perfide Albion», pour désigner l'Angleterre, la Grande-Bretagne et le Royaume-Uni, connut une popularité croissante.

### 6.3 Le libéralisme littéraire

Si les forces conservatrices régnaient dans le domaine scolaire, la libéralisation gagna la langue littéraire et le vocabulaire de la langue commune. Contrecoup retardé de la Révolution française, le mouvement romantique révolutionna la langue littéraire et rompit avec l'humanisme classique sclérosé.

L'autorité en matière de langue devait cesser d'appartenir uniquement aux grammairiens et être aussi partagée par les écrivains: plus de dogmes, plus de mots interdits. «Tous les mots sont égaux en droit», proclamait Victor Hugo. À la fixité devait se substituer le mouvement; ce fut l'explosion de la poésie lyrique, sentimentale et pittoresque (Lamartine, Vigny, Hugo, Musset), l'avènement de la peinture des mœurs dans le roman, avec Victor Hugo, Alexandre Dumas, Stendhal (Henri Beyle), George Sand, Honoré de Balzac, etc., lesquels n'hésitèrent pas à employer la langue populaire et les mots argotiques. La plupart des romans de cette époque furent publiés en feuilletons dans les journaux et connurent ainsi une énorme diffusion, ce qui favorisa la diffusion du français.

En même temps, la langue française se chargea d'encyclopédisme : les découvertes et les inventions dans tous les domaines se succédèrent de plus en plus rapidement et mirent en circulation des mots techniques, voire des systèmes entiers de nomenclature dont le monde francophone avait besoin.

### 6.4 L'enrichissement du vocabulaire

Cette période agitée, constamment partagée entre le conservatisme et le libéralisme, se poursuivit encore après la révolte populaire de 1848 qui proclama la II<sup>e</sup> République. Celle-ci fut aussitôt noyautée par les éléments les plus conservateurs de la bourgeoisie. Devant l'incapacité du gouvernement de maintenir la paix sociale, le président de la République, **Louis-Napoléon Bonaparte** (neveu de Napoléon 1<sup>er</sup>), prépara et réussit un coup d'État (1851), et se fit élire empereur des Français (1851) sous le nom de Napoléon III; ce fut le **Second Empire**. Se présentant comme le champion du suffrage universel, le protecteur du monde ouvrier et de la religion, Napoléon III se transforma

rapidement en véritable dictateur: il supprima la liberté de presse, exclut les opposants régime, exerça une politique extérieure belliqueuse, suscitant ainsi partout la révolte. Entraîné dans une guerre avec la Prusse, il fut fait prisonnier à Sedan (1870) et dut abdiquer, tandis que les forces ennemies marchèrent sur Paris, qui se rendit en 1871. Ce fut la fin du Second Empire et le début de la III<sup>e</sup> République, qui stabilisa enfin la France.

Quel est le bilan linguistique de cette époque? Les deux dernières décennies ont surtout été bénéfiques pour l'enrichissement du vocabulaire. L'oppression intellectuelle du Second Empire favorisa un vigoureux brassage idéologique des mouvements d'opposition; le vocabulaire libéral, socialiste, communiste, voire anarchiste, gagna la classe ouvrière. Les applications pratiques des découvertes en sciences naturelles, en physique, en chimie et en médecine apportèrent beaucoup de mots nouveaux nécessaires à tout le monde. De nouvelles sciences apparurent, avec leur lexique: l'archéologie, la paléontologie, l'ethnographie, la zoologie, la linguistique, etc. Les ouvrages de vulgarisation, les journaux, les revues et, une nouveauté, la publicité, diffusèrent partout les néologismes. Littré et Larousse consignèrent chacun ces nouveautés dans leur dictionnaire.

### 6.5 La récupération politique

Cette période vit aussi «l'invention du *francien*» (l'expression «invention du francien» est de Bernard Cerquiglini dans *Une langue orpheline*, chap. VI), terme qu'on utilise aujourd'hui pour désigner le dialecte de langue d'oïl parlé en Île-de-France et en Orléanais au Moyen Âge, lequel a supplanté les autres dialectes pour donner le français. Or, durant tout le Moyen Âge, aucun terme spécifique ne désignait la langue française. Par contre, le terme *françois* (prononcé [franswè]) est attesté depuis le début du Moyen Âge pour identifier le français en général, y compris le dialecte de Paris et de l'Île-de-France.

C'est après 1870 que les républicains prirent le pouvoir en France (la III<sup>e</sup> République), soit au moment où apparaissait une linguistique plus scientifique. Les romanistes français, surtout parisiens, prônèrent alors une idéologie de la «France républicaine unie», qui devait passer par la langue. En mai 1888, le philologue **Gaston Paris** (1839-1903), spécialiste des langues romanes, remettait en question l'opposition entre les langues d'oïl et les langues d'oc, dans une conférence intitulée «Les parlers de France» et prononcée lors d'une réunion des Sociétés savantes:

**Et comment, je le demande, s'expliquerait cette étrange frontière qui de l'ouest à l'est couperait la France en deux en passant par des points absolument fortuits ? Cette muraille imaginaire, la science, aujourd'hui mieux armée, la renverse, et nous apprend qu'il n'y a pas deux Frances, qu'aucune limite réelle ne sépare les Français du Nord de ceux du Midi, et que d'un bout à l'autre du sol national nos parlers populaires étendent une vaste tapisserie dont les couleurs variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées.**

Gaston Paris se moquait ainsi de ceux qui croyaient que la France était divisée en deux entités linguistiques, l'une au nord, l'autre au sud. Selon ce point de vue, les langues de France ne se réduiraient pas à «une vaste tapis linguistique» tissée par une évolution libre du latin, car celui-ci aurait été recouvert par la langue unifiée de l'Île-de-France. Cette façon de valoriser le parler de l'Île-de-France légitimait l'unité nationale en niant l'existence des

patois.

En 1889, le même Gaston Paris inventa le néologisme *francien* à partir du mot *francisch* (formé sur *France*) que l'Allemand Hermann Suchier avait utilisé en 1888 dans un article intitulé «Die französische und provenzalische Sprache und ihre Mundarten» («La langue française et le provençal, et leurs dialectes»). C'est depuis ce temps qu'on utilise le terme *francien* pour parler du dialecte de l'Île-de-France. Cependant, cette thèse du *francien* est aujourd'hui de plus en plus controversée. Beaucoup de linguistes préfèrent retourner au bon vieux terme de «françois» (prononcé *franswè*) qui désignait dès le XII<sup>e</sup> siècle à la fois le français général et le dialecte de l'Île-de-France. Puis le mot *francien* a pénétré dans la plupart des dictionnaires. C'est qu'il paraissait inadmissible pour les romanistes républicains que l'histoire glorieuse de la langue française n'ait pas eu de terme propre pour désigner cet important «dialecte», symbole de l'unité nationale. Comme quoi la langue peut toujours être récupérée par la politique!

---

À la fin du Second Empire, le français concernait tous les Français en France. Même si l'unité linguistique n'était pas encore réalisée complètement, elle était devenue irréversible et imminente, car les jeunes s'exprimaient de moins en moins en patois. Phénomène significatif, les patoisants virent leur parler local envahi par les mots du français moderne. Mais, à partir de ce moment, au plan international, c'est l'anglais qui viendra concurrencer le français et lui apporter les nouveautés qui rendent une langue vivante.

## Chapitre 9 Le français contemporain

- 1. Le rôle de l'Instruction publique dans l'apprentissage du français**
  - La mission «civilisatrice» de la France
  - La loi Ferry
  - Le maintien des patois
- 2. La question de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires**
  - La persistance du discours anti-patois
  - Les droits des langues régionales
- 3. Les changements contemporains observés**
  - La phonétique
  - La grammaire et la conjugaison
  - La féminisation des noms de métiers et professions
- 4. L'épineuse question de l'orthographe française**
  - La crise des langues
  - La «réforme» avortée de l'orthographe
  - Les «rectifications» orthographiques
- 5. La coexistence des usages**
  - Belgique, Suisse et Québec
  - Les pays créolophones et l'Afrique
- 6. La normalisation et la législation linguistique**
  - La normalisation et les organismes linguistiques
  - La langue officielle et la loi Toubon
- 7. Le français dans les organisations internationales**
  - L'Organisation des Nations unies
  - Les organismes rattachées aux Nations unies
  - Les grandes organisations internationales indépendantes de l'Onu
- 8. L'hégémonie de l'anglais dans les sciences**

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le français est à peu près tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le vocabulaire a continué de s'enrichir avec le parlementarisme de la III<sup>e</sup> République (1870-1940) et la création des partis politiques, la naissance des syndicats, de la grande finance et du grand capitalisme, la renaissance des sports, l'amélioration des moyens de transport: apparition de l'avion, de l'automobile, de l'autobus et du tramway électrique. Les emprunts à l'anglais d'outre-Manche pénètrent massivement dans la langue française. L'unité linguistique prônée lors de la Révolution française est en grande partie, car les *patois* sont davantage devenus l'affaire des gens plus âgés. Il fallut néanmoins quelques décennies d'efforts dans les écoles pour tenter de faire disparaître les «idiomes» parlés par les Français ruraux. Puis, la Première Guerre mondiale jeta les hommes de France pêle-mêle dans toutes les directions, colonies comprises. On n'avait jamais vu un tel brassage de populations, qui favorisa nécessairement l'uniformisation linguistique.

Le XX<sup>e</sup> siècle a vu l'enseignement du français se poursuivre dans les anciennes colonies françaises, que ce soit l'Afrique ou les DOM-TOM, mais où le français est une langue seconde. Dans toutes ces régions hors de France, le français doit sa présence à l'histoire, c'est-à-dire à la colonisation. L'internationalisation du français entraîne forcément une réduction de la mainmise sur la langue française de la part de la France. Désormais, le français n'appartient plus seulement à la France, surtout depuis l'affirmation identitaire qui a gagné la Belgique francophone, la Suisse romande, le Québec, le Nouveau-Brunswick (Acadie) et même la Louisiane.

## 1 Le rôle de l'Instruction publique dans l'apprentissage du français

Un peu après le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (en 1863), on comptabilisait encore 7,5 millions de Français ignorant la «langue nationale» (sur près de 38 millions d'habitants, soit 20 %). Selon les témoignages de l'époque, les enfants des villages de province ne retenaient guère le français appris à l'école; cette langue ne semblait pas laisser plus de trace que le latin n'en laissait à la plupart des élèves sortis des collèges. Les élèves reparlaient «le patois au logis paternel».

En 1831, dans l'une des lettres des préfets des Côtes-du-Nord et du Finistère à **M. de Montalivet**, ministre de l'Instruction publique, on pouvait lire ce texte sans équivoque dont le discours semble assez radicalisé:

[Il faut] par tous les moyens possibles, favoriser l'appauvrissement, la corruption du breton, jusqu'au point où, d'une commune à l'autre, on ne puisse pas s'entendre [...], car alors la nécessité de communication obligera le paysan d'apprendre le français. Il faut absolument détruire le langage breton.

La France s'est mise à pratiquer ce qu'on appellerait aujourd'hui un «génocide culturel» plus systématique dans les régions françaises, particulièrement en Bretagne, singulièrement stigmatisée. Cette directive de monsieur **Auguste**

**Romieu**, sous-préfet de Quimper en 1831, serait considérée au XXI<sup>e</sup> siècle comme de la pure discrimination:

**Multiplions les écoles, créons pour l'amélioration morale de la race humaine quelques unes de ces primes que nous réservons aux chevaux; faisons que le clergé nous seconde en n'accordant la première communion qu'aux seuls enfants qui parleront le français [...].**

Dans toutes les écoles, la primauté de l'enseignement est accordée à la langue nationale. Les règlements locaux témoignent de cette nécessité. Ainsi, tel était le *Règlement pour les écoles primaires élémentaires de l'arrondissement de Lorient*, adopté par le Comité supérieur de l'arrondissement, en 1836 et approuvé par le recteur en 1842:

## **§ 2. Discipline**

### **Article 19**

**Chaque classe commence et se termine par une prière en français, qui est arrêtée par le comité local sur proposition du curé.**

### **Article 21**

**Il est défendu aux élèves de parler breton, même pendant la récréation et de proférer aucune parole grossière. Aucun livre breton ne devra être admis ni toléré. S'exprimer en breton et parler "grossièrement" font l'objet de la même prohibition.**

En 1834, le Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Brest adoptait un règlement sur les écoles primaires. Selon l'article 19, le breton pourra seulement être un moyen auxiliaire d'enseignement:

### **Article 19**

**Il est interdit aux instituteurs d'enseigner l'idiome breton; ils pourront seulement se servir de cette langue pour communiquer avec les enfants qui n'entendraient pas le français.**

## **1.1 La mission «civilisatrice» de la France**

En 1845, ceux qu'on appellerait aujourd'hui les «linguicides» ne se taisaient plus! En témoignent ces propos d'un sous-préfet du Finistère aux instituteurs: «Surtout rappelez-vous, Messieurs, que vous n'êtes établis que pour tuer la langue bretonne.» Rien de moins, «tuer» la langue bretonne! À cette époque, on semblait vraiment en vouloir particulièrement au breton. Ainsi, un secrétaire

particulier dans l'entourage du politicien **François Guizot** (qui fut ministre de l'Instruction publique), écrivit ce qui suit en 1841 à propos de la Bretagne :

**Nous avons presque à civiliser cette province si belle mais encore si sauvage. [...] Qu'une ligne de chemin de fer soit construite à travers ce pays, une circulation rapide s'établira, des populations bretonnes descendront vers la France centrale, et des populations de provinces plus avancées en civilisation viendront à leur tour visiter la Bretagne. Un chemin de fer apprendra en dix ans plus de français aux Bretons que les plus habiles instituteurs primaires [...]. C'est vraiment pitié de ne point travailler plus activement que nous le faisons à civiliser, à franciser tout à fait cette belle province à l'entêtement si fier, aux sentiments si généreux.**

Ce discours sur la mission civilisatrice de la France sera repris dans toutes les nouvelles colonies, que ce soit en Indochine, en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie, à Madagascar, etc. Considérons enfin cet autre exemple dont l'auteur était un préfet des Côtes-du-Nord lors d'un discours à l'évêque de Saint-Brieuc, le 21 novembre 1846: «C'est en breton que l'on enseigne généralement le catéchisme et les prières. C'est un mal. Nos écoles dans la Basse-Bretagne ont particulièrement pour objet de substituer la langue française au breton [...]» En 1863, l'enquête du ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy (1811-1894), établissait que le quart des Français ne parlaient pas du tout français et que l'école recourait à la langue régionale dans 12 départements, dont l'Alsace, la Lorraine, la Bretagne, le Pays basque et la Corse.

L'un de ceux qui ont le mieux propagé l'idéologie colonialiste française fut sans nul doute **Hubert Lyautey** (1854-1934), premier résident général du protectorat français au Maroc en 1912, ministre de la Guerre lors de la Première Guerre mondiale, puis maréchal de France en 1921.

Voici comment en 1929 Lyautey résumait dans *l'Atlas colonial français* la mission civilisatrice et humaniste de la France dans les colonies:

**La colonisation, telle que nous l'avons toujours comprise n'est que la plus haute expression de la civilisation. À des peuples arriérés ou demeurés à l'écart des évolutions modernes, ignorant parfois les formes du bien-être le plus élémentaire, nous apportons le progrès, l'hygiène, la culture morale et intellectuelle, nous les aidons à s'élever sur l'échelle de l'humanité. Cette mission civilisatrice, nous l'avons toujours remplie à l'avant-garde de toutes les nations et elle est un de nos plus beaux titres de gloire**

Bref, offrir au monde le français, avec la culture qu'il véhicule, était perçu comme un devoir patriotique et une obligation morale: le français était imposé

comme langue officielle de l'administration coloniale; les langues indigènes étaient ignorées en tant que langues inférieures.

## 1.2 La loi Ferry

Avec l'adoption de la **loi Ferry**, qui institua la gratuité de l'école primaire (1881) et rendit obligatoire (1882) l'enseignement primaire ainsi que la laïcisation des programmes scolaires (*voir le texte de la loi Ferry*), le français s'imposa finalement sur tout le territoire de la France et se démocratisa. L'objectif de Jules Ferry était surtout d'éliminer le clergé des écoles publiques. Dans les campagnes, certains membres du clergé encourageaient même l'emploi des patois comme forme de résistance à la République. On forma des instituteurs laïcs qui furent appelés plus tard «les hussards noirs de la République», en raison de leur «uniforme», une longue redingote noire et une casquette plate. Ces instituteurs formés à l'École normale et vêtus de noir furent considérés comme de véritables «missionnaires laïcs» répandant dans les campagnes leur idéal de laïcité, de tolérance et du savoir éclairé. Ils constituaient une véritable «infanterie enseignante» destinée à démanteler l'école catholique, c'est-à-dire «lutter contre l'obscurantisme» et «promouvoir les valeurs républicaines». Les patois ne purent que difficilement résister aux méthodes de répression et aux techniques de refoulement, de délation ou d'espionnage, qui marquèrent des générations d'enfants.

Parallèlement, Jules Ferry fut un ardent partisan de l'expansion coloniale française, notamment en Tunisie et à Madagascar. Ses adversaires politiques le surnommèrent le «Tonkinois». Ferry propose des mesures d'assimilation afin de franciser les «indigènes» des colonies. Le 28 juillet 1885, Jules Ferry prononça un discours sur «les fondements de la pensée coloniale» de la Troisième République, ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui les justifications de l'impérialisme français :

Messieurs, je suis confus de faire un appel aussi prolongé à l'attention bienveillante de la Chambre, mais je ne crois pas remplir à cette tribune une tâche inutile. Elle est laborieuse pour moi comme pour vous, mais il y a, je crois, quelque intérêt à résumer et à condenser, sous forme d'arguments, les principes, les mobiles, les intérêts divers qui justifient la politique d'expansion coloniale, bien entendu, sage, modérée et ne perdant jamais de vue les grands intérêts continentaux qui sont les premiers intérêts de ce pays. [...]

Messieurs, il y a un second point, un second ordre d'idées que je dois également aborder [...] : c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question. [...] Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. [...] Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures. [...] Ces devoirs ont souvent été méconnus dans l'histoire des siècles précédents, et certainement quand les



**soldats et les explorateurs espagnols introduisaient l'esclavage dans l'Amérique centrale, ils n'accomplissaient pas leur devoir d'hommes de race supérieure. Mais de nos jours, je soutiens que les nations européennes s'acquittent avec largeur, grandeur et honnêteté de ce devoir supérieur de la civilisation.**

Tout au cours du XX<sup>e</sup> siècle et jusque dans les années 1960, les gouvernements ont adopté pas moins de 40 lois concernant surtout l'enseignement, la presse, l'administration et l'orthographe. Au début du siècle, comme la francisation n'allait pas assez vite au gré du ministère de l'Éducation nationale, les autorités suggérèrent fortement de faire nommer des instituteurs qui ignoraient tout des parlers locaux.

Cette déclaration de la part de **J. Dosimont**, inspecteur d'académie en 1897, paraît aujourd'hui très catégorique: «Un principe qui ne saurait jamais fléchir : pas un mot de breton en classe ni dans la cour de récréation.» Et enfin une proclamation provenant d'**Anatole de Monzie**, ministre de l'Instruction publique (1925): «Pour l'unité linguistique de la France, il faut que la langue bretonne disparaisse.» On en voulait vraiment au breton!

### **1.3 Le maintien des patois**

Néanmoins, en 1926, le grammairien **Ferdinand Brunot** (1860-1938), écrivait dans son *Histoire de la langue française* que les patois étaient encore bien vivants dans les campagnes:

**Au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme de nos jours, le patois était chez lui partout où l'on causait au village [...]. À l'heure actuelle, le français est la langue des villes, le patois la langue des campagnes.**

On se souviendra sans doute des panneaux affichés un peu partout en Bretagne, que ce soit dans les autobus, les écoles ou autres lieux publics: «Interdiction de parler breton et de cracher par terre.» Beaucoup d'enfants furent punis parce qu'ils parlaient breton à l'école: ils devaient rejeter la langue de leurs parents. L'histoire est là pour nous rappeler également l'usage institutionnalisé du «symbole» accroché au cou des élèves, de la délation, des brimades et des vexations de la part des instituteurs dont la mission était de supprimer l'usage des parlers locaux. Un jeune Breton (anonyme) ayant fréquenté l'école dans les années 1960 en donne ce témoignage:

**À cette époque, le symbole était un morceau de fer pour mettre sous les sabots des chevaux. On le donnait au premier qui arrivait et qui parlait breton et ensuite, quand celui-ci trouvait un autre qui parlait breton, il le lui donnait. Comme ça, toute la journée. À la fin de la journée, le dernier attrapé par le symbole était mis en pénitence et il devait écrire en français: «Je ne parlerai plus jamais en breton», cinquante ou cent fois. Celui qui**

était pris souvent restait à l'école après 16 h 30, pendant une heure ou une demi-heure dans le coin de la salle.

Ces procédés ont été heureusement abandonnés et l'on ne retrouve plus d'affiches contemporaines du genre: «Il est interdit de cracher par terre et de parler patois.» Mais les patois ne sont pas disparus pour autant. Il s'agissait, en fait, de techniques d'assimilation que la France a largement utilisées, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, dans son empire colonial: au Maghreb, en Afrique noire, dans l'océan Indien (île de La Réunion) et dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, etc.).

Il est vrai, sous la III<sup>e</sup> République (1870-1940), l'école réussit à propager l'enseignement du français de façon plus efficace, même si le purisme s'est poursuivie durant de longues décennies. D'abord, l'enseignement du latin fut définitivement abandonné, ce qui a permis au français de prendre la place accordée au latin. L'accession de toutes les classes de la société française, y compris les femmes, à l'alphabétisation et à la scolarisation accéléra la chute des patois au profit de la langue commune. Il en fut ainsi dans la diffusion des journaux.

## 2 La question de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Les *patois* français ont changé de nom et, depuis l'Union européenne, ils sont devenus des «langues régionales» en France, mais non pas encore des «langues minoritaires». Dans ce monde du «politiquement correct», si le terme «dialecte» est de moins en moins employé, le mot «patois» est quasiment disparu du vocabulaire des politiciens français; ils craignent de paraître mal en y associant une valeur péjorative.

Même si la linguiste Henriette Walter affirme dans *Le français dans tous les sens*, qu'«il n'y a aucune hiérarchie de valeur à établir entre langue, dialecte et patois», tous sont devenus plus prudents avec ces termes aujourd'hui controversés. Quoi qu'il en soit, pour la plupart des locuteurs, le mot *patois* a une connotation de dévalorisation, sinon c'est le mot «langue» qu'on utiliserait.

Pour Henriette Walter, le terme de «patois» correspond à une forme prise par le latin parlé dans une région donnée:

**Le terme de patois en est arrivé progressivement à évoquer dans l'esprit des gens l'idée trop souvent répétée d'un langage rudimentaire [...]. Nous voilà loin de la définition des linguistes, pour qui un patois (roman) est au départ l'une des formes prises par le latin parlé dans une région donnée, sans y attacher le moindre jugement de valeur : un patois, c'est une langue.**

Et la linguiste de préciser ainsi les conditions dans lesquelles sont apparus les patois:

**Le latin parlé en Gaule [...] s'est diversifié au cours des siècles en parlars différents. [...] Lorsque cette diversification a été telle que le parler d'un village ne s'est plus confondu avec celui du village voisin, les linguistes parlent plus précisément de patois. Mais, à leurs yeux, il n'y a aucune hiérarchie de valeur à établir entre langue, dialecte et patois.**

Si pour une linguiste comme Mme Walter, il n'existe aucune hiérarchie de valeur entre les mots «langue», «dialecte» et «patois», il n'en est pas ainsi pour Monsieur et Madame Tout-le-monde. En effet, pour la plupart des simples mortels, une hiérarchie s'est établie : la «langue» est supérieure au «dialecte». Quant au «patois», il est encore associé à un «langage rudimentaire». Néanmoins, c'est Henriette Walter qui a raison!

## **2.1 La persistance du discours anti-patois**

Cela étant dit, le discours anti-patois est toujours resté très profond chez les dirigeants politiques français contemporains. Par exemple, en 1972, **Georges Pompidou** (1911-1974), alors président de la République, déclarait au sujet des *langues régionales*: «Il n'y a pas de place pour les langues et cultures régionales dans une France qui doit marquer l'Europe de son sceau.» Il est vrai que, depuis plus de vingt-cinq ans, le discours sur cet épineux sujet a beaucoup changé dans ce pays, mais pas les actes. C'est ainsi que **François Mitterrand** (1916-1996), président de la République de 1981 à 1995, annonçait ses couleurs au sujet des *langues de France*, deux mois avant son élection (1981, à Lorient):

**Le temps est venu d'un statut des langues et cultures de France qui leur reconnaisse une existence réelle. Le temps est venu de leur ouvrir grandes les portes de l'école, de la radio et de la télévision permettant leur diffusion, de leur accorder toute la place qu'elles méritent dans la vie publique.**

Toutefois, malgré ce discours à saveur électoraliste, la situation n'a pas évolué considérablement, car, lors des débats sur le traité de Maastricht, **Robert Pandraud** (né en 1928, député et ancien ministre) déclarait, le 13 mai 1992, qu'il était inutile de faire apprendre aux enfants des *dialectes* en lieu et place d'une langue internationale (lire «l'anglais») :

**Je rends hommage à l'école laïque et républicaine qui a souvent imposé le français avec beaucoup d'autorité — il fallait le faire — contre toutes les forces d'obscurantisme social, voire religieux, qui se manifestaient à l'époque. Je suis également heureux que la télévision ait été un facteur d'unification linguistique. Il est temps que nous soyons français par la langue. S'il faut apprendre une autre langue à nos enfants, ne leur faisons pas perdre leur temps avec des dialectes qu'ils ne parleront jamais**

**que dans leur village: enseignons-leur le plus tôt possible une langue internationale!**

Là, nous ne sommes plus en 1850, ni en 1950, mais dans les années 1990; il faut dire que le député Pandraud a souvent eu des propos . contestables. Il affirmait, par exemple, que «la peur du gendarme a toujours été le commencement de la sagesse», prônant ainsi les méthodes fortes. À en croire les déclarations de la part des personnalités officielles, les dirigeants français ne doivent se préoccuper que de la langue française. En mai 1997, **Daniel Gauchon**, inspecteur de l'Éducation nationale, déclarait qu'il fallait privilégier la culture et la langue française et non pas les *langues régionales* :

**Les langues régionales ont sans doute leur place à l'école comme l'enseignement de n'importe quelle langue ou discipline, mais le bilinguisme en langue régionale est incompatible avec les principes de fonctionnement de l'école publique. Il privilégie la culture et la langue d'une communauté, alors que le rôle de l'école publique est de privilégier la culture et la langue françaises dans un objectif de cohésion sociale.**

Autrement dit, «privilégier» le français est synonyme d'exclusion de toute autre langue! On se croirait dans un débat en Amérique latine pour savoir s'il faut enseigner l'espagnol ou les langues amérindiennes et, dans l'éventualité où il conviendrait d'enseigner *aussices* langues, faudrait-il aller jusqu'à les enseigner aux hispanophones? Non, bien sûr! En France, tout enseignement des langues régionales est considéré comme **facultatif**, jamais obligatoire, et il n'est surtout pas question de les enseigner aux «francophones».

Par exemple, les vellétés de l'Assemblée de Corse à ce sujet ont vite été réduites à néant lorsque le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 17 janvier 2002, a donné le feu vert à l'enseignement de la langue corse «dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires» de l'île, en insistant sur le caractère **facultatif** de cet enseignement. En réalité, c'est un système courant dans de nombreux pays: les langues minoritaires ne doivent pas être enseignées à la majorité.

En ce sens, **le français, une langue minoritaire au Canada**, ne devrait pas être enseigné aux anglophones dans les écoles de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick! **Pourquoi le français en Ontario et pas l'occitan en France?** Parce que, bine sûr, le français est une langue. Comme le corse, l'occitan, le franco-provençal, le breton, l'alsacien, etc. Lorsqu'une langue minoritaire n'est pas enseignée dans un système scolaire, c'est par choix politique, rien d'autre. Sinon ce sont des prétextes qui servent de paravent. On peut comprendre l'affiche du parti régionaliste alsacien Alsace d'abord (ADA)

## **2.2 Les droits des langues régionales**

Quand on étudie la législation linguistique de la France, on constate que ce pays a adopté une quantité impressionnante de lois portant sur les cultures et les langues régionales, sur les collectivités territoriales et sur la langue

française. On compte au moins une douzaine de lois, une vingtaine de décrets, plus de 40 arrêtés (dont une vingtaine sur la terminologie) et autant de circulaires administratives. La plupart de ces textes juridiques traitent avant tout de la **langue d'enseignement** et de la **terminologie française**. Cela signifie que la législation française porte moins sur les droits linguistiques que sur la promotion de la langue française considérée du point de vue du code lui-même. Il s'agit là d'une vieille tradition qui consiste à ignorer les langues régionales dans l'enseignement et l'espace public.

Pour ce qui est des droits des langues régionales, les textes juridiques n'en parlent d'ailleurs que très peu. Toutefois, la tendance actuelle est d'élargir le droit à la différence et de reconnaître la spécificité de ces langues régionales, surtout depuis la signature, le 7 mai 1999, de la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*. À ce sujet, le 14 août 2000, le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, **Jack Lang**, assurait dans un entretien au journal *Ouest-France* qu'il allait «naturellement» favoriser l'enseignement des langues régionales:

**Je souhaite que ces langues soient pleinement reconnues dans notre système d'enseignement, à tous les échelons. C'est l'esprit du plan pour l'école que j'ai récemment présenté. Entre 5 et 12 ans, un enfant a l'oreille musicale. Il faut lui offrir toutes les possibilités d'apprentissage des langues : la langue nationale qui est l'ossature même de notre enseignement, une langue vivante étrangère et la langue particulière de la région.**

M. **Jack Lang** se disait par ailleurs être «un militant de toujours de la reconnaissance de la pluralité des cultures». Selon cet ancien ministre de l'Éducation nationale, les grandes lignes du projet d'enseignement pour les écoles primaires comporteraient la généralisation de l'apprentissage d'une langue vivante. Deux voies pourraient être offertes dans l'enseignement public: l'initiation aux langues régionales et le bilinguisme français-langues régionales. Mais il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas demain la veille!

Après la signature de la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*, un communiqué du premier ministre précisait que la France souscrivait à **39 engagements parmi les 98 proposés par la Charte**. Lors de sa déclaration consignée du 7 mai 1999, le gouvernement français a justifié sa signature en prenant d'infinies précautions, notamment au sujet des notions de «protection de minorités» et de «droits collectifs»:

**La République française envisage de formuler dans son instrument de ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* la déclaration suivante:**

**1. Dans la mesure où elle ne vise pas à la reconnaissance et la protection de minorités, mais à promouvoir le patrimoine linguistique européen, et que l'emploi du terme de «groupes» de locuteurs ne confère pas de droits collectifs pour les locuteurs**

des langues régionales ou minoritaires, le gouvernement de la République interprète la Charte dans un sens compatible avec le *Préambule* de la Constitution, qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi et ne connaît que le peuple français, composé de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. [...]

C'est seulement au moment de la ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* que serait précisée la liste des langues concernées — probablement l'alsacien, le breton, le basque, le catalan, le corse, le flamand, le provençal et l'occitan — ainsi que les engagements s'appliquant à chacune des langues. Il semble que les dispositions applicables aux langues régionales seraient «à géométrie variable». Quoi qu'il en soit, la France n'est pas encore prête à ratifier la Charte.

D'ailleurs, le président français, **Nicolas Sarkozy** (élu en 2007), a déclaré être opposé à sa ratification:

Je sais que, depuis quelques années, en période électorale, les candidats ont pris une mauvaise habitude: ils promettent tout et n'importe quoi aux locuteurs des langues régionales. Ce sont, bien entendu, des promesses qui sont sans lendemain, suscitant beaucoup d'amertume et de frustrations. Je ne suis pas de ceux-là. C'est pourquoi je ne vous dirai pas, aujourd'hui, que je m'engage à ratifier, dès demain, la Charte européenne. Les hommes ou les femmes politiques qui vous font cette promesse sont des mystificateurs.

Cependant, M. Sarkozy s'est dit «favorable à ce que le droit des parents à inscrire leurs enfants dans une classe bilingue français + langue régionale soit reconnu, dès lors que la demande est suffisante.» Plus précisément, un **enseignement bilingue** à la maternelle et au primaire serait «possible» pour les élèves dont les familles le demandent et dont le nombre est jugé suffisant, mais il ne pourrait être imposé. Concernant la ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, Sarkozy y avait déjà affirmé son opposition dans un discours à Besançon en mars 2007:

Si je suis élu, je ne serai pas favorable à la Charte européenne des langues régionales. Je ne veux pas que demain un juge européen ayant une expérience historique du problème des minorités différente de la nôtre, décide qu'une langue régionale doit être considérée comme langue de la République au même titre que le français.

Car au-delà de la lettre des textes il y a la dynamique des interprétations et des jurisprudences qui peut aller très loin. J'ai la conviction qu'en France, terre de liberté, aucune minorité n'est opprimée et qu'il n'est donc pas nécessaire de donner à des juges européens le droit de se prononcer sur un sujet qui est

**consubstantiel à notre identité nationale et n'a absolument rien à voir avec la construction de l'Europe.**

Évidemment qu'aucune minorité n'est opprimée, car juridiquement la notion de «minorité» n'existe pas en France! M. Sarkozy disait préférer «un texte de loi posant la reconnaissance juridique des langues régionales de France», ce qui paraissait à son avis «beaucoup plus raisonnable et surtout plus efficace». M. Sarkozy préférait donc un texte de loi qui ne sera jamais adopté (voir le texte de la proposition de loi de 2010) et qui serait assujéti à une «demande» suffisante. En février 2010, le gouvernement français faisait savoir qu'une nouvelle loi sur les langues régionales n'était «plus forcément nécessaire». C'est le sens de la réponse que le ministre Éric Besson a adressée à l'Assemblée nationale :

**La conviction du ministre de la culture et de la communication est que le cadre législatif laisse d'importantes marges de manœuvre qui ne sont pas toujours exploitées. C'est pourquoi le gouvernement s'interroge sur la pertinence d'une intervention législative supplémentaire.**

En bon politicien français de tendance conservatrice, le président Sarkozy savait comment noyer la poisson dans l'eau en assortissant tout éventuel droit à «une demande suffisante»! Or, cette mesure est généralement perçue comme une arme dévastatrice pour les langues minoritaires. Dans les États où une telle disposition est appliquée, la «demande suffisante» se transforme en une façon de ne pas accorder de droit, ce qui oblige les individus à recourir aux tribunaux. Et contre la machine de l'État, le citoyen est bien démuni!

Pourtant, dans la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, presque toutes les dispositions sont déjà appliquées ou applicables sans modifier les lois en vigueur. Quand des observateurs regardent la France de l'extérieur, ils ne comprennent pas pourquoi les politiciens français ont développé une attitude aussi timorée à l'égard de leurs langues régionales, lesquelles devraient constituer une richesse pour le patrimoine culturel et linguistique du pays.

En réalité, la classe politique française a toujours eu peur d'en faire «trop» pour ses langues régionales, l'idéologie des anciens *patois* faisant encore partie de leur culture politique. Pour le moment, les langues régionales demeurent sans reconnaissance et sans statut officiels. La France, qui prône la diversité linguistique au sein des organismes internationaux, se montre incapable de la reconnaître sur son propre territoire. C'est le point de vue du linguiste **Claude Hagège** dans *L'Express* du 12 avril 2007:

**Si nous voulons défendre la francophonie dans le monde et être crédibles, cela suppose d'abord que la France montre qu'elle respecte chez elle sa propre diversité linguistique. Ratifier la Charte, en expliquant aux parlementaires qu'elle est très souple et donc peu dangereuse, irait dans le bon sens. Certes, depuis**

quelques années, l'État a accompli des efforts, mais largement insuffisants. Les langues régionales sont dans un tel état de précarité que, pour leur permettre d'échapper à l'extinction totale qui les menace, il faudrait un investissement énorme et accepter de prendre des risques, comme l'ont fait les Espagnols en donnant une grande autonomie aux Basques et aux Catalans.

Il semble bien que les dirigeants français ne soient pas prêts à prendre de tels risques. La tradition centralisatrice de l'État est depuis fort longtemps trop ancrée dans les mentalités. De nombreux dirigeants français voient dans la Charte un complot tramé par Bruxelles pour affaiblir la France en investissant le «terrain culturel local» et créer ainsi «un folklore sympathique» menant à la «disparition du modèle de l'État républicain français». Mais la vraie raison est bien politique, celle de devoir accorder des droits à «toutes» les langues régionales de France, comme l'expliquait en février 2010 M. Xavier North, délégué général à la Langue française et aux langues de France:

Le territoire métropolitain compte au moins une dizaine de langues régionales, voire vingt, si l'on reconnaît la diversité des langues d'oc et des langues d'oïl. Accorder des droits opposables à une langue supposerait évidemment de les étendre à toutes, ce qui porterait atteinte à l'indivisibilité de la République et d'unicité du peuple français, selon les termes du Conseil constitutionnel, qui s'est opposé pour cette raison en 1999 à la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Bref, les dinosaures ne sont pas encore disparus en France et ils ont la vie dure, et ils mènent la vie dure aux langues régionales!

### 3 Les changements contemporains observés

Lorsqu'on compare le français du XIX<sup>e</sup> siècle et celui d'aujourd'hui, force est de constater qu'il existe un certain nombre de changements, même s'ils paraissent mineurs par rapport au XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### 3.1 La phonétique

Au point de vue phonétique, nous pouvons constater dans le nord de la France une réduction, voire la quasi-disparition, des distinctions entre la voyelle [a] antérieure et brève dans *patte* et la voyelle postérieure et longue dans *pâte*, sauf au Québec et hors de France (les anciennes colonies) où cette différence se maintient encore. De même, nous pouvons noter une différence mineure entre la voyelle orale [un] dans *brun* et la nasale [in] dans *brin* au profit de la dernière. Il est donc possible qu'un jour on assiste à des réductions dans les autres voyelles nasales [an] dans *banc* et [on] dans *bon*.

On remarque aussi des influences notables de la graphie sur la prononciation. Par exemple, des consonnes qui n'étaient pas prononcées il y a plusieurs



décennies ont tendance aujourd'hui à être prononcées: *dompter* [don-té], *mœurs* [meur], *août* [ou] et *cassis* [kasi] ont tendance à devenir [domp-té], [meurss], *août* [outt] et [kasiss].

### 3.2 La grammaire et la conjugaison

Nous n'indiquerons que certaines tendances, soit les plus fréquentes. Si le passé simple s'est bien maintenu dans la narration écrite, il est pratiquement disparu de la langue orale. Des formes telles *nous fûmes*, *nous connûmes*, etc., sont perçues comme nettement exagérées. C'est encore plus évident avec l'imparfait du subjonctif dans *que nous arrivassions*, *que vous vous reposassiez*, etc., ou avec le plus-que-parfait dans *que nous nous fussions reposés* ou *que nous eussions fini*. Si les francophones acceptent d'entendre au théâtre dans *Cyrano* «il faudrait que je l'amputasse» (en parlant du nez de Cyrano), ils poufferaient de rire en l'entendant dans une conversation normale ou dans un discours électoral.

Tout francophone a dû travailler ferme pour apprendre les fameuses règles du participe passé. On s'attend à voir à l'écrit «les fautes qu'il a faites», mais à l'oral la tendance est nettement au non-accord: «les fautes qu'il a fait». Beaucoup de francophones hésitent entre l'auxiliaire *avoir* et *être* dans «je suis tombé» et «j'ai tombé», «il a tombé» et «il est tombé», etc.

Le futur se fait généralement en ajoutant *-era*, *-ira* ou *-ra* dans *il mange/il mangera*, *il finit/il finira*. Cependant, la langue orale a tendance à préférer le futur proche dans *il va manger* et *il va finir* ou *j'vais y aller*. Mais lorsque la négation est utilisée, le retour au futur normal est quasi systématique: *il ne mangera pas*, *il ne finira pas* et *j'irai pas*. On n'entend plus rarement *il ne va pas manger*, *il ne va pas finir* ou *je n'vais pas y aller*, une question d'économie de moyens. Quant à la négation elle-même, le *ne...* a aussi tendance à disparaître à l'oral dans *il mange pas* ou *il finit pas*.

### 3.3 La féminisation des noms de métiers et professions

À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la féminisation des noms de métiers et professions a soulevé une autre controverse. Cette autre réforme a commencé à entrer dans les mœurs françaises avec la décision du ministère de l'Éducation nationale d'appeler désormais au féminin les noms de métiers et professions exercés par des femmes relevant de son autorité. Ainsi, toute femme employée dans ce même ministère, le plus important par le budget et par le nombre de personnes impliquées en France, sera appelée une *inspectrice*, une *doyenne*, une *maîtresse de conférence*, une *professeuse agrégée*, une *chef de service*.

Le ministère français de l'Éducation nationale était alors la première administration française à appliquer concrètement une directive récente du premier ministre prescrivant la féminisation des titres. C'est l'ancien premier ministre français (Lionel Jospin) qui a semblé regretter (mars 1998) que la féminisation lancée par l'un de ses prédécesseurs, Laurent Fabius (en 1984), n'ait pu aboutir. Il avait demandé alors à une commission de terminologie et de néologie de faire «le point sur l'état de la question», notamment «à la lumière

des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones». On pense surtout à la Belgique et au Québec, où cette question était déjà débattue depuis quelques années.

Or, en France, la féminisation des noms de métiers, de grades ou de fonctions s'est toujours heurtée à de fortes oppositions, notamment de la part de l'Académie française qui décide officiellement de ce qui est conforme à la langue. Au début de l'année 1998, cette noble institution fondée en 1635, avait lancé une adresse solennelle au président de la République (alors Jacques Chirac) au sujet de l'appellation *Madame la Ministre*, estimant que la fonction des ministres ne leur conférait pas «la capacité de modifier [...] la grammaire française et les usages de la langue». L'Académie française avait même déploré l'emploi chez les Québécois des mots *une auteure*, *une professeure*, *une écrivaine* et chez les Belges *une sapeuse-pomprière*. La savante Académie a alors affirmé: «Ce n'est pas à la France de donner l'exemple de semblables déviations, et cela, chez les membres du pouvoir exécutif.» Évidemment, le français va changer, même contre l'avis de la docte Académie!

Cette prise de position de l'Académie française avait suscité un tollé de protestations non seulement au Québec et en Belgique, mais aussi chez les associations féminines françaises, qui l'avaient jugée rétrograde. En effet, plusieurs femmes parmi les ministres avaient répliqué qu'elles tenaient à la féminisation de leur fonction. Contrairement à l'orthographe, espérons que la féminisation des noms de métiers, de grades ou de fonctions aura plus de succès. Encore une fois, en matière de langue, la France semble se montrer frileuse, tant la tradition pèse lourdement.

Cela étant dit, en catimini, une circulaire datée du 6 mars 1998 («Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métiers, fonction, grade ou titre») émanant du premier ministre **Lionel Jospin** invitait les administrations à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions: «Pour accélérer l'évolution en cours, j'ai demandé à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude qui, à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones fera le point sur l'état de la question.»

Finalement, un guide de la féminisation a été publié en 1999 et portait le titre de *Femme, j'écris ton nom...* Dans les faits, la féminisation de ces termes en France apparaît comme un décalque de l'approche québécoise, mais jamais l'État français ne s'en est vanté. On peut lire dans le guide ce qui suit (p. 21): «Les règles énoncées ci-dessous complètent les recommandations formulées dans la circulaire parue au *Journal officiel* du 11 mars 1986. Elles suivent de même, dans leur ligne générale, les propositions émanant de Suisse, du Québec et de Belgique publiées entre 1991 et 1994.»

#### 4 L'épineuse question de l'orthographe française

L'enseignement de la langue française manifeste encore aujourd'hui des signes de conservatisme inévitables dans la mesure où les réformes de l'orthographe

ont toutes avorté, et ce, depuis plus de deux siècles: l'archaïsme et la complexité du système restent intacts. Les linguistes dénoncent en vain le caractère arbitraire de l'orthographe, qui ne correspond plus à la réalité linguistique contemporaine. Pour prendre un seul exemple, il est tout de même ahurissant de constater que, dans le mot *oiseau*, aucun des lettres ne soit effectivement prononcées puisqu'on dit [wazo].

#### **4.1 La crise des langues**

L'usager moyen respecte de moins en moins les normes écrites et hésite à consacrer un temps qu'il croit disproportionné à l'apprentissage de la langue écrite. Plusieurs voient même, dans le maintien de l'orthographe actuelle, un moyen de discrimination sociale. Abstraction faite des prises de position idéologiques en cette matière, la détérioration de la langue écrite se généralise et met celle-ci dans une situation critique en France, au Québec, en Belgique et en Suisse romande.

La «crise des langues» touche aussi d'autres pays industrialisés comme les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Hongrie, la Chine, la Corée, la Croatie, etc., sans atteindre toutefois des proportions aussi endémiques que dans les pays francophones, particulièrement au Québec. Pour le linguiste Alain Rey: «La crise des langues n'est qu'un aspect de la crise, permanente, des sociétés, et peut-être une manière d'en masquer en partie la nature essentiellement politique.» Que le problème soit pédagogique, social ou politique, il faudra bien un jour trouver des solutions. Après tout, les Italiens, les Espagnols, les Hollandais et les Norvégiens ont réformé leur orthographe. En France, il aurait fallu s'y mettre dès le XVII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que peu de gens savaient lire et écrire. Aujourd'hui, plusieurs croient qu'il est trop tard. Pendant ce temps, les francophones ont mal à leur orthographe.

#### **4.2 La «réforme» avortée de l'orthographe**

L'année 1990-1991 a été justement marquée par ce qu'on a appelé en France «la réforme de l'orthographe». En effet, la question de la réforme de l'orthographe a de nouveau occupé le devant de la scène de septembre 1990 à janvier 1991, y compris durant la crise du Golfe. Des débats publics assez vifs, relayés par les médias, ont suivi l'annonce de propositions d'aménagement formulées en juin 1990 par les pouvoirs publics. D'autres pays, qui se préoccupent de l'aménagement de l'orthographe de leur langue, comme l'Espagne, les Pays-Bas, la Russie ou l'Allemagne, ignorent ce genre de polémiques.

Rappelons donc quelques faits. En octobre 1989, le premier ministre français de l'époque, M. Michel Rocard, donnait le mandat au Conseil supérieur de la langue française (dirigé par M. Bernard Quémada et composé de grammairiens, linguistes, responsables de l'enseignement, écrivains, éditeurs, etc.) de réfléchir à des modifications modérées de l'orthographe en vue d'harmoniser les orthographe hésitantes (plusieurs milliers de mots dans cette situation) et de simplifier le système d'accentuation. Ce mandat n'avait donné lieu à aucun commentaire.

Le Conseil supérieur présenta en juin 1990, après consultations et avis favorable de l'Académie française, des propositions portant sur cinq points. Ces propositions, concernant environ 1500 mots, portaient essentiellement sur les points suivants:

- **le trait d'union, supprimé dans quelques dizaines de cas (*porteclé, chauvesouris, etc.*, mais faisant son apparition dans les numéraux au-dessus de cent (*deux-cent-un*));**
- **l'accord de certains type de noms composés: *des pèse-lettres (un pèse-lettre), des après-midis, des brises-glaces, etc.*;**
- **l'accent circonflexe du [i] et du [u] supprimé, sauf quelques exceptions;**
- **les accents: harmonisation pour les verbes en - *eler* et - *eter (il ruissèle, j'époussète)*;**
- **le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif demeure invariable.**

Les réactions se sont multipliées: des écrivains, des journalistes et quelques associations d'enseignants ont combattu ces propositions, soutenus par cinq prix Nobel. Plusieurs furent indignés parce qu'on remettait en cause le «génie de la langue française». Des linguistes, en revanche, défendirent le projet (Nina Catach, Claude Hagège, André Goose, etc.), ainsi que des associations nationales et internationales d'enseignants de français. Le gouvernement français n'a plus osé intervenir pour mettre en vigueur le projet. Le gouvernement du Québec accueillit favorablement le projet de rectifications, mais signifia qu'il devait être formellement appliqué en France avant de procéder à la mise en œuvre au Québec et souhaita une concertation avec les pays francophones. Dès lors, les académiciens apparurent partagés; le président de la République française recommanda d'aborder ce problème «avec bon sens et gentillesse». À l'époque, les médias français ont parlé d'un échec. C'est que, tant que la moindre modification de l'orthographe française sera considérée comme mettant en péril l'unité de la Nation française, il n'y aura pas de changement possible!

### **4.3. Les «rectifications» orthographiques**

Après la publication le 6 décembre du *Rapport du Conseil supérieur de la langue française* concernant les «rectifications de l'orthographe» au *Journal officiel* sous la forme d'un document administratif (c'est-à-dire n'ayant aucune portée contraignante), l'Académie française délibéra de nouveau, confirma son accord en l'assortissant d'une «période probatoire» devant permettre à l'usage de s'établir tout en se réservant le droit de revenir sur les rectifications.

Ainsi, il apparaît qu'il n'y aura pas d'imposition de nouvelles normes orthographiques, mais un processus long et une polémique qui s'est éteinte peu à peu. Comme d'habitude, c'est un échec, même si la réforme n'est pas morte. Certains groupes, peu nombreux mais influents, ont commencé à appliquer les rectifications orthographiques. Des ouvrages de référence tels que *Le Bon Usage*, le *Dictionnaire de l'Académie*, le *Dictionnaire Hachette*, etc., font état de ces rectifications; le *Petit Larousse* et le *Petit Robert* n'ont, jusqu'ici, adopté qu'une partie des rectifications proposées. On ne parle plus de «réforme», mais de simples «rectifications».

Le ministère de l'Éducation de la Communauté française de Belgique et le ministère de l'Éducation de la Suisse romande ont indiqué à leurs enseignants que l'orthographe traditionnelle et l'orthographe rectifiée devaient coexister. L'Office québécois de la langue française (OQLF) a adopté une attitude attentiste. Pour le moment, les rectifications ne sont toujours pas enseignées dans les écoles, tout en demeurant peu connues, voire inconnues du grand public. Il est possible, après tout, que la simplification du pluriel des noms composés et la francisation des noms étrangers aient plus de chances d'être acceptées. Néanmoins, il semble bien que l'orthographe française continuera, selon l'expression du linguiste Pierre Encrevé, d'être «l'instrument d'humiliation favori de l'école française, premier lieu du contrôle social».

Les efforts de simplification de l'orthographe lexicale ne constituent qu'un simple palliatif, car c'est à l'orthographe grammaticale qu'il faudrait s'attaquer si l'on voulait vraiment économiser du temps et de l'énergie pour le plus grand profit de l'enseignement. Il faudrait changer le système en profondeur, comme l'ont fait dans le passé les Espagnols, les Allemands et les Scandinaves. En attendant, les francophones vont continuer de corriger les fautes, de blâmer les étudiants et les enseignants, de se plaindre de leur système d'éducation et de toutes les réformes de l'orthographe.

## 5 La coexistence des usages

Un autre trait caractéristique de notre époque: **la coexistence des normes et des usages français**. Alors que jamais le nombre des locuteurs francophones n'a été aussi élevé et que jamais un aussi grand nombre d'États ne se sont intéressés au français, l'Autorité traditionnelle semble être morte. L'Académie française a perdu beaucoup de sa crédibilité et semble être devenue le vestige d'une époque révolue. Pensons à la réforme avortée de l'orthographe et à la position controversée sur la féminisation des titres. Aujourd'hui, les nouveaux «maîtres» de la langue sont davantage les médias et les publicitaires, dont l'influence est autrement plus considérable que celle des académiciens ou des terminologues. Dans ces conditions, les normes se modifient au gré des modes et des régions où l'on parle le français.

Dans chaque région du monde où l'on parle le français, il s'est développé une prise de conscience de la langue comme instrument d'identification nationale. Les Wallons, les Suisses romands, les Québécois, les Acadiens, les Maghrébins, les Sénégalais, les Ivoiriens, les Antillais, etc., ne veulent pas nécessairement parler «comme les Français». Chaque pays, voire chaque région, a tendance à cultiver sa propre norme locale, c'est-à-dire une variété de français qui a conservé un certain nombre de traits originaux. Il existe des français régionaux un peu partout en France, mais aussi un français de Wallonie, un français bruxellois, un français québécois, un français acadien, un français néo-calédonien, etc.

### 5.1 Belgique, Suisse et Québec

**Le français de Belgique** constitue une variante régionale du français, et il est caractérisé par des belgicisms, des wallonismes, des termes bruxellois locaux

(ou *brusseleir*) et un accent bien particulier. Il en est ainsi du **français de Suisse** caractérisé, outre un accent, par des helvétismes (ou des romandismes) et des germanismes. Le **français du Québec**, comme le **français acadien**, se caractérise par ses archaïsmes, ses québécoïsmes (ou acadianismes en Acadie) et ses anglicismes. Évidemment, les phénomènes liés au climat, au sol et à certaines réalités locales occasionnent souvent des régionalismes différents pour les Belges, les Suisses, les Québécois, les Acadiens et les Français.

### - Les mots courants

Mentionnons des exemples connus en France (surtout dans la région de Paris), comme le repas du matin qui s'appelle le *petit-déjeuner*, celui du midi, le *déjeuner* et celui du soir, le *dîner*, alors qu'au Québec, en Belgique et en Suisse, on emploie respectivement *déjeuner*, *dîner* et *souper*. Rappelons qu'en Belgique et en Suisse on dit *septante* (70) et *nonante* (90), tandis qu'en Suisse on privilégiera *huitante* (au lieu de *octante*) dans les cantons de Vaud, du Valais et de Fribourg, mais *quatre-vingts* dans les cantons de Genève, de Neuchâtel et du Jura. Alors qu'on fait du *shopping* en France, on *magasine* au Québec, mais dans les deux cas on peut aussi «faire des courses». Si les Français «garent» leur voiture dans le *parking*, les Québécois «parquent» leur voiture dans le *stationnement*. Le *scooter des neiges* et le *jet-ski* des Français deviennent une *motoneige* et une *motomarine* pour les Québécois. Le *portable* des Français est un *cellulaire* pour les Québécois. Si l'on mange des *cacahuètes* en France, on mange des *arachides* ou des *peanuts* au Québec. Au *véhicule récréatif* ou *VR* des Québécois, les Français préfèrent le *camping car* et les Belges, un *mobil-home*. De même, on trouve *chewing-gum* en France, *chique* en Belgique et *gomme* au Québec. Ce que les Français identifient comme étant des *baskets* (chaussures de sport), les Canadiens francophones préfèrent surtout les *espadrilles*, bien que dans certaines régions on trouve des *runnings* et, plus rarement, des *sneakers* ou des *shoe-claques*. En réponse à un *merci*, un Français dira *de rien*, mais un Québécois répondra par *bienvenu* et un Belge par *s'il vous plaît*. Si l'on *fait la queue* en Belgique et au Québec, on *fait la file* en France! Et il serait possible d'aligner des centaines d'autres exemples du genre; la comparaison des anglicismes serait aussi très pertinentes. Voici ci-dessous quelques exemples de comparaison des régionalismes

Belgicismes	Helvétismes	Québécoïsmes
<b>athénée</b> : lycée de garçons (parfois mixte)	<b>automate</b> : distributeur automatique	<b>abatis</b> : terrain partiellement essouché
<b>avant-midi</b> : matinée	<b>azorer</b> : réprimander	<b>érablière</b> : plantation d'érables à sucre
<b>belle-mère</b> : lavette (vaisselle)	<b>barboteuse</b> : femme bavarde	<b>banc de neige</b> : amas de neige entassée
<b>bretteur</b> : quelqu'un qui a un fort tempérament	<b>canne de ski</b> : bâton de ski	<b>fin de semaine</b> : du vendredi soir au
	<b>cassette</b> : petite casserole	

<p><b>cloque (au pied):</b> ampoule  <b>dîner:</b> repas du midi  <b>dix-heures:</b> collation en milieu de la matinée  <b>doubleur:</b> élève qui redouble une classe  <b>drache:</b> très grosse pluie  <b>chicon:</b> endive  <b>clignoteur:</b> clignotant  <b>légumier:</b> vendeur de légumes  <b>bourgmestre:</b> maire  <b>louangeur:</b> personne qui loue des voitures  <b>minerval:</b> frais de scolarité  <b>carabistouilles:</b> bêtises  <b>évitement:</b> déviation de la circulation  <b>flat:</b> petit appartement  <b>mofleur:</b> professeur inflexible aux examens  <b>mitraille:</b> petite monnaie  <b>praline:</b> bonbon au chocolat  <b>septante:</b> soixante-dix  <b>septantaine:</b> environ soixante-dix  <b>siroperie:</b> fabrique de sirop  <b>pelle à balayures:</b> pelle à poussière  <b>pistolet:</b> petit pain rond  <b>taiseux:</b> qui cause peu</p>	<p><b>chafetane:</b> cafetière  <b>cocoler:</b> cajoler, dorloter  <b>couenne:</b> croûte de fromage  <b>couverte:</b> couverture  <b>cuissettes:</b> short de sport  <b>déjeuner:</b> repas du matin (petit-déjeuner)  <b>dîner:</b> repas du midi  <b>drache (fém.):</b> averse  <b>dringuelle (fém.):</b> pourboire  <b>écolage:</b> frais de scolarité  <b>femme d'ouvrage:</b> femme de ménage  <b>fermoir-éclair:</b> fermeture à glissière  <b>fourrure:</b> doublure  <b>gonfle:</b> congère  <b>gozette (fém.):</b> chausson aux pommes  <b>grenette:</b> marché couvert  <b>huitante:</b> quatre-vingts  <b>imperdable (fém.):</b> épingle de sécurité  <b>linge de bain:</b> serviette de bain  <b>neigeoter:</b> neiger faiblement  <b>fricasse:</b> grand froid  <b>nonante:</b> quatre-vingt-dix</p>	<p>dimanche  <b>batture:</b> partie du littoral laissé à découvert à marée basse  <b>tabagie:</b> marchand de tabac  <b>crémage:</b> glaçage (gâteau)  <b>pitonnage:</b> action de pitonner  <b>biculturalisme:</b> coexistence de deux cultures nationales  <b>coureur des bois:</b> chasseur-trappeur  <b>cabane à sucre:</b> bâtiment pour fabriquer du sirop d'érable  <b>débarbouillette:</b> petit gant de toilette  <b>poudrerie:</b> neige en rafales  <b>cinéparc:</b> cinéma de plein air  <b>chefferie:</b> candidat à la direction d'un parti politique  <b>chérant:</b> qui vend trop cher  <b>jobine:</b> de <i>job</i>, petit boulot  <b>motoneige:</b> scooter des neiges  <b>sapinage:</b> branches de conifère  <b>suisse:</b> tamia  <b>traversier:</b> bac ou ferry-boat  <b>souffleuse:</b> chasse-neige à fraise  <b>mitaine:</b> moufle  <b>magasinage:</b> faire des courses  <b>partisannerie:</b> esprit de parti  <b>quétaïne :</b> de mauvais goût  <b>quêteux:</b> mendiant</p>
--	--	--

Il n'est peut-être pas nécessaire de souligner que tous ces régionalismes ne sont employés par tous les francophones belges, suisses ou québécois. Il y aurait sûrement lieu de dresser une liste des acadianismes, des termes ou expressions utilisés par les **Acadiens** des provinces Maritimes au Canada. Beaucoup de ces acadianismes sont des archaïsmes originaires du Poitou ou des mots du français populaire, mais d'autres sont des créations lexicales ou des anglicismes.

Alors qu'il était directeur du Musée de la civilisation de Québec (1988-2001), M. Roland Arpin (1934-2010) donnait cet avis à la Commission des États généraux sur l'avenir de la langue française, rappelant que le français est partout le même, mais en raison de son environnement on retrouve des variantes:

**La langue française d'ici, qu'on appelle parfois « le français québécois », est une langue à part entière, issue du français de France, dont elle conserve toutes les structures, les règles et les lois. La langue française que nous parlons au Québec découle d'une histoire qui est la nôtre. Cette histoire passe d'abord par la France, mais elle a fait des détours par l'Angleterre et les États-Unis, et elle subit l'influence des nombreux immigrants venus par vagues au fil des siècles. La langue que nous parlons nous vient prioritairement du milieu où nous l'apprenons.**

**On ne saurait parler exactement la même langue française qu'à Paris, à Bruxelles, à Dakar, à Genève. La langue française est partout la même, mais en raison de son environnement, on retrouve des variantes. Ici, la langue est rêche comme les montagnes environnantes; là, elle chante comme le vent doux de la Méditerranée; ailleurs encore, elle est traînante et mélancolique comme les paysans qui la parlent. Mais dans tous les cas, il s'agit de ce présent qui nous vient de loin et que nous avons fait évoluer tout en lui vouant le respect et l'amour que méritent nos ancêtres.**

La question des anglicismes est également digne d'intérêt, car les mots empruntés à la langue anglaise ne sont généralement pas les mêmes de part et d'autre de l'Atlantique, et ils ne sont pas employés en même quantité. L'influence de l'anglais n'est pas aussi importante en Europe qu'elle peut l'être en Amérique du Nord.

### **- Les anglicismes des Français européens**

Les mots empruntés à l'anglais, que ce soit en France, en Belgique ou en Suisse, sont reliés à des termes à la mode (récente) ou des domaines très en vogue et en grande partie véhiculés par les médias : *baskets* («chaussures de sport»), *briefing* («exposé verbal»), *booker* («personne qui fait des réservations»), *camping car* («véhicule récréatif»), *charter* («vol nolisé»), *chewing-gum* («gomme à mâcher»), *ferry* ou *ferry boat* («traversier»), *e-mail* («courriel»), *kitchenette* («cuisinette»), *mountain bike* («vélo de montagne»), *parking* («parc de



stationnement»), *pull* («chandail»), *pressing* («nettoyeur»), *sponsor* («commanditaire» ou «mécène»), *webmaster* («webmestre»), etc. Voici quelques exemples d'anglicismes employée en France au cours des années 2010

- J'attends ton feed-back demain matin.  
[= retour, commentaire, rétroaction]
- On va se faire sponsoriser par cet industriel.  
[= parrainer]
- On se fait un petit brief demain matin ?  
[= aperçu, bref survol, résumé]
- Je vais te débriefer parce que tu n'as pas pu assister à la réunion.  
[= compte rendu oral]
- T'es sûr d'avoir assez challengé ton équipe ?  
[= lancer un défi, stimuler, talonner]
- On fait un conf-call avec les postes demain, première heure !  
[= conférence téléphonique]
- Tu penses pouvoir délivrer pour vendredi ?  
[= transmettre quelque chose]
- Quand tu auras tout vérifié, tu nous donneras ton GO.  
[= feu vert]
- Tu me drafte un petit truc pour la réunion de cet aprèm ?  
[= faire un brouillon]
- Est-ce que ce wording ne risque pas d'être confusant ?  
[= formulation / = brouiller, troubler]
- J'attends de tous les collaborateurs qu'ils soient force de proposition.  
[= prendre des initiatives]
- Il faut un brainstorming pour aboutir sur un branding efficace.  
[= remue-méninges = marquage]
- Tu penses bien à me mettre dans la boucle (<loop)?  
[= faire partie d'un projet]
- On a plein de projets dans le pipe. (prononcé [pajpe]  
[= dans les tuyaux]
- Ok, c'est quoi les next steps ?  
[= prochaines étapes]
- Un séminaire de team building va renforcer notre sentiment d'appartenance.  
[= consolidation d'équipe]
- Je vais prendre le lead sur ce projet si ça ne t'ennuie pas.  
[= contact commercial]
- T'es pas quelqu'un qui est corporate dans l'entreprise.  
[= avoir l'esprit d'entreprise]
- Est-ce qu'on va drinker ce midi ?  
[= aller prendre un verre avec des collègues]
- Qui n'a n'a jamais forwardé un mail à un collègue ?  
[= transférer /= courriel]
- Tu n'as pas respecté le process, tu vas devoir recommencer!  
[= processus]
- On vous attend pour un after-work après le bureau.  
[= prendre un verre entre amis après le travail]
- Il est temps de checker des trucs.  
[vérifier, faire des vérifications]
- Israël est un pays où les starts-up et l'innovation sont florissantes.
- [société qui démarre]

Étant donné que les Français sont relativement peu en contact avec des locuteurs de langue anglaise, il y a peu d'anglicismes dans le registre familier du français hexagonal et périphérique (Belgique et Suisse). Cependant, ceux-ci

sont beaucoup plus présents dans le français professionnel (commerce, marketing, politique, musique) et ils sont associés à une ouverture sur le monde et à la modernité. L'anglais fait «bon chic bon genre». Pour plusieurs raisons, les Français sont peu portés à la francisation des anglicismes, sans oublier que la plupart de ces anglicismes sont prononcés «à la française», comme l'atteste le mot *ferry boat* en [fe-ri-bo-at] (en anglais: [fè-Ri-bôt]). Les Français se font imposer des mots anglais par des spécialistes du marketing à Paris, alors que les Québécois, comme nous le verrons, ont recours aux mots anglais parce qu'ils les entendent à l'année longue dans leur vie quotidienne; ils finissent par s'introduire dans leur langue et à prendre une place quasi exclusive.

### - Les anglicismes des Québécois

Au Québec, la situation des emprunts est différente. D'abord, l'influence de l'anglais est beaucoup plus ancienne, car elle a débuté après 1763. Ce sont des vocabulaires entiers qui sont entrés dans la langue des Canadiens dès cette époque. Les emprunts ont été apportés par l'industrialisation façonnée par les Britanniques, puis plus tard par les Américains. La plupart des emprunts sont donc liés à des réalités courantes, voire quotidiennes: *bad luck* («malchance»), *bargain* («bonne affaire»), *blender* («mélangeur»), *bum* («voyou»), *chum* («copain»), *cute* («joli»), *draft* («courant d'air»), *drill* («perceuse»), *gun* («pistolet/révolver»), *hose* («tuyau d'arrosage»), *joke* («blague»), *plaster* («pansement adhésif»), *plug* («prise de courant»), *sideline* («second emploi»), *strap* («courroie»), *slip* («bordereau d'expédition»), *track* («voie ferrée»), *wrench* («clé anglaise»), etc.

Paradoxalement, les anglicismes employés par les Français sont fortement critiqués par les Québécois qui condamnent des mots comme *baskets*, *ferry boat*, *pressing*, *parking*, *week end*, *pipeline* [prononcé [pajplajn]], etc., parce que, eux, ils emploient *espadrilles*, *traversier*, *nettoyeur*, *stationnement*, *fin de semaine*, *oléoduc*, etc. C'est voir la paille dans l'œil de l'autre pendant qu'on ne voit pas la poutre dans son œil. Pendant que les Français, les Belges et les Suisses prononcent les mots anglais «à la française», les Québécois les prononcent «à l'américaine».

Il faut préciser que, parallèlement, les organismes officiels, par exemple l'Office québécois de la langue française (OQLF), sont très réticents à accepter des mots d'origine anglaise et en font systématiquement la chasse avec le résultat que les Québécois semblent traduire beaucoup plus les mots anglais que les Français. Toutefois, en situation familière, la plupart des Québécois les utilisent massivement et ignorent le plus souvent les recommandations de l'OQLF. D'ailleurs, une autre différence entre les anglicismes européens et les anglicismes québécois ou acadiens, c'est la fréquence dans l'emploi de ces anglicismes. On estime que les anglicismes fréquemment utilisés par les francophones d'Europe comptent pour plus de 300 mots, notamment dans les domaines des médias et du spectacle, des sports et des loisirs, du commerce et du travail, de l'Internet et de l'informatique.

Au Québec, ce sont plus de 6000 mots dans tous les domaines et ces mots sont connus par tous. Ainsi, le *Le Colpron, dictionnaire des anglicismes*, la 4<sup>e</sup> édition de 1998, en dénombre 5000. De nombreux francophones québécois ont une facilité déconcertante pour s'exprimer avec des mots anglais qui émaillent leur discours et qui peinent à trouver le même terme en français, quand ils ne les ignorent pas totalement. C'est généralement la solution du mimétisme interlinguistique qui prévaut: c'est plus facile et plus commode de recourir aux mots qu'on entend autour de soi que de chercher les équivalents proposés par l'OQLF ou de recourir à la Banque de dépannage linguistique qui propose plus de 300 articles faciles à consulter en ligne et tout à fait gratuitement. Par ailleurs, comment exiger cela des locuteurs quand les mots arrivent d'abord en anglais et qu'ils sont employés immédiatement, alors que le travail des terminologues peut être connu beaucoup plus tard. Il faut comprendre que la quasi-totalité des anglicismes employés par les Québécois ne sert aucunement à combler une lacune du français. Ce sont des doublons dont la contrepartie française est par ailleurs souvent connue, comprise, mais pas du tout employée. Ce sont des mots anglais que les locuteurs continuent de préférer aux propositions officielles et qui, par la fréquence de leur emploi, vont probablement passer dans la norme. Pour la plupart des locuteurs, un anglicisme, même s'il fait double emploi avec un équivalent français, est perçu généralement comme «normal», car il répond à un mimétisme qui est moins de nature linguistique que social, c'est-à-dire qu'il correspond à un souci de ne pas se démarquer des autres ou de ne pas passer pour un «policier de la langue».

Pourtant, le recours massif aux anglicismes est associé par une certaine élite québécoise à une éducation inférieure et à un appauvrissement de la langue française. Toute personne, en dehors du milieu scolaire, qui aurait comme attitude de vouloir corriger ses interlocuteurs en proposant la contrepartie française aurait comme résultat de les irriter davantage au lieu de leur faire changer leur façon de parler. Au Québec, le français peut encore constituer un projet de société, mais il s'agit de l'emploi de la langue dans la sphère publique, car la qualité de la langue dans la vie quotidienne ne semble pas être une préoccupation majeure chez la plupart des Québécois.

En Amérique du Nord, chaque personne doit librement choisir sa langue, sans contrainte extérieure. Quand les instances compétentes, telles que l'Académie française en France ou l'Office québécois de la langue française, proposent des termes de remplacement aux anglicismes, il est fort à parier qu'en fin de compte c'est plutôt l'usage et non la norme officielle qui fera le poids. Autrement dit, la légitimation sociale, celle concernant l'implantation de l'emprunt dans l'usage, risque de l'emporter sur la légitimation linguistique qui repose sur l'adaptation et la conformité au système de la langue. Dans beaucoup de pays et de collectivités locales, les linguistes ont pu constater que les locuteurs qui empruntent massivement sont généralement ceux qui attribuent à la «langue prêteuse» une plus grande valeur qu'à leur propre langue. C'est pourquoi l'emprunt à l'anglais demeurera toujours un facteur important à considérer dans l'analyse de la situation sociolinguistique du Québec.

## 5.2 Les pays créolophones et l'Afrique

Les régionalismes français n'existent pas seulement au Québec, en Belgique ou en Suisse. Ils sont nombreux non seulement en France, mais aussi aux Antilles, en Afrique, dans la région de l'océan Indien (La Réunion, île Maurice, île Rodrigues) et dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie et Wallis-et-Futuna).

### - Haïti

Dans presque toutes les îles des Caraïbes, les locuteurs parlent le créole comme langue maternelle, mais le français est la langue officielle dans plusieurs îles: Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Haïti. Or, ces insulaires ont néanmoins créé des régionalismes *français*. En Haïti, les régionalismes proviennent du vieux fonds français ou d'emprunts sémantiques au créole.

<p><b>aller à la commode:</b> aller à la toilette</p> <p><b>assesseur:</b> conseiller municipal</p> <p><b>avoir la bouche sucrée:</b> mal prononcer le français; éprouver de sérieuses difficultés de prononciation</p> <p><b>baroque:</b> impoli, mal élevé</p> <p><b>bébé:</b> belle femme</p> <p><b>bêtiser:</b> raconter des bêtises</p> <p><b>bonjour:</b> ne se dit que jusqu'à midi</p> <p><b>bonsoir:</b> ne se dit qu'à partir de midi</p> <p><b>bourgeois:</b> personne riche</p>	<p><b>cale:</b> petit morceau (de pain, de viande, etc.)</p> <p><b>chérant:</b> commerçant qui vend à un prix excessif</p> <p><b>chèqueur:</b> personne qui touche un salaire sans rien faire</p> <p><b>heure haïtienne:</b> heure approximative correspondant à un retard assez important</p> <p><b>macoute:</b> récipient ou sac fait de grosse toile; homme de main (politique)</p> <p><b>machine:</b> voiture, automobile</p> <p><b>morne:</b> petite montagne isolée de forme arrondie</p> <p><b>patate (gagner une):</b> gagner son pain</p>
---	--

### - Martinique et Guadeloupe

Comme dans le cas d'Haïti, les *régionalismes français* de la Martinique et de la Guadeloupe proviennent de la souche antillaise et créolophone. Là aussi, les archaïsmes français sont fréquents, mais les constructions populaires abondent également. Si les Français habitant la Martinique et la Guadeloupe ont tous le français comme langue maternelle, il y a aussi des Noirs et des Mulâtres qui l'ont adopté, bien que la plupart des Martiniquais et des Guadeloupéens l'utilisent généralement comme langue seconde.

<p><b>argent braguette:</b> allocations familiales</p> <p><b>bailler:</b> donner</p> <p><b>biguine:</b> danse traditionnelle des</p>	<p><b>couleuvre:</b> boa</p> <p><b>couresse:</b> couleuvre</p> <p><b>grand-bras:</b> variété de grosses crevettes</p>
--	---

<p>Antilles</p> <p><b>bombe</b>: petit car (bus) rapide</p> <p><b>cabaret</b>: plateau</p> <p><b>combat de coqs</b>: conflits entre deux hommes (mâles)</p> <p><b>commère</b>: amie, femme bavarde; mère de l'enfant (par rapport à la marraine)</p> <p><b>compère</b>: parrain (par rapport au père) ou père de l'enfant (par rapport au parrain)</p>	<p><b>morne</b>: petite montagne isolée de forme arrondie</p> <p><b>queue-rouge</b>: variété de grosses crevettes</p> <p><b>ti-bois</b>: sorte de tambour</p> <p><b>trace</b>: sentier en montagne</p> <p><b>zhabitant</b>: personne qui habite la campagne</p> <p><b>zouker</b>: danser sur du zouk (danse)</p>
--	--

### - Île de la Réunion et île Maurice

Les îles «francophones» de l'océan Indien partagent avec les Antilles un fonds créolophone. Les régionalismes de l'océan Indien francophone, l'île de La Réunion et l'île Maurice, **sont caractérisés par le recours aux archaïsmes et à des emprunts locaux. Les insulaires parlent le créole comme langue maternelle et le français comme langue seconde.**

<p><b>âge cochon</b>: adolescence (Maurice)</p> <p><b>argent-z'enfants</b>: allocations familiales</p> <p><b>avoir la coco dur</b>: avoir la tête dure</p> <p><b>bazardier</b>: commerçant d'un marché (Maurice)</p> <p><b>bureau de deuil</b>: entreprise de pompes funèbres (Maurice)</p> <p><b>cocasse</b>: mignon (Maurice)</p> <p><b>commandeur</b>: contremaître</p> <p><b>contour</b>: virage</p> <p><b>couillonisse</b>: imbécillité, idiotie, bêtise</p> <p><b>cuiteur</b>: légèrement pris de boisson</p> <p><b>culottes grandes manches</b>: pantalon long</p> <p><b>cuscute</b>: importun (Maurice)</p>	<p><b>ariner</b>: pleuvoir d'une pluie fine</p> <p><b>goûter</b>: petit déjeuner</p> <p><b>gros-doigt</b>: personne maladroite</p> <p><b>hisser-pousser</b> (masc.): marchandage (Maurice)</p> <p><b>mariage derrière la cuisine</b>: relations sexuelles clandestines</p> <p><b>piton</b>: toute élévation du relief</p> <p><b>rumé</b>: ivre (de rhum)</p> <p><b>soulaison</b>: être ivre</p> <p><b>tortue-bon-Dieu</b>: coccicelle</p> <p><b>virer son pantalon</b>: retourner sa veste ou changer d'idée (cf. virer capot au Québec)</p> <p><b>zhabitan</b>: cultivateur; demeuré</p>
---	---

### - Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie (océan Pacifique), les régionalismes employés dans le français local sont appelés des **néo-calédonismes**. Le français de cette région du Pacifique doit parfois à l'anglais un certain nombre de ses mots. **Les Néo-Calédoniens d'origine mélanésienne utilisent le français comme langue**

seconde, et les Français évidemment comme langue maternelle.

<p><b>baby-boy</b>: bébé mâle  <b>boîte à sardines</b>: habitation en tôle, surpeuplée  <b>broussard</b>: quelqu'un qui habite hors de la capitale (Nouméa)  <b>buggy</b>: véhicule léger, haut sur quatre roues, et tiré par un cheval  <b>Canaque</b>: Mélanésien  <b>cash</b>: (payé) argent comptant  <b>coaltar</b> (masc.): goudron  <b>creek</b>: cour d'eau  <b>djumper</b>: accaparer  <b>emboucané</b>: empoisonné  <b>féminines</b>: femmes  <b>gratteur</b>: coureur de jupons  <b>hachot</b>: hachette  <b>jeannerie</b>: boutique de jeans</p>	<p><b>lotomanie</b>: manie de la loterie  <b>mutoi</b>: policier  <b>nordiste</b>: qui est originaire du Nord de la France (Paris)  <b>package</b>: voyage organisé (par une agence)  <b>peep</b>: jeep  <b>pétrolette</b>: canot automobile  <b>popinette</b>: jeune fille (mélanésienne)  <b>poquène</b> (masc.): anglophone  <b>samourai</b>: travailleur immigré d'origine japonaise  <b>sandwich</b> (masc.): immigré de l'île Vaté (ou Sandwich)  <b>tayo</b> (masc.): ami; homme  <b>trou d'eau</b>: puits  <b>varande</b> (fém.): véranda  <b>piquette</b>: bière maison</p>
--	--

## - L'Afrique

L'un des effets de la décolonisation a été l'adoption du français comme langue officielle par de nombreux États africains. Les dirigeants des nouveaux pays avaient tous une bonne connaissance du français et parfois ils en avaient adopté l'usage. Le français est donc devenu une langue incontournable dans les États officiellement francophones où il se sont élaborés des «africanismes». Dans les pays d'Afrique, **les africanismes** correspondent aux régionalismes utilisés en français dans les pays d'Afrique francophone. Les anciennes colonies françaises du continent africain ont développé un certain nombre de termes spécifiques utilisés par les élites qui connaissent le français. Certains termes désignent des réalités régionales et plusieurs correspondent à des formations populaires. Évidemment, les régionalismes ne sont pas nécessairement employés par tous les locuteurs parlant français. Rappelons que pour les Africains d'origine **le français n'est utilisé que comme langue seconde.**

<p><b>aller au bord</b>: faire ses besoins dans la nature [au bord de l'eau] (Côte d'Ivoire)  <b>alphabète</b>: personne qui a appris à lire et à écrire (Burkina Faso)  <b>ambiancer</b>: faire la</p>	<p><b>chameau</b>: dromadaire (Maroc)  <b>change</b> (masc.): monnaie à rendre (Togo)  <b>chercher le marché</b>: courir les filles (Togo)  <b>chicoter</b>: frapper</p>	<p><b>gagner son mil</b>: gagner son pain (Togo)  <b>gargote</b>: petit restaurant bon marché (Sénégal)  <b>gossette</b>: petite amie (Sénégal)</p>
---	--	---

<p>fête (Sénégal)  <b>article quinze:</b>  système D (Congo-Kinshasa)  <b>avocat:</b> bénéficiaire d'un pot-de-vin (Congo-Kinshasa)  <b>avoir la bouche sucrée:</b> aimer parler (Bénin)  <b>avoir une grande bouche:</b> avoir la langue bien pendue (Niger)  <b>avoir la bouche qui marche beaucoup:</b> avoir la langue bien pendue (Centrafrique)  <b>avoir une mémoire de poule:</b> avoir la tête de linotte (Mali)  <b>balle perdue:</b> enfant fait hors mariage (Togo)  <b>bandicon:</b> imbécile (Mali)  <b>berceuse:</b> bonne d'enfant (Burkina Faso)  <b>blanc-bec:</b> Blanc incompetent (Congo-Kinshasa)  <b>bonne arrivée:</b> formule de bienvenue (Bénin)  <b>bonsoir:</b> bonjour (Congo-Kinshasa)  <b>bordel:</b> prostituée (Togo)  <b>bouffement:</b> nourriture (Tchad)  <b>boule de neige:</b> chou-fleur (Sénégal)  <b>boyesse</b> (fém.): de boy, femme de ménage (Congo-Kinshasa)  <b>broussard:</b> personne qui habite la province (Sénégal)</p>	<p>avec la chicote [= cravache] (Togo)  <b>cigaretter:</b> fumer des cigarettes (Togo)  concourant: candidat à un concours (Burkina Faso)  <b>copiste:</b> copieur, tricheur (Mali)  <b>débrouillé:</b> personne qui se débrouille dans une langue étrangère (Mali)  <b>démarreur sexuel:</b> vendeur d'aphrodisiaques (Côte d'Ivoire)  <b>deuxième bureau:</b> maîtresse d'un homme marié (Bénin)  <b>enceinter:</b> rendre enceinte (Togo)  <b>essencerie:</b> station service (Sénégal)  <b>être au besoin:</b> aller aux toilettes (Togo)  <b>faire les couloirs:</b> se faire recommander pour obtenir une faveur (Mali)  <b>faire coup d'État:</b> prendre à quelqu'un son ou sa petit(e) ami(e) (Mali)  <b>faire le ronron:</b> se rendre intéressant, faire le malin (Côte d'Ivoire)  <b>faire ses besoins:</b> vaquer à ses occupations (Sénégal)  <b>femme savante:</b> étudiante universitaire (Congo-Kinshasa)  <b>fiançailles académiques:</b> liaison éphémère durant l'année universitaire (Congo-Kinshasa)  <b>fonctionner:</b> être</p>	<p><b>heure africaine:</b> heure approximative correspondant à un retard assez important (Sénégal)  <b>indexer:</b> indiquer du doigt (Burkina Faso)  <b>jaguar (être):</b> être élégant et à la mode (Bénin)  <b>lampion:</b> dispositif lumineux placé sur le toit d'un taxi (Sénégal)  <b>londonnienne:</b> prostituée des boîtes à Blancs (Congo-Kinshasa)  <b>macas:</b> pâtes alimentaires (Niger)  <b>ménagerie:</b> travaux ménagers (Bénin)  <b>pain chargé:</b> sandwich (Sénégal)  <b>parentisme:</b> népotisme (Togo)  <b>portier:</b> gardien de but au football (Sénégal)  <b>radio-trottoir</b> (fém.): diffusion d'informations parallèle au discours politique officiel (Congo-Kinshasa)  <b>serruté:</b> fermé à clef (Sénégal)  <b>slipé:</b> qui porte un slip (Sénégal)  <b>sous-marin:</b> amant d'une femme (Bénin)  se toiletter: se laver (Bénin)  <b>typesse:</b> femme de peu d'intérêt (Togo)  <b>valise diplomatique:</b> attaché-case (Congo-Kinshasa)  <b>vélo poum-poum:</b> vélomoteur (Mali)  <b>vidange</b> (fém.): bouteille vide (Rwanda)</p>
---	--	--

<b>cabiner</b> : faire ses besoins (Sénégal) <b>camembérer</b> : sentir des pieds (Sénégal) <b>campusard</b> : étudiant qui habite le campus universitaire (Congo-Kinshasa)	fonctionnaire (Togo) <b>gagner l'enceinte</b> : être enceinte (Bénin)	<b>zognon</b> : oignon (Centrafrique) <b>zondomiser</b> : éliminer un rival de façon violente (Congo-Kinshasa)
---	--	---

De plus, les régionalismes n'apparaissent pas seulement dans le lexique, mais aussi dans la phonétique et la grammaire. C'est ainsi que tous les francophones ont leur accent, même les Français. Cependant, pour un Québécois, l'«accent français» est souvent confondu avec un accent «européen», car même un Allemand parlant français pourra être perçu comme ayant un «accent français»!

Tous ces régionalismes provenant de plusieurs pays francophones peuvent être appelés **francophonismes**, et ce, qu'ils soient d'origine française, belge, suisse, québécoise, acadienne, antillaise, mauricienne ou ivoirienne. Ils démontrent qu'il y a différentes façons d'employer la langue commune, c'est-à-dire que plusieurs normes coexistent tout en demeurant du français.

Cela étant dit, les francophones se permettent de moins en moins d'ignorer la langue commune — le français standard —, mais ils ne semblent plus hantés par les questions relatives à la «pureté», à la «distinction» et à la «qualité». La spontanéité et l'aspect fonctionnel comptent davantage, sans mettre en péril la communication. Un phénomène nouveau est apparu: la France est certes le berceau historique de la langue française, mais elle n'en est plus le propriétaire exclusif. Cette langue appartient maintenant à de nombreux peuples et à plusieurs États qui se partagent cette langue.

## 6 La normalisation et la législation linguistique

Notre époque subit l'influence de la suprématie de l'anglais dans le monde. Le français ne fait pas exception à la règle: l'industrie du spectacle, les produits industriels, les sciences et les nouvelles technologies, les moeurs des États-Unis enrichissent la langue. Mais le français semble réussir convenablement à se protéger contre l'anglais pour renouveler son lexique en recourant à des organismes linguistiques.

### 6.1 La normalisation et les organismes linguistiques

À l'instar de plusieurs pays, le gouvernement français a institué de nombreux organismes chargés de créer une terminologie française et d'assurer la défense et l'expansion de la langue.

En **France**, l'Académie française rend obligatoires certains mots nouveaux; le Haut-Comité de la langue française veille à la qualité de la langue; l'Association française de terminologie, qui agit conjointement avec l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le Service de la langue française de la



Communauté française de Belgique, s'occupe de néologie en recensant les besoins et en créant de nouveaux mots.

Depuis 2001, la **Délégation générale à la langue française et aux langues de France** (DGLFLF), rattachée au ministère français de la Culture et de la Communication, joue un rôle de réflexion, d'impulsion et de coordination, en assurant le suivi des dispositifs législatifs et réglementaires (loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française) et en s'appuyant sur un réseau d'organismes partenaires (Conseil supérieur de la langue française, Commission générale de terminologie et de néologie). La DGLFLF soutient et coordonne l'action des différents acteurs qui concourent à l'élaboration des néologismes (commission générale de terminologie et de néologie, Académie française, commissions spécialisées, ministères partenaires, etc.) et s'emploie à mettre ces ressources à la disposition du public. De plus, la DGLFLF concourt par son action à la diffusion de la langue française en Europe et dans le monde.

Par ailleurs, la Délégation générale a maintenant pour mission de prendre en compte, aux côtés du français, les langues régionales parce que celles-ci constituent «un patrimoine immatériel vivant et créatif» et qu'elles sont partie prenante d'une politique en faveur de la diversité culturelle et linguistique. La DGLFLF contribue à promouvoir et faire connaître le patrimoine et les productions contemporaines qui s'expriment dans les langues de France; elle soutient la mise en valeur de ces langues par le théâtre, la chanson, le livre, et toutes disciplines où la langue est instrument de création; elle contribue à élargir leur espace d'expression en favorisant leur emploi dans les champs de la modernité culturelle et technique, comme l'audiovisuel et le multimédia. Selon la DGLFLF, les langues appelées «langues régionales» sont celles parlées par des «citoyens français» depuis assez longtemps sur le territoire national pour faire partie des richesses communes, comme le flamand, le basque, le corse, les créoles ou le tahitien. Sont appelées dorénavant «langues minoritaires» les «langues non territoriales» (extérieures à la France) comme l'arabe dialectal, le romani (tsigane), le berbère ou le yiddish.

En **Belgique**, le **Service de la langue française** de la Communauté française de Belgique est chargé de mettre en oeuvre la politique de la langue française en Communauté française, en collaboration avec le Conseil supérieur de la langue française, ce dernier étant un organisme consultatif chargé de conseiller le ministre ayant la langue dans ses attributions sur toute question relative à l'usage et à la diffusion de la langue française. Depuis sa création, le Service de la langue française réalise concrètement les tâches qui relèvent d'une politique de la langue française en Communauté française, notamment l'image du français auprès des Wallons et des Bruxellois, l'évaluation des compétences écrites des élèves des deux dernières années du secondaire général, du technique et du professionnel, les modalités d'enseignement de la grammaire, la situation du français dans les sciences en Communauté française, la situation du français à Bruxelles, les besoins et ressources terminologiques en Communauté française de Belgique, l'identification des normes sociolinguistiques des francophones belges et les particularités lexicales du français de Belgique dans les langues de spécialité.

Au **Québec**, l'**Office québécois de la langue française** a pour missions de définir et de conduire la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises; de veiller à ce que le français soit la langue habituelle et normale du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises; de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec et d'en faire rapport tous les cinq ans au ministre; d'assurer le respect de la Charte de la langue française; de prendre les mesures appropriées pour assurer la promotion du français. La Charte de la langue française a institué aussi deux autres organismes: la Commission de toponymie et le Conseil supérieur de la langue française.

En **Suisse**, la **Délégation à la langue française** (DLF) est un organe d'études, de consultation et de proposition, ainsi que de représentation de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). La DLF de Suisse a pour missions principales d'observer les pratiques et usages de la langue française en Suisse, en Suisse romande avant tout (fonction d'observatoire), de formuler des avis sur l'enseignement des langues, du français en particulier, ainsi que sur les questions générales de politique linguistique (fonction de service linguistique), de représenter la Suisse auprès des instances analogues dans les pays de langue française (fonction de représentation, de coordination et d'information). Outre les rectifications de l'orthographe et de la féminisation des termes de fonction et métier, la DLF s'occupe aussi des questions liées à l'image et à la présence du français en Suisse et dans le monde, à la langue française dans l'information scientifique et dans les nouvelles technologies, à la place et l'usage du français dans un contexte plurilingue, etc.

Le **Réseau international de néologie et de terminologie** (RINT) est une organisation internationale vouée au développement terminologique et à la coopération en matière d'aménagement linguistique. Le **Conseil international de la langue française** réunit des spécialistes de tous les pays francophones et publie des travaux terminologiques importants; il coordonne également le travail de certaines commissions de terminologie. La législation française interdit même l'emploi exclusif d'une langue étrangère en France dans la présentation des produits de consommation.

La profusion terminologique gagne la langue commune, qui présente des traits techniques évidents, voire technocratiques. Parallèlement, la publicité apporte sa contribution: des mots ou expressions plus populaires sont diffusés à l'échelle de pays entiers. Bon an mal an, le français s'enrichit de 60 000 à 70 000 mots nouveaux, provenant de sources diverses telles que les milieux scientifiques, industriels, commerciaux, publicitaires et journalistiques. C'est là le signe manifeste du dynamisme de la langue.

## 6.2 La langue officielle et la loi Toubon

Du côté juridique français, les dispositions constitutionnelles portant explicitement sur la langue étaient inexistantes jusqu'en 1992. La langue française était la langue officielle de la République française dans les faits (*de*

*facto*) parce que cette reconnaissance n'avait jamais été proclamée ni dans la Constitution de 1958 ni d'ailleurs dans aucun texte de loi. Cependant, la *Loi constitutionnelle n° 92-554* du 25 juin 1992 a apporté des modifications à la Constitution française de 1958, notamment à l'article 2 qui se lit maintenant comme suit: «La langue de la République est le français.»

Pour le gouvernement de la France, le français est la langue de la République, c'est-à-dire la langue de l'unité nationale et des institutions publiques, celle de l'égalité de tous, une composante fondamentale du lien social, l'un des facteurs les plus importants d'égalité et d'intégration. Afin d'atteindre l'objectif d'assurer le respect du français sur le territoire national et de garantir son emploi dans tous les actes de la vie sociale, le gouvernement a adopté la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

Cette loi, appelée aussi loi Toubon – présentée par le ministre de la Culture et de la Francophonie **Jacques Toubon** (gouvernement Balladur) –, se substitue à la loi du 31 décembre 1975, dont elle élargit le champ d'application et renforce les dispositions. Cette nouvelle loi française précise que l'emploi de la langue française est obligatoire dans un certain nombre de situations et affirme ainsi un droit au français pour les consommateurs, les salariés, le public. L'imposition de ces règles est assortie des moyens pour les faire respecter. On peut consulter le texte complet de la loi Toubon [en cliquant ici](#), s.v.p. La loi Toubon précise successivement les conditions dans lesquelles l'emploi du français est obligatoire afin que les consommateurs, les salariés, les usagers, le public, soient assurés de comprendre les indications qui leur sont données et afin que le français soit naturellement la langue dans laquelle se déroulent les activités qui ont lieu sur le territoire national, notamment l'enseignement et les émissions de radio et de télévision. Il prévoit que la présentation en langue française peut toujours être accompagnée d'une traduction en langue étrangère.

Ainsi, les articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 imposent l'usage du français pour la **PRÉSENTATION DES BIENS ET SERVICES** et les procédés d'information destinés aux consommateurs, ainsi que pour les inscriptions et annonces faites dans les lieux ouverts au public et les transports en commun. L'article 4 prévoit que les contrats passés par des personnes publiques sont rédigés en français. L'article 5 impose des exigences minimales pour l'organisation des congrès et colloques. Les articles 6, 7 et 8 sont relatifs à la protection des salariés et précisent que les contrats de travail, les offres d'emploi et les documents internes à l'entreprise, qui s'imposent aux salariés ou leur sont nécessaires pour l'exécution de leur travail, sont rédigés en français.

Quant à l'article 9, il affirme que la langue de l'**ENSEIGNEMENT** est le français. Les articles 10 et 11 rendent l'emploi du français obligatoire dans les émissions et les messages publicitaires des organismes de radio et de télévision et donnent mission à ces organismes de contribuer à la protection et à la promotion de la langue française.

L'article 12 porte sur le **CODE LINGUISTIQUE**: il interdit aux personnes publiques, ainsi qu'aux personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public, de faire usage de marques comportant une expression ou un terme étranger.

Les articles 13 à 18 prévoient un **DISPOSITIF DE CONTRÔLE** de nature à

permettre une bonne application de la loi: retrait des subventions éventuelles, intervention des officiers de police judiciaire, des agents chargés de l'application du Code de la consommation et des associations de défense de la langue française dans le mécanisme de contrôle, caractère d'ordre public de la loi. Les sanctions pénales applicables, qui seront de nature «contraventionnelle», seront prévues par décret en Conseil d'État.

L'article 19 préserve la place des langues régionales du pays. Pour de plus amples explications sur ce sujet, il faut se reporter à la partie de ce site intitulée «La politique des langues régionales et minoritaires».

L'article 20 prévoit les **DÉLAIS NÉCESSAIRES** à l'entrée en vigueur de la loi, notamment pour la mise en conformité des dispositions relatives à la publicité, aux annonces et à l'affichage.

Enfin, l'article 21 prévoit l'**ABROGATION** de la loi du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française, dans des délais différents, mais cohérents avec l'entrée en vigueur des dispositions nouvelles. On peut consulter le texte intégral de la **loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française**.

Cependant, afin de valoriser l'image de la langue française et contribuer à la mobilisation des Français, mais aussi des francophones et des francophiles autour de sa vitalité, de son rayonnement et de ses enjeux culturels, économiques et sociaux, une politique de sensibilisation a été mise en place, qui vise:

- le grand public, et tout d'abord les jeunes;
- les prescripteurs, c'est à dire ceux qui interviennent dans des domaines stratégiques pour la qualité et la diffusion de la langue et des mots : presse, radio et télévision, publicité, institutions culturelles;
- les entreprises.

Grâce à cet instrument juridique, la France se trouve dotée d'une véritable législation linguistique destinée à assurer le maintien du français tant à l'intérieur de ses frontières qu'à l'extérieur. Il n'en demeure pas moins qu'une politique linguistique si ambitieuse sur le plan international demeure rare dans le monde.

### 6.3 Les autres pays francophones

En **Belgique**, le gouvernement de la **Communauté française** a adopté plusieurs décrets à caractère linguistique. Les décrets réglementent l'emploi de la langue française dans les domaines de la radiotélévision et des relations sociales entre les employeurs et leur personnel; le **Décret sur la défense de la langue française** du 12 juillet 1978 reste l'un des principaux textes juridiques.

Le décret imposait l'usage de termes français à la place de termes étrangers dans une série d'actes et de documents d'intérêt public; cette mesure visait notamment à combattre les anglicismes. En ce qui a trait au code linguistique (la langue elle-même), le Service de la langue française de la Communauté française de Belgique a établi huit grandes actions pour une politique de la langue française:

- la recherche et la publication de données objectives sur la situation du français;
- l'enrichissement de la langue française : néologie et terminologie;
- la féminisation des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre;
- l'amélioration de la lisibilité des textes administratifs;
- la promotion du français dans les sciences;
- la promotion du plurilinguisme et du français dans les institutions de

**l'Union européenne;**

**- la sensibilisation du public à sa langue;**

**- la coopération avec les autres organismes de promotion de la langue française.**

Au Québec, la **Charte de la langue française** de 1977 demeure l'une des lois les plus célèbres dans le monde francophone, probablement parce qu'elle a été adoptée par un État non souverain qui cherchait à renverser une situation devenue inacceptable pour la minorité francophone du Canada. De façon générale, il n'est pas courant qu'un État non souverain protège «trop» sa langue régionale aux dépens de la langue majoritaire à l'échelle nationale. La stratégie linguistique de la *Charte de la langue française* reposait sur trois principes généraux visant à corriger les problèmes qui traînaient en longueur depuis plusieurs décennies:

**- endiguer le processus d'assimilation et de minorisation des francophones;**

**- assurer la prédominance socio-économique de la majorité francophone;**

**- réaliser l'affirmation du fait français.**

Cette loi rejetait le bilinguisme officiel ou généralisé, dont l'expérience passée a démontré qu'il constituait la plus grande menace à la vitalité du français au Québec, parce qu'il entraînait la dégradation de la langue de la majorité (provinciale), favorisait l'unilinguisme des anglophones (québécois) et assurait la prédominance de l'anglais dans tous les secteurs de la vie québécoise.

La **Louisiane** a retrouvé son sentiment identitaire francophone, mais celui-ci ne repose pas sur une législation linguistique. En effet, par la création du CODOFIL ("Council for the Development of French in Louisiana"), l'État a transféré ses pouvoirs à cette agence gouvernementale qui a pour mandat de «faire tout ce qui est nécessaire pour développer, utiliser et préserver la langue française telle qu'elle existe en Louisiane, dans l'intérêt culturel, économique et touristique de l'État». C'est la **Loi établissant le Conseil pour le développement du français en Louisiane** (*Enabling Act for the Council for Development of French in Louisiana*) ou loi 409 de 1968 qui sert de «loi linguistique», mais qui correspond en fait à une loi scolaire autorisant l'enseignement du français dans les écoles.

En **Suisse**, il n'y a pas de loi linguistique du genre adoptée par les cantons francophones; mais il y en a dans le canton des Grisons (allemand-italien-romanche) et le canton du Tessin (italien).

## **7 Le français dans les organisations internationales**

Le **traité de Versailles** (1919) a marqué la cessation du privilège du français comme langue diplomatique: il a été rédigé à la fois en anglais et en français. L'après-guerre a entraîné de profonds changements sociaux par l'urbanisation généralisée, l'amélioration du niveau de vie des classes ouvrière et rurale, la force d'organisation des travailleurs. Les classes sociales s'interpénétrèrent et démocratisèrent la langue.

Il faut souligner aussi le rôle des moyens de diffusion dans l'évolution du français contemporain. Depuis l'expansion des médias électroniques, on remarque l'importance *retrouvée* de la langue parlée par rapport à la langue écrite; l'efficacité et la spontanéité de la langue parlée préoccupent davantage les contemporains que la "pureté" du français. Même la presse écrite tend à la simplification de la syntaxe par l'emploi de formules-chocs et de slogans.

L'omniprésence de la publicité favorise le goût de l'intensité et de l'expressivité

ainsi que la recherche quasi systématique de l'effet.

Il existe plusieurs volets au caractère international de la langue française. Il s'agit d'abord de l'organisation la plus prestigieuse, l'ONU, et des organisations non gouvernementales (ONG) et de la Francophonie. Ce dernier volet constitue une partie distincte qu'on peut consulter sous le nom de **Francophonie**.

### **7.1 L'Organisation des Nations unies**

Au lendemain même de la Seconde Guerre mondiale, naissait l'organisation-mère, c'est-à-dire l'organisation-modèle de tout le système international contemporain: l'**Organisation des Nations unies**, qui remplaçait la Société des Nations. L'Assemblée générale, lors de sa première session, le 1<sup>er</sup> février 1946, adopta la résolution n° 2 portant approbation du *Règlement concernant les langues*. Celui-ci précise, dans son article 1<sup>er</sup>:

**Dans tous les organismes des Nations unies autres que la Cour internationale de Justice, le chinois, l'anglais, le français, le russe et l'espagnol sont les langues officielles. L'anglais et le français sont les langues de travail.**

Plus tard, on ajouta l'**arabe**. La distinction entre langue officielle et langue de travail n'est pas, à vrai dire, clairement établie sur le plan juridique et fait, aujourd'hui encore, l'objet de controverses. On retiendra, en prenant l'ONU pour modèle, que le statut de langue officielle implique que toute réunion officielle soit pourvue de l'interprétation simultanée de et vers la langue qui bénéficie de ce statut, que les documents préparatoires et les projets de résolution soient disponibles dans cette langue en temps voulu, que les comptes rendus et les rapports le soient également.

Le statut de langue de travail implique, quant à lui, que le travail des fonctionnaires internationaux interne à l'organisation puisse être effectué, verbalement et par écrit, dans une des deux langues de travail, d'où la nécessité pour ces fonctionnaires de connaître l'une de ces deux langues pour être recrutés et, si possible, de connaître, au moins passivement, l'autre langue, ou à défaut, d'être mis en mesure, par la traduction ou l'interprétation, de la comprendre. En outre, tout délégué doit pouvoir également s'exprimer, verbalement et par écrit, dans l'une des deux langues de travail, dans ses relations avec le secrétariat de l'Organisation, toute activité linguistique officielle du secrétariat (affiches, brochures, inscriptions de tout ordre, menus des restaurants, explications des guides, etc.) devant s'effectuer dans ces deux langues.

Voici les organismes des Nations unies où le français est l'une des langues officielles et l'une des langues de travail:

- Assemblée générale, New York;
- Conseil de sécurité, New York;
- Conseil économique et social, Genève;
- Conseil de tutelle, New York;
- Cour internationale de Justice, La Haye;
- Secrétariat, New York.

### **7.2 Les organismes rattachées aux Nations unies**

Dans les organisations rattachées à l'ONU, on ne fait pas la différence entre le statut de langue officielle et celui de langue de travail. Dans la plupart des cas, le statut unique de langue officielle ou, pour quelques organisations, selon une terminologie approximative, de "langue de travail" donne à la langue qui en bénéficie les droits cumulés des deux statuts. Cependant, certaines

organisations interprètent ce statut comme ne conférant qu'à la seule langue officielle la plus utilisée (et c'est, en général l'anglais, mais parfois le français) le statut juridique de langue de travail.

À ces exceptions près, le français bénéficie juridiquement, dans la quasi-totalité des organisations internationales du système des Nations unies, du statut maximum. Tel est le cas, non seulement, en application de la résolution de 1946, à l'ONU proprement dite (Assemblée générale, Conseil de sécurité économique et social, Conseil de tutelle, Secrétariat et, en application de son règlement particulier, Cour internationale de Justice) et dans les organismes qui en dépendent directement (Offices des Nations unies de Genève et de Vienne, Commissions économiques régionales – CEE/NU, CESAP, CEA, CEPALC et CESA –, CNUCED, PNUE, CNUEH, UNICEF, PNUD, HCR, UNWRA, organisations internationales par produit, etc.), mais aussi, conformément au paragraphe b) de la résolution de 1946 dans les institutions spécialisées et rattachées: ONUDI, OIT, FAO/OAA, PAM et FIDA, UNESCO, OMS, OMM, OACI, OMPI, UIT, OMI, et d'autres.

Voici ces organisations:

- **Commission économique pour l'Europe (CEE/NU), Genève;**
- **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bangkok;**
- **Commission économique pour l'Afrique (CEA), Addis-Abeba;**
- **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Santiago;**
- **Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest (FSA Amman);**
- **Offices des Nations unies, Genève et Vienne;**
- **Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), Genève;**
- **Commission des droits de l'homme, Genève;**
- **Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), Genève;**
- **Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi;**
- **Centre des Nations unies pour les établissements humains (CNUEH) à Nairobi;**
- **International Cocoa Organisation, Londres;**
- **International Coffee Organisation, Londres;**
- **Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), New York;**
- **Fonds des Nations unies pour l'enfance (FISE), New York;**
- **Centre international pour le développement de l'enfant (UNICEF), Florence;**
- **Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNWRA), Vienne.**
- **Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), Vienne;**
- **Organisation mondiale de la santé (OMS), Genève;**
- **Organisation internationale du travail (OIT), Genève;**
- **Organisation mondiale de la propriété industrielle (OMPI), Genève;**
- **Union internationale des télécommunications (UIT), Genève;**
- **Organisation météorologique mondiale (OMM), Genève;**
- **Union postale universelle (UPU), Berne;**
- **Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA-FAO) Rome;**
- **Programme alimentaire mondial (PAM), Rome;**
- **Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Rome;**
- **Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), Paris;**
- **Organisation maritime internationale (OMI), Londres;**
- **Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Montréal;**
- **Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Vienne**
- **Accord**

**général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Genève. - Banque mondiale, Washington; - Fonds monétaire international (FMI), Washington.**

À ces organismes on peut ajouter les banques régionales suivantes:

**- Banque de développement africaine, Abidjan - Banque de développement interaméricaine, Washington; - Banque de développement asiatique, Manille; - Banque de développement des Caraïbes, Saint-Michel (Barbade)**

Toutefois, certaines exceptions sont prévues en ce qui a trait à l'usage du français dans certains organismes rattachés à l'Onu:

- à l'AIEA et la Banque interaméricaine de développement, le statut de langue officielle qui est celui du français n'est pas interprété juridiquement comme lui donnant les droits de langue de travail;**
- au FMI et à la Banque des Caraïbes, le français est exclu, explicitement dans le premier cas, par omission dans le second, du statut langue de travail;**
- à l'UPU, le français est en principe la seule langue officielle et la seule langue de travail, diverses dérogations étant admises dans les deux domaines par le règlement intérieur.**

### **7.3 Les grandes organisations internationales indépendantes de l'ONU**

Les organisations indépendantes du système des Nations unies se recensent par centaines si l'on tient compte notamment non seulement des institutions et organismes centraux mais également de leurs comités, offices, bureaux décentralisés. Or, la situation du français y est importante et particulière.

Le français se voit reconnaître dans la plupart d'entre elles le statut de langue officielle sans qu'il ne soit fait mention de langue de travail. Tel est le cas à la Commission des Communautés européennes (neuf langues officielles: français, allemand, anglais, danois, espagnol, grec, italien, néerlandais, portugais), à l'OTAN, à l'OCDE, au Conseil de l'Europe, à l'UEO, à la Commission du Pacifique Sud, à l'OIPC-INTERPOL, à la BERD, à l'OEA, à l'OUA. Dans toutes ces organisations, le statut de langue officielle entraîne, juridiquement parlant, le statut de langue de travail au sens indiqué ci-dessus. À l'OCTI, le français est dit langue de travail, ce qui correspond au double statut. À l'inverse, à l'INTELSAT et à l'INMARSAT, le français est langue officielle mais n'est pas admis, comme à l'AIEA et à la Banque interaméricaine de développement, à titre de langue de travail.

Voici la liste des ces organisations internationales:

**- Commission des Communautés économiques européennes (CEE), Bruxelles; - Organisation de coopération et de développement économique (OCD E) , Paris; - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Bruxelles; - Union de l'Europe occidentale (UEO), Londres; - Conseil de l'Europe, Strasbourg; - Commission du Pacifique Sud, Nouméa; - Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTIF), Berne; - Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Londres; - Organisation internationale de police criminelle (OIPC-INTERPOL), Lyon; - International maritime satellite organisation (INMARSAT), Londres; - International Telecommunication Satellite organisation (INTELSAT), Londres; - Organisation européenne**



**pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL), Bruxelles; - Organisation des États américains (OEA), Washington; - Organisation de l'Unité africaine (OUA), Addis-Abeba.**

Tel est, dans ses grandes lignes, le statut juridique du français dans le plus grand nombre, et les plus importantes, des organisations internationales. On ne saurait, encore une fois, être exhaustif dans ce domaine. Presque toutes les organisations débattent et légifèrent périodiquement sur le statut et l'emploi de langues, ce qui relativise le statut des langues en la matière.

De plus, le statut d'une langue peut changer. C'est ainsi que, en décembre 2009, le secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, disait regretter «l'effacement du français dans les organisations internationales», alors qu'il est «la deuxième langue la plus enseignée dans le monde». Selon Abdou Diouf: «La langue française est dans une situation ambiguë. Cette langue progresse, elle est la deuxième langue la plus enseignée dans le monde, le nombre de locuteurs augmente, la demande de français sur tous les continents augmente et paradoxalement nous assistons à l'effacement du français dans les organisations internationales», a-t-il précisé, citant l'exemple de la Conférence de Copenhague sur le réchauffement climatique (décembre 2009). Et M. Diouf a aussi ajouté: «Nous avons donc là un problème de volonté politique au niveau de tous nos États.» C'est pourquoi il a recommandé aux différents responsables des pays francophones de ne pas «se laisser entraîner vers l'expression dans une autre langue». Évidemment, il s'agit de l'anglais.

### **8 L'hégémonie de l'anglais dans les sciences**

Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, les mots anglais empruntés par le français ne s'étaient jamais imposés par doses massives, bien au contraire. Toutefois, l'histoire contemporaine peut témoigner que les emprunts anglais sont maintenant massivement entrés dans la langue. L'apport anglais, soulignons-le, est récent dans l'histoire du français. On peut même dire que, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, l'influence anglaise a été insignifiante: 8 mots au XII<sup>e</sup> siècle, 2 au XIII<sup>e</sup>, 11 au XIV<sup>e</sup>, 6 au XV<sup>e</sup>, 14 au XVI<sup>e</sup>, puis 67 au XVII<sup>e</sup>, 134 au XVIII<sup>e</sup>, 377 au XIX<sup>e</sup> et... 2150 au XX<sup>e</sup> siècle. Tous les emprunts antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle ont été intégrés au français de telle sorte que l'on ne les perçoit plus de nos jours comme des mots anglais: *est* (< east), *nord* (< north), *ouest* (< west), *sud* (< south), *paletot* (< paltok), *rade* (< rad), *contredanse* (< country-dance), *pingouin* (< pinguyn), *paquebot* (< packet-boat), *comité* (< committee), *boulingrin* (< bowling-green), *interlope* (< interloper), *rosbif* (< roast-beef), etc.

En définitive, c'est vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'influence de l'anglais a commencé à se faire sentir. Les mots concernent le commerce maritime, les voyages exotiques et coloniaux, les mœurs britanniques, les institutions parlementaires et judiciaires de la Grande-Bretagne, les sports hippiques, les chemins de fer, les produits industriels. Dès le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les États-Unis ont relayé la Grande-Bretagne et ont inondé de leurs mots le cinéma, les produits industriels, le commerce, le sport, l'industrie pétrolière, l'informatique et à peu près tout le vaste domaine des sciences et de la technologie américaine. En 1965, le linguiste Pierre Guiraud dénombrait 700 mots anglais passés au français depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Outre le fait que le calcul restait sûrement en deça de la réalité, le nombre des emprunts à l'anglais s'est multiplié depuis ce temps – au moins 2500. Toutefois, à la différence de l'influence italienne qui a subi l'épreuve du temps, l'influence anglo-américaine est encore trop récente pour que nous puissions évaluer ce qu'il en restera

dans 50 ou 100 ans. Comme on le sait, la plupart des emprunts transmis à une époque donnée sont appelés à disparaître dans les décennies qui suivent leur adoption. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'influence de la langue anglaise restera très marquante dans l'histoire du français – comme celle du français sur l'anglais – et de plusieurs autres langues.

Rappelons-nous que, comme le rapporte si bien la linguiste Henriette Walter, l'anglais demeure un «vieux compagnon de route». En effet, depuis neuf siècles, les rapports entre l'anglais et le français ont toujours été «intimes» et les échanges entre les deux langues ont toujours été déséquilibrés, d'abord à l'avantage du français, puis aujourd'hui à celui de l'anglais. En effet, entre le XI<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècle, le français a transmis à l'anglais des milliers de mots au point où l'on peut affirmer que de 50 % à 60 % du vocabulaire anglais est d'origine française. Toutefois, le processus s'est inversé à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et les mots anglais ont alors nourri la langue française. Ensuite, depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la tendance s'est considérablement accélérée à partir, cette fois-ci, des États-Unis d'Amérique.

On recense dans les dictionnaires français actuels plus de 2500 mots empruntés à l'anglais. Cette liste pourrait considérablement s'allonger dans le cas des lexiques spécialisés. Le développement de la technologie et la domination de l'anglo-américain dans les sciences et les techniques actuelles laissent présager une suprématie considérable de la langue anglaise à l'échelle planétaire. Celle-ci est devenue la *lingua franca* du monde contemporain, c'est-à-dire la langue véhiculaire des communications internationales, tant sur le plan commercial que culturel, scientifique, technologique et diplomatique (politique).

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette arrivée massive de termes anglais dans la langue française, car il s'agit plus que d'un engouement à l'exemple de ce que le français a vécu avec l'italien au XVI<sup>e</sup> siècle. Il y a, bien sûr, la civilisation américaine qui exerce une attraction considérable sur les francophones et transporte avec elle les mots qui véhiculent cette même civilisation. Cependant, on ne peut ignorer certaines causes d'ordre linguistique. En effet, on sait que l'anglais est une langue germanique (comme l'allemand et le néerlandais) alors que le français est une langue romane (comme l'espagnol et l'italien). Or, d'une part, en raison de l'influence exercée par le français, l'anglais est devenu une langue fortement romanisée dans son vocabulaire; d'autre part, le français a été relativement germanisé par le francique lors de la période romane, ce qui explique en partie certaines ressemblances étonnantes entre les langues française et anglaise. De plus, l'anglais a toujours abondamment puisé dans le latin et le grec pour acquérir les mots dont il avait besoin. On peut, en effet, constater aujourd'hui qu'une très large part du vocabulaire scientifique et technique anglais est d'origine gréco-latine, ce qui facilite les acquisitions du français en raison, comme on le sait, d'affinités naturelles avec les fonds latin et grec.

Deux lexicologues d'origine française, Henriette Walter et Gérard Walter, ont effectué une analyse minutieuse de 70 000 mots puisés dans *Le Petit Larousse* et *Le Petit Robert*. Sur ce nombre de mots, ils ont relevé 8088 emprunts aux langues étrangères, soit 11 % du corpus. Le nombre des langues s'élève à plus de 120. Bien sûr, toutes ces langues n'ont pas la même importance. Ainsi, les mots empruntés à l'anglais (2527) et à l'italien (1077) ne sauraient se comparer à ceux empruntés au swahili (2), au coréen (2) ou à l'iranien (1). Néanmoins,

dans tous les cas, ils reflètent la qualité des contacts qu'ont entretenus entre eux les peuples au cours de leur histoire. En ce qui a trait au français, les faits révèlent que ces contacts ont été nettement plus étroits avec l'anglais, l'italien, l'ancien germanique, l'arabe, l'allemand et l'espagnol. Or, tous les peuples qui parlaient ces langues ont été des voisins immédiats – souvent des ennemis – des Français. Ainsi, la proximité géographique et les conflits militaires ont-ils joué un rôle déterminant.

---

Le français contemporain est le résultat d'une évolution divergente. D'une part, l'orthographe, la syntaxe fondamentale et la morphologie n'ont guère changé depuis deux siècles, probablement parce que les usagers n'en ont pas ressenti le besoin. D'autre part, la phonétique et le lexique ont subi de profondes transformations, alors que les différences phonologiques ont encore tendance à se réduire depuis le début du siècle, le vocabulaire est devenu de plus en plus complexe.

Contrairement aux siècles passés, du moins dans les pays de langue maternelle française (France, Belgique, Suisse, Québec), le français n'est plus l'apanage des classes privilégiées ni même l'affaire uniquement de la France. Toutes les couches de la population s'expriment maintenant dans une même langue et avec le minimum d'aisance nécessaire, tout en maintenant des différences locales. Il est possible que ce phénomène s'accroisse en même temps que se maintiendront et se développeront différentes variétés de français à l'extérieur de la France. Lorsque l'unité linguistique est atteinte, il n'est plus nécessaire de poursuivre une uniformisation minutieuse. Mais aujourd'hui, maintenant que le français comme langue maternelle n'a jamais été aussi vivant, il doit relever le défi de hausser son statut comme langue seconde sur le plan international et faire face à la concurrence étrangère, principalement l'anglais.

## Chapitre 10 : Les emprunts et la langue française

### Le phénomène des échanges linguistiques

#### **1. Qu'est-ce qu'un emprunt linguistique?**

- 1.1 Les causes des emprunts
- 1.2 Un processus d'enrichissement ou d'assimilation ?
- 1.3 Les types d'emprunts
- 1.4 Les organismes de contrôle

#### **2. L'importance des emprunts du français**

#### **3. L'apport des langues anciennes au français**

- 3.1 Les mots latins d'origine populaire
- 3.2 Les mots empruntés au latin
- 3.3 Les mots d'origine gauloise
- 3.4 Les mots d'origine grecque
- 3.5 L'apport du francique au français
- 3.6 L'apport du normand

#### **4. L'apport des langues modernes**

- 4.1 Les mots arabes
- 4.2 Les mots italiens
- 4.3 Les mots espagnols et portugais
- 4.5 Les autres langues d'Europe (moins l'anglais)
- 4.6 Les langues exotiques

#### **5. L'apport du français régional et des langues périphériques**

- 5.1 Le français régional
- 5.2 Les langues périphériques

#### **6. Le cas particulier de l'anglais**

- 6.1 Les anglicismes des Français
- 6.2 Les anglicismes des Québécois

#### **7. Les noms géographiques et les patronymes**

#### **8. Les mots français dans les autres langues**

- 8.1 L'influence du français sur l'anglais
- 8.2 Les mots français dans la langue allemande
- 8.3 Les mots français en néerlandais
- 8.4 Les mots français en italien
- 8.5 Les mots français dans les langues ibériques
- 8.6 Les mots français dans la langue russe
- 8.7 Le français dans la langue turque
- 8.8 Les mots français en persan
- 8.9 Les mots français en arabe
- 8.10 Les mots français en vietnamien
- 8.11 Divers

## 1. Le phénomène des emprunts linguistiques

Lorsqu'on parle d'emprunt linguistique, on fait généralement allusion à un mot ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue, sans passer par la traduction, tout en l'adaptant parfois aux règles phonétiques, morphologiques et syntaxiques de la langue d'arrivée. Dans le dictionnaire *Le Robert* de 2010, on trouve la définition suivante:

**(1826 (Ling.) Acte par lequel une langue accueille un élément d'une autre langue; élément (mot, tour) ainsi incorporé. Emprunts à l'anglais. → anglicisme; aussi américanisme, canadianisme, germanisme, hispanisme, italianisme, latinisme.**

Dans le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (1994, Larousse), la définition du mot *emprunt* est la suivante:

**Il y a *emprunt* linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne connaissait pas; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'*emprunts*.**

Évidemment, le terme «emprunt» peut paraître discutable dans la mesure où il n'y a jamais de contrat entre deux langues, encore moins de dette, surtout que, de façon ou d'une autre, les mots n'ont pas à être rendus, une fois empruntés. On pourrait plutôt parler d'appropriation, de vol ou de pillage, mais ce genre d'emprunt n'enlève rien à la langue prêteuse, car au contraire elle enorgueillit les locuteurs de cette langue.

Dans les faits, l'emprunt demeure un phénomène sociolinguistique très important dans les contacts entre les langues. Les pays situés les uns à côté des autres sont davantage soumis aux échanges linguistiques. L'emprunt linguistique est lié au prestige dont jouit un peuple et sa langue ou, dans le cas contraire, au mépris dans lequel on tient l'un et l'autre. Généralement, mais pas toujours, les peuples dominants transmettent les mots de leur langue aux peuples dominées; il peut arriver qu'une langue conquérante finisse par disparaître au profit de la langue conquise après lui avoir légué un nombre appréciable de mots.

Les relations économiques, politiques et culturelles entre les pays provoquent l'entrée de certains éléments d'une langue à une autre. Ce phénomène des emprunts existe de tout temps, y compris dans l'Antiquité gréco-latine, sinon bien avant avec les Sumériens et les Babyloniens. Dès le début de son existence, vers le XI<sup>e</sup> siècle, l'ancien français a commencé à emprunter des mots à l'arabe, à l'allemand, au néerlandais, à l'italien, etc. Le latin avait, lui aussi, emprunté à d'autres langues, surtout au grec mais aussi aux langues italiennes qu'il avait conquises (osque, ombrien, volsque, ligure, etc.). Dans la Gaule conquise par les Francs, le gallo-roman a massivement emprunté à la langue franque appelée «germanique». Tout au long de son

histoire, le français a emprunté des milliers de mots à plusieurs autres langues, mais il en a aussi donné à d'autres avec lesquelles il a été en contact.

### 1.1 Les causes des emprunts

Les principales causes des emprunts linguistiques sont les guerres, le commerce et la colonisation. Quand on regarde la carte de l'Europe, on remarque que les pays voisins de la France, particulièrement la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Italie, ont transmis beaucoup plus de mots à la langue française que d'autre pays: Grande-Bretagne (2515 mots), Italie (1198 mots), Allemagne et Autriche (546 mots), Espagne (476 mots), Pays-Bas (249 mots), Portugal (117 mots):

Grande-Bretagne (anglais)	2515	Russie (russe)	97
Italie (italien)	1198	Suède (suédois)	24
Allemagne (allemand)	546	Norvège (norvégien)	16
Espagne (castillan + catalan)	476	Pologne (polonais)	15
Pays-Bas (néerlandais)	249	Danemark (danois)	7
Portugal (portugais + galicien)	117	République tchèque (tchèque)	8

Il faut ajouter à ces exemples les cas de l'occitan (479 mots) dans le sud de la France, du franco-provençal (42 mots) dans l'est et le catalan (18 mots) en Espagne.

Si l'on fait exception de la Russie (97 mots), les autres pays, par leur langue nationale, ont donné nettement moins de mots au français, que ce soit la Norvège (16 mots), la Suède (24 mots), le Danemark (7 mots), l'Irlande (10 mots), la Slovaquie (5 mots), la Serbie (4 mots), la Grèce moderne (7 mots), l'Albanie (2 mots), l'Ukraine (1 mot), l'Estonie (1 mot), etc.

Il est donc normal que ce soit les pays voisins qui s'échangent des mots, généralement en raison des guerres ou du commerce, à moins que la colonisation puisse en quelque sorte faire fi des distances dans la mesure où ce sont les colonisateurs qui s'installent de force dans un autre pays éloigné pour s'emparer de ses richesses. À ce moment-là, certains mots régionaux désignant des réalités locales peuvent s'intégrer dans la langue des colonisateurs.

Quand la France s'est mise à coloniser le nord de l'Afrique ou la Grande-Bretagne le sud du même continent, ce n'est pas la proximité géographique qui a joué, mais le rapport de force, sinon la guerre. D'ailleurs, beaucoup de mots empruntés servent à désigner des réalités de la guerre ou des réalités locales. Une fois intégré ou assimilé dans la langue d'arrivée, l'emprunt — lorsqu'on peut encore l'identifier — n'est plus perceptible que par des spécialistes, généralement des philologues ou des linguistes. C'est le cas de presque tous les emprunts anciens tirés du latin, du francique, de l'arabe, de l'italien, etc. La question des emprunts linguistiques constitue un merveilleux reflet des relations multiples que des groupes humains ont entretenu ou entretiennent encore entre

eux. Les emprunts reflètent une partie de l'histoire des peuples et des rapports de force passés ou présents, donc également leur langue.

Les causes des emprunts apparaissent comme intimement reliées aux conditions socio-historiques, particulièrement politiques et économiques, qui font évoluer les situations sociolinguistiques. Ainsi, nous savons que la langue anglaise a intégré un grand nombre de mots d'origine française, mais il ne s'agit pas d'un mouvement naturel d'échanges entre les langues française et anglaise, c'est en fait parce que les Vikings scandinaves devenus des Normands se sont francophonisés avant de conquérir l'Angleterre en 1066 à la suite d'une invasion militaire. Avec les siècles, la situation s'est inversée, notamment depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le prestige de l'anglais ayant suivi la progression ascendante du pouvoir socio-économique des États-Unis. Comme il est facile de le constater, c'est presque toujours la langue, dont le statut socio-économique est le plus faible, qui emprunte massivement à la langue bénéficiant du plus grand prestige et de la plus grande force économique. Aujourd'hui, non seulement le français est fortement touché par l'anglais dans son évolution, mais également un très grand nombre de langues, que ce soit le portugais, l'allemand, le suédois, l'hindi, le japonais, etc.

## 1.2 Un processus d'enrichissement ou d'assimilation ?

Dès que deux cultures se trouvent en contact, il y a échanges d'idées, d'information, de produits et en général de vocabulaire. Par exemple, dans l'Antiquité, les Grecs ont créé le concept de démocratie et le mot qui le désigne a été emprunté plus tard par le latin avant de passer au français. Le rôle de l'emprunt linguistique comme processus d'enrichissement des langues demeure incontestable. L'emprunt est considéré comme tel surtout lorsque ce phénomène ne touche que superficiellement les structures de la langue d'arrivée. On peut admettre que les emprunts viennent généralement combler un vide pour désigner de nouvelles réalités. Autrement dit, lorsqu'un emprunt vient combler un vide et sert à désigner une réalité qui n'est pas encore nommée dans une langue, il est non seulement légitime, mais nécessaire.

On emprunte surtout par mesure d'économie : il est beaucoup plus aisé d'intégrer un mot étranger dans une langue que d'en inventer un nouveau. Par exemple, lorsqu'un fruit comme le **kiwi** arrive sur le marché, on conserve le mot tel quel, alors qu'il provient du maori avant de passer par l'anglais qui l'a renvoyé aux autres langues, dont le français. Ce fut dans le passé le cas pour le **café** (< turc: *kahave*), le **cacao** (< aztèque: *cacao*), l'**alpaga** (< quechua: *alpaka*), le **bungalow** (>hindi: *bangla*), le **barbecue** (< espagnol: *barbacoa*), etc. Ce phénomène d'emprunt adaptable semble plus fréquent dans des domaines où le vocabulaire se développe rapidement, notamment dans les nouvelles technologies grâce aux médias et à l'Internet.

L'emprunt est donc un mode d'enrichissement des langues, mais il est soumis, au sein de chacune des sociétés, à un jeu de forces sociales régies par l'influence de plusieurs facteurs, dont les échanges socio-économiques, l'importance des médias, la volonté d'intervention des pouvoirs publics, les méthodes d'apprentissage et de formation, les attitudes des locuteurs à l'égard

des langues, etc. Selon cette même dynamique, les conséquences des emprunts peuvent être différentes. Dans certaines sociétés, les emprunts seront acceptés facilement, parfois avec de fortes réticences, ou bien ils s'intégreront rapidement ou lentement, ou demeureront intacts dans la langue d'arrivée.

En employant le vocabulaire d'une autre langue à la place des mots de sa propre langue qu'il connaît déjà, un locuteur témoigne de son identité à une autre communauté linguistique que la sienne. Dans des situations de langues en contact, les phénomènes d'alternance linguistique peuvent être parfois nombreux. C'est alors que les changements d'allégeance linguistique peuvent devenir plus ou moins importants, voire mener à long terme à une assimilation culturelle.

Mais il n'est pas si aisé de déterminer qu'un emprunt est nécessaire ou utile aux besoins d'une collectivité linguistique. De façon normale, les usagers d'une langue n'évaluent pas un emprunt de façon analytique et rationnelle. Ils fonctionnent plutôt de façon spontanée et par mimétisme. Il est plus facile et plus commode de recourir aux mots qu'on entend autour de soi que de chercher les équivalents proposés par un organisme officiel, par les pouvoirs publics ou par des ouvrages savants, et ce, même quand ces derniers sont disponibles en ligne tout à fait gratuitement.

Il arrive que, dans certaines sociétés, de nombreux locuteurs développent une facilité déconcertante pour s'exprimer avec des mots étrangers (p. ex. en anglais) qui émaillent leur discours. Ces locuteurs peinent parfois à trouver le même terme dans leur langue maternelle, quand ils ne les ignorent pas totalement. C'est ce qu'on appelle la solution du **mimétisme interlinguistique** qui prévaut dans ces cas-là. Par ailleurs, il n'est pas simple d'exiger que des locuteurs emploient des mots nouveaux de leur langue, alors que beaucoup de mots arrivent d'abord en anglais et qu'ils sont employés immédiatement, pendant que le travail des terminologues peut être connu beaucoup plus tard, c'est-à-dire des semaines, voire des mois. Or, il devient plus difficile de modifier un comportement linguistique, une fois un usage adopté.

Évidemment, il est possible que des emprunts étrangers ne servent aucunement à combler une lacune d'une langue, en l'occurrence le français. Ce sont alors des doublets dont la contrepartie française est souvent connue, comprise, mais pas nécessairement employée. Ce sont parfois des mots anglais que les locuteurs continuent de préférer aux propositions officielles des organismes linguistiques et qui, par la fréquence de leur emploi, vont probablement passer dans la norme. Pour de nombreux locuteurs, un mot anglais, même s'il fait double emploi avec un équivalent français, peut être perçu comme «normal», car il répond à un mimétisme qui est moins de nature linguistique que social, c'est-à-dire qu'il correspond à un souci de ne pas se démarquer des autres ou de ne pas passer pour un «policier de la langue». C'est ce sens que le recours aux emprunts peut ne plus être une source d'enrichissement, mais un moyen d'assimilation culturelle et linguistique.



## 2.3 Les types d'emprunts

Quand on parle des emprunts, on fait souvent référence aux emprunts seuls lexicaux, ceux qui consistent à recourir aux mots étrangers pour les intégrer dans sa propre langue. Si l'on veut simplifier le processus, on peut dire qu'il existe trois types d'emprunts :

1) l'**emprunt direct** : quand un mot ou un groupe de mots est repris sans modification (*staff, shopping, cannelloni, etc.*) ou avec adaptation phonétique ou orthographique.

Exemples: *artéfact, démotion, cafétéria, boléro, cannelloni, etc.*

2) le **calque** : quand le mot ou l'expression est traduit, plus ou moins fidèlement, dans la langue d'arrivée.

Exemples: *salle de séjour* < "living-room" ; *lune de miel* < "honeymoon".

3) l'**emprunt sémantique**: quand un sens d'origine étrangère est ajouté à la langue d'arrivée.

Exemples: *réaliser* > «se rendre compte» > angl.: *to realize*; *avoir les bleus* < "to have the blues" ; *ce n'est pas ma tasse de thé* < angl.: "it's not my cup of tea" ; *gratte-ciel* < "skyscraper").

Aujourd'hui, les emprunts, notamment à l'anglais, font souvent l'objet de critiques et pas uniquement en français, mais également en portugais, en allemand, en polonais, en arabe, etc. Évidemment, les emprunts plus anciens comme *film* ou *cafétéria* ne sont pas rejetés, et ce, d'autant plus lorsqu'ils n'ont tout simplement pas d'équivalent dans d'autres langues (*jeans, tee-shirt, aluminium, trust, etc.*).

Le problème se pose lorsque l'emprunt est considéré comme inutile parce qu'un ou plusieurs équivalents sont en usage en français. Par exemple, les doublets suivants: *building/immeuble, staff/personnel, cockpit/cabine, offshore/extraterritorial, etc.*). Cependant, le critère de l'utilité ou de l'inutilité n'est pas nécessairement facile à manier. Il faut aussi évaluer l'usage et la fréquence de ces termes nouveaux.

## 1.4 Les organismes de contrôle

Dans de nombreux pays du monde, il existe des organismes de contrôle destinés à réguler l'apparition des nouveaux mots, voire les problèmes liés à la grammaire ou à la prononciation. En anglais, on parle de "language regulators" et de "language policy" pour désigner une politique linguistique. Ces organismes sont là pour définir et gérer la politique linguistique en matière d'officialisation et de terminologie; ils doivent en principe veiller à ce qu'une langue donnée soit la langue habituelle et normale des communications, du travail, de l'école, etc.; ils peuvent surveiller l'évolution de la situation linguistique de leur pays et d'en faire rapport aux autorités compétentes; ils

peuvent aussi assurer le respect des lois et des règlements en agissant d'office à la suite de la réception des plaintes; ils peuvent enfin établir les programmes de recherche nécessaires à l'application de la loi et effectuer ou faire effectuer les études prévues par ces programmes. On comprendra que les organismes de contrôle ont un grand rôle à jouer dans la création des mots nouveaux et, en particulier, dans l'acceptation des emprunts.

En France, ce sont l'**Académie française** et la **Délégation générale à la langue française**. Au Québec, c'est l'**Office québécois de la langue française**. En Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles), c'est le **Service de la langue française**. En Suisse, c'est la **Délégation à la langue française**. Ce type d'organisme linguistique existe aussi dans de nombreux autres pays pour diverses langues. En Italie, l'organisme de contrôle s'appelle l'**Accademia della Crusca**. Le mot *Crusca* désigne le «son», c'est-à-dire la farine du son. L'objectif était celui de séparer le son de la farine, bref les mots nobles des mots non nobles, les mots «purs» des mots «impurs». Ce mot fait référence ainsi aux mots «vulgaires», non «nobles», qui avaient envahi la langue toscane, car les modèles du Bon Usage de la langue italienne, le toscan plus précisément, pour l'académie des puristes du XVI<sup>e</sup> siècle étaient Boccace et Pétrarque. On ne peut pas traduire «Accademia della Crusca», par Académie du son, mais par «Académie des puristes» ou «Académie pour la sauvegarde de la pureté de la langue». Évidemment, le choix de l'appellation "Accademia della Crusca" semble ambigu, car l'accent est mis sur la "Crusca" plutôt que sur le "Bon Usage".

Le tableau ci-dessous présente une liste non exhaustive des organismes linguistiques en activité dans divers pays :

État ou gouvernement	Appellation d'origine
France	Académie française Délégation générale à la langue française
Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles)	Service de la langue française
Suisse	Délégation à la langue française
Québec	Office québécois de la langue française
Albanie	Këshilli Ndërkademik për Gjuhën Shqipe
Algérie	Aseqqamu Unnig n Timmuzya (المحافظة للأمازيغية السامية بالجزائر العربية للغة الأعلى المجلس)
Allemagne	Rat für deutsche Rechtschreibung Serbski institute
Brésil	Academia Brasileira de Letra
Croatie	Institut za hrvatski jezik i jezikoslovlje

Danemark	Dansk Sprognævn Danske Sprog - og Litteraturselskab
Égypte	العربية اللغة مجمع (majmae allughat alearabia)
Espagne	Real Academia Española
Catalogne	Dirección General de Política Lingüística
Pays basque	Instituto Vasco Etxepare Euskal Institutua / Basque Institute
Galice	Real Academia Galega
Asturies	Academia de la Llingua Asturiana
Estonie	Eesti keelenõukogu
Finlande	Kotimaisten kielten keskus
Haiti	Akademi Kreyòl Ayisyen
Israël	העברית ללשון האקדמיה / <u>Academy of the Hebrew Language</u>
Islande	Árni Magnússon Institute
Italie	Accademia della Crusca
Inde	Department of Official Language
Irlande	Bord na Gaeilge
Lettonie	Valsts valodas aģentūra
Lituanie	Valstybinė lietuvių kalbos komisija
Macédoine	Совет за македонски јазик (Sovet za makedonski jazik)
Malte	Malti Kunsill Nazzjonali tal-Ilsien / National Council for the Maltese Language
Mexique	Academia Mexicana de la Lengua
Nigéria	Yoruba Academy
Norvège	Norsk språkråd
Nouvelle Zélande	Māori Language Commission / Te Taura Whiri i te Reo Māori
Pays-Bas	Nederlandse Taalunie Orgaan voor de Friese taal / Orgaan foar de Fryske taal (frison) Fryske Akademy
Pologne	Rada Języka Polskiego
Portugal	Academia das Ciências de Lisboa Anstituto de la Lhéngua Mirandesa

<b>Royaume-Uni</b>	<b>British Council</b>
<b>Écosse</b>	<b>Bòrd na Gàidhlig</b>
<b>Pays de Galles</b>	<b>Bwrdd yr Iaith Gymraeg</b>
<b>Russie</b>	<b>Институт русского языка (Institut russkogo yazyka)</b>
<b>Suède</b>	<b>Svenska språknämnden Nämnden för svensk språkvård Terminologicalentralen</b>
<b>Turquie</b>	<b>Türk Dil Kurumu</b>
<b>Ukraine</b>	<b>Рада мовної політики (Rada movnoyi polityky)</b>

En plus des organismes de contrôle, certains États peuvent mettre en place des dispositifs législatifs pour limiter le nombre d'emprunts aux langues étrangères. Les mots d'emprunt sont normalement moins nombreux que les mots hérités de la langue-mère, sauf pour l'anglais et la plupart des créoles. La plupart des langues n'ont acquis qu'un faible pourcentage de mots étrangers dans leur système linguistique. De plus, les emprunts sont généralement intégrés et adaptés dans la langue d'arrivée. Il s'agit là d'un procédé courant et enrichissant de la vie des langues. Le linguiste Claude Hagège affirme que l'intégrité d'une langue n'est assurée que dans la mesure où les emprunts ne dépassent pas un seuil de tolérance, ce qu'il évalue à environ à 15 % du lexique. Cependant, l'anglais, dont les deux tiers du lexique proviennent du français, du normand et du latin, n'a jamais été en danger. Toutefois, les mots empruntés ont toujours été adaptés à la grammaire et à la phonologie anglaises.

Parmi les dangers possibles de l'adoption des emprunts, il faut signaler le double emploi, alors qu'il existe des équivalents dans sa propre langue, le trop grand nombre des emprunts, et la conservation de la phonétique de la langue étrangère. Afin d'être en mesure de concurrencer une langue comme l'anglais à notre époque dans plusieurs secteurs d'activités, il faut que les organismes linguistiques, que ce soit pour le français, l'espagnol, le portugais, le swahili, etc., demeurent à la fine pointe de la création lexicale et intervienne rapidement pour rester dans une dynamique d'enrichissement linguistique et non pas se maintenir à la remorque constante d'une force vitale qui leur échappe. C'est à ce prix qu'une langue réussit à construire son identité culturelle et de s'imposer dans plusieurs domaines de la vie économique et sociale.

L'une des causes des emprunts provient, bien sûr, du prestige de la langue prôteeuse. À notre époque, c'est l'anglais qui est la grande langue véhiculaire. Le fait d'adopter des mots de cette langue peut donner l'impression de participer aux richesses de celle-ci. À ce sujet, le linguiste Claude Hagège fait allusion au «mimétisme de la puissance». Cette attitude consiste à renoncer à sa langue nationale, non par une hostilité interne à cet égard, mais pour faire partie des pays ou de ceux qui sont considérés comme riches ou puissants. Ainsi, adopter l'anglais, ce serait faire partie de ces «privilegiés». Il s'agit en fait d'une forme

de snobisme qui a déjà été décriée par le général de Gaulle au sujet des Français anglophiles:

Car le snobisme anglo-saxon de la bourgeoisie française est quelque chose de terrifiant. Il y a chez nous toute une bande de lascars qui ont la vocation de la servilité. Ils sont faits pour faire des courbettes aux autres. Et ils se croient capables, de ce seul fait, de diriger le pays.

Le désir compulsif d'être «à la mode» pousse des centaines d'employeurs à faire utiliser l'anglais par leurs employés. Autrement dit, non satisfaits de courber l'échine, des entreprises et des pays non anglophones en redemandent! C'est là témoigner d'une vassalité certaine et d'un collaborationnisme empressé à satisfaire les désirs anticipés du principal bénéficiaire, les États-Unis d'Amérique. Les emprunts sont souvent perçus négativement lorsqu'ils sont considérés comme une menace, en particulier lorsqu'une langue emprunte massivement à une autre qui se trouve en position de domination économique ou démographique. Cette attitude a toujours existé dans l'Histoire de l'humanité, de l'Antiquité jusqu'à nos jours.

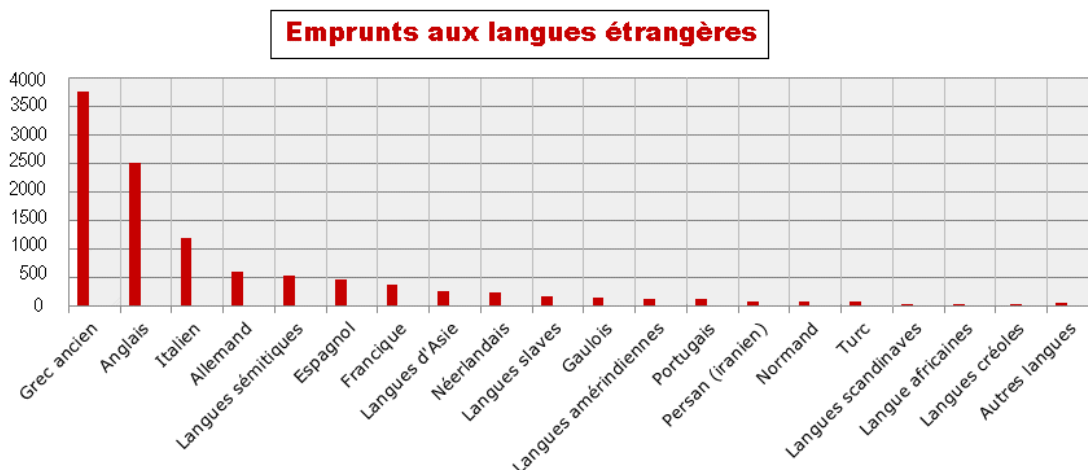
## 2. L'importance des emprunts en français

Dans les lignes qui suivent, nous allons utiliser le dictionnaire *Le Robert* (en version électronique de 2010) comme source de référence pour analyser l'importance des emprunts en français. Ce dictionnaire compte 60 000 mots, dont 11 825 mots d'origine étrangère pour environ 90 langues. Cela signifie que le français possède des emprunts lexicaux dans une proportion de 19,7 %. Ceux-ci témoignent des relations que les locuteurs du français ont eues avec les autres peuples au cours de leur histoire, notamment en ce qui concerne les guerres, la colonisation et le commerce. Le tableau qui suit présente une liste de langues qui ont donné des mots au français:

Groupe de langues	langue
Langues pré-indo-européennes	ibère, ligure, étrusque, basque
Langues sémitiques	arabe classique, arabe maghrébin, berbère, hébreu, égyptien ancien, amharique, etc.
Langues d'Asie	malais, hindi, chinois, sanskrit, coréen, hindoustani, indonésien, tibétain, malayalam, japonais, mongol, tamoul, vietnamien, tatar, khmer, kirghiz
Langues slaves	russe, tchèque, polonais, serbe, croate, bulgare
Langues amérindiennes	tupi-guarani, algonquin, caraïbe, quechua, inuktitut, aztèque, guarani, arawak, huron, iroquois (mohawk)
Langues scandinaves	norvégien, suédois, danois, islandais

<b>Langues africaines</b>	bantou, malinké, wolof, swahili, yorouba, zoulou
<b>Autres langues</b>	langues celtiques (écossais, gallois), hongrois, inuktitut, araméen, roumain, frison, assyrien, finnois, créole, lapon, turc, etc.

Selon les langues prêteuses, la quantité des mots peut varier énormément, ainsi que la durée de leur influence sur la langue d'arrivée. La figure ci-dessous donne un aperçu par ordre décroissant des langues prêteuses du français au cours de l'histoire, en commençant par le grec ancien, l'anglais, l'italien, l'allemand, etc.:



Le tableau suivant présente le nombre précis des mots empruntés parmi les langues numériquement les plus importantes:

<b>Langue étrangère</b>
<b>Grec ancien †</b>
<b>Anglais</b>
<b>Italien</b>
<b>Allemand</b>
<b>Arabe + autres langues afro-asiatiques</b>
<b>Espagnol</b>
<b>Francique †</b>
<b>Langues d'Asie</b>
<b>Néerlandais</b>
<b>Langues slaves</b>
<b>Gaulois †</b>
<b>Langues amérindiennes</b>
<b>Portugais</b>
<b>Persan (iranien/farsi)</b>
<b>Normand †</b>
<b>Turc</b>
<b>Langues scandinaves (suédois, norvégien, danois)</b>

Langues africaines (wolof, swahili, etc.)
Langues créoles
Autres langues non mentionnées
<b>TOTAL - Source: Le Robert 2010</b>

On constate que le grec ancien (3776 mots), l'anglais (2510 mots), l'italien (1198), l'allemand (598), l'arabe ainsi que les autres langues afro-asiatiques (528 mots), l'espagnol (461 mots), l'ancien francique (368 mots), le néerlandais (249 mots), l'ancien gaulois (147 mots), le portugais (117 mots), ainsi que certaines langues d'Asie, certaines langues slaves et amérindiennes ont donné entre le plus de mots au français. Ces langues ont, ensembles, enrichi le lexique français de 10 931 mots, soit 18,2 % du total.

### 3. L'apport des langues anciennes au français

Les langues anciennes qui ont influencé le français sont le latin, le grec et le francique, ainsi que, dans une moindre mesure, le gaulois. Quant on parle du latin, il s'agit d'abord du latin populaire parlé par le peuple, puis du latin classique au moment de l'Empire, ainsi que du grec ancien et de la langue celtique des Gaulois conquis par les Romains, pour finir avec le francique, une langue germanique parlée par les Francs qui ont envahi en 450 le nord de la Gaule romaine.

#### 3.1 Les mots latins d'origine populaire

Nous savons que la majorité des mots français viennent du latin, comme c'est le cas pour les autres langues romanes (espagnol, portugais, catalan, occitan, italien, sarde, roumain, etc.). On distingue deux sortes d'origine latine. Les **mots d'origine populaire** proviennent de la transformation des mots latins employés par le peuple employant une langue familière parlée appelée «latin vulgaire» (< lat. *vulgus*: «peuple»). Ces mots, aujourd'hui devenus français, sont issus du latin parlé après avoir subi, durant quelques siècles, de lentes transformations phonétiques. Ainsi, nous avons maintenant les mots suivants en français (*chanter, rive, lent, clarté, cheval*, etc.). Le latin populaire ou vulgaire se distingue du **latin classique**, qui désigne la forme du latin employé dans la Rome antique, notamment dans sa littérature considérée comme «classique». Son utilisation s'est étendue du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère jusqu'au début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Quant au latin populaire, il a été parlé du III<sup>e</sup> siècle au IX<sup>e</sup> siècle. Voici quelques exemples d'évolution phonétique à partir du latin jusqu'à aujourd'hui :

Latin classique (1)	Prononciation latine	Période romane (2)	Ancien français (3)	Prononciation moderne (4)	Écriture moderne
Vacca	[wak-ka]	[wa-tʃé]	[va-tʃë]	[va]	vache
Gamba	[gam-ba]	[djam-ba]	[ʒam-bə]	[ʒãb]	jambe
Caelu	[kae-lou]	[tsjɛl]	[tsjɛl]	[sjɛl]	ciel

Les mots *vacca*, *gamba* et *caelu* appartiennent au latin classique. Après l'Empire, la prononciation s'était déjà grandement transformée (*watʃé*, *djamba* et *tsjɛl*) pour devenir en ancien français *vafʃë*, *zambə* et *tsjɛl*. Le français moderne en arrivera à *vaf* (vache), *ʒãb* (jambe) et *sjɛl* (ciel). Il faut aussi comprendre que ces transformations se sont étendues sur plusieurs siècles avec de multiples transformations mineures, sans que les locuteurs ne s'en aperçoivent d'une génération à l'autre.

Mot latin	Transformation phonétique française	En espagnol	En italien	En portugais	
cantare ripa lentum claritate caballum sapone	Chanter rive lent clarté cheval savon	cantar río lento claridad caballo jabón	cantare riva lento chiarezza cavallo sapone	cantar rio lento clareza cavalo sabão	
vita gamba ratione hospitalis potio dormitorium	Vie jambe raison hôtel poison dortoir	vida gamba razón hospicio veneno dormitorio	vita gamba motivo hotel veleno dormitorio	vida gamba razão hotel veneno dormitório	

Lorsque nous comparons les mots latins aux mots français, nous constatons que les transformations phonétiques ont été parfois importantes (cantare > **chanter** ; caballum > **cheval**), alors que d'autres ont été minimes (*ripam* > **rive**; *vitam* > **vie**; *lentum* > **lent**), mais les mots français sont toujours plus courts que ceux d'origine en latin.

Par contre, les transformations phonétiques ont été beaucoup moins importantes en espagnol, en italien et en portugais, lesquelles sont demeurées parfois inchangées par rapport au latin (ital. *cantare*, *vita*, *gamba*) ou ont subi des modifications mineures (esp. *cantar*, ital. *riva*, esp. *caballo*, port. *dormitório*).

Ces mots n'ont pas été empruntés au latin, ce sont des mots latins qui, progressivement, sont devenus des mots français, espagnols, italiens ou portugais.

### 3.2 Les mots empruntés au latin

Les mots empruntés au latin ont fait leur apparition bien après les conquêtes germaniques et la disparition de l'Empire romain pour désigner des mots abstraits, techniques ou scientifiques, en les reproduisant tels quels (*aquarium*) ou en francisant la partie finale (*facilis* = facile).

Mots latin	Évolution phonétique	Emprunt direct	
Hospitale	hôtel	hôpital	
acrem	aigre	âcre	
rigidus	raide	rigide	
fragilis	frêle	fragile	
legalis	loyal	légal	



<b>pendere</b>	peser	penser	
<b>integer</b>	entier	intègre	
<b>fabrica</b>	forge	fabrique	
<b>capitalem</b>	cheptel	capitale	
<b>masticare</b>	mâcher	mastiquer	
<b>auscultare</b>	écouter	ausculter	
<b>Potio</b>	poison	potion	
<b>maturus</b>	mûr	mature	
<b>captivus</b>	chétif	captif	
<b>navigare</b>	nager	naviguer	
<b>articulus</b>	orteil	article	
<b>captivum</b>	chétif	captif	

En effet, le français a aussi eu recours à des emprunts du latin, surtout à partir de la Renaissance. Il ne s'agit donc pas d'évolution phonétique dans ce cas, mais d'emprunts puisés directement dans le latin en francisant la prononciation, généralement la finale des mots: **actif** < *activus* ; **anémie** < *anaemia* ; **capituler** < *capitulare* ; **épidémie** < *epidemia* ; **hôpital** < *hospitalis* ; **âcre** < *acrem* ; **légal** < *legalis* ; **capitale** < *capitalem* ; **naviguer** < *navigare*, etc.

De façon générale, ces emprunts correspondent à des mots considérés comme «savants» (*âcre, rigide, fragile, etc.*) ou carrément scientifiques (*cautériser, conservatif, hibernation, métonymie, obnubilation, etc.*).

Certains mots français ont une double origine latine. On les appelle des **doublets**, car ce sont des mots dont l'un résulte de l'évolution phonétique, l'autre, d'un emprunt direct. Ainsi, les mots *hôtel* et *hôpital* viennent tous deux du même latin *hospitalis*. Les mots plus éloignés du latin (*hôtel, aigre, raide, frêle, loyal, etc.*) ont subi des transformations phonétiques, alors que les autres ont été puisés dans le bas-latin en les adaptant à la langue romane: *hôpital, âcre, rigide, fragile, légal, etc.*

C'est ainsi que les doublets proviennent d'un même mot latin, l'un par la voie populaire (évolution phonétique), l'autre par la voie savante (emprunt). Leurs significations peuvent être proches comme *raide/rigide* ou éloignées comme *peser/penser* ou *orteil/article*.

Dans les faits, le français a aussi emprunté au latin de diverses façons et à différentes époques. Le dictionnaire *Le Robert* distingue à ce sujet plusieurs catégories d'emprunts au latin:

- **latin classique (10 657 mots)**: *abdication, abeille, abhorrer, abnégation, abolition, aborigène, etc.* - **bas-latin (1166 mots)**: *abréviation, abusif, actuel, acuité, adéquation, adhérence, affabulation, etc.* - **latin populaire (857 mots)**: *abattre, aboyer, abreuver, accorder, accueillir, affamer, affiler, etc.* - **latin d'Église (419 mots)**: *abbatial, abomination, absoudre, adorateur, adversité, anathème, etc.* - **latin tardif (600 mots)**: *admissible, affectation, affinité, amovible, antilope, anormal, etc.* - **latin juridique (98 mots)**: *adjudication, allégation, contester, contracter, déposition, détenteur, etc.* -

**latin scientifique (652 mots):** *acide, acoustique, acuponcture, alcoolisme, anaphore, anémie, etc.* - **latin moderne (79 mots):** *album, cryptologie, dualisme, esthétique, exergue, infinitésimal, etc.*

Le *bas-latin* est la variété qui a succédé au latin impérial et qui s'est pratiqué par les lettrés pendant tout le Moyen Âge; le *latin tardif* est celui qui s'est écrit entre les III<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles. Le latin d'Église est aussi appelé "latin ecclésiastique". Le peuple, lui, parlait le latin dit «vulgaire» (*vulgus*: «peuple»).

Lorsqu'on inclut le latin dans le nombre des emprunts, ainsi que celui du grec ancien, nous constatons que ces deux variétés de langues atteignent près de 16 000 termes, ce qui est considérable par comparaison aux langues modernes comme l'anglais européen (2500 mots), l'italien (1140 mots), l'arabe (416 mots) ou l'espagnol d'Espagne (419 mots), etc. Même en ajoutant les emprunts à l'anglo-américain (315 mots) et à l'anglais ancien (27 mots), l'apport des langues modernes, à l'exception de l'italien et de l'anglais, demeure assez modeste dans l'histoire du français.

Pourtant, le français a emprunté des mots à plus de 90 langues étrangères. Il faut dire que, dans un grand nombre de cas, les emprunts ont été fort réduits: ukrainien (1 mot), estonien (1 mot), letton (1 mot), lituanien (1 mot), amharique (1 mot), kirghiz (1 mot), ouzbek (1 mot), sango (1 mot), somali (1 mot), bulgare (2 mots), albanais (2 mots), huron (2 mots), malinké (2 mots), roumain (3 mots), biélorusse (4 mots), islandais (4 mots), serbe (4 mots), mongol (5 mots), slovaque (5 mots), etc. Avec moins d'une vingtaine de mots empruntés, nous pouvons dire qu'une langue étrangère a exercé une influence négligeable. Par comparaison, l'influence du latin et du grec a été considérable.

La figure de gauche présente les mêmes langues que la figure précédente, mais en indiquant les pourcentages au lieu des nombres. C'est ainsi qu'on constate que les emprunts au latin constituent 19,8 % des emprunts totaux en français. Suivent le grec ancien (6,2%), l'anglais 4,1%), l'italien (2%), l'allemand (0,9%), l'arabe (0,8%), l'espagnol (0,7%), le francique (0,6%), toutes les langues d'Asie réunies (chinois, hindi, malais, javanais, indonésien, etc. : 0,4%), le néerlandais (0,4%), toutes les langues slaves (russe, biélorusse, polonais, serbe, etc.: 0,2%), le gaulois (0,2), toutes les langues amérindiennes (huron, algonkin, aztèque, guarani, etc.: 0,2).

En somme, le français a emprunté 19,8 % de mots au latin, c'est encore plus que toutes les autres langues réunies dont la proportion totale n'atteint pas 17%. Si l'on ne tient compte que des langues

étrangères modernes, la proportion des emprunts n'atteint pas les 10 %.

Par comparaison avec l'anglais qui a emprunté plus des deux tiers de ses mots à d'autres langues, nous pouvons dire que le français n'a pas emprunté beaucoup de mots étrangers au cours de son histoire.

Le tableau ci-contre montre quelques exemples de locutions latines — il y en a quelques centaines — que les francophones du monde emploient, dont certaines de façon très régulière. Ce sont de véritables expressions d'origine latine utilisées comme des emprunts directs.

De nombreuses locutions sont entrées depuis longtemps dans le vocabulaire français ou elles ont été francisées dans l'écriture: c'est le cas de plusieurs locutions, notamment des expressions courantes comme *vice-versa*, *grosso modo*, *alter ego* ou de l'abréviation *etc.*, qui ne sont pratiquement plus perçues comme des mots étrangers. L'usage hésite parfois entre l'emploi de l'italique et des caractères romains.

De plus, selon les propositions de rectifications de l'orthographe, les locutions latines peuvent maintenant être accentuées, le cas échéant; on peut écrire, par exemple, *a priori* ou à *priori*, *a fortiori* ou à *fortiori*.

La langue anglaise utilise également de nombreuses locutions latines: *a fortiori*, *a posteriori*, *a priori*, *alter ego*, *annus horribilis*, *annus mirabilis*, *de facto*, *de jure*, *de novo*, *mutatis mutandis*, *per capita*, *per diem*, *pro forma*, *vox populi*, etc.

Locutions latines	Signification
<b>Ad vitam aeternam</b> <b>A fortiori</b> <b>A posteriori</b> <b>A priori</b> <b>De facto</b>	Pour la vie éternelle A plus forte raison Ce qui est acquis par l'expérience En partant de ce qui vient avant Dans les faits
<b>De visu</b> <b>Et cætera (ou etc.)</b> <b>Curriculum vitae</b> <b>Ex aequo</b> <b>Intra-muros</b>	Après avoir vu de ses propres yeux Tout le reste CV À égalité À l'intérieur des murs
<b>De jure</b> <b>Ipsa facto</b> <b>Manu militari</b> <b>Sine die</b> <b>Sine qua non</b>	Par le droit (la loi) Par le fait même Par la force (militaire) Sans date précise Sans quoi, non
<b>Modus vivendi</b> <b>Nota bene</b> <b>Mutatis mutandis</b>	Manière de vivre à partir d'un compromis Notez bien, faites attention

<b>Statu quo</b> <b>Vice versa (ou vice-versa)</b>	Après les changements nécessaires Dans l'état où étaient les choses avant réciproquement
---	--

Le latin classique, celui de Cicéron et de César, a été parlé entre le 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère et le III<sup>e</sup> siècle de notre ère, ce qui fait environ quatre siècles. À partir du IV<sup>e</sup> siècle, le latin avait déjà commencé à se fragmenter de façon plus ou moins importante selon les provinces romaines. Cette fragmentation s'est faite progressivement jusqu'aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles. Au VIII<sup>e</sup> siècle, la plupart des lettrés ne comprenaient plus les termes du latin classique; il fallait les traduire pour le peuple ou ajouter des «gloses», c'est-à-dire des commentaires. Durant cette époque, les Gallo-Romains ne se sont jamais rendus compte qu'ils ne parlaient plus le latin. Pour eux, c'était encore du latin, mais ils avaient bien conscience qu'il se parlait, selon les régions, diverses variétés de ce qui leur semblait être du latin, alors qu'il s'agissait du *roman* (écrit "romanz"), c'est-à-dire le «romain». C'est le IX<sup>e</sup> siècle qui donna naissance au plus ancien français.

Bien que le latin comme langue vivante soit disparu, il subsiste, comme on vient de le voir, dans des locutions courantes en français, ainsi que dans d'autres langues qui en ont adopté. De plus, le latin a donné naissance à un grand nombre de langues appelées aujourd'hui les «langues romanes» parce qu'elles sont issues du roman, une altération du latin qui survit autrement dans le français, l'espagnol, l'italien, le portugais, le galicien, le catalan, le roumain, le romanche, le sarde, le corse, etc.

Aujourd'hui, plusieurs langues européennes, dont l'anglais, ont recours aux racines latines et grecques pour créer de nouveaux mots dont elles ont besoin:

- **télévision** (grec *tele* : « loin ») + latin *vision* (« action de voir »);
- **automobile** (grec *auto* « soi-même ») + latin *mobilis* (« mobile »);
- **cancérigène** (latin *crabe*) + grec *genos* (« gène »);
- **mammectomie** (latin *mammo* « mamelle ») + ectomè (« ablation »);
- **antibiotique** (latin *anti* « contre ») + grec *biotikos* (« vie »);
- **audiométrie** (latin *audio* « entendre ») + grec *metrikos* (« mesure »);
- **cartographe** (latin *charta* « carte ») + grec *graphos* (« écrire »);

De plus, le latin est encore enseigné comme langue morte, de façon obligatoire ou facultative, en France, en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Suède, etc.

### 3.3 Les mots d'origine gauloise

Nous savons que les Romains ont conquis la Gaule (*Gallia*) après quelques décennies de guerres. À l'époque de la conquête romaine par César (58-51), les Gaulois occupaient tout le nord et le sud-ouest de la Gaule, mais ils étaient moins présents dans le Sud. Les Romains y ont trouvé plusieurs peuples qui parlaient des langues différentes, dont le gaulois, mais aussi le grec, l'ibère, le ligure et diverses variétés. La langue française n'a jamais emprunté de mots directement du gaulois. Ce sont plutôt les Romains qui ont emprunté un certain nombre de mots gaulois à l'époque des conquêtes. Une fois adoptés par les Romains, les mots gaulois ont continué d'évoluer comme des mots latins que le roman a assimilé par la suite. Aujourd'hui, seul l'historien de la langue peut en reconnaître les origines celtiques. Ce fonds gaulois est certes l'un des plus anciens. Plus d'une centaine de mots (selon *Le Robert*: 147) sont parvenus jusqu'à nous. Ils concernent des réalités désignant des végétaux, des animaux, des objets de la ferme, etc. Le tableau de gauche en présente une courte liste. de germanique ancien.

La langue gauloise est disparue après le VI<sup>e</sup> siècle, mais d'autres langues celtiques sont encore parlées de nos jours: le **breton** (France), le **gallois** (pays de Galles), l'**irlandais** (Irlande) et l'**écossais** (Écosse). Le cornique et le mannois sont des langues celtiques disparues.

<b>alouette</b> < alauda	<b>bruyère</b> < bruko	<b>lieue</b> < leuga
<b>arpent</b> < arepennis	<b>cervoise</b> < cervesia	<b>lotte</b> < lotta
<b>balai</b> < banatto	<b>char</b> < carru	<b>mouton</b> < multo
<b>benne</b> < benna	<b>charpente</b> < carpentu*	<b>quai</b> < caio
<b>barde</b> < bard	<b>charrue</b> < carruca*	<b>sapin</b> < sappus
<b>boisseau</b> < bosta	<b>chêne</b> < cassanus	<b>soc</b> < soccos
<b>bouc</b> < bucco	<b>cloche</b> < cloc	<b>suie</b> < sudia
<b>boue</b> < bawa	<b>druide</b> < druida	<b>talus</b> < talo
<b>bouleau</b> < betulubriser < brissim	<b>galet</b> < gallos	<b>valet</b> < vasso
	<b>jarret</b> < garra	<b>vassal</b> < gwas

### 3.4 Les mots d'origine grecque

L'influence du grec peut paraître surprenante, car ce ne sont pas les Grecs qui ont conquis la Gaule, mais les Romains, lesquels avaient déjà exercé leur domination sur la Grèce. Cependant, il faut savoir que le latin n'était pas l'unique langue administrative utilisée par les Romains.

En fait, l'Empire romain était pratiquement bilingue: le latin et le grec se partageaient le statut de langue dominante. L'élite romaine connaissait la langue grecque parce que cette langue avait un grand prestige dans l'Empire. C'était la langue de la littérature et de la philosophie; la plupart des notables romains étaient parfaitement bilingues.

Pour simplifier, on peut affirmer que la langue du commandement restait le latin qui était la langue véhiculaire, mais le grec était utilisé auprès des nombreuses populations locales de certaines provinces. En effet, selon les régions de l'Empire, notamment en Asie Mineure et en Égypte, les Romains utilisaient normalement le grec avec leurs administrés. Les documents officiels, d'abord rédigés en latin, étaient systématiquement traduits en grec dans les provinces

**dites hellénophones.** On peut ainsi plus facilement comprendre le rôle du grec en latin.

Le latin parlé a largement puisé dans la langue grecque, particulièrement à l'époque où le sud de la Gaule subissait la colonisation grecque (I<sup>er</sup> siècle avant notre ère). Ces mots grecs ont été par la suite latinisés par le peuple. Par exemple, *gond* (lat. *gomphus* < gr. *gomphos*), *ganse* (gr. *gampsos*), *dôme* (gr. *dôma*), *lampe* (lat. *lampada* < gr. *lampas*), etc., sont des termes qui ont été transformés phonétiquement au cours de leur passage du grec au latin et du latin au français.

Ces mots d'origine grecque peuvent donc avoir subi les mêmes modifications phonétiques que les autres mots hérités du latin; certains d'entre eux sont maintenant relativement éloignés de leur origine grecque, mais la plupart sont de simples adaptations francisées.

**aristocratie** <

αριστοκρατία

(aristokratía)

**arsenic** < αρσενικός

(arsenikós)

**ascète** < ασκητής

(askitís)

**asile** < άσυλο (ásylo)

**baptême** < βάπτισμα

(báptisma )

**barbare** < βάρβαρος

(bárvaros)

**pléonasme** < πλεόνασμα (pleónasma)

**politique** < πολιτική (politikí)

**polygamie** < πολυγαμία (polygamía)

**presbytère** < πρεσβύτερος (presvýteros)

**problème** < πρόβλημα (prónlima)

**prophète** < προφήτης (profitis)

Les exemples relevés dans le tableau de gauche témoignent de l'influence du grec dans la langue française. Les emprunts au grec ancien et au grec médiéval sont, selon *Le Robert*, au nombre de 3776. La plupart de ces mots sont passés dans la langue courante.

De plus, un certain nombre de mots grecs ont été introduits par l'Église catholique au cours du Moyen Âge :

Grec ecclésiastique	Grec ecclésiastique
<b>amnésie</b> < amnêsia	<b>liturgique</b> < leitourgikos
<b>apôtre</b> < apostolos	<b>martyr</b> < martur
<b>cataracte</b> < kataraktês	<b>orphelin</b> < orfanos
<b>Christ</b> < khristos	<b>paradis</b> < paradeisos
<b>cimetière</b> < koimêtêrion	<b>paroisse</b> < paroikia
<b>église</b> < ekklesia	<b>patriarche</b> < patriarkhês
<b>eucharistie</b> < eukharistia	<b>prophète</b> < prophêtês
<b>extase</b> < extasis	<b>psaume</b> < psalmos
<b>holocauste</b> < olokautos	<b>scandale</b> < skandalon
<b>judaïsme</b> < ioudaismos	<b>synagogue</b> < sunagogê

Ces emprunts au grec ont été latinisés (*apostulus, cataracta, christus, synagoga*, etc.) avant d'être francisés.

On parle de «grec ecclésiastique» parce que c'est cette variété de grec, qui servait, surtout dans l'Empire romain d'Orient, à célébrer la messe et les offices divins; il servait aussi dans les traités théologiques ou philosophiques et autres ouvrages savants.

De façon générale, pour tout ce qui concerne ces emprunts au grec ancien, au grec médiéval ou au grec ecclésiastique, voire au grec byzantin, on emploie aussi le terme «gréco-latin» pour désigner ces emprunts, car la plupart de ces mots sont passés par le latin avant d'arriver dans les langues romanes.

**gr. ὀρφανός > lat. orphanus > fr. orphelin; ital. orfano; port. órfão; esp. huérfano, cat. orfe.**

Ce sont les évolutions phonétiques régionales qui ont fragmenté la langue romane en plusieurs autres idiomes (italien, français, espagnol, catalan, portugais, etc.).

### 3.5 L'apport du francique au français

Il est probable que près d'un millier de mots germaniques de la langue franque — la langue des Francs — se soient implantés dans la langue romane, mais seulement 368 (selon *Le Robert*) d'entre eux sont restés jusqu'à aujourd'hui. Contrairement aux mots provenant du latin vulgaire, les mots d'origine francique peuvent être considérés comme de véritables emprunts. Évidemment, les mots empruntés par le roman vulgaire au francique reflètent le type de rapports ayant existé entre les Gallo-Romains et les Francs: il s'agit de contacts reliés à la guerre, à l'agriculture, à l'organisation sociale, à la vie quotidienne, etc., bref, des mots qui concernent peu la science. La liste qui suit présente quelques-uns des **termes franciques** passés au roman, puis au français.

La conscience linguistique des Gallo-Romains se transforma également avec les conquêtes franques. Alors qu'ils s'étaient toujours identifiés comme des «Romains», les habitants du pays franc, ceux du Nord en particulier, se sont considérés comme des *Francs*. À partir du VIII<sup>e</sup> siècle, le mot «Franc» ou plutôt *Franci* ne désignait plus les membres des communautés germanophones, mais bien les habitants de la «Gaule du Nord», par opposition aux habitants du Sud, les *Romani*. Le pays deviendra plus tard la «France» («le pays des Francs»), et sa langue nationale, le «françois» avant de devenir le français.

En ce sens, les Francs ont largement contribué à germaniser les langues romanes de la «Gaule du Nord» et de la Francie occidentale (le royaume de Charles le Chauve après 843). Plus que pour toute autre langue romane issue du latin, les parlers du Nord s'éloignèrent de leur latinité primitive. C'est ce qui explique aujourd'hui que le français soit la moins «latine» des langues romanes (espagnol, occitan, italien, portugais, catalan, etc.).

**Origine franciqueOrigine franciqueOrigine franciqueOrigine francique**

auberge baron bedeau beignet bière bille blanc blé bleu blond bois brèche broyer	canif chambellan chouette crampe crampon échanson écharde écharpe échasse échine crèche crisser dard éperon étalon étiau fanon fauteuil flan	flanc flèche fourbir frapper gâcher gagner galoper gifle glisser gravir grippe gris gué guérir	guerre guêtre guetter guider hache haïr hâler heurterhonte housse hublot laid maganer motte moue moufle mousse sénéchal soigner soin soupe tourbe trépigner trêve tricoter wallon
--	---	--	---

Dans le tableau ci-dessous, nous pouvons constater que le français a toujours une forme plus différente que dans les autres langues romanes; ces différences seraient encore plus accentuées si l'on comparait les prononciations:

Latin	Français	Catalan	Occitan	Italien	Espagnol	Portugais	Roumain
cantare	chanter	cantar	cantar	cantare	cantar	cantar	cînta
capra	chèvre	cabra	cabra	capra	cabra	cabra	capra
lingua	langue	llengua	lenga	lingua	lengua	lingua	limbă
pons	pont	pont	pònt	ponte	puente	ponte	pod
lactem	lait	llet	lach	latte	leche	leite	lapte
bibere	boire = [bwar]	beure	beure	bere	beber	beber	băutură

Ces différences sont dues au fait que le français a subi des influences germaniques apportées par les Francs, ce que n'ont pas connu les autres



langues romanes. Si l'Italie a été occupée par les Goths, la péninsule Ibérique l'a été par les Wisigoths, mais les langues germaniques de ces conquérants n'ont pas autant influencé l'italien ou l'espagnol.

### 3.6 L'apport du normand

Aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, le royaume de France dut subir les incursions des Vikings qui finirent par s'installer dans la province de Normandie devenue un duché concédé en 911 par Charles III le Simple. Ces «hommes du Nord» (*Northmans*) venus de la Scandinavie, particulièrement de Norvège, du Danemark et de l'Écosse, devinrent sédentaires et fondèrent des familles avec les femmes du pays, des Normandes. Celles-ci parlaient ce qu'on appellera plus tard le **normand**, une langue romane qu'elles ont apprise naturellement à leurs enfants. On estime que la langue des Vikings, le vieux-norrois, encore vivante à Bayeux au milieu du X<sup>e</sup> siècle, n'a pas survécu bien longtemps au-delà de cette date. Autrement dit, l'assimilation linguistique des vainqueurs vikings s'est faite rapidement.

<b>accabler</b>	<b>crabe</b>	<b>flotte</b>	<b>havre</b>	<b>raz</b>
<b>agrès</b>	<b>crevette</b>	<b>galvauder</b>	<b>homard</b>	<b>renflouer</b>
<b>brancard</b>	<b>échouer</b>	<b>girouette</b>	<b>houle</b>	<b>requin</b>
<b>brioche</b>	<b>équiper</b>	<b>gourgane</b>	<b>macreuse</b>	<b>suroît</b>
<b>caillou</b>	<b>falaise</b>	<b>harfang</b>	<b>pouliche</b>	<b>vague</b>
<b>carnage</b>	<b>flâner</b>	<b>hauban</b>	<b>quille</b>	<b>varech</b>

L'héritage linguistique de ces anciens Vikings se limite à moins de 80 mots (78, selon *Le Robert*), presque exclusivement des termes maritimes ou nautiques: *agrès, crabe, cingler, duvet, flâner, harfang, hauban, homard, houle, hune, touer, turbof, vague, varech*, etc. C'est très peu par rapport au latin, au grec, au francique et à l'arabe, qui ont enrichi le français de centaines ou de milliers de mots.

Lorsque le duc de Normandie, Guillaume II, conquiert l'Angleterre et devint Guillaume I<sup>er</sup> d'Angleterre en 1066, c'est à la fois le normand et le français que la cour importa dans le nouveau royaume, mais c'est le français qui s'implanta plus durablement en raison de son prestige.

## 4. L'apport des langues modernes

Les langues modernes sont celles qui, tout en étant plus anciennes que le français, sont encore parlées aujourd'hui; on parle aussi de «langues vivantes» par opposition aux «langues mortes» telles que le latin classique, le grec ancien, le gaulois et le vieux-francique.

### 4.1 Les mots arabes

La langue arabe est apparue vers le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. Les populations arabes préislamiques, qui ont vécu dans la péninsule Arabique et dans les régions voisines, l'utilisaient sous sa forme orale. Jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle de notre ère, l'arabe ne fut pas systématiquement rassemblé et enregistré sous forme écrite. Il fallut attendre l'arrivée du prophète Mahomet (571-632) pour normaliser la forme écrite de l'arabe dans le Coran. Comme de plus en plus de non-arabophones se convertirent à l'islam, le Coran devint le lien le plus important entre les musulmans, Arabes comme non-Arabes.

Par la suite, tous les musulmans, indépendamment de leur origine ethnique, tinrent en plus haute estime la langue arabe et la considérèrent comme le véhicule d'un riche patrimoine culturel. C'est cette relation intime entre le Coran et l'arabe qui a donné à cette langue son statut particulier et qui a contribué à l'arabisation de nombreuses populations.

Au VIII<sup>e</sup> siècle, la civilisation **arabe** étaient nettement en avance sur l'Occident, alors que l'arabe était déjà une langue savante codifiée. Les Arabes avaient traduit un grand nombre d'ouvrages grecs, chinois, etc., et avaient accès à la philosophie, aux sciences aux techniques des Anciens. Les plus grands noms de la littérature, de la philosophie, de la science, etc., étaient arabes.

C'est dans ces circonstances que la plupart des mots arabes ont pénétré dans les langues romanes, surtout par l'intermédiaire du latin médiéval, de l'italien, du sicilien, du provençal, du portugais et de l'espagnol. Les emprunts à la langue arabes sont au nombre de 419 (*Le Robert 2010*). Ils désignent des réalités de la science, de l'astronomie, des mathématiques, de la flore, des mœurs, etc.

Aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles sont venus s'ajouter une cinquantaine de termes arabo-musulmans: *ayatollah, baroud, burkini, burqa, tchador (persan), charia, chiite, sunnite, djihad, djihadiste, salafiste, fatwa, hallal, intifada, méchoui, merguez, taboulé*, etc.

<b>abricot</b>	<b>arsenal</b>	<b>douane</b>	<b>satin</b>
<b>alambic</b>	<b>artichaut</b>	<b>épinard</b>	<b>savate</b>
<b>alcazar</b>	<b>assassin</b>	<b>iman</b>	<b>sinus (math.)</b>
<b>alchimie</b>	<b>aubergine</b>	<b>jupe</b>	<b>sirop</b>
<b>alcool</b>	<b>azimut</b>	<b>magasin</b>	<b>sofa</b>
<b>algèbre</b>	<b>azur</b>	<b>matelas</b>	<b>sucre</b>
<b>algorithme</b>	<b>bedaine</b>	<b>nacre</b>	<b>talc</b>
<b>almanach</b>	<b>bédouin</b>	<b>nénuphar</b>	<b>talisman</b>
<b>amalgame</b>	<b>calibre</b>	<b>orange</b>	<b>tare</b>
<b>ambre</b>	<b>calife</b>	<b>raquette</b>	<b>tarif</b>
<b>amiral</b>	<b>caramel</b>		<b>zéro</b>
<b>argan</b>	<b>chemise</b>		
	<b>chiffre</b>		
	<b>coton</b>		
	<b>couscous</b>		

#### 4.2 Les mots italiens

Le XVI<sup>e</sup> siècle fut marqué par la prépondérance de l'Italie dans presque tous les domaines en raison de sa richesse économique, son avance technologique et scientifique, sa suprématie culturelle, etc. Au seuil du XVI<sup>e</sup> siècle, la France en était encore au XIV<sup>e</sup>. Par contre, les Italiens tenaient le haut du pavé dans tout le monde méditerranéen depuis deux ou trois siècles. Les succursales de leurs compagnies de commerce s'étendaient de la mer du Nord à la mer Noire, de la péninsule Ibérique au Levant.

En même temps, l'Italie est devenue le théâtre des rivalités entre François I<sup>er</sup> (1494 – 1547) et Charles Quint (1500-1558). De 1494 à 1559, ce furent les guerres d'Italie, puis les mariages diplomatiques dont le plus célèbre est celui de Catherine de Médicis (1519-1589) et de Henri II (1519-1559). Or, Catherine de Médicis fut régente de France durant vingt ans (1560-1580); elle fit la promotion des arts italiens à la cour de France. Constituée d'environ 10 000 personnes, la cour de France se raffina en s'italianisant; dans les salons, les courtisans s'exprimaient autant en florentin (italien) qu'en «françois», car des centaines d'entre eux étaient d'origine italienne et avaient adopté les usages italiens, que ce soit la mode, les arts, la musique, l'alimentation, etc.

L'influence culturelle de l'Italie se refléta nécessairement dans la langue française au moyen des emprunts. Des milliers de mots italiens pénétrèrent le français, notamment des termes relatifs à la guerre (*canon, alarme, escalade, cartouche*, etc.), à la finance (*banqueroute, crédit, trafic*, etc.), aux mœurs (*courtisan, disgrâce, caresse, escapade*, etc.), à la peinture (*coloris, profil, miniature*, etc.) et à l'architecture (*belvédère, appartement, balcon, chapiteau*, etc.). En réalité, tous les domaines ont été touchés: l'architecture, la peinture, la musique, la danse, les armes, la marine, la vie de cour, les institutions administratives, le système pénitencier, l'industrie financière (banques), le commerce, l'artisanat (poterie, pierres précieuses), les vêtements et les objets de toilette, le divertissement, la chasse et la fauconnerie, les sports équestres, les sciences, etc.

Bref, une véritable invasion de quelque 8000 mots à l'époque, dont environ 10 % sont utilisés encore aujourd'hui. Cet apport considérable de quelque 8000 mots n'a pas duré très longtemps, seulement quelques décennies. La plupart de ces italianismes sont disparus avec le temps, comme c'est d'ailleurs le sort qui attend la plupart des mots empruntés à l'anglais par le français (ou par toute autre langue) de nos jours. Lorsque les modes changent ou que les réalités disparaissent, les mots disparaissent aussi.

alarme	berlingot	carton	escalade	gondole	mousquet	polichinelle
appartement	bombe	cartouche	escorte	gouache	ombrelle	poltron
arabesque	brigade	casemate	escrime	grotte	opéra	pommade
arsenal	brigand	cavalcade	esplanade	guirlande	panache	porcelaine
bagatelle	brocoli	cavale	estafette	incognito	parapet	riz
balcon	buffle	cavalier	estamper	infanterie	parasol	rotonde
baldaquin	burlesque	citadelle	estrade	intermède	partisan	saccager
ballet	buste	citrouille	estropier	lagune	perle	sentinelle
ballon	cabriole	colonel	fantassin	lavande	perruque	sérénade
balustre	caleçon	concert	figurine	lustre	piano	socle
banderole	calibre	corridor	fleuret	mandoline	piastre	sorbet
banque	camisole	cortège	florin	mascarade	piédestal	store

banqueroute	canon	costume	fortin	mascarade	pilastre	tournesol
banquet	caporal	coupole	fresque	masque	piston	trafic
barrette	carafon	désastre	fugue	médaille	plage	tribune
basson	caresser	embusquer	galerie	miniature	plastron	vermicelle
bémol	carrosse	escadron	gamelle	mosaïque	police	violon

### 4.3 Les mots espagnols et portugais

L'**espagnol** d'Espagne a donné 419 mots au français, alors que l'espagnol d'Amérique en a donné 42, pour un total de 461 mots. La plupart de ces emprunts ont été effectués aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, alors que l'Espagne constituait un empire.

Ces emprunts décrivent des réalités espagnoles ou des découvertes liées au Nouveau Monde > *arabe, arawak, aymara, caribe, chibchaw, maya, quechua, tupi-guarani, uto-aztèque*, etc. Certains mots peuvent avoir passé par l'arabe avant d'arriver en espagnol (*alcôve, alguazil, fanfaron, satin*).

abricot	cannibale	embarcation	marron	pépite
adjutant	canot	embargo	matamore	picador
alcôve (arabe)	caracoler	estampille	matamore	pirogue
alezan	caramel	fanfaron (arabe)	mayonnaise	quadrille
alguazil (arabe)	casque	flottille	mélasse	romance
ananas	castagnette	gaucho	mirador	safran
anchois	cédille	gitane	moresque	satin (arabe)
aubergine	chocolat	goyave	moustique	savane
avocat	cigare	hamac	mulâtre	sieste
bandoulière	condor	hidalgo	nègre	tabac
bizarre	cortes	indigo	ouragan	tomate
boléro	créole	jonquille	pacotille	toque
cacahuète	écoutille	junte	palabre	toréador
cacao	eldorado	lama	parade	tornade
camarade	embarcadère	maïs	parer	toucan
canari	embarcation	mandarine	pastille	vanille
acajou (tupi-guarani)	bonze (japonais)	cobaye (tupi-guarani)	macaque	palanquin (hindi)
albinos (esp.)	cachalot (esp.)	cobra	mandarin (malais)	paria (hindi)
autodafé	cachou (malais)	cornac (hindi)	s)	pintade
balise (mozarabe)	calambour (malais)	fétiche	mangue (hindi)	tapioca (guarani)
bambou (malais)	ais)	jaguar (tupi-guarani)	marabout (arabe)	vigie
banane (bantou)	câlin (malais)	lascar (hindi)	marmelade	zèbre (inco)
	caste (hindi)		mousson (arabe)	

Le français a emprunté 117 mots au **portugais**, dont 108 en provenance du Portugal et 9 du portugais d'Amérique. Ces acquisitions ont eu lieu au cours des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le portugais a joué un rôle important comme relais dans la transmission des mots exotiques, car plusieurs de ces mots venaient en réalité de l'hindi, du malais, du tupi-guarani, du bantou, etc. Le français doit à l'**allemand** 546 mots qu'il a obtenus entre les XVI<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Ces mots servent à désigner des réalités germaniques relatives à la guerre (*arquebuse, bivouac, blockhaus, butin*, etc.), à la faune (*auroch, hamster, renne*, etc.), à la gastronomie (*choucroute, croissant, kirsch*,

*meringue*, etc.), aux mines (*cobalt*, *nickel*, *quartz*, etc.) et plusieurs autres domaines.

ccordéon	brandebourg	cobalt	hamster	landgrave	quartz
allergie	brèche	cran	hanse	lansquenet	quenelle
arquebuse	brélan	cric	havresac	lied	renne
aspirine	bretelle	croissant	hère	margrave	sabre
auroch	bride	cromorne	huguenot	menthol	sarrau
bivouac	burgrave	édredon	hussard	nickel	trinquer
blafard	butin	fifre	hutte	nouille	valse
blockhaus	calèche	foudre	képi	obus	vasistas
bock	choucroute	haillon	kirsch	potasse	vermouth
bourgmestre	cible	halte	krach	putsch	zinc

Les mots **néerlandais** comptent sont au nombre de 249 en français. L'apport le plus important a eu lieu entre les XIV<sup>e</sup> et les XVIII<sup>e</sup> siècles, alors que les Pays-Bas constituaient l'une des puissances maritimes dominantes et que la culture flamande était florissante. Ce sont des mots relatifs à l'industrie et au commerce, mais surtout les techniques maritimes comme les types de bateaux, la construction navale, les cordages, la voilure, les manœuvres, l'armement, les digues, les poissons, etc.

aiglefin	buse	échope	havre	polder
amarrer	caravelle	éperlan	hisser	pompe
bâbord	chaloupe	flûte	houblon	quille
bâcler	choquer	frelater	houppe	rame
beaupré	corvette	fret	hublot	tanguer
berne	dalle	frise	kermesse	tribord
bière	démarrer	godet	mannequin	vacarme
blocus	digue	grabuge	matelot	vase
boulevard	dock	gruger	paquet	vilebrequin
bouquin	drogue	haler	plaquer	vrac

#### 4.5 Les autres langues d'Europe (moins l'anglais)

En Europe, d'autres langues ont contribué à enrichir la langue française, notamment les langues slaves et les langues scandinaves. Bien que les emprunts d'origine slave sont entrés généralement dans le vocabulaire français au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles à la suite de divers échanges entre la France et les pays slaves, certains termes sont apparus dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Le russe et le polonais sont les langues slaves les plus importantes, mais il existe aussi un petit nombre de mots empruntés au tchèque, au serbo-croate, au bulgare, au slovène, etc.

Les 97 **mots russes** concernent des réalités russes (*balalaïka*, *cosaque*, *datcha*, *goulag*, *isba*, etc.).

Quant aux 62 **mots polonais**, (*cravache*, *magnat*, *mazurka*, *métalangage*, *meringue*, *polonais*, etc.), ils sont dus à quelque 400 000 ouvriers polonais qui sont venus en France pour y travailler dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. De nombreux termes demeurent encore inconnus en français ou ils concernent souvent des noms propres.

balalaïka bélouga bridge cosaque cosmos datcha glasnost goulag icône isba	kolkhoze mammoth mazout moujik nomenklatura oukase perestroïka pogrom popov rouble	samoyède spoutnik steppe taïga tatar toundra troïka ukrainien vodka yourte
--	---	---

À partir du Moyen Âge et jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, une cinquantaine de mots des **langues scandinaves** :

- **norvégien**: *fart, fiord, krill, rorqual, ski, slalom, etc.*
- **suédois**: *drakkar, elfe, iceberg, lapon, ombudsman, rutabaga, troll, tungstène, etc.*
- **danois**: *édredon, gorfou, kayak, narval, etc.*
- **islandais**: *eider, geysers, roseau, saga.*

Ces mots des langues scandinaves sont peu nombreux et ont laissé peu de traces dans l'histoire du français. Le féroïen des îles Féroé n'a transmis aucun mot en français. D'autres langues européennes ont laissé un petit nombre de mots en français, parfois un seul (en estonien, en letton, en lituanien, en ukrainien, etc.), mais le **hongrois** semble être la plus importante avec 15 entrées, dont *dolman, goulache, hussard, magyar, paprika, sabre, tsigane*.

#### 4.6 Les langues exotiques

L'expression «langues exotiques» concerne les langues afro-asiatiques (arabe, hébreu, berbère, etc.), les langues d'Asie et d'Afrique, ainsi que les langues amérindiennes, bref les langues des pays lointains.

Les mots arabes ont déjà fait l'objet d'une présentation dans la section 7.1. Nous avons que l'apport de l'arabe classique et de l'arabe maghrébin a été considérable avec un total de 453 mots. L'**hébreu** a enrichi la langue française de 62 mots (*Le Robert 2010*). Voici une courte liste des ces mots relativement courants:

abracadabrant alléluia amen ange	araméen brouhaha casher chérubin	éden émisnaire géhenne goujat	jubilé juif kibboutz messie	sabbat séraphin testament torah
---	---	--	--------------------------------------	--

Les mots **berbères** (*amazigh, chaoui, sagaie, tamazight, zouave*), ceux de l'ancien égyptien (*ébène, isis, oasis, pharaon*) et de l'amharique (*négus*) sont peu nombreux et désignent des réalités locales pour lesquelles le français n'avait pas d'équivalent.

Les nombreuses langues du continent asiatique ont donné au français environ 400 mots, mais les langues donneuses les plus importantes sont le **persan** (83 mots), le **turc** (75 mots), le **malais** (52 mots), l'**hindi** (46 mots), le **chinois** (41 mots) et le **sanskrit** (41 mots).

Chinois	Sanskrit	Hindi	Malais	Persan	Turc
chop suey ginseng ketchup kung-fu pinyin taoïsme thé wok yin yoyo	bouddha brahmane dravidien gourou karma khmer maharadja sanskrit sikh tamoul	basmati bengali bungalow coolie hindi ourdou punch radja shampoing tandouri	bambou cacatoès calambour durian gon jonque malais orang- outang pagaie papou	afghan aubergine azur carafe divan douane farsi jasmin pilaf safran	baklava (baklava) café (kahve) caviar (havyar) divan (divân) gilet (yelek) janissaire (yeni çeri) kébab (kebab) moussaka (musakka) pacha (paşa) sultan (soltân)

D'autres langues ont aussi donné des mots au français, mais en moins grande quantité: le **japonais** (*futon, geisha, samouraï, soja*), le **tamoul** (*catamaran*), le **tibétain** (*dalai-lama, yéti*), le **vietnamien** (*tet*), le **tatar** (*horde*), l'**indonésien** (*émeu*), etc.

La France a colonisé une partie de l'Afrique de l'Ouest, ce qu'on a alors appelé l'Afrique occidentale française (AOF) et l'Afrique équatoriale française (AEF), sans oublier Djibouti et Madagascar. C'est ainsi que quelques mots locaux se sont introduits dans la langue française: le **malgache** (*malgache, tapia*), le **wolof** (*bougnoul, peul*), les langues **bantoues** (*bambou, gombo, lingala, macoute, zoulou*) dont le **swahili** (*bwana, safari*), etc.

Dans les faits, le français a emprunté qu'un petit nombre de mots aux langues africaines, soit au total moins de 50 pour l'ensemble des langues donneuses. Compte tenu que le nombre des langues en Afrique est généralement estimé à environ 2000 pour un milliard d'habitants, les mots empruntés à ces langues (moins de 50) par le français est extrêmement réduit, pour ne pas dire insignifiant. Or, la France a colonisé une grande partie de l'Afrique de l'Ouest. Au point de vue linguistique, il en est résulté un grand nombre de mots français empruntés par les langues africaines. Mais l'inverse ne s'est pas produit.

En Amérique, les langues amérindiennes ont donné davantage de mots au français que les langues africaines, soit environ 140 termes.

Algonquin	Tupi-guarani	Quechua	Caraïbe	Inuktitut
achigan babiche manitou mocassin tomawak	ananas cobaye couguar jaguar tapioca	condor gaucho lama pampa puma	caïman canot goyave papaye pirogue	anorak igloo inuit kayak parka

Cependant, ce n'est pas le français qui a emprunté directement la plupart de ces mots, car ceux-ci sont passés par l'anglais (**algonquin** et **inuktitut**), le portugais ou l'espagnol (tupi-guarani, quechua et caraïbe) avant d'arriver au français. Pour les langues amérindiennes parlées en Amérique du Sud, il est normal que le français aient emprunté des mots amérindiens déjà utilisés par l'espagnol et le portugais, étant donné que la France a eu peu de contact avec

les Amérindiens du Sud. C'est plus surprenant en Amérique du Nord au moment de la colonisation de la Nouvelle-France.

## 5. L'apport du français régional et des langues périphériques

Les langues parlées à l'intérieur du territoire français ont aussi contribué à enrichir le français, notamment les langues régionales issues du latin, le français parlé en Belgique, en Suisse et au Canada, ainsi que les langues périphériques issues d'une autre origine.

### 5.1 Le français régional

Le français régional de France a aussi contribué à enrichir la langue française standard. En effet, beaucoup de termes régionaux en France, en Belgique, en Suisse ou au Canada (Québec) se sont introduits dans le français normatif. En France même, les termes employés en occitan ou dans les langues d'oïl constituent un atout important pour l'enrichissement du français. L'expression «langue régionale» ne renvoie pas nécessairement à la même signification en France. Cette notion peut recouvrir des systèmes linguistiques divers très différents du français (basque, breton, flamand, alsacien, etc.), mais aussi les multiples variétés linguistiques issues du latin dont on trouve les termes dans les langues d'oïl (picard, normand, poitevin, etc.) et les langues d'oc (provençal, languedocien, gascon, etc.). Voir la carte des **langues de France** [en cliquant ICI s.v.p.](#)

Le dictionnaire *Le Robert 2010* a recensé 163 termes originaires du «français d'oïl». La majorité de ces mots proviennent du **normand** et du **picard**, mais il en est venu en faible quantité du **poitevin**, de l'**angevin**, du **wallon**, etc.

bidule	cafourer	frisquet	maganer	racaille	saligaud
boulangier	cauchemar	galvauder	marcassin	rapailler	taponner
bure	charpente	gifle	méli-mélo	reluquer	tataouiner
cabinet	cingler	grisou	minette	remoulade	taudis
caboché	colimaçon	guidoune	morpion	revirer	vareuse
cabotin	estaminet	guignolée	rabouliner	ringard	vaudeville

En consultant la [carte des langues de France](#), il s'agit du **provençal**, du **gascon**, du **languedocien**, etc.

aigrette	chiot	escogriffe	pichet	rabiboche	trouille
ballon	chouan	flâner	pleurnicher	saint-glin-glin	troufignon
bébelle	débaucher	grésiller	pleuvasser	salope	truffe
bidouiller	délurer	grouiller	pleuvioter	tôle	virer
brimbelle	empoter	jargonner	potin	tignasse	zigonner
broquette	enliser	mégot	purin	transvider	zigouiller

Le **franco-provençal** a transmis 42 mots dont en voici quelques-



uns: *avalanche, bastonner, braise, gabegie, gamin, gicler, guignol, luge, redoux, tacon, tartiflette, tonne, etc.*

Quant aux français hors de France, ceux de la Belgique, de la Suisse et du Canada, ils n'ont transmis qu'un petit nombre de mots, dont 2 de la Belgique (*porion* et *zwanze*), 11 de la Suisse (*caquelon, chalet, crétin, fondue, etc.*) et 28 du Canada (*autoneige, avionnerie, bleuetière, caribou, cinéparc, fardoques, magasiner, motoneige, poudreux, raquetteur, etc.*).

## 5.2 Les langues périphériques

Les langues dites périphériques sont celles qui sont parlées dans des régions situées en périphérie et, à l'exception du wallon et du corse, ce ne sont pas des langues romanes. L'alsacien et le flamand sont des langues germaniques; le breton, une langue celtique; le basque, un isolat linguistique, qui ne se rattache à aucune autre langue. Ces langues périphériques sont le **wallon** (*fransquillon, houille, morpion, spitant, saligaud, etc.*), le **flamand** (*kermesse, lambic, pleutre, poquer, etc.*), l'**alsacien** (*chnoque, choucroute, flammekueche, quetsche, etc.*), le **basque** (*bagarre, euskarien, orignal, etc.*), le **breton** (*balai, baragouin, biniou, boette, cohue, darne, dolmen, fringale, goéland, menhir, etc.*) et le **corse** (*maquis, vendetta, etc.*), pour un total de 110 mots. Comme on peut le constater, ces emprunts concernent généralement des réalités locales pour lesquelles le français n'avaient pas d'équivalent.

## 6. Le cas particulier de l'anglais

Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, les mots anglais empruntés par le français ne s'étaient jamais imposés par doses massives. La linguiste française Henriette Walter affirme que l'anglais demeure un «vieux compagnon de route». En effet, pendant neuf siècles, les rapports entre l'anglais et le français ont été «intimes», alors que les échanges entre les deux langues ont toujours été déséquilibrés, d'abord à l'avantage du français, puis aujourd'hui à celui de l'anglais. En effet, entre les XI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, le français a transmis à l'anglais des milliers de mots au point où l'on peut affirmer qu'environ 60 % du vocabulaire anglais est d'origine française ou franco-latine. Toutefois, le processus s'est inversé à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et les mots anglais se sont implantés dans la langue française. Ensuite, depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la tendance s'est considérablement accélérée à partir, cette fois-ci, des États-Unis d'Amérique.

Autrement dit, l'apport anglais est récent dans l'histoire du français. On peut même dire que, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, l'influence anglaise a été insignifiante: 8 mots au XII<sup>e</sup> siècle, 2 au XIII<sup>e</sup>, 11 au XIV<sup>e</sup>, 6 au XV<sup>e</sup>, 14 au XVI<sup>e</sup>, puis 67 au XVII<sup>e</sup>, 134 au XVIII<sup>e</sup>, 377 au XIX<sup>e</sup> et... 2150 au XX<sup>e</sup> siècle.

XIII <sup>e</sup>	XIV <sup>e</sup>	XV <sup>e</sup>	XVI <sup>e</sup>	XVII <sup>e</sup>	XVIII <sup>e</sup>	XIX <sup>e</sup>	XX <sup>e</sup>
-------------------	------------------	-----------------	------------------	-------------------	--------------------	------------------	-----------------

2 mots	11 mots	6 mots	14 mots	67 mots	134 mots	377 mots	2150 mots
-----------	------------	-----------	------------	------------	-------------	-------------	--------------

Tous les emprunts antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle ont été intégrés au français: on ne les perçoit plus de nos jours comme des mots anglais: *est* (< east), *nord* (<north), *ouest* (<west), *sud* (<south), *paletot* (<paltok), *rade* (<rad), *contredanse* (<country-dance), *pingouin* (<pinguyn), *paquebot* (<packet-boat), *comité* (<committee), *boulingrin* (<bowling-green), *interlope* (< interloper), *rosbif* (<roast-beef), etc.

On recense dans les dictionnaires français actuels plus de 2500 mots empruntés à l'anglais. Cette liste pourrait considérablement s'allonger dans le cas des lexiques spécialisés. Le développement de la technologie et la domination de l'anglo-américain dans les sciences et les techniques actuelles laissent présager une suprématie considérable de la langue anglaise à l'échelle planétaire. Celle-ci est devenue la **langue véhiculaire** du monde contemporain, c'est-à-dire la langue des communications internationales, tant sur le plan commercial que culturel, scientifique, technologique et diplomatique (politique).

airbag	break	crash		master	pop	
baby	breakfa	dancing	ferry	micropho	revolve	speech
sitter	st	deal	flirt	ne	rush	sponsor
banana	brunch	design	flyer	miss	sandwi	squatteur
split	buildin	discoun	fun	no man's	ch	stand by
barbecue	g	t	gun	land	scoop	steak
bazooka	bulldoz	dressin	hamburger	non-stop	self	talkie-
bermuda	er	g	hardware	open	service	walkie
best-	campin	drive-in	hold up	outsider	sex	timing
seller	g	drugsto	jackpot	pacemake	shop	toast
blazer	charter	re	jean	r	sexy	toaster
bluff	check-	email	kidnapping	parking	shoppi	top
boom	list	exit	laser	patchwor	ng	tuning
booster	chewin	fair-play	lifting	k	show	undergrou
boss	g gum	fake	living room	peanuts	sketch	nd
bouledog	clown	fashion	marshmall	people	slow	vintage
ue	coach	fast	ow	pickpock	smokin	week end
boycott	coming	food		et	g	workshop
	out	feeling		pickup	snack	
	cool			pipeline	sniper	
	cowboy					

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette arrivée massive de termes anglais dans la langue française, car il s'agit plus que d'un engouement à l'exemple de ce que le français a vécu avec l'italien au XVI<sup>e</sup> siècle. Il y a, bien sûr, la civilisation américaine qui exerce une attraction considérable sur les francophones et transporte avec elle les mots qui véhiculent cette même civilisation. Cependant, on ne peut ignorer certaines causes d'ordre linguistique.

## .1 Les anglicismes des Français

Les mots empruntés à l'anglais, que ce soit en France, en Belgique ou en Suisse, sont aussi reliés à des termes à la mode (récente) ou des domaines très en vogue et en grande partie véhiculés par les médias : *baskets* («chaussures de sport»), *briefing* («exposé verbal»), *booker* («personne qui fait des réservations»), *camping car* («véhicule récréatif»), *charter* («vol nolisé»), *chewing-gum* («gomme à mâcher»), *ferry* ou *ferry boat* («traversier»), *e-mail* («courriel»), *kitchenette* («cuisinette»), *mountain bike* («vélo de montagne»), *parking* («parc de stationnement»), *pull* («chandail»), *pressing* («nettoyeur»), *sponsor* («commanditaire» ou «mécène»), *webmaster* («webmestre»), etc. Voici quelques exemples d'anglicismes employée en France au cours des années 2010-2016:

- **J'attends ton feed-back demain matin.**  
[= retour, commentaire, rétroaction]
- **On va se faire sponsoriser par cet industriel.**  
[= parrainer]
- **On se fait un petit brief demain matin ?**  
[= aperçu, bref survol, résumé]
- **Je vais te débriefer parce que tu n'as pas pu assister à la réunion.**  
[= compte rendu oral]
- **T'es sûr d'avoir assez challengé ton équipe ?**  
[= lancer un défi, stimuler, talonner]
- **On fait un conf-call avec les postes demain, première heure !**  
[= conférence téléphonique]
- **Tu penses pouvoir délivrer pour vendredi ?**  
[= transmettre quelque chose]
- **Quand tu auras tout vérifié, tu nous donneras ton GO.**  
[= feu vert]
- **Tu me draftes un petit truc pour la réunion de cet aprèm?**  
[= faire un brouillon]
- **Est-ce que ce wording ne risque pas d'être confusant?**  
[= formulation / = brouiller, troubler]
- **J'attends de tous les collaborateurs qu'ils soient force de proposition.**  
[= prendre des initiatives] - Il faut un brainstorming pour aboutir sur un branding efficace.  
[= remue-méninges = marquage]
- **Tu penses bien à me mettre dans la boucle (<loop)? - On a plein de projets dans le pipe. (prononcé [pajpe])**  
[= faire partie d'un projet]  
[= dans les tuyaux]
- **Ok, c'est quoi les next steps ?**  
[= prochaines étapes]
- **Un séminaire de team building va renforcer notre sentiment d'appartenance.**  
[= consolidation d'équipe]
- **Je vais prendre le lead sur ce projet si ça ne t'ennuie pas.**  
[= contact commercial]
- **T'es pas quelqu'un qui est corporate dans l'entreprise.**  
[= avoir l'esprit d'entreprise]
- **Est-ce qu'on va drinker ce midi?**  
[= aller prendre un verre avec des collègues]

- Qui n'a n'a jamais forwardé un mail à un collègue?  
[= transférer /= courriel]
- Tu n'as pas respecté le process, tu vas devoir recommencer!  
[= processus]
- On vous attend pour un after-work après le bureau.  
[= prendre un verre entre amis après le travail]
- Il est temps de checker des trucs.  
[vérifier, faire des vérifications]
- Israël est un pays où les starts-up et l'innovation sont florissantes.
- [société qui démarre]

Étant donné que les Français sont relativement peu en contact avec des locuteurs de langue anglaise, il y a peu d'anglicismes dans le registre familier du français hexagonal et périphérique (Belgique et Suisse). Cependant, ceux-ci sont beaucoup plus présents dans le français professionnel (commerce, marketing, politique, musique) et ils sont associés à une ouverture sur le monde et à la modernité. L'anglais fait «bon chic bon genre». Pour plusieurs raisons, les Français sont peu portés à la francisation des anglicismes, sans oublier que la plupart de ces anglicismes sont prononcés «à la française», comme l'atteste le mot *ferry boat* en [fe-ri-bo-at] (en anglais: [fè-Ri-bôt]). Les Français se font imposer des mots anglais par des spécialistes du marketing à Paris, alors que les Québécois, comme nous le verrons, ont recours aux mots anglais parce qu'ils les entendent à l'année longue dans leur vie quotidienne; ils finissent par s'introduire dans leur langue et à prendre une place quasi exclusive.

## 6.2 Les anglicismes des Québécois

Au Québec, la situation des emprunts est différente. D'abord, l'influence de l'anglais est beaucoup plus ancienne, car elle a débuté après 1763. Ce sont des vocabulaires entiers qui sont entrés dans la langue des Canadiens dès cette époque. Les emprunts ont été apportés par l'industrialisation façonnée par les Britanniques, puis plus tard par les Américains. La plupart des emprunts sont donc liés à des réalités courantes, voire quotidiennes: *bad luck* («malchance»), *bargain* («bonne affaire»), *blender* («mélangeur»), *bum* («voyou»), *chum* («copain»), *cute* («joli»), *draft* («courant d'air»), *drill* («perceuse»), *gun* («pistolet/révolver»), *hose* («tuyau d'arrosage»), *joke* («blague»), *plaster* («pansement adhésif»), *plug* («prise de courant»), *sideline* («second emploi»), *strap* («courroie»), *slip* («bordereau d'expédition»), *track* («voie ferrée»), *wrench* («clé anglaise»), etc.

Paradoxalement, les anglicismes employés par les Français sont fortement critiqués par les Québécois qui condamnent des mots comme *baskets*, *ferry boat*, *pressing*, *parking*, *week end*, *pipeline* (prononcé [pajplajn]), etc., parce que, eux, ils emploient *espadrilles*, *traversier*, *nettoyeur*, *stationnement*, *fin de semaine*, *oléoduc*, etc. C'est voir la paille dans l'œil de l'autre pendant qu'on ne voit pas la poutre dans son œil. Pendant que les Français, les Belges et les Suisses prononcent les mots anglais «à la française», les Québécois les prononcent «à l'américaine».

Il faut préciser que, parallèlement, les organismes officiels, par exemple l'Office québécois de la langue française (OQLF), sont très réticents à accepter des mots d'origine anglaise et en font systématiquement la chasse avec le résultat que les Québécois semblent traduire beaucoup plus les mots anglais que les Français. Toutefois, en situation familière, la plupart des Québécois les utilisent massivement et ignorent le plus souvent les recommandations de l'OQLF.

D'ailleurs, une autre différence entre les anglicismes européens et les anglicismes québécois ou acadiens, c'est la fréquence dans l'emploi de ces anglicismes. On estime que les anglicismes fréquemment utilisés par les francophones d'Europe comptent pour plus de 300 mots, notamment dans les domaines des médias et du spectacle, des sports et des loisirs, du commerce et du travail, de l'Internet et de l'informatique.

Au Québec, ce sont plus de 6000 mots dans tous les domaines et ces mots sont connus par tous. Ainsi, le *Le Colpron, dictionnaire des anglicismes*, la 4<sup>e</sup> édition de 1998, en dénombrait 5000. De nombreux francophones québécois ont une facilité déconcertante pour s'exprimer avec des mots anglais qui émaillent leur discours et qui peinent à trouver le même terme en français, quand ils ne les ignorent pas totalement. C'est généralement la solution du mimétisme interlinguistique qui prévaut: il est plus facile et plus commode de recourir aux mots qu'on entend autour de soi que de chercher les équivalents proposés par l'OQLF ou de recourir à la [Banque de dépannage linguistique qui propose plus de 300 articles faciles à consulter en ligne et tout à fait gratuitement](#). Par ailleurs, comment exiger cela des locuteurs quand les mots arrivent d'abord en anglais et qu'ils sont employés immédiatement, alors que le travail des terminologues peut être connu beaucoup plus tard, des semaines ou des mois après l'apparition du mot anglais. Il faut comprendre que la quasi-totalité des anglicismes employés par les Québécois ne sert aucunement à combler une lacune du français. Ce sont généralement des doublets dont la contrepartie française est par ailleurs souvent connue, comprise, mais pas du tout employée. Ce sont des mots anglais que les locuteurs continuent de préférer aux propositions officielles et qui, par la fréquence de leur emploi, vont probablement passer dans la norme. Pour la plupart des locuteurs, un anglicisme, même s'il fait double emploi avec un équivalent français, est perçu généralement comme «normal», car il répond à un mimétisme qui est moins de nature linguistique que social, c'est-à-dire qu'il correspond à un souci de ne pas se démarquer des autres ou de ne pas passer pour un «policier de la langue». Autrement dit, cette maxime semble s'appliquer inexorablement : «L'usage a toujours raison, même quand il a tort.»

Pourtant, le recours massif aux anglicismes est associé par une certaine élite québécoise à une éducation inférieure et à un appauvrissement de la langue française. Toute personne, en dehors du milieu scolaire, qui aurait comme attitude de vouloir corriger ses interlocuteurs en proposant la contrepartie française aurait comme résultat de les irriter davantage au lieu de leur faire changer leur façon de parler.

Au Québec, le français peut encore constituer un projet de société, mais il s'agit de l'emploi de la langue dans la sphère publique, car la qualité de la langue dans la vie quotidienne ne semble pas être une préoccupation majeure chez la plupart des Québécois.

En Amérique du Nord, chaque personne doit librement choisir sa langue, sans contrainte extérieure. Quand les instances compétentes, telles que l'Académie française en France ou l'Office québécois de la langue française, proposent des termes de remplacement aux anglicismes, il est fort à parier qu'en fin de compte c'est plutôt l'usage et non la norme officielle qui fera le poids. Autrement dit, la légitimation sociale, celle concernant l'implantation de l'emprunt dans l'usage risque de l'emporter sur la légitimation linguistique qui repose sur l'adaptation et la conformité

au système de la langue. Dans beaucoup de pays et de collectivités locales, les linguistes ont pu constater que les locuteurs qui empruntent massivement sont généralement ceux qui attribuent à la «langue prêteuse» une plus grande valeur qu'à leur propre langue. C'est pourquoi l'emprunt à l'anglais demeurera toujours un facteur important à considérer dans l'analyse de la situation sociolinguistique du Québec.

## 7. Les noms géographiques et les patronymes

La langue française s'est aussi enrichie de nombreux noms propres provenant de divers pays. Par exemple, le terme *angora* vient du mot "Ankara" (Turquie), *baïonnette* de "Bayonne", *berline* de "Berlin", etc. On en a fait des noms communs pour désigner différentes réalités.

**angora** < 1792, Ankara (Turquie)  
**baïonnette** < 1575, Bayonne, ville basque du sud de la France  
**berline** < 1718, ville de Berlin  
**bistouri** < 1564, ville de Pistoia (Italie du Nord)  
**bougie** < 1300, ville de Bejaia qui fournissait de la cire > Bougie (Algérie)  
**cachemire** < 1803, Kashmîr, région du nord de l'Inde  
**canari** < 1583, îles Canaries (Espagne) < lat. canis: «chien»  
**capharnaüm** < XVII, Capharnaüm (Galilée)  
**catalogne** < 1625, Catalogne  
**cordonnier** < XIII, Cordoue, ville d'Espagne  
**cravate** < 1651, Croatie (Yougoslavie)  
**crémone** < 1724, Cremone (Italie)  
**denim** < 1973, toile de Nîmes (ville de France)  
**dinde** < 1600, poule d'Inde  
**échalote** < 1500, Ascalon, port de la Palestine  
**épagneul** < XV, Espagne > espagnol  
**faïence** < 1642, Faenza, ville d'Italie où on fabriquait de la poterie émaillée  
**galerie** < 1316, Galilée > galeria désignant un porche d'église  
**hermine** < 1140, rat d'Arménie  
**javel** < 1830, Javel, village de France et quartier de Paris  
**jean** < 1948, Gênes (Italie), vêtement  
**landau** < 1791, Landau, ville d'Allemagne  
**lesbienne** < 1844, Lesbos, île grecque  
**limousine** < 1836, Limousin, région de France  
**macédoine** < 1740, Macédoine (ancienne région de la Grèce)  
**magnésie** < 1762, Magnésie (ville d'Asie mineure)  
**mayonnaise** < 1806, Port-Mahon, archipel espagnol des Baléares  
**méandre** < 1552, Méandre, fleuve sinueux de la Phrygie (Turquie)  
**moka** < 1767, Moka, port du Yémen du Nord  
**mousseline** < 1656, Mossoul, ville d'Irak  
**rugby** < 1888, Rugby, école de Grande-Bretagne  
**sardine** < 1380, Sardaigne, île italienne au sud de la Corse  
**truie** < XII, allusion au cheval de Troie = femelle farcie de petits cochons  
**turquoise** < XIII, Turquie > turquois  
**xérès** < XVIII, Jeres, ville d'Andalousie  
**zouave** < 1830, Zwâwa, nom d'une tribu kabyle < Zwana, ville d'Algérie

Une autre source d'enrichissement lexical consiste à puiser dans les patronymes, c'est-à-dire un nom de famille d'un personnage plus ou moins célèbre, un inventeur, un savant, un chef d'État, mais rarement un nom de femme (sauf *lavallière*).

**ampère** < André-Marie **Ampère**, physicien français (1775-1836).  
**barème** < François **Barrème**, mathématicien français (1638-1703).  
**béchamel** < Louis de Béchamel, courtisan de Louis XIV, amateur d'art et fin gourmet.  
**bégonia** < Michel **Bégon**, intendant à Saint-Domingue (XVIIe siècle).  
**binette** < **Binet**, coiffeur de Louis XIV.  
**bourse** < Van der **Burse**, banquier flamand du Moyen Age.  
**bottin** < Sébastien **Bottin**, statisticien du XIXe siècle.  
**braille** < Louis **Braille** (1809-1852), inventeur de l'écriture pour aveugles.  
**calepin** < Ambrogio **Calepino** (1435-1511), lexicographe italien auteur d'un volumineux dictionnaire de la langue latine.  
**chauvin** < Nicolas **Chauvin**, soldat imaginaire admirateur de Napoléon.  
**guillemet** < **Guillemet**, imprimeur du XVIIe siècle qui introduisit le signe des guillemets et son usage en typographie.  
**guillotine** < Joseph-Ignace **Guillotin** (1738-1814), médecin et politicien français; «machine à supplice» qui abrégerait les souffrances des condamnés.  
**kalachnikov** < 1947, Mikhaïl **Kalachnikov**, soviétique qui inventa ce fusil d'assaut.  
**lavallière** < Louise Françoise de Lavallière (1644-1710), maîtresse de Louis XIV; mode des cravates à grand noeud.  
**macadam** < John Loudon **McAdam** (1756-1836), ingénieur écossais qui inventa un système de revêtement pour les routes.  
**mansarde** < François **Mansart** (1598-1666), architecte français qui généralisa la construction des combles «à la Mansart».  
**masochisme** < Léopold von Sacher-**Masoch** (1836-1895), romancier autrichien, qui a dépeint l'érotisme de la volupté par la souffrance.  
**mécène** < Caius Cilnius **Maecenas** (né en 69 av. J.-C.), chevalier romain de grande naissance et hautement cultivé, qui consacra sa vie et sa fortune à des poètes et à des philosophes.  
**nicotine** < Jean **Nicot** (1530-1600), ambassadeur français au Portugal, qui introduisit en France «l'herbe à Nicot», c'est-à-dire le tabac, dont on extrait la nicotine.  
**pantalon** < **Pantaleone**, personnage de la comédie italienne.  
**paparazzi** < 1960, Paparazzo, journaliste insatiable de La Dolce Vita de Federico Fellini.  
**poubelle** < Eugène-René **Poubelle** (1831-1907), préfet de Paris, qui instaura un règlement obligeant les Parisiens à utiliser des boîtes à ordures (ou «boîtes à Poubelle») pour disposer des débris ménagers.  
**praline** < Plessis-**Praslin**, duc de Choiseul et maréchal de France (1598-1675), qui inventa la célèbre friandise.  
**sadisme** < Donatien Alphonse François de **Sade** (1740-1814), marquis qui passa 27 ans de sa vie en prison en se consacrant à la littérature comme moyen de défense et d'illustration de l'érotisme axé sur la souffrance.  
**sandwich** < John Montagu, **comte de Sandwich** (1718-1792), amiral anglais; passionné et absorbé par le jeu, qui refusait de quitter sa table pour le temps du repas; son cuisinier eut l'idée de lui servir du jambon entre deux tranches de pain.  
**silhouette** < Etienne de **Silhouette** (1709-1767), contrôleur des Finances tellement impopulaire que son nom devint une injure: il n'occupa le poste que quatre mois; retiré dans son château, il dessinait des profils de visage sur les murs (sortes de «silhouettes».)  
**vespasienne** < 1834, Flavius **Vespasianus**, empereur romain qui fit construire des édifices

(pissotières) élevés sur la voie publique afin que les messieurs puissent se soulager.  
**volt** < Alessandro **Volta** (1745-1827), physicien italien.  
**watt** < James **Watt** (1736-1819), ingénieur écossais.

Ce genre d'emprunts existe dans la plupart des langues et, en français régional (Belgique, Canada, etc.), il est possible d'en trouver d'autres exemples locaux. C'est ainsi qu'au Québec, on trouve, entre autres, les cas suivants:

**canadair** (masc.) < Canada : avion qui largue de l'eau sur les incendies de forêt.  
**canadienne** (fém.) < Canada : manteau d'hiver épais.  
**castonguette** (fém.) < Claude Castonguay, ministre qui a instauré la carte d'assurance-maladie québécoise.  
**micmac** (masc.) < Micmacs ou Mi'kmaq: désordre, fouilli.  
**quétaine** (adj.) < Keeting, Keaton ou McKeaton (St-Hyacinthe): famille d'origine irlandaise, qui gardait des porcelets dans sa cuisine et qui aurait eu des goûts vestimentaires et une tenue publique discutables.  
**séraphin** (masc.) < Séraphin Poudrier : personnage avare dans le roman *Un homme et son péché* de Claude-Henri Grignon.  
**taxe de bienvenue** (fém.) < Jean Bienvenue : ministre dans le cabinet de Robert Bourassa, qui parraina cette taxe en 1976, appelé en fait «droits de mutation».

Ce procédé est relativement courant dans d'autres langues en fonction de personnages plus ou moins célèbres : **boycott** (< capitaine irlandais Charles C. Boycott), **calepino** > **calepin** (< savant italien Ambrogio Calepino), **colt** (< Américain Samuel Colt, inventeur du revolver), **diesel** (< ingénieur allemand Rudolf Diesel), **jacuzzi** (< immigrant italien Roy Jacuzzi, qui inventa aux États-Unis un type de baignoire à remous), **kalachnikov** (< inventeur soviétique du fusil d'assaut, Mikhaïl Kalachnikov), **lynchage** (< Charles Lynch, juge américain célèbre pour ses manières expéditives), **macadam** (< ingénieur britannique John Loudon McAdam), **saxophone** (< Adolphe Sax), etc.

## 8. Les mots français dans les autres langues

Le français n'a pas seulement emprunté aux autres langues, il leur a aussi transmis de nombreux mots, parfois quelques centaines de mots pour certaines langues (allemand, néerlandais, espagnol, catalan, etc.). Le cas le plus frappant concerne l'anglais qui compte environ 25 000 mots issus du français.

### 8.1 L'influence du français sur l'anglais

L'élément déclencheur de l'influence du français sur l'anglais fut l'arrivée de Guillaume Le Conquérant, qui devint roi d'Angleterre en 1066. En tant que duc de Normandie, il parlait naturellement le français et le normand. Roi d'Angleterre, il accorda de nombreuses terres à ses barons normands et des privilèges à ses hommes d'église. Dès lors, le français fut parlé parmi les élites, et le vieil anglais, parlé depuis 500 ans, resta la langue du peuple. Dès 1100,



on trouve des documents écrits de la présence du français grâce aux dictionnaires étymologiques qui datent précisément l'arrivée de nouveaux mots. Ainsi, des mots comme *cardinal*, *prison*, *justice*, *couronne* (devenu *crown*), et tout le vocabulaire aristocratique, militaire, juridique, religieux, etc., datent de cette époque et témoignent de l'influence du français.

Au XI<sup>e</sup> siècle en Angleterre, l'anglais n'avait pas encore d'écriture et était surtout utilisée par les paysans. Lors que les Normands ont envahi l'Angleterre, ils sont arrivés avec des nouvelles réalités dans l'organisation du gouvernement, de la culture et des arts, les nouveaux mots français et/ou normands de sont imposés naturellement, car ils comblaient une lacune.

Mots anglais d'aujourd'hui	Mots franco-normands
1. <b>accustom</b> 2. <b>afraid</b> 3. <b>atorney</b> 4. <b>auburn</b> 5. <b>broil</b> 6. <b>bullet</b> 7. <b>butler</b> 8. <b>candle</b>	1. acostumer (> accoutumer) 2. afracé (> effrayé) 3. atorné (atourné: «nommé») 4. auborne («blanchâtre») 5. bruler 6. boulette 7. buteler (> bouteiller) 8. candeile (> chandelle)
9. <b>crown</b> 10. <b>dispatcher</b> 11. <b>eagle</b> 12. <b>engineer</b> 13. <b>fair</b> 14. <b>flour</b> 15. <b>furnace</b> 16. <b>garden</b>	9. corone (> couronne) 10. depescheur (de <i>dépêcher</i> : «expéditeur») 11. egle (> aigle) 12. engigneur (> ingénieur) 13. feire/foire 14. flour (> fleur) 15. fornais (> fournaise) 16. gardin (> jardin)
17. <b>gentleman</b> 18. <b>gin</b> 19. <b>jacket</b> 20. <b>jewel</b> 21. <b>labour</b> 22. <b>launch</b> 23. <b>laundry</b> 24. <b>mayor</b> 25. <b>money</b>	17. gentilhomme 18. geneivre (> genièvre) 19. jacquet (> jaquette) 20. juel/joel (> joyau) 21. labour (de <i>labourer</i> ) 22. lancer (> lancer) 23. lavandier (> lavandière) 24. maire 25. moneie (> monnaie)
26. <b>mushroom</b> 27. <b>noise</b> 28. <b>nurse</b> 29. <b>oil</b> 30. <b>oyster</b> 31. <b>powder</b> 32. <b>quarter</b> 33. <b>random</b>	26. mousseron (> champignon) 27. nose/noise (bruit associé à une querelle/dispute) 28. nourice 29. oile (huile) 30. oistre/lustre (huître) 31. poudre 32. quarte (quart) 33. random (hasard) < randir/randonner
34. <b>rescue</b> 35. <b>rock</b> 36. <b>school</b> 37. <b>screen</b> 38. <b>slave</b> 39. <b>soldier</b> 40. <b>story</b> 41. <b>tailor</b>	34. rescoure (> rescousse) 35. roque (> roc) 36. escole (> école) 37. escren/escran (> écran) 38. slave (> esclave) 39. soudier (> soldat) 40. estorie (> histoire) 41. taillour (tailleur)

42. <b>vanish</b>	42. esvanir (> évanouir; fig: «disparaître»)
43. <b>wafer</b>	43. wafre / waufre (> gaufre)
44. <b>war</b>	44. werre (> guerre)

L'influence du français sur le destin de la langue anglaise a été considérable et l'a marquée de façon indélébile, notamment dans le vocabulaire. Voici quelques exemples de mots venus du **franco-normand** et passés ensuite à l'anglais (anglo-saxon).

Relevons par exemple **to catch** à côté de **to chase**, tous deux de même origine, mais le premier (*to catch*) venant du normand *cachier* («chasser»), le second (*to chase*), du français *chasser* ; au mot **real** du franco-normand s'ajoute **royal**, du français. Ainsi, viennent du franco-normand des mots comme **catch** («chasser»), **wage** («salaire»), **warden** («surveillant»), **reward** («récompense») et **warrant** («garantie»), alors que le français parisien a donné des mots comme **chase** («chasser»), **guarantee** («garantie»), **regard** («respect», «égard»), **guardian** («gardien») et **gage** («gage»).

La noblesse anglaise a emprunté des titres de fonction au français (**prince**, **duke** < duc, **peer** < pair, **marquis**, **viscount** < vicomte et **baron**), mais en a développé d'autres en moyen anglais: **king** («roi»), **queen** («reine»), **lord**, **lady** et **earl** («comte»). Dans le vocabulaire administratif d'origine française, citons **county**, **city**, **village**, **justice**, **palace**, **mansion** (< manoir), **residence**, **government**, **parliament**. Il existe aussi des mots dans le domaine de la religion (**sermon**, **prayer**, **clergy**, **abbey**, **piety**, etc.), du droit (**justice**, **jury**, **verdict**, **prison**, **pardon**, etc.), de la mode (**fashion**, **collar**, **button**, **satin**, **ornament**, etc.), de la cuisine (**dinner**, **supper**, **sole**, **salmon**, **beef**, **veal**, **mutton**, **pork**, **sausage**, **pigeon**, **bi scuit**, **orange**, **oil**, **vinegar**, **mustard**, etc.) et de l'art (**art**, **music**, **image**, **cathedral**, **column**, etc.).

Du côté des mots **anglo-saxons**, certains mots ont été créés: **town**, **home**, **house** et **hall**. C'est ainsi que l'anglais a acquis une multitude de nombreux doublets dans le domaine lexical, l'un d'origine germanique, l'autre d'origine romane: *house* / *home*, *bookstore* / *library*, *kitchen* / *cuisine*, *sheep* / *mutton*, *tre am* / *river*, *coming* / *arrival*, *tank* / *reservoir*, *tongue* / *language*, *town* / *city*, *mansion* / *manor*, etc. Ces mots n'ont pas tout à fait le même sens bien qu'ils désignent des réalités similaires. Par exemple, *sheep* (d'origine anglo-saxonne) désigne l'animal sur pattes, mais *mutton* (d'origine française) désigne la viande cuisinée. *Bookstore* (d'origine anglo-saxonne) est une librairie, mais *library* (d'origine française) est une bibliothèque.

Mots empruntés	Formes d'origine française	Mots empruntés	Formes d'origine française
<b>slate</b>	esclat (ardoise)	<b>pattern</b>	patron (modèle)
<b>pastry</b>	paste (pâtisserie)	<b>cost</b>	coste (coût)
<b>crust</b>	cruste (croûte)	<b>bastard</b>	bastard (bâtard)
<b>custom</b>	custume (coutume)	<b>foreign</b>	forain (étranger)
<b>grief</b>	grief (chagrin)	<b>squire</b>	escuyer (écuyer)
<b>to conceal</b>	conceler (cacher)	<b>rental</b>	rental (loyer/redevance)

<b>aunt</b>	ante (tante)	<b>scorn</b>	escorner (insulter)
<b>bargain</b>	bargaignier (barguigner)	<b>summon</b>	semondre (convoquer)
<b>debt</b>	det (dette)	<b>merchant</b>	marchant
<b>money</b>	monnaie	<b>chain</b>	chaîne (chaîne)
<b>curtain</b>	cortine (rideau de lit)	<b>to dress</b>	dresser (mettre droit)
<b>pork</b>	porc	<b>mutton</b>	mouton
<b>to toast</b>	toster (rôtir)	<b>stew</b>	estuver (bain chaud)
<b>challenge</b>	challenge (défi)	<b>chapel</b>	chapelle
<b>choice</b>	chois (choix)	<b>mischief</b>	meschef (méchanceté)

Au cours du Moyen Âge, Le vocabulaire anglais se transforma radicalement, surtout en raison de ses emprunts au **franco-normand** et surtout au **français de Paris**. La noblesse et le clergé anglais, qui connaissaient généralement le français et l'anglais, y introduisirent des mots français relatifs au gouvernement, à l'Église, à l'armée, à la vie à la cour ainsi qu'aux arts, à l'éducation et à la médecine. Un siècle après l'arrivée de Guillaume le Conquérant, plus de 1000 **mots normands** avaient été introduits en moyen anglais. Par la suite, ce furent des **mots français**, de l'ordre de plusieurs milliers de mots (environ 10 000).

Gallicisme sen anglais	Gallicismes en anglais	Gallicismes en anglais
à contrecœur	bric-à-brac	formidable
à gogo	bureau	garçon
à la carte	carte blanche	hors d'œuvre
à la française	cause célèbre	joie de vivre
à la mode	chef d'œuvre	laissez-faire
à la russe	coup d'État	nouveau riche
à outrance	crème brûlée	pièce de résistance
apéritif	entrecôte	pied-à-terre
au pair	entrepreneur	pis aller
bon appétit	faux pas	potpourri
bon ton	force majeure	tour de force

Un **gallicisme** est techniquement un emprunt fait au français par une autre langue. Or, l'anglais moderne emploie de nombreux gallicismes, mais beaucoup d'autres langues ont eu recours à ce procédé d'enrichissement.

Le tableau ci-contre présente quelques gallicismes utilisés en anglais contemporain: *à la carte, à la française, bon appétit, chef d'œuvre, coup d'État, crème brûlée, entrecôte, joie de vivre, pièce de résistance*, etc. Malgré l'anglomanie qui a gagné le monde francophone, l'anglais continue d'emprunter au français, mais de façon réduite. Dans les faits, sur une période couvrant près de 900 ans, c'est-à-dire de 1066 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, quelque 25 000 mots français ou franco-normands se sont intégrés dans la langue anglaise. C'est considérable au point que les deux tiers des mots anglais sont d'origine latine, française ou normande, ce qui rend l'anglais et le français assez proches au point de vue linguistique, du moins dans le lexique, parce que la grammaire est restée anglaise.

En effet, certains faits d'ordre linguistique ont joué un rôle déterminant dans les relations entre le français et l'anglais. Nous savons que l'anglais est une langue germanique (comme l'allemand et le néerlandais), alors que le français est

une langue romane (comme l'espagnol et l'italien). Sur cet aspect, on s'attendrait à ce que les deux langues soient distantes et hermétiques puisqu'elles n'ont pas la même origine. Pourtant, en raison de l'influence exercée par le français, l'anglais est devenu une langue fortement romanisée dans son vocabulaire. Qui plus est, le français a été précédemment très germanisé par le francique au moment de la période romane, ce qui explique en partie beaucoup de ressemblances étonnantes au plan lexical entre les langues française et anglaise.

De plus, l'anglais a toujours abondamment puisé dans le latin et le grec pour acquérir les mots dont il avait besoin. On peut, en effet, constater aujourd'hui qu'une très large part du vocabulaire scientifique et technique anglais est d'origine gréco-latine, ce qui facilite les acquisitions du français en raison, comme on le sait, d'affinités naturelles avec les fonds latin et grec. Les échanges de mots entre l'anglais et le français reflètent la qualité des contacts qu'ont entretenus entre eux les peuples au cours de leur histoire. En ce qui a trait au français, les faits révèlent que ces contacts ont été nettement plus étroits avec l'anglais, l'italien, l'ancien germanique, l'arabe, l'allemand et l'espagnol. Or, tous les peuples qui parlaient ces langues ont été des voisins immédiats – souvent des ennemis – des Français. Ainsi, la proximité géographique et les conflits militaires ont-ils joué un rôle déterminant. Ainsi, la linguiste Henriette Walter a raison d'affirmer que l'anglais est un «vieux compagnon de route» depuis près de mille ans:

**Depuis bientôt mille ans, la langue française a eu des contacts si fréquents, si intimes et parfois si passionnels avec la langue anglaise qu'on est tenté d'y voir comme une longue histoire romanesque où se mêlent attirance et interdits.**

Il faut surtout retenir que les relations entre le français et l'anglais constituent un phénomène linguistique rare dans l'Histoire, car une langue vivante (l'anglais) imprégnée à ce point par une autre langue vivante (le français) n'est pas monnaie courante.

## **8.2 Les mots français dans la langue allemande**

Quelques centaines de mots français ont été adoptés en allemand. Si certains mots concernent la guerre et les mines, la plupart sont des «emprunts de luxe» résultant de mouvements migratoires de Français vers l'Allemagne. En effet, en 1685, la révocation de l'édit de Nantes sous le règne de Louis XIV entraîna un exode massif de huguenots. Les États allemands accueillirent 50 000 Français, dont 20 000 dans la région autour de Berlin (Brandebourg). Ces immigrants apportèrent avec eux leur langue française, dont certains mots s'intégrèrent dans la langue allemande.

L'**allemand** a emprunté beaucoup de mots au français, soit quelques centaines. On en trouve quelques-uns dans le tableau de gauche. Toutefois, on remarquera que si la plupart des termes empruntés ont le même sens qu'en

français, d'autres, au contraire, ont acquis une signification différente. C'est le cas, par exemple, de *Allée* en allemand, qui désigne une avenue, de *Baiser* («meringue», de *Boutique* («magasin de monde»), de *Affaire* («aventure sexuelle»), de *Aubergine* qui peut désigner une couleur en plus du légume.

On pourrait ajouter d'autres exemples tels l'adjectif *fidel* qui, en allemand, signifie «joyeux» ou encore *Komparsen* qui désigne «le figurant» et *Kompagnon* «l'associé». Le terme *Coiffeur* est de niveau soutenu, mais *Friseur* est de niveau familier.

D'autres emprunts de l'allemand au français ont abouti à une restriction de sens; l'allemand a deux mots pour désigner le champignon: soit *Champignon*, soit *Pilz*. Alors que *Pilz* est le terme général, *Champignon* renvoie au «champignon de Paris».

De plus, des mots français ont fini par être adaptés à l'allemand: le mot *Chauffeur* est devenu **Schofför**; *éclatant* > **eklatant**; *escorte* > **das Eskorte**; *étiquette* > **Etikette**; *fabrique* > **die Fabrik**; capitaine > **Kapitän**; *rabais* > **Rabatt**, etc.

Mots allemands	Mots d'origine française	Signification
das <b>Accessoire</b>	accessoire	-
die <b>Affäre</b>	affaire	aventure sexuelle
die <b>Allée</b>	allée	avenue
der <b>Amateur</b>	amateur	-
der <b>Aperitif</b>	apéritif	-
die <b>Aubergine</b>	aubergine	-
das <b>Baguette</b>	baguette	-
das <b>Baiser</b>	baiser	meringue
die <b>Barrikade</b>	barricade	-
das <b>Bataillon</b>	bataillon	-
das <b>Billet</b>	billet	ticket
das <b>Bistro</b>	bistro	-
die <b>Toilette</b>	toilettes	-
die <b>Bouillabaisse</b>	bouillabaisse	-
die <b>Boutique</b>	boutique	magasin de monde
die <b>Brioche</b>	brioche	-
die <b>Broschüre</b>	brochure	-
das <b>Café</b>	café	bistro
der <b>Camembert</b>	camembert	-
der <b>Coiffeur</b> , die <b>Coiffeuse</b>	coiffeur, coiffeuse	coiffeur (niv. soutenu)
der <b>Friseur</b> ou <b>Frisör</b>	friser (v.)	coiffeur (niv. familier)

das <b>Debüt</b>	début	premier pas d'un artiste
die <b>Gendarmerie</b>	gendarmerie	police

D'autres mots, qui désignent une réalité allemande, ont été adoptés paradoxalement en français: **das Eau de Cologne**. Ce parfum a été créé à Cologne (*Köln*) par un parfumeur italien du nom de Jean Marie Farina (*Giovanni Maria Farina*).

### 8.3 Les mots français en néerlandais

Les campagnes militaires de Louis XIV aux Pays-Bas ont contribué à répandre le vocabulaire français dans ce pays. Dans une étude (*L'influence de la langue française en Hollande*, Paris, 1913) du linguiste néerlandais Salverda de Grave (1863-1947), il y aurait eu quelque 12 000 emprunts français dans le **néerlandais**.

Mots néerlandais	Origine française	Mots néerlandais	Origine française
crème brûlée	crème brûlée	kostuum	costume
haute couture	haute couture	etui	étui
bureau	bureau	gourmet	gourmet
chauffeur	chauffeur	charmant	charmant
hors d'oeuvre	hors d'œuvre	interieur	intérieur
conducteur	conducteur	dragon	dragon
paraplu	parapluie	aubergine	aubergine
guillotine	guillotine	à l'improviste	à l'improviste
bagage	bagage	agent-provocateur	agent provocateur
coulisse	coulisse	gendarmerie	gendarmerie

Certes, beaucoup de ces mots ont disparu, mais la plus grande partie est encore présente dans le vocabulaire du néerlandais. Parmi les mots français passés en néerlandais, c'est-à-dire quelques centaines, plusieurs ont conservé le même sens qu'en français, comme *crème brûlée*, *bureau*, *chauffeur*, *paraplu*, *guillotine*, *kostuum*, *restaurant*, etc. Cependant, l'évolution particulière de la langue néerlandaise peut en arriver à des résultats différents. Par exemple, le mot *perron* en néerlandais désigne le «quai d'une gare»; un *bon* en néerlandais est une «contravention» ou simplement un «reçu»; une *lune* est un «caprice»; un *avis* est un «journal». Une fois devenu un mot néerlandais, le mot français peut perdre son sens d'origine.

### 8.4 Les mots français en italien

On ne peut passer sous silence le fait que l'italien, avec l'anglais, est la langue qui a donné le plus de nouveaux mots au français. Mais la question se pose

aussi pour l'italien et les mots issus de la langue française. Est-ce que l'italien a aussi été influencé par le français ? Bien sûr, car plus de 500 mots italiens, encore utilisés aujourd'hui, sont issus du français. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, certains mots français sont entrés dans le vocabulaire italien, mais en petit nombre: *voyage* (> **viaggio**), *manger* (> **mangiare**), *coussin* (> **cuscino**), etc. Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les emprunts au français demeurèrent rares, car c'est le français qui empruntait à l'italien.

Si l'italien a effectivement donné des milliers de mots au français à l'époque de la Renaissance, la situation s'est inversée à partir des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Rappelons qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la France était devenue un pays incontournable en Europe. Henri IV (1553-1610), le cardinal de Richelieu (1585-1642) et le cardinal de Mazarin (1602-1661) avaient assuré la prépondérance française en Europe. Sous le Roi-Soleil, la France acquit de nouvelles provinces et, par le prestige de ses victoires et par l'influence qu'elle exerçait en Europe, elle devint la plus grande puissance du continent, ce qui eut pour effet de susciter l'admiration effrénée ("sfrenata ammirazione", en italien) des Italiens pour la France.

La plus grande influence du français dans le domaine lexical eut lieu entre 1700 et 1800: l'italien aurait alors emprunté probablement près de 4000 mots, dont beaucoup sont encore en usage aujourd'hui. La France se distinguait dans tous les domaines: la littérature, la philosophie, les beaux-arts ("belle arti"), les vêtements et la mode (**bretella**/bretelle, **cravatta**/cravatte, **parrucchiere**/salon de coiffure, **tuppè**/perruque), la gastronomie (**bignè**/chou à la crème, **liquore**/liqueur, **ragù**/sauce), l'ameublement (**ammobiliare**/meubler, **tappezzare**/tapisser, **toilette**/toilettes, **sofà**/canapé), la vie mondaine (**libertinaggio** /libertinage, **manierismo**/maniérisme, **scetticismo**/scepticisme), etc.

Il ne faut pas croire que cet envahissement du français faisait l'affaire de tous les Italiens. Au début de 1800, des puristes italiens s'élevèrent contre les gallicismes ("gallicismi") et la francisation ("infranciosamento") de l'italien. Mais les Italiens continuèrent d'emprunter massivement au français, un phénomène qui ne devait s'arrêter qu'au XX<sup>e</sup> siècle avec un nouvel « envahisseur » : l'anglais.

Pendant la période napoléonienne, la langue française acquit une importance encore plus considérable en Italie. Les administrateurs, les fonctionnaires et les membres de la famille de Napoléon favorisèrent par leur présence l'énorme vogue de la culture et de la langue françaises dans ce pays. En 1926, le grammairien Ferdinand Brunot écrivait dans son *Histoire de la langue française* au sujet de cette époque (1796-1814) :

**Avec les armées, la production française, les idées françaises [...] passent les Alpes. Venise, Gênes, Milan en sont inondées. [...] Tout le monde peut et doit se franciser.**

Le grammairien et philologue français donne de nombreux exemples de cet envahissement (en parlant d'«inondation») et il fait référence aux ouvrages didactiques pour l'apprentissage du français. En dix-neuf ans de domination française en Italie, c'est-à-dire de 1796 à 1814, Ferdinand Brunot a recensé 117 manuels de français pour cette seule période.

Mots italiens (médiéval)	Mots italiens (période napoléonienne) = "francesismi"
<p><b>burro</b> &lt; beurre  <b>cugino</b> &lt; coussin  <b>giallo</b> &lt; jaune  <b>giorno</b> &lt; jour  <b>mangiare</b> &lt; manger  <b>manicaretto</b> &lt; bon petit plat  saggio &lt; sage  <b>cavaliere</b> &lt; chevalier  <b>gioiello</b> &lt; bijou  <b>gonfalone</b> &lt; gonfalon (oriflamme)  <b>usbergo</b> &lt; haubert (cotte de maille)  <b>sparviere</b> &lt; épervier  <b>levriere</b> &lt; lévrier dama &lt; dame  <b>messere</b> &lt; messire (monseigneur)  <b>scudiero</b> &lt; écuyer  <b>lignaggio</b> &lt; lignée  <b>liuto</b> &lt; luth  <b>viola</b> &lt; viole</p>	<p><b>acrobazia</b> &lt; acrobatie  <b>addizionale</b> &lt; additionnel  <b>allocazione</b> &lt; allocation  <b>ambulanza</b> &lt; ambulance  <b>azzardo</b> &lt; hasard  <b>barricata</b> &lt; barricade <b>batteria</b> &lt; batterie  <b>bretella</b> &lt; bretelle  <b>clementina</b> &lt; clémentine  <b>editare</b> &lt; éditer  <b>emozionare</b> &lt; émotionner  <b>giardiniere</b> &lt; jardinier <b>maggioritario</b> &lt; majoritaire  <b>mistificare</b> &lt; mystifier  <b>natalità</b> &lt; natalité  <b>purismo</b> &lt; purisme  <b>portavoce</b> &lt; porte-voix  <b>scolarizzare</b> &lt; scolariser</p>

Dans le Piémont, les religieuses apprirent à leurs élèves des classes aisées le français plutôt que l'italien; les jeunes filles furent invitées à lire Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Mirabeau, Diderot et des philosophes «populaires» tels l'abbé Guillaume-Thomas Raynal, Claude-Adrien Helvétius et Julien Offray de La Mettrie, aujourd'hui tous des illustres inconnus. Il ne faudrait pas croire que cette vogue de la langue française s'arrêtait au nord de la péninsule. À Naples surtout, elle connaissait un franc succès grâce, entre autres, aux traductions et aux adaptations de l'éditeur Luigi Carlo Federici. Des auteurs italiens écrivirent en français, et ce, au point où il n'existe probablement pas d'États dont les nationaux aient davantage écrit en français que l'Italie, sans oublier que beaucoup de livres français furent imprimés dans ce pays.

Par voie de conséquence, la langue italienne fut envahie de mots français au cours de cette période et durant les décennies qui suivirent, voici quelques exemples dans la colonne de droite: *acrobazia* (< acrobatie), *addizionale* (< additionnel), *allocazione* (< allocation), *ambulanza* (< ambulance), *azzardo* (<hasard), etc.

### Évolutions divergentes des emprunts français en italien



Mots italiens	Origine française	Sens italien
l' <b>autocar</b>	< autocar	camion
il <b>budino</b>	< boudin	flan
la <b>camera</b>	< caméra	chambre
la <b>cantina</b>	< cantine	cave
la <b>casa</b>	< case	maison
la <b>firma</b>	< firme	signature
il <b>forestiere</b>	< forestier	étranger (à la région)
<b>molestarer</b>	< molester	importuner
il <b>morbido</b>	< morbide	moelleux
la <b>notizia</b>	< notice	nouvelle
l' <b>ombrello</b>	< ombrelle	parapluie
il <b>poltrone</b>	< poltron	paresseux
il <b>regalo</b>	< régal	cadeau
il <b>risposta</b>	< riposte	réponse
<b>travagliare</b>	< travailler	tourmenter
la <b>verdura</b>	< verdure	légumes
la <b>primavera</b>	< primevère	printemps

Si la plupart des mots empruntés au français ont conservé à peu près le même sens en italien, ce ne fut pas toujours le cas. Dans le tableau ci-contre, on trouve des mots italiens et français qui ont une même étymologie, mais dont les évolutions sémantiques ont été divergentes.

- **autocar** (autocar) > *camion* en italien
- **budino** (boudin) > *flan* en italien
- **camera** (caméra) > *chambre* en italien
- **casa** (case) > *maison* en italien
- **firma** (firme) > *signature* en italien
- **ombrello** (ombrelle) > *parapluie* en italien
- **regalo** (régal) > *cadeau* en italien
- **risposta** (riposte) > *réponse* en italien
- **verdura** (verdure) > *légumes* en italien
- **primavera** (primevère) > *printemps* en italien

Ces exemples démontrent que l'italien a non seulement intégré phonétiquement les mots du français, mais aussi qu'il les a adaptés à ses propres besoins au point de vue sémantique et lexical.

## 8.5 Les mots français dans les langues ibériques

Ce qu'on appelle ici les langues «ibériques» concerne les langues de la péninsule Ibérique, c'est-à-dire l'espagnol, le catalan et le portugais, bien qu'il existe d'autres langues dans la péninsule (basque, aragonais, asturien, aranais, etc.). Le français a exercé une influence très importante sur le développement de l'espagnol. Au point de vue linguistique, les deux langues partagent un ancêtre commun, le latin populaire. De plus, la France et l'Espagne partagent une frontière géographique et une même lignée dynastique familière — le petit-fils de Louis XIV deviendra roi d'Espagne en 1700 sous le nom de Philippe V) — ce qui a favorisé des échanges linguistiques entre le français et l'espagnol. Cependant, l'influence de la France sur l'Espagne n'était pas exclusivement basée sur le monde politique. Durant cette époque, le français était la langue la plus importante du monde occidental et tout ce qui était français était à la mode.

### - La langue espagnole

Les mots français passés en **espagnol** sont au nombre d'environ 300, ce qui semble peu par comparaison à l'italien, à l'allemand, au néerlandais et, bien sûr, à l'anglais. Les mots français passés à l'espagnol désignent des réalités françaises adoptées par les Espagnols qui les ont adaptées phonétiquement et grammaticalement à leur langue. Généralement, le genre féminin ou masculin en français a été conservé dans la langue d'arrivée. Par exemple, **gofre**, **baguette**, **mousse**, **chucrut**, **besamel**, etc., sont restés au féminin comme en français. Il en est ainsi pour les mots masculins. Il peut arriver, comme dans d'autres langues, qu'un mot français adopté en espagnol change de signification. Ainsi, le mot **chalet** (du français *chalet*) désigne une maison de villégiature, que ce soit à la plage, à la montagne ou à la campagne, alors que le français standard privilégie une maison de bois en montagne.

Mots espagnols	Origine française	Mots espagnols	Origine française
la <b>gofre</b>	gaufre	el <b>cabaré</b>	cabaret
el <b>cruasán</b>	croissant	la <b>bisutería</b>	bijouterie
la <b>baguette</b>	baguette	la <b>troupe</b>	troupe
la <b>mousse</b>	mousse	l' <b>eau de toilette</b>	eau de toilette
el <b>champán</b>	champagne	el <b>buró</b>	bureau
la <b>chucrut</b>	choucroute	los <b>toilettes</b>	toilettes
el <b>sufilé</b>	soufflé	el <b>menú</b>	menu
el <b>champiñón</b>	champignon	el <b>chófer</b>	chauffeur
la <b>besamel</b>	béchamel	la <b>boutique</b>	boutique
el <b>sumiller</b>	sommelier	la <b>limusina</b>	limousine
el <b>bibeló</b>	bibelot	el <b>taxi</b>	taxi

## - La langue catalane

Les mots catalans issus du français sont moins nombreux qu'en espagnol, bien que l'histoire des Catalans montre que la langue catalane a subi une énorme influence du français; le catalan a également subi la domination du castillan (espagnol d'Espagne), ce qui a contribué à affaiblir l'influence française. L'aire catalane étant située à proximité de la frontière française, il est normal que le catalan ait subi l'influence du français, surtout parce que une partie du sud de la France a appartenu longtemps aux comtes catalans.

On peut constater la proximité linguistique entre le catalan et le français: *acròbata* (*acrobate*), *ambulància* (*ambulance*), *assemblea* (*assemblée*), *camuflatge* (*camouflage*), *canapè* (*canapé*), *capitonar* (*capitonner*), *carrabina* (*carabine*), *comitè* (*comité*), *crema* (*crème*), etc.

Mots catalan	Origine française	Mots catalans	Origine française
acròbata	acrobate	gendarme	gendarme
ambulància	ambulance	hotel	hôtel
assemblea	assemblée	informàtica	informatique
camuflatge	camouflage	moda	mode
canapè	canapé	motivació	motivation
capitonar	capitonner	restaurant	restaurant
carrabina	carabine	retard	retard
comitè	comité	taxi	taxi
crema	crème	toaleta	toilette
crom	chrome	xampinyó	champignon

## - La langue portugaise

La langue française a légué au **portugais** pas moins de 5000 mots sur les 9500 mots d'origine étrangère, d'après la linguiste Henriette Walter, ce qui excède de loin les mots français passés à l'espagnol et au catalan. La majorité des emprunts au français se situent aux XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles, soit environ 3500 au XIX<sup>e</sup> siècle, et environ 850 au XX<sup>e</sup> siècle.

Certains emprunts sont demeurés tels quels en portugais, à l'exception des accents (aigus, graves, circonflexes, etc.): *banal*, *champagne*, *hotel*, *menu*, *greve*, *a la carte*, *flan*, *gendarme*, etc. La plupart ont toutefois été adaptés à la phonétique et à la morphologie portugaises: *abajur*, *ateliê*, *avenida*, *baguete*, *bijuteria*, *bufê*, *buquê*, *bulevar*, *cofre*, *facultativo*, *fanfara*, *jornal*, *maçom*, *margarina*, *omeleta*, *palotó*, *ragu*, etc.

La langue portugaise a usé davantage que l'espagnol du changement de sens. Par exemple, le **batim** (*bâton*) est une restriction de sens, car il désigne pécifiquement le rouge à lèvres. Le mot **bege** (*beige*) change de couleur en portugais, il sert à désigner le jaunâtre. Le **bufé** (*buffet*) est une table pour les friandises. La **bijureria** (*bijouterie*) est une breloque. La **greve** (*grève*) est une réclamation. Le **mantô** est un châle. Le **sutiã** (*soutien*) désigne le soutien-gorge.

Les mots français empruntés par le portugais sont des «gallicismes», mais les mots français issus du portugais sont des «lusitanismes». Les Brésiliens désignent les gallicismes par le terme *estrangeirismos* («étrangérismes»). Le domaine lexical qui doit le plus à la langue française est sans doute celui des sciences, qu'il s'agisse de la physique, de la chimie, de la médecine, des sciences humaines, mais aussi de la mode et de la gastronomie

Mots portugais	Origine française	Sens portugais
<b>abajur</b>	abat-jour	lampe de bureau
<b>ateliê</b>	atelier	atelier (artisans)
<b>batim</b>	bâton	bâton de rouge à lèvres
<b>bege</b>	beige	jaunâtre
<b>baguete</b>	baquette	pain français
<b>bijuteria</b>	bijouterie	breloque
<b>bufê</b>	buffet	table pour friandises
<b>buquê</b>	bouquet	-
<b>menu</b>	menu	-
<b>moda [modê]</b>	mode	-
<b>greve</b>	grève	réclamation
<b>condutor</b>	conducteur	chauffeur
<b>bulevar</b>	boulevard	-
<b>avenida</b>	avenue	-
<b>limunsine</b>	limousine	-
<b>a la carte</b>	à la carte	au choix
<b>maçom</b>	maçon	-
<b>mantô</b>	manteau	châle
<b>omeleta</b>	omelette	-
<b>ragu</b>	ragoût	-

### 8.6 Les mots français dans la langue russe

Dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la langue française, alors réputée pour son «universalité», a atteint les cours européennes, mais aussi la société **russe** qui s'est soumise à cette mode avec une docilité surprenante.

Dans les grandes villes, mais aussi en région, les aristocrates ont adopté le français jusqu'à évincer parfois la langue russe. Les Russes acquièrent rapidement en Europe la réputation de parler le français mieux que les autres nations, surtout à Saint-Pétersbourg.

Parallèlement, la Russie accueille de nombreux créateurs français (peintres, architectes, artistes, etc.). Les familles aisées avaient à cœur de faire venir des précepteurs français pour instruire leurs enfants. De plus, l'habitude s'instaura pour tout jeune homme bien né d'effectuer un grand voyage en Europe au milieu duquel le séjour en France paraissait incontournable. Les relations entre les deux pays demeurèrent fortes, y compris dans les territoires francophones n'appartenant pas à la France, notamment le duché de Savoie et le comté de Nice.

Ainsi, la ville de Nice et la ville de Villefranche ont abrité, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que la région appartenait encore au duc de Savoie, une importante communauté russe. C'est pourquoi le tsar Alexandre II a fait construire une église orthodoxe à Nice pour les quelques centaines de familles qui s'y étaient installées. Depuis cette époque, les voyageurs russes ont pris l'habitude de visiter assidument la Côte d'Azur; il y en a encore aujourd'hui.

Cet engouement pour le français de la part des Russes a eu des répercussions dans la langue russe et explique le fait que le russe a emprunté environ 400 mots issus du français.

Ce sont des mots relativement courants de la vie quotidienne, qui ont été implantés en russe à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle; ce mouvement s'est perpétué au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles (années soviétiques). La littérature russe regorge de termes français russifiés; parmi les auteurs français les plus lus par toutes les générations, on trouve Balzac, Zola, Dumas, Jules Verne, etc. Évidemment, les locuteurs du russe ont tôt fait d'adapter les termes français selon les règles de la langue russe.

Le tableau ci-contre présente une courte liste de mots français adoptés en russe; la colonne de gauche est en cyrillique, la colonne du centre est une transcription en alphabet latin, tandis que la colonne de droite correspond aux mots français et leur signification.

Comme on le constate, ce sont surtout des mots simples tels *gaz*, *garage*, *guide*, *gramme*, *caleçon*, *camellia*, *capot*, *café*, etc. Il y a aussi des mots composés: *abat-jour*, *garde-robe*, etc. On trouve aussi des expressions familières, comme *secret de polichinelle* (*sekret polishinelya*), à la mode (*modnyy*), etc.

Après 1991, à la dissolution de l'URSS, la nouvelle Russie a fini par rejoindre le monde capitaliste et ses regards se sont tournés vers l'Amérique anglophone.

Mots russes	Transcription latine	Origine française
-------------	----------------------	-------------------

<b>абажур абиссальный абонировать абсанс</b>	abazhur abissal'nyy abonirovat' absans	abat-jour abyssal s'abonner absence
<b>вальс велосипед виньетка волан</b>	val's velosiped vin'yetka volan	valse vélo vignette volant
<b>газ гараж гардероб гид грамм</b>	gaz garazh garderob gid gramm	gaz garage garde-robe guide gramme
<b>жаргон багаж багет бал банан</b>	zhargon bagazh baget bal banan	jargon bagage baguette balle banane
<b>кальсоны камелия капот кафе кило комитет коммунист компот</b>	kal'sony kameliya kapot kafe kilo komitet kommunist kompot	caleçon camélia capot café kilo comité communiste marmelade
<b>коньяк креветка крем макияж массаж меню монгольфьер</b>	kon'yak krevetka krem makiyazh massazh menu mongol'fyer	cognac crevette crème maquillage massage menu ballon
<b>революционер ресторан роман плато платформа пляж портрет поэт престиж пролетариат</b>	revolyutsioner restoran roman plato platforma plyazh portret poet prestizh proletariat	révolutionnaire restaurant roman plateau plate-forme plage portrait poète prestige prolétariat
<b>саксофон секретариат серенада</b>	saksofon sekretariat serenada	saxophone secrétariat sérénade

скандал сосиска лимузин такси тире	skandal sosiska limuzin taksi tire	scandale saucisse limousine taxi tiret
фантом фанфарон фасад финансы фланёр фондю фосфат	fantom fanfaron fasad finansy flanor fondyu fosfat	fantôme fanfaron façade finances flâneur fondue phosphate

### 8.7 Le français dans la langue turque

Il peut paraître surprenant que le français, une langue romane, ait exercé une grande influence sur le turc qui appartient à la famille altaïque, comme l'ouzbek, l'azéri, le kazakh, ainsi que le mongol et le mandchou. De son côté, le français a emprunté assez peu de mots au turc (75 mots). Il faut savoir que les Turcs (ou Ottomans), après s'être convertis à l'islam et être restés sous l'influence de la langue persane, ont subi ensuite l'influence de la langue et de la littérature françaises lorsqu'ils se sont ouverts à la civilisation occidentale.

En fait, le premier enseignement en français avait commencé à Istanbul en 1669 sous l'Empire ottoman; il s'agissait de l'École de la langue pour garçons ("Dil oğlan okulu") construite et gérée par des prêtres capucins. Par la suite, de nombreuses écoles furent construites au cours de cette période dans lesquelles l'instruction se faisait souvent en français. La diffusion du français devient plus importante sous le règne de Selim III (1789-1807) et de Mahmut II (1808-1839). À la fin du XVIIIe siècle, l'arrivée d'experts en armement eut comme conséquence l'adoption du français comme langue seconde obligatoire à l'École du génie militaire de Constantinople ainsi que, en 1854, au ministère des Affaires étrangères et à l'administration des Chemins de fer. Les intellectuels, le personnel du palais et le sultan visitaient les ambassades étrangères; ils s'exprimaient régulièrement en français. L'influence du français se fit sentir à peu près dans tous les domaines de vie des Ottomans. En 1868, la fondation du lycée français de Galatasaray (*Galatasaray Lisesi*, en turc) à Istanbul marqua aussi une étape importante dans la formation des élites administratives ottomanes. Le français devint alors la langue véhiculaire de l'administration de l'État, la plupart des employés savaient le français, ce qui eut comme résultat d'introduire massivement des mots français dans la langue turque. Dans les années 1839-1876, l'adoption des idées occidentales et l'emploi de nouveaux vocabulaires pour les exprimer accélèrent l'influence du français sur le peuple. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la langue turque s'imprégna de plusieurs centaines de mots français. En 1885, on recensait 165 mots français dans les dictionnaires turcs, mais en 1941 on en trouvait 2411 dans le *Dictionnaire des mots étrangers* (rédigé par Haydar Tuncer). Au total, le turc s'était enrichi de quelque 2500 mots au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. On en compterait aujourd'hui plus de 5000. L'Empire ottoman qui était une construction multilingue

et multiethnique. Les innovations dans le monde de la technologie, de la médecine, des médicaments, des réalités modernes, etc., n'ont pas tardé à entrer dans la langue turque : *grip* (< grippe), *romatizma* (< romantisme), *tablet* (< tablette), *gut* (< goutte), *enfeksiyon* (< infection), *preparasyon* (< préparation), *losyon* (< lotion), *jel* (< gel), *antibiyotik* (< antibiotique), *bakteri* (< bactérie), *egzema* (< eczéma), *drog* (< drogue), *otobüs* (< autobus), *kamyon* (< camion), *otomobil* (< automobile), *tren* (< train), *koaför* (< coiffeur), *şoför* (< chauffeur), *taxsi* (< taxi), *telefon* (< téléphone), etc. Il y a aussi des suffixes et des préfixes que le turc a empruntés au français.

Avec la révolution linguistique du francophile Mustapha Kemal Atatürk (1881-1938), l'influence du français persista et continua à enrichir la langue turque. Même après l'introduction du nouvel alphabet turc en 1928 (abandonnant ;l'alphabet arabo-persan en usage depuis mille ans), ainsi que la rénovation du lexique turc et de la littérature turque, l'influence du français demeura stable. Les kémalistes ont toujours été des francophiles. Mais après la Deuxième Guerre mondiale, l'anglais vint supplanter le français. Aujourd'hui, la première langue étrangère en Turquie est l'anglais.

Mots turcs	Origine française	Mots turcs	Origine française
akrobat alarm ambulans amiral arşiv abajur asansör	acrobate alarme ambulance amiral archive abat-jour ascenseur	margarin mekanik mersi migren motivasyon ruj televizyon	margarine mécanique merci migraine motivation rouge à lèvres télévision
bagaj banal bandaj barikat baron bisküvi büro palto	bagage banal bandage barricade baron biscuit bureau pardessus	oksijen okul omlet organik otobüs otomobil hidrolik bisküvi	oxygène école omelette organique autobus automobile hydraulique biscuit
kamufraj kamyon kilo klinik koli konferans konser krem krom	camouflage camion kilo clinique colis conférence concert crème chrome	şans şezlong şık sinema şoför taksi telefon türban vazelin	chance chaise longue chic cinéma chauffeur taxi téléphone turban vaseline

## 8.8 Les mots français en persan

Comme toutes les langues vivantes, le persan a subi diverses influences et a effectué des échanges linguistiques avec d'autres langues. Toutefois, il existe une controverse d'ordre terminologique au sujet du nom de la langue perse. Avant 1979 et la révolution islamique de l'ayatollah Khomeiny, les Iraniens



parlaient le **persan**, mais l'arrivée au pouvoir du «Guide suprême» entraîna un changement de nom: le *persan* est devenu le *farsi*, en rappel du nom de la province du Fârs au centre du pays et désigne en principe une variété locale du persan, dont le nom a été étendu depuis à l'ensemble de la langue en Iran. Cependant, si le persan est appelé **farsi** en Iran, il est appelé **dari** en Afghanistan et **tadjik** (ou *tajiki*) au Tadjikistan. C'est pourtant la même langue !

Persan	Transcription latine	Origine française
آبازور	<b>ābāzhur</b>	abat-jour
آكتور	<b>āktor</b>	acteur
آمبولانس	<b>āmboulāns</b>	ambulance
تئاتر آمفی	<b>āmfiniteātr</b>	amphithéâtre
آسانسور	<b>āsānsor</b>	ascenseur
آسفالت	<b>āsfālt</b>	asphalte
اتوبوس	<b>otobus</b>	autobus
اتومبیل	<b>otomobil</b>	automobile
باگت	<b>bāget</b>	baguette
بانک	<b>bānk</b>	banque
بلوار	<b>bolvār</b>	boulevard
بولتن	<b>bultan</b>	bulletin
کافه	<b>kāfé</b>	café
کامیون	<b>kāmion</b>	camion
شامپانی	<b>shāmpāni</b>	champagne
شوفر	<b>shofer</b>	chauffeur
شیک	<b>shik</b>	chic
شکلات	<b>shokolāt</b>	chocolat
سینما	<b>sinemā</b>	cinéma
کمیته	<b>komité</b>	comité
کراوات	<b>kerāvāt</b>	cravate
کرم	<b>kerem</b>	crème
دسر	<b>deser</b>	dessert
دکتر	<b>doktor</b>	docteur
ادکلن	<b>odécolon</b>	eau de Cologne

گاراژ	<b>gārāzh</b>	garage
گارسون	<b>gārson</b>	garçon (de café)
گاز	<b>gāz</b>	gaz
ژاندارمري	<b>zhāndārmeri</b>	gendarmarie
ماشين	<b>māshin</b> (signifie «voiture»)	machine
مانتو	<b>mānto</b>	manteau
مرسي	<b>mersi</b>	merci
موتور	<b>motor</b>	moteur
املت	<b>omlet</b>	omelette
پارلمان	<b>pārlémān</b>	parlement
رادار	<b>rādār</b>	radar
روژ	<b>rozh</b>	rouge (à lèvres)
سوپ	<b>sup</b>	soupe
سوتين	<b>sutian</b>	soutien-gorge
تئاتر	<b>teātr</b>	théâtre
توالت	<b>tuālet</b>	toilette
اورژانس	<b>urzhāns</b>	urgence
ويترين	<b>vitrin</b>	vitrine

N'oublions pas que le persan s'écrit avec un alphabet différent du latin, car cette langue s'écrit avec un alphabet proche de l'alphabet arabe appelé «alphabet arabo-persan»: la plupart des caractères sont identiques, mais les différences sont grandes du point de vue phonétique.

Dans ces échanges entre les langues française et persane, à l'origine de relations politiques, sociales, économiques et culturelles, la traduction a tenu un rôle essentiel. Selon les recherches, c'est le français, parmi les langues européennes, qui a exercé l'influence la plus profonde sur la langue persane. Dès le début de l'établissement des relations entre l'Iran et la France, les Iraniens semblent avoir réservé un accueil favorable à la langue française. Soulignons que le transfert des mots entre la France et l'Iran remonte à des temps anciens. Étant donné que le persan et le français appartiennent à la même grande famille des langues indo-européennes, il est plus aisé de trouver des similitudes entre les deux langues, notamment dans la prononciation de certains mots.

Les traces d'une attraction entre la langue française et la langue persane remontent au XV<sup>e</sup> siècle au temps de la dynastie des Safavides (ou Séfévides), qui régna sur l'Iran de 1501 à 1736. Beaucoup d'intellectuels iraniens ont alors fait leurs études supérieures dans les universités de pays européens francophones, essentiellement en France et en Belgique. En même temps, des orientalistes français se sont mis à étudier le persan et à en traduire des textes juridiques. Puis de nombreuses lois et documents administratifs ont été directement extraits et traduits à partir de textes français. Pendant longtemps, on enseigna la langue française à titre de langue véhiculaire dans les écoles et les collèges iraniens. La traduction des articles et des rubriques politiques de la presse étrangère participa à l'entrée d'un grand nombre de nouveaux mots et d'expressions dans le lexique persan sous diverses formes. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les échanges culturels se développèrent de façon plus marquée. Cette fascination pour la langue et la culture françaises en Iran fut à l'origine de l'ouverture des premières écoles françaises par les lazaristes (frère ou prêtre de la Congrégation de la Mission fondée en 1625 par saint Vincent de Paul, 1581-1660) à Tabriz en 1839, où se trouvait une importante communauté chrétienne, ainsi qu'à Ispahan et à Téhéran, où le lycée St-Louis ouvrit ses portes aux fils de la diaspora iranienne en 1862. Le développement des sciences en Europe et en France eut des conséquences directes dans la langue persane qui intégra des centaines de mots français. Par la suite, les relations diplomatiques, culturelles et scientifiques entre l'Iran et la France, ainsi que les voyages des étudiants iraniens en France, ont joué un rôle primordial dans l'influence qu'a subie le persan.

Rappelons que l'iranien s'écrit avec l'alphabet arabo-persan. C'est pourquoi il a semblé utile de recourir à une transcription latine. La plupart des emprunts au français sont des termes techniques et scientifiques, mais il y a aussi des mots relatifs à la vie quotidienne. Beaucoup de mots français ont conservé le même sens en persan (ou en farsi), avec cependant des adaptations phonétiques ou une prononciation dite «iranisée». Ainsi, on a *ābāzhur* (abat-jour), *āktor* (acteur), *āmboulāns* (ambulance), *āmfiteātr* (amphithéâtre), *āsānsor* (ascenseur), *āsāfāl* (asphalte), chocolāte (chocolat), *ājāne* (agent) cinamā (cinéma), *sup* (soupe), *sālāde* (salade), séchouoir (séchoir), *tuālet* (toilette), *vitrin* (vitrine), etc. Ces mots sont aisément faciles à reconnaître en français

Évidemment, d'autres mots ont pu changer de signification. Ainsi, aujourd'hui le mot français, «corset» est prononcé *corsett* en farsi (persan d'Iran) et signifie «soutien-gorge». Le *mānto* (manteau) est l'uniforme des femmes en Iran; le mot «paquet» se prononce *pākāt* et désigne une «enveloppe». Une *māshin* est une «voiture», un *mobl* (meuble) est un «canapé» ou un «fauteuil», alors qu'un *bilitte* (billet) est un ticket.

### 8.10 Les mots français en vietnamien

Le Vietnam a été une colonie française de 1885 à 1946, soit durant une soixantaine d'années. Mais c'est depuis le XVII<sup>e</sup> siècle que la France était présente dans cette région. C'est au cours de la période coloniale que la langue vietnamienne (appartenant à la famille austro-asiatique) a emprunté quelques centaines de mots au français. C'est un jésuite français, Alexandre de Rhodes

(1591-1660), missionnaire en Cochinchine, qui a inventé l'alphabet romanisé du vietnamien moderne, lequel est encore utilisé. Ce mode de transcription inventé par les Français (et aussi par les Portugais) ne pouvait pas, au début, traduire fidèlement les sons et les tons vietnamiens. C'est pourquoi cet alphabet fut modernisé par un autre missionnaire français, Pierre Pigneau de Behain (1741-1799). Par la suite, des linguistes vietnamiens n'ont cessé de compléter cette écriture et de l'améliorer pour qu'elle puisse devenir l'alphabet actuel du Vietnam.

affiche > **áp phích**  
antenne > **an-ten**  
artichaut > **atisô**  
aspirine > **atpirin**  
autobus > **xe buýt** gant > **găng**  
gare > **nhà ga**  
gilet > **áo gi lê**  
gomme à effacer > **gôm**  
homosexuel > **pê đê** (vulgaire) poupée > **púp pê**  
pédale > **pê đân**  
radio > **radiô**  
ragoût > **món ragu**  
savon > **xà phòng** ou **xà bông** automobile > **xe ô tô**  
balcon > **ban công**  
bébé > **em bé**  
bifteck > **bít tét**  
bombe > bom jambon > **giam bông**  
jeans > **jean**  
laine > **len**  
manteau > **măng tô**  
médaille > **mề đay** sirop > **xi rô**  
soupe > **xúp**  
soutien-gorge > **xu chiêng**  
taxi > **tắc xi**  
toilettes > **toa lét** chocolat > **sô cô la**  
ciment > **xi măng**  
cinéma > **xi nê**  
cirque > **rạp xiếc**  
gâteau > **ga-tô** morue > **cá moruy**  
moutarde > **mù tạt**  
paletot > **bành tô**  
pâté > **pa tê**  
pourboire > **buột-boavin** > **vang**  
vis > **vít**  
valise > **cái va li**  
vodka > **votca**  
zéro > **cê-rô** ou **zé ro**

Étant donné que la langue vietnamienne s'écrit avec un alphabet latin modifié, appelé **quoc-ngu**, il est plus ou moins aisé de reconnaître l'origine française dans le mot en vietnamien. N'oublions pas que l'alphabet vietnamien est une

écriture romanisée de la langue, notamment en ce qui concerne la transposition des sons et des tons du vietnamien.

antenne > **an-ten**  
aspirine > **atpirin**  
automobile > **xe ô tô**  
chocolat > **sô cô la**  
cinéma > **xi nê**  
gâteau > **ga-tôgant** > **găng**  
gilet > **áo gi lê**  
gomme à effacer > **gôm**  
manteau > **măng tô**  
médaille > **mề đay**  
pâté > **pa tê** poupée > **púp pê**  
radio > **radiô**  
ragoût > **món ragu**  
sirop > **xi rô**  
taxi > **tắc xi**  
zéro > **cê-rô**

Ces listes de mots vietnamiens transcrits à partir de mots français sont données ici à titre d'exemples; ils ne sont guère exhaustifs. Aujourd'hui, la langue française au Vietnam n'est enseignée principalement que dans les universités et dans certaines écoles.

## 8.11 Divers

Les exemples précédents ne concernent que quelques langues étrangères qui ont adopté des mots français dans leur lexique. Mais les emprunts ne s'arrêtent pas là, car le français a aussi donné des mots au lituanien, au danois, à l'estonien, au hongrois, au suédois, au polonais, au norvégien, etc. Voici quelques exemples de mots qui ont été empruntés par plusieurs langues:

**apéritif, dessert + champagne** > italien, allemand et anglais;  
**bonbon** > italien, allemand, lituanien, néerlandais, arabe;  
**croissant, menu + entrée** > toutes les langues européennes + arabe;  
**champignon (de Paris)** > danois, espagnol, arabe, anglais (< fr. *mousseron*) ;  
**potage**  
> **porridge** (anglais), **potage** (italien), **potaje** (espagnol), **potatge** (catalan), **potagem** (portugais);  
**crème caramel** > italien, anglais, espagnol, portugais, arabe, danois, allemand, estonien, hongrois, letton, roumain, slovène,  
**béchamel** > allemand, anglais, espagnol, italien, arabe;  
**rouge (à lèvres)** > arabe, persan, grec, hongrois, etc.  
**patrouille** > **patrol** (anglais), **Patrouille** (allemand), **pattuglia** (italien), **patrulla** (catalan et espagnol), **patrulha** (portugais), **patrulja** (slovène), **patrol** (finnois), **patrulis** (lituanien), **patrull** (suédois), etc.

**caprice** > **caprice** (allemand, anglais, suédois, danois, polonais, estonien, espagnol, italien et portugais), mais **capritx** (catalan);

**capitaine**

> **captain** (anglais), **kapitein** (néerlandais), **kaptajn** (danois), **capitán** (espagnol), **capità** (catalan), **kapteeni** (finnois), **capitano** (italien), **kaptein** (norvégien), **kapitán** (slovaque), **kaptan** (turc);

**troupe**> **troop** (anglais), **Truppe** (allemand), **troep** (néerlandais), **trupp** (suédois), **trupp** (norvégien), **truppa** (italien), **tropa** (espagnol), **trupa** (estonien), **trupy** (polonais), etc.

En soi, les emprunts à une langue étrangère ne mettent pas en danger l'existence des langues. C'est le rapport de force entre les langues qui est la source d'un éventuel danger, et ce rapport n'est pas uniquement déterminé par les individus, mais aussi par les organismes et les gouvernements.

<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/histlngfrn.htm>

## BIBLIOGRAPHIE

ALLIÈRES, Jacques. La formation de la langue française, Paris, P.U.F., coll. «Que sais-je?», n° 1907, 1982, 128 p.

AMIT, Aviv. «Contact et changements dans les contacts sociolinguistiques» dans Politiques linguistiques en Méditerranée, Paris, Éditions Honoré Champion, 2010, p. 55-69.

ANGLADE, Joseph. Grammaire élémentaire de l'ancien français, Paris, Armand Colin, 1965, 248 p.

AUROUX, Sylvain. «Le modèle français de politique linguistique» dans Politiques linguistiques en Méditerranée, Paris, Éditions Honoré Champion, 2010, p. 37-54.

BALIBAR, Renée et Dominique LAPORTE. Le français national, Paris, Hachette, 1974, 224 p.

BARBAUD, Philippe. Le choc des patois en Nouvelle-France, Sillery (Québec), Presses de l'Université Laval du Québec, 1984, 204 p.

BARLOW, Julie et Jean-Benoît NADEAU. La grande aventure de la langue française. De Charlemagne au Cirque du Soleil, Montréal, Québec Amérique, 2007, 538 p.

BOSCH-GIMPERA, P. Les Indo-Européens, problème archéologique, Paris, Payot, 1980, 295 p.

BOURCIEZ, Édouard. Précis historique de phonétique française, Paris, 1958, Klincksieck, 235 p.

BRUNOT, Ferdinand. «Les débuts du français dans la diplomatie» dans Revue de Paris, Paris, 15 décembre 1913, p. 699-728.

BRUNOT, Ferdinand et Charles BRUNOT. Précis de grammaire historique de la langue française, Paris, Masson et Cie, 1949, 642 p.

CALVET, Louis-Jean. La guerre des langues et les politiques linguistiques, Paris, Hachette Littératures, coll. «Pluriel», 1999, 294 p.

CAPUT, Jean-Pol. La langue française, histoire d'une institution, tome I, Paris, Larousse, 1972, 319 p.

- CAPUT, Jean-Pol. La langue française, histoire d'une institution, tome II, Paris, Larousse, 1975, 288 p.
- CERQUIGLINI, Bernard. «H comme Histoire. Le français: un créole qui a réussi» dans *Le français dans tous ses états*, Paris, Flammarion, p. 109-123, 2000.
- CERQUIGLINI, Bernard. Une langue orpheline, Paris, Éditions Minit, 2007, 229 p.
- CHAUDENSON, Robert. «Où se situe l'avenir<sup>4</sup> de la langue française?» dans *Colonisation, globalisation et vitalité du français*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2014, p. 73-115.
- CHAURAND, Jacques. Histoire de la langue française, Paris, P.U.F., coll. "Que sais-je?", n° 167, 1969, 128 p.
- CHERVEL, André. Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français, Paris, Payot, Paris, 1977, 306 p.
- COHEN, Marcel. Histoire d'une langue, le français, Paris, Éditions sociales, 1967, 513 p.
- CRÉPIN, André. «Le plurilinguisme de l'Angleterre médiévale» dans *Carnet d'atelier de sociolinguistique*, no 7, Université de Picardie, Amiens, 2007.
- DELAGE, Raymond. Introduction à l'ancien français, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1962, 174 p.
- DENIS, Roland. Les vingt siècles du français, Montréal, Fides, 1949, 439 p.
- DÉSIRAT, Claude et Tristan Hordé. La langue française au 20<sup>e</sup> siècle, Paris, Bordas, 1976, 252 p.
- DUCHÉ, Jean. Mémoires de Madame la Langue française, Paris, Éditions Olivier-Orban, 1985, 272 p.
- GRENIER, Albert. Les Gaulois, Paris, Payot, 1970, 336 p.
- GUIRAUD, Pierre. L'ancien français, Paris, P.U.F., coll. "Que sais-je?", n° 1056, 1965, 128 p.
- GUIRAUD, Pierre. Le moyen français, Paris, P.U.F., coll. "Que sais-je?", n° 1086, 1966, 127 p.
- GUIRAUD, Pierre. Les mots étrangers, Paris, P.U.F., coll. "Que sais-je?", n° 1166, 1965, 127 p.
- HAGÈGE, Claude. Dictionnaire amoureux des langues, Paris, Éditions Plon/Odile Jacob, 2009, 732 p.
- HAUDRY, Jean. Les Indo-Européens, Paris, P.U.F., coll. "Que sais-je?", n° 1965, 1981, 128 p.
- HERMAN, Joseph. Le latin vulgaire, Paris, P.U.F., coll. "Que sais-je?", n° 1247, 1970, 127 p.
- LECHERBONNIER, Bernard. Pourquoi veulent-ils tuer le français?, Paris, Albin Michel, 2005, 250 p.
- LECLERC, Jacques. Qu'est-ce que la langue?, Laval (Québec), Mondia Éditeur, 1989, 460 p.
- LECLERC, Jacques. Langue et société, Laval (Québec), Mondia Éditeur, 1986, 530 p.
- LECLERC, Jacques. Langue et société, 2<sup>e</sup> édition, Laval (Québec), Mondia Éditeur, coll. "Synthèse", 1992, 708 p.
- LEGRAND-GELBER, Régine. "Le langage humain, sa nature" dans *Linguistique*, Paris, P.U.F., 1980, p. 13-54.
- LOUBIER, Christiane. De l'usage de l'emprunt linguistique, Montréal, Office québécois de la langue française, 2011, 77 p.
- PIÉMONT, Paul-A. L'origine des frontières linguistiques en Occident, Strasbourg, Piémont (compte d'auteur), 1981, 481 p.

- PIGANIOL, André. La chute de l'Empire romain, Nouvelles Éditions de Marabout, Verviers (Belgique), 1982, 316 p.
- PLOETZ, Karl. Calendrier de l'histoire universelle, Marabout, Université Verviers (Belgique), 1974, 349 p.
- REY, Alain, Gilles SIOUFFI et Frédéric DUVAL. Mille ans de langue française: histoire d'une passion, Paris, Éditions Perrin, 2007, 1465 p.
- RIVAROL. Discours sur l'université de la langue française, Paris, Éditions Pierre Belfond, 1966, 265 p.
- THEVENOT, Émile. Les Gallo-Romains, Paris, P.U.F., coll. "Que sais-je?", n° 314, 1972, 126 p.
- VENDRYES, Joseph. Le langage, introduction linguistique à l'histoire, Paris, Albin Michel, 1968, 444 p.
- WALTER, Henriette. L'aventure des langues en Occident, Paris, Éditions Robert Laffont, coll. "Le livre de poche", 1994, 595 p.
- WALTER, Henriette. L'aventure des mots français venus d'ailleurs, Paris, Éditions Robert Laffont, 1997, 345 p.
- WALTER, Henriette. Honni soit qui mal y pense, Paris, Éditions Robert Laffont, 2001, 364 p.
- WIONET, Chantal. «Les langues régionales au XVIIe siècle : Memento mori» dans Marges linguistiques, Université d'Avignon & METADIF (France), novembre 2005.
- WOLFF, Philippe. L'éveil intellectuel de l'Europe, Seuil, Paris, 1971, 255 p.
- ZARATE, Geneviève. «La politique linguistique de la France» dans Politiques linguistiques en Méditerranée, Paris, Éditions Honoré Champion, 2010, p. 71-84.



